This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRÈCE.

TOME II.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

IMPRIMERIE DE RIGNOUX.

VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRÈCE,

VERS LE MILIEU DU QUATRIÈME SIÈCLE AVANT L'ÈRE VULGAIRE;

PAR L'ABBÉ BARTHELEMY.

NOUVELLE ÉDITION,

ORNÉE DU PORTRAIT DE L'AUTEUR, ET ACCOMPAGNÉE D'UN ATLAS DE 39 PLANCHES, GRAVÉES PAR M. TARDIEU.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1821.

NEW YORK

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. I. Départ de Scythie. La Chersonèse taurique. Le Pont-Euxin. État de la Grèce depuis la prise d'Athènes l'an 404 avant J. C. jusqu'au moment du Voyage. Le Bosphore de Thrace. Arrivée à Byzance..... 1

CHAP. II. Description de Byzance. Colonies grecques. Le détroit de l'Hellespont. Voyage de Byzance à Lesbos..... 38

CHAP. III. Description de Lesbos. Pittacus, Arion, Terpandre, Alcée, Sapho..... 50

CHAP. IV. Départ de Mitylène. Description de l'Eubée. Chalcis. Arrivée à Thèbes..... 68

CHAP. V. Séjour à Thèbes. Épaminondas. Philippe de Macédoine..... 80

CHAP. VI. Départ de Thèbes. Arrivée à Athènes. Habitans de l'Attique..... 92

CHAP. VII. Séance à l'Académie..... 107

CHAP. VIII. Lycée. Gymnases. Isocrate. Palestres. Funérailles des Athéniens..... 129

CHAP. IX. Voyage à Corinthe. Xénophon. Timoléon. 155

CHAP. X. Levées, revue, exercice des troupes chez les Athéniens..... 164

CHAP. XI. Séance au théâtre..... 193

CHAP. XII. Description d'Athènes..... 200

CHAP. XIII. Bataille de Mantinée. Mort d'Épaminondas. 234

CHAP. XIV. Du Gouvernement actuel d'Athènes..... 242
CHAP. XV. Des Magistrats d'Athènes..... 273
CHAP. XVI. Des Tribunaux de justice à Athènes..... 279
CHAP. XVII. De l'Aréopage..... 287
CHAP. XVIII. Des Accusations et des Procédures parmi les Athéniens..... 296
CHAP. XIX. Des Délits et des Peines..... 305
CHAP. XX. Mœurs et Vie civile des Athéniens..... 312
CHAP. XXI. De la Religion, des Ministres sacrés, des principaux Crimes contre la Religion..... 336
CHAP. XXII. Voyage de la Phocide. Les Jeux pythiques. Le Temple et l'oracle de Delphes..... 370
CHAP. XXIII. Événemens remarquables arrivés dans la Grèce (depuis l'an 361 jusqu'à l'an 357 avant J. C.). Mort d'Agésilas, roi de Lacédémone. Avénement de Philippe au trône de Macédoine. Guerre sociale..... 414
CHAP. XXIV. Des Fêtes des Athéniens. Les Panathénées. Les Dionysiaques..... 423
CHAP. XXV. Des Maisons et des Repas des Athéniens... 439
NOTES..... 481

VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRÈCE,

VERS LE MILIEU DU QUATRIÈME SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE PREMIER.

Départ de Scythie. La Chersonèse taurique[a]. *Le Pont-Euxin*[b]. *État de la Grèce (depuis la prise d'Athènes, l'an 404 avant Jésus-Christ, jusqu'au moment du voyage). Le Bosphore de Thrace. Arrivée à Byzance*[c].

Anacharsis, Scythe de nation, fils de Toxaris, est l'auteur de cet ouvrage, qu'il adresse à ses amis. Il commence par leur exposer les motifs qui l'engagèrent à voyager.

Vous savez que je descends du sage Anacharsis, si célèbre parmi les Grecs, et si indignement traité chez les Scythes. L'histoire de sa vie et de

[a] La Crimée. — [b] La mer Noire. — [c] Constantinople.

sa mort m'inspira, dès ma plus tendre enfance, de l'estime pour la nation qui avait honoré ses vertus, et de l'éloignement pour celle qui les avait méconnues.

Ce dégoût fut augmenté par l'arrivée d'un esclave grec dont je fis l'acquisition. Il était d'une des principales familles de Thèbes en Béotie. Environ trente-six ans[a] auparavant, il avait suivi le jeune Cyrus dans l'expédition que ce prince entreprit contre son frère Artaxerxès, roi de Perse. Fait prisonnier dans un de ces combats que les Grecs furent obligés de livrer en se retirant, il changea souvent de maître, traîna ses fers chez différentes nations, et parvint aux lieux que j'habitais.

Plus je le connus, plus je sentis l'ascendant que les peuples éclairés ont sur les autres peuples. Timagène (c'était le nom du Thébain), m'attirait et m'humiliait par les charmes de sa conversation et par la supériorité de ses lumières. L'histoire des Grecs, leurs mœurs, leurs gouvernemens, leurs sciences, leurs arts, leurs fêtes, leurs spectacles, étaient le sujet intarissable de nos entretiens. Je l'interrogeais, je l'écoutais avec transport : je venais d'entrer dans ma dix-huitième année ; mon imagination ajoutait les plus vives couleurs à ses riches tableaux. Je n'avais vu jus-

[a] L'an 400 avant J. C.

qu'alors que des tentes, des troupeaux et des déserts. Incapable désormais de supporter la vie errante que j'avais menée et l'ignorance profonde à laquelle j'étais condamné, je résolus d'abandonner un climat où la nature se prêtait à peine aux besoins de l'homme, et une nation qui ne me paraissait avoir d'autres vertus que de ne pas connaître tous les vices.

J'ai passé les plus belles années de ma vie en Grèce, en Égypte et en Perse; mais c'est dans le premier de ces pays que j'ai fait le plus long séjour. J'ai joui des derniers momens de sa gloire, et je ne l'ai quitté qu'après avoir vu sa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. Pendant que je parcourais ses provinces, j'avais soin de recueillir tout ce qui méritait quelque attention. C'est d'après ce journal, qu'à mon retour en Scythie, j'ai mis en ordre la relation de mon voyage. Peut-être serait-elle plus exacte, si le vaisseau sur lequel j'avais fait embarquer mes livres n'avait pas péri dans le Pont-Euxin.

Vous, que j'eus l'avantage de connaître dans mon voyage de Perse, Arsamê, Phédime, illustres époux, combien de fois vos noms ont été sur le point de se mêler à mes écrits! De quel éclat ils brillaient à ma vue, lorsque j'avais à peindre quelque grande qualité du cœur et de l'esprit;

lorsque j'avais à parler de bienfaits et de reconnaissance! Vous avez des droits sur cet ouvrage. Je le composai en partie dans ce beau séjour dont vous faisiez le plus bel ornement; je l'ai achevé loin de la Perse, et toujours sous vos yeux : car le souvenir des momens passés auprès de vous ne s'efface jamais. Il fera le bonheur du reste de mes jours; et tout ce que je désire après ma mort, c'est que sur la pierre qui couvrira ma cendre on grave profondément ces mots : IL OBTINT LES BONTÉS D'ARSAME ET DE PHÉDIME.

VERS la fin de la première année de la cent quatrième olympiade[a], je partis avec Timagène, à qui je venais de rendre la liberté. Après avoir traversé de vastes solitudes, nous arrivâmes sur les bords du Tanaïs[b], près de l'endroit où il se jette dans une espèce de mer connue sous le nom de Lac ou de Palus Méotide. Là, nous étant embarqués, nous nous rendîmes à la ville de Panticapée, située sur une hauteur[c], vers l'entrée du détroit qu'on nomme le Bosphore cimmérien, et qui joint le lac au Pont-Euxin.

Panticapée.

Cette ville, où les Grecs établirent autrefois une colonie[d], est devenue la capitale d'un petit

[a] Au mois d'avril de l'an 363 avant J. C. — [b] Le Don. — [c] Strab. lib. 7, p. 309. — [d] Id. ibid. p. 310. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 218.

empire qui s'étend sur la côte orientale de la Chersonèse taurique. Leucon y régnait depuis environ trente ans [1]. C'était un prince magnifique et généreux [2], qui plus d'une fois avait dissipé des conjurations et remporté des victoires par son courage et son habileté [3]. Nous ne le vîmes point: il était à la tête de son armée. Quelque temps auparavant, ceux d'Héraclée en Bithynie s'étaient présentés avec une puissante flotte pour tenter une descente dans ses états. Leucon, s'apercevant que ses troupes s'opposaient faiblement au projet de l'ennemi, plaça derrière elles un corps de Scythes, avec ordre de les charger si elles avaient la lâcheté de reculer [4].

On citait de lui un mot dont je frissonne encore. Ses favoris, par de fausses accusations, avaient écarté plusieurs de ses amis et s'étaient emparés de leurs biens. Il s'en aperçut enfin, et l'un d'eux ayant hasardé une nouvelle délation: « Malheureux, lui dit-il, je te ferais mourir, si » des scélérats tels que toi n'étaient nécessaires » aux despotes [5]. »

La Chersonèse taurique produit du blé en abondance: la terre, à peine effleurée par le soc de la charrue, y rend trente pour un [6]. Les Grecs

[1] Diod. lib. 16, p. 432. — [2] Chrysip. ap. Plut. de stoicor. repugn. t. 2, p. 1043. — [3] Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 9. — [4] Id. ibid. — [5] Athen. lib. 6, cap. 16, p. 257. — [6] Strab. lib. 7, p. 311.

y font un si grand commerce, que le roi s'était vu forcé d'ouvrir à Théodosie[a], autre ville du Bosphore, un port capable de contenir cent vaisseaux [1]. Les marchands athéniens abordaient en foule, soit dans cette place, soit à Panticapée. Ils n'y payaient aucun droit, ni d'entrée, ni de sortie; et la république, par reconnaissance, avait mis ce prince et ses enfans au nombre de ses citoyens [2][b].

Nous trouvâmes un vaisseau de Lesbos près de mettre à la voile. Cléomède, qui le commandait, consentit à nous prendre sur son bord. En attendant le jour du départ, j'allais, je venais: je ne pouvais me rassasier de revoir la citadelle, l'arsenal, le port, les vaisseaux, leurs agrès, leurs manœuvres; j'entrais au hasard dans les maisons des particuliers, dans les manufactures, dans les moindres boutiques; je sortais de la ville, et mes yeux restaient fixés sur des vergers couverts de fruits, sur des campagnes enrichies de moissons. Mes sensations étaient vives, mes récits animés. Je ne pouvais me plaindre de n'avoir pas de témoins de mon bonheur; j'en parlais à tout le monde. Tout ce qui me frappait, je courais l'annoncer à Timagène comme une découverte pour

[a] Aujourd'hui Caffa. — [1] Demosth. in Leptin. p. 546. Strab. lib. 7, p. 309. — [2] Demosth. in Leptin, p. 545. — [b] *Voyez* la note I à la fin du volume.

lui ainsi que pour moi : je lui demandais si le Lac Méotide n'était pas la plus grande des mers, si Panticapée n'était pas la plus belle ville de l'univers.

Dans le cours de mes voyages, et surtout au commencement, j'éprouvais de pareilles émotions toutes les fois que la nature ou l'industrie m'offrait des objets nouveaux; et lorsqu'ils étaient faits pour élever l'âme, mon admiration avait besoin de se soulager par des larmes que je ne pouvais retenir, ou par des excès de joie que Timagène ne pouvait modérer. Dans la suite, ma surprise, en s'affaiblissant, a fait évanouir les plaisirs dont elle était la source, et j'ai vu avec peine que nous perdons du côté des sensations ce que nous gagnons du côté de l'expérience.

Le Pont-Euxin.

Je ne décrirai point les mouvemens dont je fus agité, lorsqu'à la sortie du Bosphore cimmérien, la mer qu'on nomme Pont-Euxin se développa insensiblement à mes regards [a]. C'est un immense bassin (*Atlas, pl.* 6), presque partout entouré de montagnes plus ou moins éloignées du rivage, et dans lequel près de quarante fleuves versent les eaux d'une partie de l'Asie et de l'Europe [1]. Sa longueur, dit-on [2], est de onze mille cent stades [b]; sa plus grande largeur, de trois

[a] *Voyez* la carte du Pont-Euxin. — [1] Strab. lib. 7, p. 298. — [2] Herodot. lib. 4, cap. 85. — [b] Environ quatre cent dix-neuf lieues et demie.

mille trois cents [a]. Sur ses bords habitent des nations qui diffèrent entre elles d'origine, de mœurs et de langage [1]. On y trouve par intervalles, et principalement sur les côtes méridionales, des villes grecques fondées par ceux de Milet, de Mégare et d'Athènes, la plupart construites dans des lieux fertiles et propres au commerce. A l'est est la Colchide, célèbre par le voyage des Argonautes que les fables ont embelli, et qui fit mieux connaître aux Grecs ces pays éloignés.

Les fleuves qui se jettent dans le Pont le couvrent de glaçons dans les grands froids [2], adoucissent l'amertume de ses eaux, y portent une énorme quantité de limon et de substances végétales qui attirent et engraissent les poissons [3]. Les thons, les turbots, et presque toutes les espèces y vont déposer leur frai, et s'y multiplient d'autant plus, que cette mer ne nourrit point de poissons voraces et destructeurs [4]. Elle est souvent enveloppée de vapeurs sombres et agitées par des tempêtes violentes [5]. On choisit, pour y voyager,

[a] Environ cent vingt-quatre lieues trois quarts. — [1] Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8. — [2] Herodot. ap. Macrob. lib. 7, cap. 12. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 32, p. 640. — [3] Aristot. hist. in anim. lib. 8, cap. 19, t. 1, p. 913. Voy. de Chardin, t. 1, p. 107. — [4] Aristot. ibid. lib. 6, cap. 17, t. 1, p. 874. Strab. lib. 7, p. 320. Plin. lib. 9, cap. 15, t. 1, p. 507. Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, p. 318. — [5] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 32, p. 639. Voy. de Chard. t. 1, p. 92.

la saison où les naufrages sont moins fréquens [1]. Elle n'est pas profonde [2], excepté vers sa partie orientale, où la nature a creusé des abîmes dont la sonde ne peut trouver le fond [3].

Pendant que Cléomède nous instruisait de ces détails, il traçait sur ces tablettes le circuit du Pont-Euxin. Quand il l'eut terminé : Vous avez, lui dis-je, figuré, sans vous en apercevoir, l'arc dont nous nous servons en Scythie; telle est précisément sa forme [4]. Mais je ne vois point d'issue à cette mer. Elle ne communique aux autres, répondit-il, que par un canal à peu près semblable à celui d'où nous venons de sortir.

Au lieu de nous y rendre en droiture, Cléomède, craignant de s'éloigner des côtes, dirigea sa route vers l'ouest, et ensuite vers le sud. Nous nous entretenions, en les suivant, des nations qui les habitent; nous vîmes quelquefois les troupeaux s'approcher du rivage de la mer, parce qu'elle leur présente une boisson aussi agréable que salutaire [5]. On nous dit qu'en hiver, quand la mer est prise [6], les pêcheurs de ces cantons dressent leurs tentes sur sa surface, et jettent leurs lignes à travers des ouvertures pratiquées

[1] Voy. de Tournef. t. 2, lettr. 16. — [2] Strab. lib. 1, p. 50. — [3] Aristot. meteor. lib. 1, cap. 13, t. 1, p. 545 et 546. — [4] Strab. lib. 2, p. 125. Dionys. perieg. v. 157. Schol. ibid. — [5] Arrian. peripl. ap. Geogr. min. t. 1, p. 8. — [6] Voy. de Tournef. t. 2, p. 130.

dans la glace [1]. On nous montra de loin l'embouchure du Borysthène [a], celle de l'Ister [b] et de quelques autres fleuves. Nous passions souvent la nuit à terre, et quelquefois à l'ancre [2].

Un jour Cléomède nous dit qu'il avait lu autrefois l'histoire de l'expédition du jeune Cyrus. La Grèce s'est donc occupée de nos malheurs, dit Timagène : ils sont moins amers pour ceux qui ont eu la fatalité d'y survivre. Et quelle est la main qui en traça le tableau? Ce fut, répondit Cléomède, l'un des généraux qui ramenèrent les Grecs dans leur patrie, Xénophon d'Athènes. Hélas! reprit Timagène, depuis environ trente-sept ans que le sort me sépara de lui, voici la première nouvelle que j'ai de son retour. Ah! qu'il m'eût été doux de le revoir après une si longue absence! mais je crains bien que la mort.....

Rassurez-vous, dit Cléomède; il vit encore. Que les dieux soient bénis! reprit Timagène. Il vit, il recevra les embrassemens d'un soldat, d'un ami dont il sauva plus d'une fois les jours. Sans doute que les Athéniens l'ont comblé d'honneurs? Ils l'ont exilé, répondit Cléomède, parce qu'il paraissait trop attaché aux Lacédémoniens [3]. —

[1] Aristot. meteor. lib. 1, cap. 12, t. 1, p. 543. — [a] Aujourd'hui le Dnieper. — [b] Le Danube. — [2] Demosth. in Polycl. p. 1087. — [3] Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, § 51.

Mais du moins dans sa retraite il attire les regards de toute la Grèce? — Non; ils sont tous fixés sur Épaminondas de Thèbes. — Épaminondas! Son âge? le nom de son père?—Il a près de cinquante ans; il est fils de Polymnis, et frère de Caphisias [1]. C'est lui, reprit Timagène avec émotion, c'est lui-même. Je l'ai connu dès son enfance. Ses traits sont encore présens à mes yeux : les liens du sang nous unirent de bonne heure. Je n'avais que quelques années de plus que lui : il fut élevé dans l'amour de la pauvreté, dans l'amour de la vertu. Jamais des progrès plus rapides dans les exercices du corps, dans ceux de l'esprit. Ses maîtres ne suffisaient pas au besoin qu'il avait de s'instruire. Je m'en souviens : nous ne pouvions l'arracher de la compagnie d'un Pythagoricien triste et sévère, nommé Lysis [2]. Épaminondas n'avait que douze à treize ans quand je me rendis à l'armée de Cyrus : il laissait quelquefois échapper les traits d'un grand caractère. On prévoyait l'ascendant qu'il aurait un jour sur les autres hommes [3]. Excusez mon importunité : comment a-t-il rempli de si belles espérances?

Épaminondas.

Cléomède répondit: Il a élevé sa nation; et par ses exploits, elle est devenue la première puis-

[1] Plut. de gen. Socr. t. 2, p. 576 et 579. Nep. in Epam. cap. 1. — [2] Nep. ibid. cap. 2. Plut. ibid. p. 585. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 17. — [3] Nep. in Epam. cap. 2.

sance de la Grèce. O Thèbes! s'écria Timagène, ô ma patrie! heureux séjour de mon enfance! plus heureux Épaminondas!.... Un saisissement involontaire l'empêcha d'achever. Je m'écriai à mon tour : Oh! que l'on mérite d'être aimé quand on est si sensible! Et me jetant à son cou : Mon cher Timagène, lui dis-je, puisque vous prenez tant d'intérêt aux lieux où le hasard vous a fait naître, quels doivent être vos sentimens pour les amis que vous choisissez vous-même! Il me répondit en me serrant la main : Je vous ai souvent parlé de cet amour inaltérable que les Grecs conservent pour leur patrie. Vous aviez de la peine à le concevoir : vous voyez à mes pleurs s'il est profond et sincère. Il pleurait en effet.

Après quelques momens de silence, il demanda comment s'était opérée une révolution si glorieuse aux Thébains. Vous n'attendez pas de moi, dit Cléomède, le détail circonstancié de tout ce qui s'est passé depuis votre départ. Je m'attacherai aux principaux événemens : ils suffiront pour vous instruire de l'état actuel de la Grèce.

Vous aurez su que, par la prise d'Athènes[a], toutes nos républiques se trouvèrent, en quelque manière, asservies aux Lacédémoniens; que les unes furent forcées de solliciter leur alliance, et

[a] L'an 404 avant J. C.

les autres de l'accepter. Les qualités brillantes et les exploits éclatans d'Agésilas, roi de Lacédémone, semblaient les menacer d'un long esclavage. Appelé en Asie au secours des Ioniens, qui, s'étant déclarés pour le jeune Cyrus, avaient à redouter la vengeance d'Artaxerxès, il battit plusieurs fois les généraux de ce prince; et ses vues s'étendant avec ses succès, il roulait déjà dans sa tête le projet de porter ses armes en Perse, et d'attaquer le grand roi jusque sur son trône [1]. Agésilas.

Artaxerxès détourna l'orage. Des sommes d'argent distribuées dans plusieurs villes de la Grèce les détachèrent des Lacédémoniens [2]. Thèbes, Corinthe, Argos et d'autres peuples formèrent une ligue puissante, et rassemblèrent leurs troupes dans les champs de Coronée en Béotie [a]: elles en vinrent bientôt aux mains avec celles d'Agésilas, qu'un ordre de Lacédémone avait obligé d'interrompre le cours de ses exploits. Xénophon, qui combattit auprès de ce prince, disait qu'il n'avait jamais vu une bataille si meurtrière [3]. Les Lacédémoniens eurent l'honneur de la victoire, les Thébains celui de s'être retirés sans prendre la fuite [4]. Bataille de Coronée.

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 603. Nep. in Ages. cap. 4. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 4, p. 513. Plut. ibid. p. 604. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 211. — [a] L'an 393 avant J. C. — [3] Plut. in Ages. t. 1, p. 605. Xenoph. in Ages. p. 659. — [4] Xenoph. ibid. p. 519. Plut. ibid. p. 605. Diod. lib 14, p. 302.

Cette victoire, en affermissant la puissance de Sparte, fit éclore de nouveaux troubles, de nouvelles ligues. Parmi les vainqueurs mêmes, les uns étaient fatigués de leurs succès, les autres de la gloire d'Agésilas. Ces derniers, ayant à leur tête le Spartiate Antalcidas, proposèrent au roi Artaxerxès de donner la paix aux nations de la Grèce. Leurs députés s'assemblèrent; et Téribaze, satrape d'Ionie, leur déclara les volontés de son maître, conçues en ces termes[a] :

« Le roi Artaxerxès croit qu'il est de la justice, » 1° que les villes grecques d'Asie, ainsi que les » îles de Clazomène et de Chypre, demeurent » réunies à son empire; 2° que les autres villes » grecques soient libres, à l'exception des îles » de Lemnos, d'Imbros et de Scyros, qui appar- » tiendront aux Athéniens. Il joindra ses forces » à celles des peuples qui accepteront ces con- » ditions, et les emploîra contre ceux qui refu- » seront d'y souscrire[1]. »

L'exécution d'un traité destiné à changer le système politique de la Grèce fut confiée aux Lacédémoniens, qui en avaient conçu l'idée et réglé les articles. Par le premier, ils ramenaient sous le joug des Perses les Grecs de l'Asie, dont

[a] L'an 387 avant J. C. — [1] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 550; lib. 6, p. 602. Isocr. de pac. t. 1, p. 369. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 213.

la liberté avait fait répandre tant de sang depuis près d'un siècle; par le second, en obligeant les Thébains à reconnaître l'indépendance des villes de la Béotie, ils affaiblissaient la seule puissance qui fût peut-être en état de s'opposer à leurs projets [1]: aussi les Thébains, ainsi que les Argiens, n'accédèrent-ils au traité que lorsqu'ils y furent contraints par la force. Les autres républiques le reçurent sans opposition, et quelques-unes même avec empressement.

Peu d'années après [a], le Spartiate Phébidas, passant dans la Béotie avec un corps de troupes, les fit camper auprès de Thèbes [2]. La ville était divisée en deux factions, ayant chacune un des principaux magistrats à sa tête. Léontiadès, chef du parti dévoué aux Lacédémoniens, engagea Phébidas à s'emparer de la citadelle, et lui en facilita les moyens. C'était en pleine paix, et dans un moment où, sans crainte, sans soupçons, les Thébains célébraient la fête de Cérès [3]. Une si étrange perfidie devint plus odieuse par les cruautés exercées sur les citoyens fortement attachés à leur patrie: quatre cents d'entre eux cherchèrent un asile auprès des Athéniens: Ismé-

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 551. Plut. in Ages. t. 1, p. 608. Nep. in Pelop. cap. 1. — [a] L'an 382 avant J. C. — [2] Xenoph. ibid. p. 556. Plut. ibid. Nep. ibid. — [3] Xenoph. ibid. p. 557. Plut. in Pelop. t. 1, p. 280.

nias, chef de ce parti, avait été chargé de fers, et mis à mort sous de vains prétextes.

Un cri général s'éleva dans la Grèce. Les Lacédémoniens frémissaient d'indignation ; ils demandaient avec fureur si Phébidas avait reçu des ordres pour commettre un pareil attentat [1]. Agésilas répond qu'il est permis à un général d'outrepasser ses pouvoirs quand le bien de l'état l'exige, et qu'on ne doit juger de l'action de Phébidas que d'après ce principe. Léontiadès se trouvait alors à Lacédémone : il calma les esprits en les aigrissant contre les Thébains. Il fut décidé qu'on garderait la citadelle de Thèbes, et que Phébidas serait comdamné à une amende de cent mille drachmes [2] [a].

Ainsi, dit Timagène, en interrompant Cléomède, Lacédémone profita du crime et punit le coupable [3]. Et quelle fut alors la conduite d'Agésilas? On l'accusa, répondit Cléomède, d'avoir été l'auteur secret de l'entreprise, et du décret qui en avait consommé l'iniquité [4]. Vous m'aviez inspiré de l'estime pour ce prince, reprit Timagene; mais après une pareille infamie.....

Arrêtez, lui dit Cléomède : apprenez que le

[1] Xenoph. hist. græc. p. 554 et 558. Plut. in Ages. t. 1, p. 608. — [2] Plut. in Pelop. t. 1, p. 280. Nep. in Pelop. cap. 1. — [a] Quatre-vingt-dix mille livres. — [3] Polyb. hist. lib. 4, p. 296. — [4] Plut. in Ages. t. 1, p. 609.

vertueux Xénophon n'a cessé d'admirer, d'estimer et d'aimer Agésilas[1]. J'ai moi-même fait plusieurs campagnes sous ce prince. Je ne vous parle pas de ses talens militaires : vous verrez ses trophées élevés dans plusieurs provinces de la Grèce et de l'Asie[2]. Mais je puis vous protester qu'il était adoré des soldats[3], dont il partageait les travaux et les dangers; que dans son expédition d'Asie il étonnait les barbares par la simplicité de son extérieur et par l'élévation de ses sentimens; que dans tous les temps il nous étonnait par de nouveaux traits de désintéressement, de frugalité, de modération et de bonté; qu'oubliant sa grandeur, sans craindre que les autres l'oubliassent, il était d'un accès facile, d'une familiarité touchante, sans fiel, sans jalousie[4], toujours prêt à écouter nos plaintes; enfin le Spartiate le plus rigide n'avait pas des mœurs plus austères; l'Athénien le plus aimable n'eut jamais plus d'agrément dans l'esprit[5]. Je n'ajoute qu'un trait à cet éloge : dans ces conquêtes brillantes qu'il fit en Asie, son premier soin fut toujours d'adoucir le sort des prisonniers, et de rendre la liberté aux esclaves[6].

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 5; id. in Ages. — [2] Isocr. Archid. t. 2, p. 38. — [3] Xenoph. in Ages. p. 667. — [4] Plut. in Ages. t. 1, p. 599. — [5] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 619. Plut. ibid. p. 596. — [6] Xenoph. ibid. p. 654.

Eh! qu'importent toutes ces qualités, répliqua Timagène, s'il les a ternies en souscrivant à l'injustice exercée contre les Thébains? Cependant, répondit Cléomède, il regardait la justice comme la première des vertus [1]. J'avoue qu'il la violait quelquefois; et, sans prétendre l'excuser, j'observe que ce n'était qu'en faveur de ses amis, jamais contre ses ennemis [2]. Il changea de conduite à l'égard des Thébains, soit que toutes les voies lui parussent légitimes pour abattre une puissance rivale de Sparte, soit qu'il crût devoir saisir l'occasion de venger ses injures personnelles. Il s'était rendu maître de toutes les passions, à l'exception d'une seule qui le maîtrisait, et qui, enrichie de la dépouille des autres, était devenue tyrannique, injuste, incapable de pardonner une offense. C'était un amour excessif de la gloire; et ce sentiment, les Thébains l'avaient blessé plus d'une fois [3], surtout lorsqu'ils déconcertèrent le projet qu'il avait conçu de détrôner le roi de Perse.

Le décret des Lacédémoniens fut l'époque de leur décadence : la plupart de leurs alliés les abandonnèrent; et trois ou quatre ans après [a], les

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 213. — [2] Plut. in Ages. t. 1, p. 598; id. apophth. lacon. t. 2, p. 209. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 621. Plut. in Ages. t. 1, p. 599. — [a] L'an 379 ou 378 avant J. C.

Thébains brisèrent un joug odieux[1]. Quelques citoyens intrépides détruisirent dans une nuit, dans un instant, les partisans de la tyrannie; et le peuple ayant secondé leurs premiers efforts, les Spartiates évacuèrent la citadelle. L'un des bannis, le jeune Pélopidas, fut un des premiers auteurs de cette conjuration[2]. Il était distingué par sa naissance et par ses richesses; il le fut bientôt par des actions dont l'éclat rejaillit sur sa patrie. Pélopidas.

Toute voie de conciliation se trouvait désormais interdite aux deux nations. La haine des Thébains s'était prodigieusement accrue, parce qu'ils avaient essuyé un outrage sanglant; celle des Lacédémoniens, parce qu'ils l'avaient commis. Quoique ces derniers eussent plusieurs guerres à soutenir, ils firent quelques irruptions en Béotie. Agésilas y conduisit deux fois[3] ses soldats accoutumés à vaincre sous ses ordres: il fut blessé dans une action peu décisive; et le Spartiate Antalcidas lui dit, en lui montrant le sang qui coulait de la plaie: « Voilà le fruit des leçons que vous avez » données aux Thébains[4]. » En effet, ceux-ci, après avoir d'abord laissé ravager leurs campagnes, essayèrent leurs forces dans de petits

[1] Xenoph. hist. græc. lib 5, p. 566. — [2] Plut. in Pelop. p. 281. Nep. in Pelop. cap. 2. — [3] Xenoph. ibid. p. 572 et 575. Dodwell. annal. Xenoph. ad ann. 378. — [4] Plut. ibid. p. 285.

combats, qui bientôt se multiplièrent. Pélopidas les menait chaque jour à l'ennemi; et, malgré l'impétuosité de son caractère, il les arrêtait dans leurs succès, les encourageait dans leurs défaites, et leur apprenait lentement à braver les Spartiates dont ils redoutaient la valeur, et encore plus la réputation. Lui-même, instruit par ses fautes et par les exemples d'Agésilas, s'appropriait l'expérience du plus habile général de la Grèce : il recueillit dans une des campagnes suivantes le fruit de ses travaux et de ses réflexions.

Il était dans la Béotie[1]; il s'avançait vers Thèbes[a] : un corps de Lacédémoniens, beaucoup plus nombreux que le sien, retournait par le même chemin. Un cavalier thébain qui s'était avancé, et qui les aperçut sortant d'un défilé, court à Pélopidas : « Nous sommes tombés, s'é-» cria-t-il, entre les mains de l'ennemi.—Et pour-» quoi ne serait-il pas tombé entre les nôtres ? » répondit le général. Jusqu'alors aucune nation n'avait osé attaquer les Lacédémoniens avec des forces égales, encore moins avec des forces inférieures. La mêlée fut sanglante, la victoire longtemps indécise. Les Lacédémoniens, ayant perdu leurs deux généraux et l'élite de leurs guerriers, s'ouvrent, sans perdre leurs rangs, pour laisser

[1] Plut. in Pelop. p. 285. — [a] L'an 375 avant J. C.

passer l'ennemi : mais Pélopidas, qui veut rester maître du champ de bataille, fond de nouveau sur eux, et goûte enfin le plaisir de les disperser dans la plaine.

Ce succès inattendu étonna Lacédémone, Athènes, et toutes les républiques de la Grèce. Fatiguées des malheurs de la guerre, elles résolurent de terminer leurs différens à l'amiable. La diète fut convoquée à Lacédémone [1] : Épaminondas y parut avec les autres députés de Thèbes.

Il était alors dans sa quarantième année. Jusqu'à ce moment il avait, suivant le conseil des sages, caché sa vie [2] : il avait mieux fait encore, il s'était mis en état de la rendre utile aux autres. Au sortir de l'enfance, il se chargea d'achever lui-même son éducation. Malgré la médiocrité de sa fortune, il retira chez lui le philosophe Lysis [3], et dans leurs fréquens entretiens, il se pénétra des idées sublimes que les pythagoriciens ont conçu de la vertu ; et cette vertu, qui brillait dans ses moindres actions, le rendit inaccessible à toutes les craintes. En même temps qu'il fortifiait sa santé par la course, la lutte [4],

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 590. — [2] Plut. de occult. vivend. t. 2, p. 1129. — [3] Plut. de gen. Socr. t. 2, p. 585. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 17. Diod. lib. 15, p. 356; id. in excerpt. Vales. p. 246. Cicer. de offic. lib. 1, cap. 44, t. 3, p. 223. — [4] Nep. in Epam. cap. 2.

encore plus par la tempérance, il étudiait les hommes, il consultait les plus éclairés [1], et méditait sur les devoirs du général et du magistrat.

Dans les discours prononcés en public, il ne dédaignait pas les ornemens de l'art [2]; mais on y démêlait toujours l'éloquence des grandes âmes. Ses talens, qui l'ont placé au rang des orateurs célèbres, éclatèrent pour la première fois à la diète de Lacédémone, dont Agésilas dirigea les opérations.

Les députés des différentes républiques y discutèrent leurs droits et leurs intérêts. J'ai vu par hasard les harangues des trois ambassadeurs d'Athènes. Le premier était un prêtre de Cérès, entêté de sa naissance, fier des éloges qu'il recevait, ou qu'il se donnait lui-même [3]. Il rappela les commissions importantes que les Athéniens avaient confiées à ceux de sa maison, parla des bienfaits que les peuples du Péloponèse avaient reçus des divinités dont il était le ministre, et conclut en observant que la guerre ne pouvait commencer trop tard, ni finir trop tôt. Callistrate, orateur renommé, au lieu de défendre l'intérêt général de la Grèce, eut l'indiscrétion d'insinuer, en présence de tous les alliés, que l'union par-

[1] Nep. in Epam. cap. 3. — [2] Id. cap. 5. — [3] Xenoph. histor. græc lib. 6, p. 590.

ticulière d'Athènes et de Lacédémone assurerait à ces deux puissances l'empire de la terre et de la mer. Enfin, Autoclès, troisième député, s'étendit avec courage sur les injustices des Lacédémoniens, qui appelaient sans cesse les peuples à la liberté, et les tenaient réellement dans l'esclavage, sous le vain prétexte de leur garantie accordée au traité d'Antalcidas.

Je vous ai dit que, suivant ce traité, toutes les villes de la Grèce devaient être libres : or, les Lacédémoniens, en tenant dans leur dépendance les villes de Laconie, exigeaient avec hauteur que celles de la Béotie ne fussent plus asservies aux Thébains [1]. Comme ils se répandaient en plaintes amères contre ces derniers, et ne s'exprimaient plus avec la même précision qu'auparavant, Épaminondas, ennuyé de leurs prolixes invectives, leur dit un jour : « Vous con» viendrez du moins que nous vous avons forcés » d'allonger vos monosyllabes [2]. » Le discours qu'il prononça ensuite fit une si forte impression sur les députés, qu'Agésilas en fut alarmé. Le Thébain insistant avec force sur la nécessité d'un traité uniquement fondé sur la justice et sur la raison : « Et vous paraît-il juste et raisonnable, » dit Agésilas, d'accorder l'indépendance aux

[1] Diod. lib. 15. p. 366. — [2] Plut. de sui laude, t. 2, p. 545 ; id. apophth. t. 2, p. 193.

» villes de la Béotie? — Et vous, répondit Épa-
» minondas, croyez-vous raisonnable et juste de
» reconnaître celle de la Laconie? — Expliquez-
» vous nettement, répondit Agésilas enflammé de
» colère : je vous demande si les villes de la
» Béotie seront libres. — Et moi, répondit fière-
» ment Épaminondas, je vous demande si celles
» de Laconie le seront. » A ces mots, Agésilas effaça du traité le nom des Thébains, et l'assemblée se sépara [1].

Telle fut, à ce qu'on prétend, l'issue de cette fameuse conférence. Quelques-uns la racontent diversement, et plus à l'avantage d'Agésilas [2]. Quoi qu'il en soit, les principaux articles du décret de la diète portaient qu'on licencierait les troupes, que tous les peuples jouiraient de la liberté, et qu'il serait permis à chacune des puissances confédérées de secourir les villes opprimées [3].

On aurait encore pu recourir à la négociation; mais les Lacédémoniens, entraînés vers leur ruine par un esprit de vertige [4], donnèrent ordre au roi Cléombrote, qui commandait en Phocide l'armée des alliés, de la conduire en Béotie. Elle était forte de dix mille hommes de pied et de

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 611. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 593. — [3] Id. ibid. Diod. lib. 15, p. 355. — [4] Xenoph. ibid. p. 594.

mille chevaux [1]. Les Thébains ne pouvaient leur opposer que six mille hommes d'infanterie [2] et un petit nombre de chevaux; mais Épaminondas était à leur tête, et il avait Pélopidas sous lui.

On citait des augures sinistres: il répondit que le meilleur des présages était de défendre sa patrie [3]. On rapportait des oracles favorables : il les accrédita tellement, qu'on le soupçonnait d'en être l'auteur [4]. Ses troupes étaient aguerries et pleines de son esprit. La cavalerie de l'ennemi, ramassée presque au hasard, n'avait ni expérience, ni émulation [5]. Les villes alliées n'avaient consenti à cette expédition qu'avec une extrême répugnance, et leurs soldats n'y marchaient qu'à regret. Le roi de Lacédémone s'aperçut de ce découragement ; mais il avait des ennemis, et risqua tout plutôt que de fournir de nouveaux prétextes à leur haine [6].

Bataille de Leuctres.

Les deux armées étaient dans un endroit de la Béotie nommé Leuctres. La veille de la bataille, pendant qu'Épaminondas faisait ses dispositions, inquiet d'un événement qui allait décider du sort de sa patrie, il apprit qu'un officier de distinction venait d'expirer tranquillement dans sa

[1] Plut. in Pelop. t. 1, p. 288. — [2] Diod. ibid. p. 367. — [3] Id. ibid. — [4] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 595. Diod. ibid. Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, § 8. — [5] Xenoph. ibid. p. 596. — [6] Cicer. de offic. lib. 1, cap. 24, t. 3, p. 201.

tente : « Eh bons dieux ! s'écria-t-il, comment » a-t-on le temps de mourir dans une pareille » circonstance [1] ? »

Le lendemain [a] se donna cette bataille, que les talens du général thébain rendront à jamais mémorable. Cléombrote s'était placé à la droite de son armée avec la phalange lacédémonienne [2], protégée par la cavalerie, qui formait une première ligne. Épaminondas, assuré de la victoire s'il peut enfoncer cette aile si redoutable, prend le parti de refuser sa droite à l'ennemi, et d'attaquer par sa gauche. Il y fait passer ses meilleures troupes, les range sur cinquante de hauteur, et met aussi sa cavalerie en première ligne. A cet aspect, Cléombrote change sa première disposition ; mais au lieu de donner plus de profondeur à son aile, il la prolonge pour déborder Épaminondas. Pendant ce mouvement, la cavalerie des Thébains fondit sur celle des Lacédémoniens, et la renversa sur leur phalange, qui n'était plus qu'à douze de hauteur. Pélopidas, qui commandait le bataillon sacré [b], la prit en flanc : Épaminondas tomba sur elle avec tout le poids de sa

[1] Plut. de sanit. tuend. t. 2, p. 136. — [a] Le 8 juillet de l'année julienne proleptique, 371 avant J. C. — [2] Xenoph. ibid. Diod. lib. 15, p. 370. Plut. in Pelop. p. 289. Arrian. tactic. p. 32. Folard, trait. de la colon. chap. 10, dans le premier volume de la trad. de Polyb. p. 57. — [b] C'était un corps de trois cents jeunes Thébains renommés pour leur valeur.

colonne. Elle en soutint le choc avec un courage digne d'une meilleure cause et d'un plus heureux succès. Des prodiges de valeur ne purent sauver Cléombrote. Les guerriers qui l'entouraient sacrifièrent leurs jours, ou pour sauver les siens, ou pour retirer son corps, que les Thébains n'eurent pas la gloire d'enlever.

Après sa mort, l'armée du Péloponèse se retira dans son camp, placé sur une hauteur voisine. Quelques Lacédémoniens proposaient de retourner au combat [1]; mais leurs généraux, effrayés de la perte que Sparte venait d'essuyer, et ne pouvant compter sur des alliés plus satisfaits qu'affligés de son humiliation, laissèrent les Thébains élever paisiblement un trophée sur le champ de bataille. La perte de ces derniers fut très-légère; celle de l'ennemi se montrait à quatre mille hommes, parmi lesquels on comptait mille Lacédémoniens. De sept cents Spartiates, quatre cents perdirent la vie [2].

Le premier bruit de cette victoire n'excita dans Athènes qu'une jalousie indécente contre les Thébains [3]. A Sparte, il réveilla ces sentimens extraordinaires que les lois de Lycurgue impriment dans tous les cœurs. Le peuple assistait à des jeux solennels où les hommes de tout âge

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 597. — [2] Id. ibid. Diod. lib. 15, p. 371. — [3] Xenoph. ibid. p. 598.

disputaient le prix de la lutte et des autres exercices du gymnase. A l'arrivée du courrier, les magistrats prévirent que c'en était fait de Lacédémone; et, sans interrompre le spectacle, ils firent instruire chaque famille de la perte qu'elle venait d'essuyer, en exhortant les mères et les épouses à contenir leur douleur dans le silence. Le lendemain, on vit ces familles, la joie peinte sur le visage, courir aux temples, à la place publique, remercier les dieux, et se féliciter mutuellement d'avoir donné à l'état des citoyens si courageux. Les autres n'osaient s'exposer aux regards du public, ou ne se montraient qu'avec l'appareil de la tristesse et du deuil. La douleur de la honte et l'amour de la patrie prévalurent tellement dans la plupart d'entre elles, que les époux ne pouvaient soutenir les regards de leurs épouses, et que les mères craignaient le retour de leurs fils [1].

Les Thébains furent si enorgueillis de ce succès, que le philosophe Antisthène disait : « Je » crois voir des écoliers tout fiers d'avoir battu » leur maître [2]. » D'un autre côté les Lacédémoniens, ne voulant pas avouer leur défaite, demandèrent que les deux nations s'en rapportassent au jugement des Achéens [3].

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 597. Plut. in Ages. t. 1, p. 612. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 59. — [3] Polyb. hist. lib. 2, p. 127.

Deux ans après [1], Épaminondas et Pélopidas furent nommés béotarques, ou chefs de la ligue béotienne [2]. Le concours des circonstances, l'estime, l'amitié, l'uniformité des vues et des sentimens formaient entre eux une union indissoluble. L'un avait sans doute plus de vertus et de talens; mais l'autre, en reconnaissant cette supériorité, la faisait presque disparaître. Ce fut avec ce fidèle compagnon de ses travaux et de sa gloire, qu'Épaminondas entra dans le Péloponèse, portant la terreur et la désolation chez les peuples attachés à Lacédémone [3], hâtant la défection des autres, brisant le joug sous lequel les Messéniens gémissaient depuis plusieurs siècles. Soixante-dix mille hommes de différentes nations marchaient sous ses ordres avec une égale confiance [3]. Il les conduisit à Lacédémone, résolu d'attaquer ses habitans jusque dans leurs foyers, et d'élever un trophée au milieu de la ville. (*Atlas, pl.* 31 *et* 32.)

Sparte n'a point de murs, point de citadelle [4]. On y trouve plusieurs éminences, qu'Agésilas eut soin de garnir de troupes. Il plaça son armée

[1] Dodwell. annal. Xenoph. p. 279. — [2] L'an 369 avant J. C. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 607. Ælian. var. hist. lib. 4, cap. 8. — [3] Plut. in Pelop. p. 290; in Ages. p. 613. Diod. lib. 15, p. 375 et 390. — [4] Xenoph. ibid. p. 608. Plut. in Ages. p. 662. Liv. lib. 34, cap. 38; lib. 39, cap. 37. Nep. in Ages. cap. 6. Justin. lib. 14, cap. 5.

sur le penchant de la plus haute de ces éminences. C'est de là qu'il vit Épaminondas s'approcher à la tête de son armée, et faire ses dispositions pour passer l'Eurotas, grossi par la fonte des neiges. Après l'avoir long-temps suivi des yeux, il ne laissa échapper que ces mots : « Quel » homme! quel prodige! »

Cependant ce prince était agité de mortelles inquiétudes. Au dehors une armée formidable, au dedans un petit nombre de soldats qui ne se croyaient plus invincibles, et un grand nombre de factieux qui se croyaient tout permis ; les murmures et les plaintes des habitans, qui voyaient leurs possessions dévastées et leurs jours en danger; le cri général, qui l'accusait d'être l'auteur de tous les maux de la Grèce; le cruel souvenir d'un règne autrefois si brillant, et déshonoré sur sa fin par un spectacle aussi nouveau qu'effrayant: car, depuis plus de cinq à six siècles, les ennemis avaient à peine osé tenter quelques incursions passagères sur les frontières de la Laconie [2]; jamais les femmes de Sparte n'avaient vu la fumée de leur camp [3].

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 613. — [2] Thucyd. lib. 2, cap. 25; lib. 4, cap. 41; lib. 5, cap. 14. Plut. in Per. p. 170. — [3] Isocr. Archid. t. 2, p. 30. Dinarch. adv. Demosth. ap. orat. græc. p. 99. Diod. lib. 15, p. 377. Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 42. Plut. in Ages. p. 613.

Malgré de si justes sujets d'alarmes, Agésilas montrait un front serein, et méprisait les injures de l'ennemi, qui, pour le forcer à quitter son poste, tantôt lui reprochait sa lâcheté, tantôt ravageait sous ses yeux les campagnes voisines. Sur ces entrefaites, environ deux cents conjurés s'étant emparés d'un poste avantageux et difficile à forcer, on proposait de faire marcher contre eux un corps de troupes. Agésilas rejeta ce conseil. Il se présenta lui-même aux rebelles, suivi d'un seul domestique. « Vous avez mal compris » mes ordres, leur dit-il : ce n'est pas ici que » vous deviez vous rendre ; c'est dans tel et tel » endroit. » Il leur montrait en même temps les lieux où il avait dessein de les disperser. Ils y allèrent aussitôt [1].

Cependant Épaminondas désespérait d'attirer les Lacédémoniens dans la plaine. L'hiver était fort avancé. Déjà ceux d'Arcadie, d'Argos et d'Élée avaient abandonné le siége. Les Thébains perdaient journellement du monde, et commençaient à manquer de vivres. Les Athéniens et d'autres peuples faisaient des levées en faveur de Lacédémone. Ces raisons engagèrent Épaminondas à se retirer. Il fit le dégât dans le reste de la Laconie ; et après avoir évité l'armée des

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 614.

Athéniens, commandée par Iphicrate, il ramena paisiblement la sienne en Béotie [1].

Les chefs de la ligue béotienne ne sont en exercice que pendant une année, au bout de laquelle ils doivent remettre le commandement à leurs successeurs. Épaminondas et Pélopidas l'avaient conservé quatre mois entiers au delà du terme prescrit par la loi [2]. Ils furent accusés et traduits en justice. Le dernier se défendit sans dignité; il eut recours aux prières. Épaminondas parut devant ses juges avec la même tranquillité qu'à la tête de son armée. « La loi me condamne, » leur dit-il; je mérite la mort [3]. Je demande seu- » lement qu'on grave cette inscription sur mon » tombeau : Les Thébains ont fait mourir Épa- » minondas, parce qu'à Leuctres il les força d'at- » taquer et de vaincre ces Lacédémoniens qu'ils » n'osaient pas auparavant regarder en face; » parce que sa victoire sauva sa patrie, et rendit » la liberté à la Grèce; parce que, sous sa con- » duite, les Thébains assiégèrent Lacédémone, » qui s'estima trop heureuse d'échapper à sa » ruine; parce qu'il rétablit Messène, et l'entoura » de fortes murailles [4]. » Les assistans applau-

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 612. — [2] Plut. in Pelop. t. 1, p. 290. Nep. in Epam. cap. 7. — [3] Plut. de sui laude, t. 2, p 540. [4] Nep. ibid. cap. 8. Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 42.

dirent au discours d'Épaminondas, et les juges n'osèrent pas le condamner.

L'envie, qui s'accroît par ses défaites, crut avoir trouvé l'occasion de l'humilier. Dans la distribution des emplois, le vainqueur de Leuctres fut chargé de veiller à la propreté des rues et à l'entretien des égouts de la ville. Il releva cette commission, et montra, comme il l'avait dit lui-même, qu'il ne faut pas juger des hommes par les places, mais des places par ceux qui les remplissent [1].

Pendant les six années qui se sont écoulées depuis, nous avons vu plus d'une fois Épaminondas faire respecter les armes thébaines dans le Péloponèse, et Pélopidas les faire triompher en Thessalie [2]. Nous avons vu ce dernier, choisi pour arbitre entre deux frères qui se disputaient le trône de Macédoine, terminer leurs différens, et rétablir la paix dans ce royaume [3]; passer ensuite à la cour de Suse [4], où sa réputation, qui l'avait devancé, lui attira des distinctions brillantes [a]; déconcerter les mesures des députés d'Athènes et de Lacédémone, qui demandaient la protection du roi de Perse; obtenir pour sa

[1] Plut. de præcept. reip. t. 2, p. 811. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 616 et 624. Plut. in Pelop. p. 291. Dodwell. annal. Xenoph. p. 280 et 283. — [3] Plutarch. ibid. — [4] Xenoph. ibid. p. 620. Plut. ibid. p. 294. — [a] L'an 367 avant J. C. (Dodwell. annal.)

patrie un traité qui l'unissait étroitement avec ce prince.

Il marcha l'année dernière [a] contre un tyran de Thessalie, nommé Alexandre, et périt dans le combat en poursuivant l'ennemi qu'il avait réduit à une fuite honteuse [1]. Thèbes et les puissances alliées pleurèrent sa mort : Thèbes a perdu l'un de ses soutiens, mais Épaminondas lui reste. Il se propose de porter les derniers coups à Lacédémone. Toutes les républiques de la Grèce se partagent, forment des ligues, font des préparatifs immenses. On prétend que les Athéniens se joindront aux Lacédémoniens, et que cette union n'arrêtera point Épaminondas. Le printemps prochain décidera cette grande querelle. Tel fut le récit de Cléomède.

Le Bosphore.

APRÈS plusieurs jours de navigation heureuse, nous arrivâmes au Bosphore de Thrace. C'est le nom que l'on donne au canal dont Cléomède nous avait parlé. L'abord en est dangereux; les vents contraires y précipitent souvent les vaisseaux sur les côtes voisines [2], et les navigateurs n'y trouvent que la mort ou l'esclavage : car les habitans de cette contrée sont de vrais barbares, puisqu'ils sont cruels [3]. (*Atlas, pl.* 7.)

[a] L'an 364 avant J. C. — [1] Plut. in Pelop. p. 296. Nep. in Pelop. cap. 5. Dodwell. annal. Xenoph. p. 286. — [2] Voy. de Chard. t. 1, p. 100. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 380 et 412.

En entrant dans le canal[a], l'équipage adressa mille actions de grâces à Jupiter, surnommé Urius, dont nous avions le temple à gauche, sur la côte d'Asie, et qui nous avait préservés des dangers d'une mer si orageuse[1]. Cependant je disais à Timagène : Le Pont-Euxin reçoit, à ce qu'on prétend, près de quarante fleuves, dont quelques-uns sont très-considérables, et ne pourraient s'échapper par une si faible issue[2]. Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour et nuit dans ce vaste réservoir? Vous en voyez couler ici une partie, répondit Timagène. Le reste, réduit en vapeurs, doit être attiré par les rayons du soleil : car les eaux de cette mer, étant plus douces, et par conséquent plus légères que celles des autres, s'évaporent plus facilement[3]. Que savons-nous? peut-être que ces abîmes dont nous parlait tantôt Cléomède absorbent une partie des eaux du Pont, et les conduisent à des mers éloignées par des souterrains prolongés sous le Continent.

Le Bosphore de Thrace sépare l'Europe de l'Asie. Sa longueur, depuis le temple de Jupiter jusqu'à la ville de Byzance, où il finit, est de cent

[a] *Voyez* la Carte du Bosphore de Thrace. — [1] Chishull. antiq. asiat. p. 61. — [2] Voy. de Tournef. t. 2, p. 123. — [3] Aristot. meteor. lib. 2, cap. 2, t. 1, p. 552.

vingt stades[1 a]. Sa largeur varie : à l'entrée, elle est de quatre stades[2 b]; à l'extrémité opposée, de quatorze[c]. En certains endroits, les eaux forment de grands bassins et des baies profondes[3].

De chaque côté, le terrain s'élève en amphithéâtre, et présente les aspects les plus agréables et les plus diversifiés; des collines couvertes de bois et des vallons fertiles y font par intervalles un contraste frappant avec les rochers, qui tout à coup changent la direction du canal[4]. On voit sur les hauteurs des monumens de la piété des peuples; sur le rivage, des maisons riantes, des ports tranquilles, des villes et des bourgs enrichis par le commerce; des ruisseaux qui apportent le tribut de leurs eaux. En certaines saisons, ces tableaux sont animés par quantité de bateaux destinés à la pêche, et de vaisseaux qui vont au Pont-Euxin, ou qui en rapportent les dépouilles.

Vers le milieu du canal, on nous montra l'endroit où Darius, roi de Perse, fit passer sur un

[1] Herodot. lib. 4, cap. 85. Polyb. lib. 4, p. 307 et 311. Arrian. peripl. p. 12, ap. Geogr. min. t. 1. — [a] Quatre lieues treize cent quarante toises. — [2] Herodot. ibid. Strab. lib. 2, p. 125. — [b] Trois cent soixante-dix-huit toises. — [c] Treize cent vingt-trois toises. Les anciens diffèrent entre eux, et encore plus des modernes, sur ces mesures, ainsi que sur celles du Pont-Euxin, de la Propontide et de l'Hellespont. J'ai dû m'en tenir en général à celles d'Hérodote, qui étaient les plus connues à l'époque de ce voyage. — [3] Voy. de Tournef. t. 2, p. 158. — [4] Id. ibid. t. 2, p. 125.

pont de bateaux sept cent mille hommes qu'il conduisait contre les Scythes. Le détroit, qui n'a plus que cinq stades de large[a], s'y trouve resserré par un promontoire sur lequel est un temple de Mercure[1]. Là, deux hommes placés, l'un en Asie, l'autre en Europe, peuvent s'entendre facilement[2]. Bientôt après, nous aperçûmes la citadelle et les murs de Byzance, et nous entrâmes dans son port, après avoir laissé à gauche la petite ville de Chrysopolis, et reconnu du même côté celle de Chalcédoine. (*Plan de Byzance, Atlas, pl.* 7.)

[a] Quatre cent soixante-douze toises et demie. — [1] Polyb. lib. 4, p. 311. Plin. lib. 4, cap. 24. — [2] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 32, p. 635.

FIN DU CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

Description de Byzance. Colonies grecques. Le détroit de l'Hellespont. Voyage de Byzance à Lesbos.

Byzance. BYZANCE, fondée autrefois par les Mégariens[1], successivement rétablie par les Milésiens[2] et par d'autres peuples de la Grèce[3], est située sur un promontoire dont la forme est à peu près triangulaire. Jamais situation plus heureuse et plus imposante. La vue, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur cette mer qu'on appelle Propontide ; en face, au delà d'un canal étroit, sur les villes de Chalcédoine et de Chrysopolis ; ensuite, sur le détroit du Bosphore : enfin, sur des coteaux fertiles, et sur un golfe qui sert de port, et qui s'enfonce dans les terres jusqu'à la profondeur de soixante stades[4] [a]. (*Atlas, pl.* 7.)

La citadelle occupe la pointe du promontoire : les murs de la ville sont faits de grosses pierres carrées tellement jointes, qu'ils semblent ne

[1] Steph. in Βυζάν. Eustath. in Dionys. v. 804. — [2] Vell. Paterc. lib. 2, cap. 15. — [3] Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, p. 308. Justin. lib. 9, cap. 1. — [4] Strab. lib. 7, p. 320. — [a] Deux lieues et un quart.

former qu'un seul bloc[1] : ils sont très-élevés du côté de la terre, beaucoup moins des autres côtés, parce qu'ils sont naturellement défendus par la violence des flots, et en certains endroits par les rochers sur lesquels ils sont construits, et qui avancent dans la mer[2].

Outre un gymnase[3] et plusieurs espèces d'édifices publics, on trouve dans cette ville toutes les commodités qu'un peuple riche et nombreux[4] peut se procurer. Il s'assemble dans une place assez vaste pour y mettre une petite armée en bataille[5]. Il y confirme ou rejette les décrets d'un sénat plus éclairé que lui[6]. Cette inconséquence m'a frappé dans plusieurs villes de la Grèce ; et je me suis souvent rappelé le mot d'Anacharsis à Solon : « Parmi vous, ce sont les sages qui dis» cutent, et les fous qui décident[7]. »

Le territoire de Byzance produit une grande abondance de grains et de fruits[8], trop souvent exposés aux incursions des Thraces qui habitent les villages voisins[9]. On pêche, jusque dans le port même[10], une quantité surprenante de pois-

[1] Dio. hist. rom. lib. 74, p. 1251. Herodian. lib. 3, in init.—[2] Dio, ibid. Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 395. — [3] Aristot. de cur. rei famil. t. 2, p. 502.— [4] Diod. lib. 13, p. 190.— [5] Xenoph. ibid. Sozim. lib. 2, p. 687. — [6] Demosth. de cor. p. 487. — [7] Plut. in Solon. t. 1, p. 81. — [8] Polyb. lib. 4, p. 313. Herodian. ibid. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63. — [9] Xenoph. ibid. p. 398. Polyb. ibid. — [10] Strab. lib. 7, p. 320. Athen. lib. 3, cap. 25, p. 116. Pet. Gill. præf. ad urb. descript.

sons; en automne, lorsqu'ils descendent du Pont-Euxin dans les mers inférieures; au printemps, lorsqu'ils reviennent au Pont [1]. Cette pêche et les salaisons grossissent les revenus de la ville [2], d'ailleurs remplie de négocians, et florissante par un commerce actif et soutenu. Son port, inaccessible aux tempêtes, attire les vaisseaux de tous les peuples de la Grèce : sa position à la tête du détroit la met à portée d'arrêter ou de soumettre à de gros droits ceux qui trafiquent au Pont-Euxin [3], et d'affamer les nations qui en tirent leur subsistance. De là, les efforts qu'ont faits les Athéniens et les Lacédémoniens pour l'engager dans leurs intérêts. Elle était alors alliée des premiers [4].

Cléomède avait pris de la saline à Panticapée [5]; mais comme celle de Byzance est plus estimée [6], il acheva de s'en approvisionner; et après qu'il eut terminé ses affaires, nous sortîmes du port, et nous entrâmes dans la Propontide. La largeur de cette mer [7] est, à ce qu'on prétend, de cinq cents stades [a]; sa longueur, de quatorze cents [b].

[1] Aristot. hist. anim. lib. 6, cap. 17, t. 1, p. 874; lib. 8, cap. 19, t. 1, p. 913. Plin. lib. 9, cap. 15, t. 1, p. 507. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63. — [2] Aristot. de cur. rei famil. t. 2, p. 502. — [3] Demosth. in Leptin. p. 549; id. in Polycl. p. 1084. Xenoph. hist. græc. lib. 4, p. 542. — [4] Diod. lib. 16, p. 412. — [5] Demosth. in Lacr. p. 953. — [6] Athen. lib. 3, p. 117 et 120. — [7] Herodot. lib. 4, cap. 86. — [a] Près de dix-neuf lieues. — [b] Près de cinquante-trois lieues.

Sur ses bords s'élèvent plusieurs villes célèbres, fondées ou conquises par les Grecs : d'un côté, Selymbrie, Périnthe, Bizanthe ; de l'autre, Astacus en Bithynie, Cyzique en Mysie.

Les mers que nous avions parcourues offraient sur leurs rivages plusieurs établissemens formés par les peuples de la Grèce[a]. J'en devais trouver d'autres dans l'Hellespont, et sans doute dans des mers plus éloignées. Quels furent les motifs de ces émigrations ? De quel côté furent-elles dirigées ? Les colonies ont-elles conservé des relations avec leurs métropoles ? Cléomède étendit quelques cartes sous mes yeux ; et Timagène s'empressa de répondre à mes questions. Colonies.

La Grèce, me dit-il, est une presqu'île bornée à l'occident par la mer Ionienne, à l'orient par la mer Égée. Elle comprend aujourd'hui le Péloponèse, l'Attique, la Phocide, la Béotie, la Thessalie, l'Étolie, l'Acarnanie, une partie de l'Épire, et quelques autres petites provinces. C'est là que, parmi plusieurs villes florissantes, on distingue Lacédémone, Corinthe, Athènes et Thèbes.

Ce pays est d'une très-médiocre étendue[b], en général stérile, et presque partout hérissé de montagnes. Les sauvages qui l'habitaient autrefois se réunirent par le besoin, et dans la suite

[a] *Voyez* la Table des Colonies grecques, dans le VII[e] volume. — [b] Environ dix-neuf cents lieues carrées.

des temps se répandirent en différentes contrées. Jetons un coup d'œil rapide sur l'état actuel de nos possessions.

A l'occident nous occupons les îles voisines, telles que Zacynthe, Céphalénie, Corcyre; nous avons même quelques établissemens sur les côtes de l'Illyrie. Plus loin, nous avons formé des sociétés nombreuses et puissantes dans la partie méridionale de l'Italie, et dans presque toute la Sicile. Plus loin encore, au pays des Celtes, vous trouverez Marseille fondée par les Phocéens, mère de plusieurs colonies établies sur les côtes voisines; Marseille, qui doit s'enorgueillir de s'être donné des lois sages, d'avoir vaincu les Carthaginois [1], et de faire fleurir dans une région barbare les sciences et les arts de la Grèce.

En Afrique, l'opulente ville de Cyrène, capitale d'un royaume de même nom, et celle de Naucratis, située à l'une des embouchures du Nil, sont sous notre domination.

En revenant vers le nord, vous nous trouverez en possession de presque toute l'île de Chypre, de celles de Rhodes et de Crète, de celles de la mer Égée, d'une grande partie des bords de l'Asie opposés à ces îles, de ceux de l'Hellespont, de plusieurs côtes de la Propontide et du Pont-Euxin.

Par une suite de leur position, les Athéniens

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 13.

portèrent leurs colonies à l'orient, et les peuples du Péloponèse à l'occident de la Grèce [1]. Les habitans de l'Ionie et de plusieurs îles de la mer Égée sont Athéniens d'origine. Plusieurs villes ont été fondées par les Corinthiens en Sicile, et par les Lacédémoniens dans la grande Grèce.

L'excès de population dans un canton, l'ambition dans les chefs [2], l'amour de la liberté dans les particuliers, des maladies contagieuses et fréquentes, des oracles imposteurs, des vœux indiscrets, donnèrent lieu à plusieurs émigrations; des vues de commerce et de politique occasionèrent les plus récentes. Les unes et les autres ont ajouté de nouveaux pays à la Grèce, et introduit dans le droit public les lois de la nature et du sentiment [3].

Les liens qui unissent les enfans à ceux dont ils tiennent le jour subsistent entre les colonies et les villes qui les ont fondées [4]. Elles prennent, sous leurs différens rapports, les noms tendres et respectables de fille, de sœur, de mère, d'aïeule; et de ces divers titres naissent leurs engagemens réciproques [5].

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 12. — [2] Herodot. lib. 5, cap. 42. — [3] Bougainv. dissert. sur les métr. et les col. p. 18. Spanh. de præst. num. p. 580. Sainte-Croix, de l'état des colonies des anciens peuples, p. 65. — [4] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 754. — [5] Spanh. ibid. p. 575.

La métropole doit naturellement protéger ses colonies, qui, de leur côté, se font un devoir de voler à son secours quand elle est attaquée. C'est de sa main que souvent elles reçoivent leurs prêtres, leurs magistrats [1], leurs généraux; elles adoptent ou conservent ses lois, ses usages et le culte de ses dieux; elles envoient tous les ans dans ses temples les prémices de leurs moissons. Ses citoyens ont chez elles la première part dans la distribution des victimes, et les places les plus distinguées dans les jeux et dans les assemblées du peuple [2].

Tant de prérogatives accordées à la métropole ne rendent point son autorité odieuse. Les colonies sont libres dans leur dépendance, comme les enfans le sont dans les hommages qu'ils rendent à des parens dignes de leur tendresse. Tel est du moins l'esprit qui devrait animer la plupart des villes de la Grèce, et faire regarder Athènes, Lacédémone et Corinthe, comme les mères ou les tiges de trois nombreuses familles dispersées dans les trois parties du monde. Mais les mêmes causes qui, parmi les particuliers, éteignent les sentimens de la nature, jettent tous les jours le trouble dans ces familles de villes; et la violation apparente ou réelle de leurs devoirs mutuels

[1] Thucyd. lib. I, cap. 56. — [2] Spanh. de præst. num. p. 580. Bougainv. dissert. sur les métr. et les col. p. 36.

n'est que trop souvent devenue le prétexte ou le motif des guerres qui ont déchiré la Grèce [1].

Les lois dont je viens de parler n'obligent que les colonies qui se sont expatriées par ordre ou de l'aveu de leur métropole : les autres, et surtout celles qui sont éloignées, se bornent à conserver un tendre souvenir pour les lieux de leur origine. Les premières ne sont, pour la plupart, que des entrepôts utiles ou nécessaires au commerce de la mère patrie; trop heureuses lorsque les peuples qu'elles ont repoussés dans les terres les laissent tranquilles, ou consentent à l'échange de leurs marchandises ! Ici, par exemple, les Grecs se sont établis sur les rivages de la mer; par delà, nous avons à droite les campagnes fertiles de la Thrace; à gauche, les limites du grand empire des Perses occupées par les Bithyniens et par les Mysiens. Ces derniers s'étendent le long de l'Hellespont, où nous allons entrer [a].

L'Hellespont.

Ce détroit était le troisième que je trouvais sur ma route, depuis que j'avais quitté la Scythie. (*Atlas, pl.* 8.) Sa longueur est de quatre cents stades [2 b]. Nous le parcourûmes en peu de temps. Le vent était favorable, le courant rapide : les bords de la rivière, car c'est le nom qu'on peut

[1] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 754. — [a] *Voyez* le Plan de l'Hellespont. — [2] Herodot. lib. 4, cap. 85. — [b] Quinze lieues trois cents toises.

donner à ce bras de mer, sont entrecoupés de collines, et couverts de villes et de hameaux. Nous aperçûmes, d'un côté, la ville de Lampsaque, dont le territoire est renommé pour ses vignobles [1]; de l'autre, l'embouchure d'une petite rivière nommée Ægos-Potamos, où Lysander remporta cette célèbre victoire qui termina la guerre du Péloponèse. Plus loin sont les villes de Sestos et d'Abydos, presque en face l'une de l'autre. Près de la première est la tour de Héro [2]. C'est là, me dit-on, qu'une jeune prêtresse de Vénus se précipita dans les flots. Ils venaient d'engloutir Léandre son amant, qui, pour se rendre auprès d'elle, était obligé de traverser le canal à la nage [3].

Ici, disait-on encore, le détroit n'a plus que sept stadès de largeur [4]. Xerxès, à la tête de la plus formidable des armées, y traversa la mer sur un double pont qu'il avait fait construire. Il y repassa peu de temps après dans un bateau de pêcheur. De ce côté-ci est le tombeau d'Hécube; de l'autre, celui d'Ajax. Voici le port d'où la flotte d'Agamemnon se rendit en Asie; et voilà les côtes du royaume de Priam.

Troie. Nous étions alors à l'extrémité du détroit; j'étais tout plein d'Homère et de ses passions : je

[1] Strab. lib. 13, p. 589. — [2] Id. ibid. p. 591. — [3] Mela, lib. 1, cap. 19; lib. 2, cap. 2. Virg. georg. lib. 3, v. 258. Ovid. amor. lib. 2, eleg. 16, v. 31. — [4] Herodot. lib. 4, cap. 85.

demandai avec instance que l'on me mît à terre. Je m'élançai sur le rivage. Je vis Vulcain verser des torrens de flammes sur les vagues écumantes du Scamandre soulevé contre Achille. Je m'approchai des portes de la ville, et mon cœur fut déchiré des tendres adieux d'Andromaque et d'Hector. Je vis sur le mont Ida Pâris adjuger le prix de la beauté à la mère des Amours. J'y vis arriver Junon: la terre souriait en sa présence; les fleurs naissaient sous ses pas : elle avait la ceinture de Vénus ; jamais elle ne mérita mieux d'être appelée la reine des dieux.

Mais une si douce illusion ne tarda pas à se dissiper, et je ne pus reconnaître les lieux immortalisés par les poëmes d'Homère. Il ne reste aucun vestige de la ville de Troie; ses ruines mêmes ont disparu [1]. Des atterrissemens et des tremblemens de terre ont changé toute la face de cette contrée [2].

Je remontai sur le vaisseau, et je tressaillis de joie en apprenant que notre voyage allait finir, que nous étions sur la mer Égée, et que le lendemain nous serions à Mitylène, une des principales villes de Lesbos.

Nous laissâmes à droite les îles d'Imbros, de Samothrace, de Thasos; la dernière, célèbre par

[1] Lucan. pharsal. lib. 9, v. 969. — [2] Herodot. lib. 2, cap. 10. Strab. lib. 1, p. 58. Wood, an ess. on the orig. etc p. 308.

ses mines d'or [1]; la seconde, par la sainteté de ses mystères. Sur le soir, nous aperçûmes, du côté de Lemnos, que nous venions de reconnaître à l'ouest, des flammes qui s'élevaient par intervalles dans les airs. On me dit qu'elles s'échappaient du sommet d'une montagne [2], que l'île était pleine de feux souterrains, qu'on y trouvait des sources d'eaux chaudes [3], et que les anciens Grecs n'avaient pas rapporté ces effets à des causes naturelles. Vulcain, disaient-ils, a établi un de ses ateliers à Lemnos; les Cyclopes y forgent les foudres de Jupiter. Au bruit sourd qui accompagne quelquefois l'éruption des flammes, le peuple croit entendre les coups de marteau.

Vers le milieu de la nuit, nous côtoyâmes l'île de Ténédos. Au point du jour, nous entrâmes dans le canal qui sépare Lesbos du continent voisin [4]. Bientôt après nous nous trouvâmes en face de Mitylène, et nous vîmes dans la campagne une procession qui s'avançait lentement vers un temple que nous distinguions dans le lointain. C'était celui d'Apollon, dont on célébrait la fête [5]. Des voix éclatantes faisaient retentir les airs de leurs chants. Le jour était serein; un doux zéphyr se jouait dans nos voiles. Ravi de ce spectacle,

[1] Herodot. lib. 6, cap. 46. — [2] Boch. geogr. sacr. lib. 1, cap. 12, p. 399. — [3] Eustath. in iliad. lib. 1, p. 157. — [4] Voy. de Tournef. t. 1, p. 392. — [5] Thucyd. lib. 3, cap. 3.

je ne m'aperçus pas que nous étions dans le port. Cléomède trouva sur le rivage ses parens et ses amis, qui le reçurent avec des transports de joie. Avec eux s'était assemblé un peuple de matelots et d'ouvriers dont j'attirai les regards. On demandait, avec une curiosité turbulente, qui j'étais, d'où je venais, où j'allais. Nous logeâmes chez Cléomède, qui s'était chargé du soin de nous faire passer dans le continent de la Grèce.

FIN DU CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE III.

Description de Lesbos. Pittacus, Arion, Terpandre, Alcée, Sapho. (Atlas, pl. 37.)

Quelque impatience qu'eût Timagène de revoir sa patrie, nous attendîmes pendant plus d'un mois le départ d'un vaisseau qui devait nous transporter à Chalcis, capitale de l'Eubée : je profitai de ce temps pour m'instruire de tout ce qui concerne le pays que j'habitais.

On donne à Lesbos onze cents stades [1] de tour [a]. L'intérieur de l'île, surtout dans les parties de l'est et de l'ouest, est coupé par des chaînes de montagnes et de collines; les unes couvertes de vignes; les autres, de hêtres, de cyprès et de pins [2]; d'autres qui fournissent un marbre commun et peu estimé [3]. Les plaines qu'elles laissent dans leurs intervalles produisent du blé en abondance [4]. On trouve en plusieurs endroits des sources d'eaux chaudes [5], des agates, et différentes pierres précieuses [6]; presque partout des

[1] Strab. lib. 13, p. 617. — [a] Quarante et une lieues quatorze cent cinquante toises. — [2] Bened. Bordone, Isolario, lib. 2, p. 58. Porcacchi, isole più famos. lib. 2, p. 128. Rich. Pococ. descript. of the east, t. 2, part. 2, p. 16. — [3] Plin. lib. 36, cap. 6, t. 2, p. 731. — [4] Pococ. ibid. p. 20. — [5] Id. ibid. — [6] Plin. lib. 37, cap. 10, t. 2, p. 787 et 792.

myrtes, des oliviers, des figuiers : mais la principale richesse des habitans consiste dans leurs vins, qu'en différens pays on préfère à tous ceux de la Grèce [1].

Le long des côtes, la nature a creusé des baies, autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiées, et que le commerce a rendues florissantes. Telles sont Mytilène, Pyrrha, Méthymne, Arisba, Éressus, Antissa [2]. Leur histoire n'offre qu'une suite de révolutions. Après avoir pendant long-temps joui de la liberté, ou gémi dans la servitude, elles secouèrent le joug des Perses du temps de Xerxès, et, pendant la guerre du Péloponèse, elles se détachèrent plus d'une fois de l'alliance des Athéniens [3]; mais elles furent toujours forcées d'y rentrer, et elles y sont encore aujourd'hui. Une de ces défections eut des suites aussi funestes que la cause en avait été légère. Mitylène.

Un des principaux citoyens de Mitylène n'ayant pu obtenir pour ses fils deux riches héritières, sema la division parmi les habitans de cette ville, les accusa de vouloir se joindre aux Lacédémoniens, et fit si bien par ses intrigues, qu'Athènes

[1] Clearch. ap. Athen. lib. 1, cap. 22, p. 28. Archestr. ap. eumd. lib. 1, cap. 23, p. 29; lib. 3, p. 92. Plin. lib. 14, cap. 7, t. 2, p. 717. Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 31. — [2] Herodot. lib. 1, cap. 151. Strab. lib. 13, p. 618. — [3] Thucyd. lib. 3, cap. 2.

envoya une flotte à Lesbos pour prévenir ou punir cet outrage [1]. Les villes voisines, à l'exception de Méthymne, s'armèrent vainement en faveur de leur alliée. Les Athéniens les soumirent en peu de temps, prirent Mitylène, rasèrent ses murailles, s'emparèrent de ses vaisseaux, et mirent à mort les principaux habitans, au nombre de mille [2]. On ne respecta que le territoire de Méthymne; le reste de l'île fut divisé en trois mille portions : on en consacra trois cents au culte des dieux; les autres furent tirées au sort, et distribuées à des Athéniens qui, ne pouvant les cultiver eux-mêmes, les affermèrent aux anciens propriétaires, à deux mines par portion; ce qui produisit tous les ans, pour les nouveaux possesseurs, une somme de quatre-vingt-dix talens [a].

Depuis cette époque fatale, Mitylène, après avoir réparé ses pertes et relevé ses murailles [3], est parvenue au même dégré de splendeur dont elle avait joui pendant plusieurs siècles [4]. La grandeur de son enceinte, la beauté de ses édifices, le nombre et l'opulence de ses habitans [5] la font regarder comme la capitale de Lesbos. L'ancienne

[1] Aristot. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, p. 390. — [2] Thucyd. lib. 3, cap. 50. Diod. lib. 12, t. 2, p. 108. — [a] Quatre cent quatre-vingt-six mille livres. — [3] Diod. lib. 17, t. 2, p. 509. — [4] Plin. lib. 5, t. 1, p. 288. — [5] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 445. Strab. lib. 13, p. 616 et 617. Cicer. de leg. agr. orat. 2, cap. 16, t. 5, p. 119.

ville, construite dans une petite île, est séparée de la nouvelle par un bras de mer [1]. Cette dernière se prolonge le long du rivage, dans une plaine bornée par des collines couvertes de vignes et d'oliviers [2], au delà desquelles s'étend un territoire très-fertile et très-peuplé. Mais, quelque heureuse que paraisse la position de Mitylène, il y règne des vents qui en rendent le séjour quelquefois insupportable. Ceux du midi et du nord-ouest y produisent différentes maladies; et le vent du nord, qui les guérit est si froid, qu'on a de la peine, quand il souffle, à se tenir dans les places et dans les rues [3]. Son commerce attire beaucoup de vaisseaux étrangers dans ses ports, situés l'un au nord, l'autre au midi de la ville. Le premier, plus grand et plus profond que le second, est garanti de la fureur des vents et des flots par un môle ou une jetée de gros rochers [4].

Lesbos est le séjour des plaisirs, ou plutôt de la licence la plus effrénée [5]. Les habitans ont sur la morale des principes qui se courbent à volonté, et se prêtent aux circonstances avec la même facilité que certaines règles de plomb dont se

[1] Diod. lib. 13, t. 2, p. 201. — [2] Long. pastor. lib. 1, in init. Pococ, t. 2, part. 2, p. 15. — [3] Vitruv. lib. 1, cap. 6. — [4] Diod. ibid. p. 200. Strab. lib. 13, p. 617. Pococ. ibid. — [5] Athen. lib. 10, p. 438. Lucian. dial. 5, t. 3, p. 289.

servent leurs architectes[1a]. Rien peut-être ne m'a autant surpris dans le cours de mes voyages, qu'une pareille dissolution, et les changemens passagers qu'elle opéra dans mon âme. J'avais reçu sans examen les impressions de l'enfance; et ma raison, formée sur la foi et sur l'exemple de celle des autres, se trouva tout à coup étrangère chez un peuple plus éclairé. Il régnait dans ce nouveau monde une liberté d'idées et de sentimens qui m'affligea d'abord; mais insensiblement les hommes m'apprirent à rougir de ma sobriété, et les femmes de ma retenue. Mes progrès furent moins rapides dans la politesse des manières et du langage : j'étais comme un arbre qu'on transporterait d'une forêt dans un jardin, et dont les branches ne pourraient qu'à la longue se plier au gré du jardinier.

Pendant le cours de cette éducation, je m'occupais des personnages célèbres que Lesbos a produits. Je placerai à la tête des noms les plus distingués celui de Pittacus, que la Grèce a mis au nombre de ses sages[2].

Pittacus.

Plus de deux siècles écoulés depuis sa mort n'ont fait qu'ajouter un nouvel éclat à sa gloire.

[1] Aristot. de mor. lib. 5, cap. 14, t. 2, p. 72. — [a] Ces règles servaient à mesurer toutes les espèces de surfaces planes et courbes. — [2] Plat. in Protag. t. 1, p. 343; et alii.

Par sa valeur et par sa prudence, il délivra Mitylène, sa patrie, des tyrans qui l'opprimaient, de la guerre qu'elle soutenait contre les Athéniens, et des divisions intestines dont elle était déchirée[1]. Quand le pouvoir qu'elle exerçait sur elle-même et sur toute l'île fut déposé entre ses mains, il ne l'accepta que pour rétablir la paix dans son sein, et lui donner les lois dont elle avait besoin[2]. Il en est une qui a mérité l'attention des philosophes[3]; c'est celle qui inflige une double peine aux fautes commises dans l'ivresse. Elle ne paraissait pas proportionnée au délit; mais il était nécessaire d'ôter le prétexte de l'ignorance aux excès où l'amour du vin précipitait les Lesbiens. L'ouvrage de sa législation étant achevé, il résolut de consacrer le reste de ses jours à l'étude de la sagesse[4], et abdiqua sans faste le pouvoir souverain. On lui en demanda la raison. Il répondit : « J'ai été effrayé de voir Périandre de » Corinthe devenir le tyran de ses sujets, après » en avoir été le père[5]; il est trop difficile d'être » toujours vertueux[6]. »

[1] Diod. excerpt. p. 234, in excerpt. Vales. Strab. lib. 13, p. 600. Plut. de malign. Herodot. t. 2, p. 858. Polyæn. strateg. lib. 1, cap. 25. — [2] Aristot. de rep. lib. 3, cap. 14, t. 2, p. 357. Diog. Laert. lib. 1, §75. — [3] Aristot. ibid. lib. 2, cap. 12, t. 2, p. 337; id. de mor. lib. 3, cap. 7, t 2, p. 34; id. rhetor. lib. 2, cap. 25, t. 2, p. 582. Diog. Laert. ibid. § 76. — [4] Plat. Hipp. maj. t. 2, p. 281. Diog. Laert. ibid. § 75. — [5] Zenob. cent. 6, prov. 38. — [6] Plat. in Protag. t. 1, p. 339.

La musique et la poésie ont fait de si grands progrès à Lesbos, que, bien qu'on y parle une langue moins pure qu'à Athènes[1], les Grecs disent encore tous les jours qu'aux funérailles des Lesbiens les Muses en deuil font retentir les airs de leurs gémissemens[2]. Cette île possède une école de musique qui remonterait aux siècles les plus reculés, s'il en fallait croire une tradition dont je fus instruit à Méthymne. J'ai quelque honte de la rapporter. Cependant, pour connaître parfaitement les Grecs, il est bon d'envisager quelquefois les fictions dont leurs annales sont embellies ou défigurées. On retrouve en effet dans l'histoire de ce peuple le caractère de ses passions, et dans ses fables celui de son esprit.

Orphée, dont les chants opéraient tant de prodiges, ayant été mis en pièces par les Bacchantes, sa tête et sa lyre furent jetées dans l'Hèbre, fleuve de Thrace, et transportées par les flots de la mer jusqu'aux rivages de Méthymne[3]. Pendant le trajet, la voix d'Orphée faisait entendre des sons touchans, et soutenus par ceux de la lyre, dont le vent agitait doucement les cordes[4]. Les habitans de Méthymne ensevelirent cette tête dans

[1] Plat. in Protag. t. 1, p. 341. — [2] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 7, p. 338. — [3] Ovid. metam. lib. 11, v. 55. Phylarg. in georg. Virg. lib. 4, v. 523. Eustath. in Dionys. v. 536. — [4] Lucian. adv. indoct. t. 3, p. 109.

un endroit qu'on me montra, et suspendirent la lyre au temple d'Apollon. Le dieu, pour les récompenser, leur inspira le goût de la musique, et fit éclore parmi eux une foule de talens[1]. Pendant que le prêtre d'Apollon nous faisait ce récit, un citoyen de Méthymne observa que les Muses avaient enterré le corps d'Orphée dans un canton de la Thrace[2], et qu'aux environs de son tombeau les rossignols avaient une voix plus mélodieuse que partout ailleurs[3].

Lesbos a produit une succession d'hommes à talens, qui se sont transmis l'honneur de surpasser les autres musiciens de la Grèce dans l'art de jouer de la cythare[4]. Les noms d'Arion, de Méthymne, et de Terpandre d'Antissa, décorent cette liste nombreuse.

Le premier, qui vivait il y a environ trois cents ans[5], a laissé un recueil de poésies[6] qu'il chantait au son de sa lyre, comme faisaient alors tous les poëtes. Après avoir inventé, ou du moins perfectionné les dithyrambes[7], espèce de poésie dont je parlerai dans la suite, il les accompagna de danses en rond[8], usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Périandre, tyran de Corinthe, Arion.

[1] Hygin. astron. poet. lib. 2, cap. 7. — [2] Id. ibid. — [3] Pausan. lib. 9, p. 769. — [4] Plut. de mus. t. 2, p. 1133. — [5] Solin. cap. 7. — [6] Suid. in Ἀρίων. — [7] Herodot. lib. 1, cap. 23. Schol. Pind. in olymp. 13, v. 25. — [8] Hellan. et Dicæarc. ap. Schol. Aristoph. in av. p. 1403.

l'arrêta long-temps dans cette ville. Il en partit pour se rendre en Sicile, où il remporta le prix dans un combat de musique[1].

S'étant ensuite embarqué à Tarente sur un vaisseau corinthien, les matelots résolurent de le jeter à la mer pour profiter de ses dépouilles. Il s'y précipita lui-même, après avoir vainement tenté de les fléchir par la beauté de sa voix[2]. Un dauphin, plus sensible, le transporta, dit-on, au promontoire de Ténare; espèce de prodige dont on a voulu me prouver la possibilité par des raisons et par des exemples. Le fait, attesté par Arion dans une de ses hymnes[3], conservé dans la tradition des Lesbiens, me fut confirmé à Corinthe, où l'on dit que Périandre avait fait mettre à mort les matelots[4]. J'ai vu moi-même à Ténare[5] sur l'Hélicon[6], et en d'autres endroits, la statue de ce poëte, toujours représenté sur un dauphin. Ajoutons que non-seulement les dauphins paraissent être sensibles à la musique[7], capables de reconnaissance, amis de l'homme[8], mais qu'ils ont encore renouvelé plus d'une fois

[1] Solin. cap. 7. — [2] Herodot. lib. 1, cap. 24. Oppian. Halieut. lib. 5, v. 450. Plin. lib. 9, cap. 8, t. 1, p. 502. Solin. cap. 12. — [3] Ælian. hist. anim. lib. 12, cap 45. — [4] Herodot. ibid. — [5] Id. ibid. Dion. Chrys. orat. 37, p. 455. Gell. lib. 16, cap. 19. — [6] Pausan. lib. 9, cap. 30, p. 767. — [7] Arion. ap. Ælian. ibid. Plin. lib. 9, cap. 8, t. 1, p. 502. — [8] Aristot. hist. anim. lib. 9, cap. 48, t. 1, p. 954. Ælian. ibid. lib. 6. cap. 15.

la scène touchante dont je viens de parler[1]. Ils garantirent du naufrage Taras, fondateur de Tarente; et Aristote[2] me fit remarquer un jour que les habitans de cette ville avaient consigné ce fait sur leur monnaie[a].

Terpandre[3] vivait à peu près dans le même temps qu'Arion. Il remporta plus d'une fois le prix dans les jeux publics de la Grèce[4]; mais ses véritables victoires furent ses découvertes. Il ajouta trois cordes à la lyre, qui auparavant n'en avait que quatre[5]; composa pour divers instrumens des airs qui servirent de modèles[6]; introduisit de nouveaux rhythmes dans la poésie[7], et mit une action, et par conséquent un intérêt, dans les hymnes qui concouraient aux combats de musique[8]. On lui doit savoir gré d'avoir fixé par des notes le chant qui convenait aux poésies d'Homère[9]. Les Lacédémoniens l'appellent par excellence le chantre de Lesbos[10], et les autres Grecs conservent pour lui l'estime profonde dont

Terpandre.

[1] Plin. lib. 9, cap. 8, t. 1, p. 502. Pausan. lib. 10, cap. 13, p. 831. — [2] Aristot. ap. Poll. lib. 9, cap. 6. § 80. — [a] Les médailles de Tarente représentent en effet un homme sur un dauphin. *Voyez* la planche des médailles, n° 1. — [3] Fabric. bibl. græc. t. 1, p. 234. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 10, p. 213. — [4] Plut. de mus. t. 2, p. 1132. Athen. lib. 14, cap. 4, p. 635. — [5] Terp. ap. Eucl. introd. harm. p. 19; in autor. antiq. mus. t. 1. Strab. lib. 13, p. 618. — [6] Plut. ibid. Marm. oxon. epoch. 35. — [7] Plut. ibid. p. 1135. — [8] Poll. lib. 4, cap. 9, § 66. — [9] Plut. ibid. p. 1132. — [10] Plut. de ser. num. vind. t. 2, p. 558.

ils honorent les talens qui contribuent à leurs plaisirs.

Alcée et Sapho.

Environ cinquante ans après Terpandre, florissaient à Mitylène Alcée et Sapho, tous deux placés au premier rang des poëtes lyriques. Alcée [1] était né avec un esprit inquiet et turbulent. Il parut d'abord se destiner à la profession des armes, qu'il préférait à toutes les autres. Sa maison était remplie d'épées, de casques, de boucliers, de cuirasses [2]; mais, à la première occasion, il prit honteusement la fuite; et les Athéniens, après leur victoire, le couvrirent d'opprobre, en suspendant ses armes au temple de Minerve à Sigée [3]. Il professait hautement l'amour de la liberté, et fut soupçonné de nourrir en secret le désir de la détruire [4]. Il se joignit, avec ses frères, à Pittacus, pour chasser Mélanchrus, tyran de Mitylène [5]; et aux mécontens, pour s'élever contre l'administration de Pittacus. L'excès et la grossièreté des injures qu'il vomit contre ce prince [6] n'attestèrent que sa jalousie. Il fut banni de Mitylène; il revint quelques temps après à la tête des exilés [7], et tomba entre les mains de son

[1] Fabric. biblioth. græc. t. 1, p. 563. — [2] Alcm. ap. Athen. lib. 14, p. 627. — [3] Herodot. lib. 5, cap. 95. — [4] Strab. lib. 13, p. 617. — [5] Diogen. Laert. lib. 1, § 74. — [6] Id. ibid. § 81. Menag. not. in Diog. Laert. — [7] Aristot. de republ. lib. 3, cap. 14.

rival, qui se vengea d'une manière éclatante en lui pardonnant [1].

La poésie, l'amour et le vin le consolèrent de ses disgrâces. Il avait dans ses premiers écrits exhalé sa haine contre la tyrannie : il chanta, depuis, les dieux [2], et surtout ceux qui président aux plaisirs [3] : il chanta ses amours, ses travaux guerriers, ses voyages, et les malheurs de l'exil [4]. Son génie avait besoin d'être excité par l'intempérance [5]; et c'était dans une sorte d'ivresse qu'il composait ses ouvrages qui ont fait l'admiration de la postérité [6]. Son style, toujours assorti aux matières qu'il traite, n'a d'autres défauts que ceux de la langue qu'on parle à Lesbos. Il réunit la douceur à la force; la richesse à la précision et à la clarté : il s'élève presque à la hauteur d'Homère, lorsqu'il s'agit de décrire des combats et d'épouvanter un tyran [7].

Alcée avait conçu de l'amour pour Sapho. Il lui écrivit un jour : « Je voudrais m'expliquer, » mais la honte me retient. — Votre front n'au- » rait pas à rougir, lui répondit-elle, si votre » cœur n'était pas coupable [8]. »

[1] Diog. Laert. lib. 1, § 76. — [2] Fabric. bibl. græc. t. 1, p. 563. — [3] Horat. lib. 1, od. 3. — [4] Alcæi carm. Horat. lib. 2, od. 13. — [5] Athen. lib. 10, cap. 7, p. 429. — [6] Dion. Halic. de struct. orat. t. 5, p. 187. — [7] Id. de cens. vet. script. t. 5, p. 421. Quintil. lib. 10, cap. 1, p. 631. — [8] Aristot. rhetor. lib. 1, cap. 9, t. 2, p, 531.

Sapho disait : « J'ai reçu en partage l'amour » des plaisirs et de la vertu [1] ; sans elle, rien de si » dangereux que la richesse, et le bonheur con- » siste dans la réunion de l'une et de l'autre [2]. » Elle disait encore : « Cette personne est distin- » guée par sa figure, celle-ci par ses vertus. L'une » paraît belle au premier coup d'œil; l'autre ne » le paraît pas moins au second [3]. »

Je rapportais un jour ces expressions, et beaucoup d'autres semblables, à un citoyen de Mitylène; et j'ajoutais : L'image de Sapho est empreinte sur vos monnaies [4] : vous êtes remplis de vénération pour sa mémoire [5]. Comment concilier les sentimens qu'elle a déposés dans ses écrits, et les honneurs que vous lui décernez en public, avec les mœurs infâmes qu'on lui attribue sourdement? Il me répondit : Nous ne connaissons pas assez les détails de sa vie pour en juger [a]. A parler exactement, on ne pourrait rien conclure en sa faveur, de la justice qu'elle rend à la vertu, et de celle que nous rendons à ses talens. Quand je lis quelques-uns de ses ouvrages, je n'ose pas l'absoudre; mais elle eut du

[1] Sapph. ap. Athen. lib. 15, p. 687. — [2] Ead. ap. Schol. Pindar. olymp 2, v. 96; et pyth. 5, v. 1. — [3] Ead. in fragm. Christ. Wolf. p. 72. — [4] Poll. onom. lib. 9, cap. 6, § 84. — [5] Aristot. rhetor. lib. 2, cap. 23, t. 2, p. 576. — [a] Il faut observer que tout ce qu'on raconte des mœurs dissolues de Sapho ne se trouve que dans des écrivains fort postérieurs au temps où elle vivait.

mérite et des ennemis, je n'ose pas la condamner.

Après la mort de son époux, elle consacra son loisir aux lettres, dont elle entreprit d'inspirer le goût aux femmes de Lesbos [1]. Plusieurs d'entre elles se mirent sous sa conduite; des étrangères grossirent le nombre de ses disciples. Elle les aima avec excès, parce qu'elle ne pouvait rien aimer autrement; elle leur exprimait sa tendresse avec la violence de la passion. Vous n'en serez pas surpris, quand vous connaîtrez l'extrême sensibilité des Grecs, quand vous saurez que, parmi eux, les liaisons les plus innocentes empruntent souvent le langage de l'amour. Lisez les dialogues de Platon; voyez en quels termes Socrate y parle de la beauté de ses élèves [2]. Cependant Platon sait mieux que personne combien les intentions de son maître étaient pures. Celles de Sapho ne l'étaient pas moins peut-être; mais une certaine facilité de mœurs, et la chaleur de ses expressions, n'étaient que trop propres à servir la haine de quelques femmes puissantes qui étaient humiliées de sa supériorité, et de quelques-unes de ses disciples qui n'étaient pas l'objet de ses préférences. Cette haine éclata: elle y répondit par des vérités et des ironies [3] qui

[1] Suid. in Σάπφω. — [2] Plat. in Phædr. Max. Tyr. dissert. 24, § 9, p. 297. — [3] Athen. lib. 1, p. 21. Sapph. ap. Plut. conjug. præcept. t. 2, p. 146; ap. Stob. de imprud. serm. 4, p. 52.

achevèrent de les irriter. Elle se plaignit ensuite de leurs persécutions [1], et ce fut un nouveau crime. Contrainte de prendre la fuite [a], elle alla chercher un asile en Sicile [2], où l'on projette [3], à ce que j'entends dire, de lui élever une statue [b]. Si les bruits dont vous me parlez ne sont pas fondés, comme je le pense, son exemple a prouvé que de grandes indiscrétions suffisent pour flétrir la réputation d'une personne exposée aux regards du public et de la postérité.

Sapho était extrêmement sensible. — Elle était donc extrêmement malheureuse, lui dis-je. — Elle le fut sans doute, reprit-il. Elle aima Phaon, dont elle fut abandonnée [4] : elle fit de vains efforts pour le ramener; et, désespérant d'être désormais heureuse avec lui et sans lui, elle tenta le saut de Leucade, et périt dans les flots [5]. La mort n'a pas encore effacé la tache imprimée sur sa conduite; et peut-être, ajouta-t-il en finissant, ne sera-t-elle jamais effacée; car l'envie, qui s'attache aux noms illustres, meurt, à la vérité,

[1] Horat. lib. 2, od. 13. — [a] *Voyez* la note II à la fin du volume. — [2] Marm. oxon. epoch. 37. — [3] Cicer. in Verr. lib. 4, cap. 57, t. 4, p. 402. — [b] Cette statue fut élevée quelques années après; elle fut faite par Silanion, un des plus célèbres sculpteurs de son temps (Cicer. ibid. Tatian. ad Græc. cap. 52, p. 113). — [4] Athen. lib. 13, p. 596. Plin. lib. 22, cap. 8, t. 2, p. 269. Ovid. heroid. ep. 15, t. 1, p. 195. — [5] Men. ap. Strab. lib. 10, p. 452.

mais laisse après elle la calomnie, qui ne meurt jamais.

Sapho a fait des hymnes, des odes, des élégies, et quantité d'autres pièces, la plupart sur des rhythmes qu'elle avait introduits elle-même [1], toutes brillantes d'heureuses expressions dont elle enrichit la langue [2].

Plusieurs femmes de la Grèce ont cultivé la poésie avec succès, aucune n'a pu jusqu'à présent égaler Sapho [3]; et parmi les autres poëtes, il en est très-peu qui méritent de lui être préférés. Quelle attention dans le choix des sujets et des mots! Elle a peint tout ce que la nature offre de plus riant [4]: elle l'a peint avec les couleurs les mieux assorties; et ces couleurs, elle sait, au besoin, tellement les nuancer, qu'il en résulte toujours un heureux mélange d'ombres et de lumières [5]. Son goût brille jusque dans le mécanisme de son style. Là, par un artifice qui ne sent jamais le travail, point de heurtemens pénibles, point de chocs violens entre les élémens du langage; et l'oreille la plus délicate trouverait à peine dans une pièce entière quelques sons qu'elle voulût supprimer [6]. Cette harmonie ravis-

[1] Fabric. bibl. græc. t. 1, p. 590. Christ. Wolff. vit. Sapph. p. 16 et 18. — [2] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 167. — [3] Strab. lib. 13, p. 617. — [4] Demetr. ibid. cap. 132. — [5] Dion. Halic. de compos. verb. sect. 23, p. 171. — [6] Id. ibid. p. 180. Demetr. ibid. cap. 131. Plut de Pyth. oracl. t. 2, p. 197.

sante fait que, dans la plupart de ses ouvrages, ses vers coulent avec plus de grâce et de mollesse que ceux d'Anacréon et de Simonide.

Mais avec quelle force de génie nous entraîne-t-elle lorsqu'elle décrit les charmes, les transports et l'ivresse de l'amour! quels tableaux! quelle chaleur! Dominée, comme la Pythie, par le dieu qui l'agite, elle jette sur le papier des expressions enflammées [1]. Ses sentimens y tombent comme une grêle de traits, comme une pluie de feu qui va tout consumer. Tous les symptômes de cette passion s'animent et se personnifient pour exciter les plus fortes émotions dans nos âmes [2].

C'était à Mitylène que, d'après le jugement de plusieurs personnes éclairées, je traçais cette faible esquisse des talens de Sapho; c'était dans le silence de la réflexion, dans une de ces brillantes nuits si communes dans la Grèce, lorsque j'entendis sous mes fenêtres une voix touchante qui s'accompagnait de la lyre, et chantait une ode où cette illustre Lesbienne s'abandonne sans réserve à l'impression que faisait la beauté sur son cœur trop sensible. Je la voyais faible, tremblante, frappée comme d'un coup de tonnerre qui la privait de l'usage de son esprit et de ses

[1] Plut. amat. t. 2, p. 763. Horat. lib. 4, od. 9, v. 11. — [2] Longin. de subl. § 10.

sens, rougir, pâlir, respirer à peine, et céder tour à tour aux mouvemens divers et tumultueux de sa passion, ou plutôt de toutes les passions qui s'entre-choquaient dans son âme.

Telle est l'éloquence du sentiment. Jamais elle ne produit des tableaux si sublimes et d'un si grand effet que lorsqu'elle choisit et lie ensemble les principales circonstances d'une situation intéressante [1]; et voilà ce qu'elle opère dans ce petit poëme, dont je me contente de rapporter les premières strophes.

Heureux celui qui près de toi soupire,
Qui sur lui seul attire ces beaux yeux,
Ce doux accent et ce tendre sourire!
Il est égal aux dieux.

De veine en veine une subtile flamme
Court dans mon sein sitôt que je te vois;
Et dans le trouble où s'égare mon âme,
Je demeure sans voix.

Je n'entends plus; un voile est sur ma vue:
Je rêve, et tombe en de douces langueurs;
Et sans haleine, interdite, éperdue,
Je tremble, je me meurs [a].

[1] Longin. de subl. § 10. — [a] *Voyez* la note III à la fin du volume.

FIN DU CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE IV.

Départ de Mitylène. Description de l'Eubée. Chalcis. Arrivée à Thèbes.

Le lendemain on nous pressa de nous embarquer. On venait d'attacher la chaloupe au vaisseau [1], et les deux gouvernails aux deux côtés de la poupe [2]. On avait élevé le mât, hissé la vergue, disposé la voile : tout était prêt. Vingt rameurs, dix de chaque côté [3], tenaient déjà leurs bras appliqués sur les rames. Nous quittâmes Mitylène avec regret. En sortant du port, l'équipage chantait des hymnes en l'honneur des dieux, et leur adressait à grands cris des vœux pour en obtenir un vent favorable [4].

Quand nous eûmes doublé le cap Malée, situé à l'extrémité méridionale de l'île, on déploya la voile. Les rameurs firent de nouveaux efforts ; nous volions sur la surface des eaux. Notre navire, presque tout construit en bois de sapin [5], était de l'espèce de ceux qui font soixante-dix

[1] Demosth. in Zenoth. p. 929. Achill. Tat. de Clitoph. et Leucipp. amor. lib. 3, cap. 3, p. 240. — [2] Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 146. — [3] Demosth. in Lacrit. p. 949. — [4] Achill. Tat. ibid. lib. 2, cap. 32, p. 200. — [5] Theophr. hist. plant. lib. 5, cap. 8, p. 533.

mille orgyes[a] dans un jour d'été, et soixante mille[b] dans une nuit [1]. On en a vu qui, dans l'espace de vingt-quatre jours, ont passé rapidement des régions les plus froides aux climats les plus chauds, en se rendant du Palus-Méotide en Éthiopie [2].

Notre trajet fut heureux et sans événemens. Nos tentes étaient dressées auprès de celle du capitaine [3], qui s'appelait Phanès. Tantôt j'avais la complaisance d'écouter le récit de ses voyages; tantôt je reprenais Homère, et j'y trouvais de nouvelles beautés : car c'est dans les lieux où il a écrit qu'on peut juger de l'exactitude de ses descriptions et de la vérité de ses couleurs [4]. Je me faisais un plaisir de rapprocher ses tableaux de ceux de la nature, sans que l'original fît tort à la copie.

Cependant nous commencions à découvrir le sommet d'une montagne qui se nomme Ocha, et qui domine sur toutes celles de l'Eubée [5]. (*Atlas, pl.* 10.) Plus nous avancions, plus l'île me paraissait se prolonger du midi au nord. Elle s'étend, me dit Phanès, le long de l'Attique, de la Béotie,

[a] Environ vingt-six lieues et demie. — [b] Environ vingt-deux lieues trois quarts. — [1] Herodot. lib. 4, cap. 86. — [2] Diod. lib. 3, p. 167. — [3] Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 137. — [4] Wood, an essay on the orig. gen. of. Hom. — [5] Strab. lib. 10, p. 445. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 280.

du pays des Locriens et d'une partie de la Thessalie [1]; mais sa largeur n'est pas proportionnée à sa longueur. Le pays est fertile et produit beaucoup de blé, de vin, d'huile et de fruits [2]. Il produit aussi du cuivre et du fer [3]. Nos ouvriers sont très-habiles à mettre ces métaux en œuvre [4], et nous nous glorifions d'avoir découvert l'usage du premier [5]. Nous avons en plusieurs endroits des eaux chaudes propres à diverses maladies [6]. Ces avantages sont balancés par des tremblemens de terre qui ont englouti quelquefois des villes entières, et fait refluer la mer sur des côtes auparavant couvertes d'habitans [7].

Des ports excellens, des villes opulentes, des places fortes [8], de riches moissons, qui servent souvent à l'approvisionnement d'Athènes : tout cela, joint à la position de l'île, donne lieu de présumer que, si elle tombait entre les mains d'un souverain, elle tiendrait aisément dans ses entraves les nations voisines [9]. Nos divisions, en les garantissant de ce danger, leur ont souvent inspiré le désir et procuré les moyens de nous

[1] Strab. lib. 10, p. 444. — [2] Herodot. lib. 5, cap. 31. — [3] Strab. ibid. p. 447. — [4] Steph. in Αἰθήλη. — [5] Id. in Χαλκ. Eustath. in Iliad. lib. 2, p. 180. — [6] Steph. ibid. Strab. ibid. Aristot. meteor. lib. 2, cap. 8, t. 1, p. 567. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 2, p. 211. — [7] Aristot. ibid. Thucyd. lib. 3, cap. 89. Strab. ibid. — [8] Plut. in Phoc. t. 1, p. 747. — [9] Demosth. de cor. p. 483. Ulpian. in orat. ad Aristocr. p. 769. Polyb. lib. 17, p. 761.

soumettre[1] ; mais leur jalousie nous a rendu la liberté[2]. Moins sujets qu'alliés des Athéniens, nous pouvons, à la faveur d'un tribut que nous leur payons[3], jouir en paix de nos lois et des avantages de la démocratie. Nous pouvons convoquer des assemblées générales à Chalois; et c'est là que se discutent les intérêts et les prétentions de nos villes[4].

Sur le vaisseau étaient quelques habitans de l'Eubée que des vues de commerce avaient conduits à Mitylène et ramenaient dans leur patrie. L'un était d'Orée, l'autre de Caryste, le troisième d'Érétrie. Si le vent, me disait le premier, nous permet d'entrer du côté du nord dans le canal qui est entre l'île et le continent, nous pourrons nous arrêter à la première ville que nous trouverons à gauche[5]. C'est celle d'Orée, presque toute peuplée d'Athéniens. Vous verrez une place très-forte par sa position et par les ouvrages qui la défendent[6]. Vous verrez un territoire dont les vignobles étaient déjà renommés du temps d'Homère[7]. Si vous pénétrez dans le canal par le côté opposé, me disait le second, je vous inviterai à descendre au port de Caryste, que nous trou-

[1] Demosth. de cor. p. 483. Thucyd. lib. 1, cap. 114. Diod. lib. 16, cap. 7, p. 411. — [2] Demosth.; ibid. p. 489; id. in Androt. p. 710. Æschin. in Ctes. p. 441. — [3] Æschin. ibid. p. 442 et 443. — [4] Id. ibid. — [5] Liv. lib. 28, cap. 5. — [6] Diod. lib. 15, p. 349. Liv. lib. 31, cap. 46. — [7] Iliad. lib. 2, v. 537.

verons à droite. Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de pâturages et de troupeaux [1]. Je vous mènerai aux carrières du mont Ocha. Le marbre qu'on en tire est d'un vert grisâtre, et entremêlé de teintes de différentes couleurs. Il est très-propre à faire des colonnes [2]. Vous verrez aussi une espèce de pierre que l'on file, et dont on fait une toile qui, loin d'être consumée par le feu, s'y dépouille de ses taches [3].

Venez à Érétrie, disait le troisième; je vous montrerai des tableaux et des statues sans nombre [4]: vous verrez un monument plus respectable, les fondemens de nos anciennes murailles détruites par les Perses, à qui nous avions osé résister [5]. Une colonne placée dans un de nos temples vous prouvera que, dans une fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane [6], nous fîmes paraître autrefois trois mille fantassins, six cents cavaliers et soixante chariots [7]. Il releva ensuite avec tant de chaleur l'ancienne puissance de cette ville, et le rang qu'elle occupe encore dans la Grèce, que Phanès se hâta d'entamer l'éloge de Chalcis. La dispute s'échauffa bientôt sur la prééminence des deux villes.

[1] Eustath. in iliad. lib. 2, p. 280. — [2] Strab. lib. 9, p. 437; lib. 10, p. 446. Dion. Chrysost. orat. 80, p. 664. — [3] Strab. lib. 10, p. 446. — [4] Liv. lib. 32, cap. 16. — [5] Herodot. lib. 6, cap. 101. Strab. ibid. p. 448. — [6] Liv. lib. 35, cap. 38. — [7] Strab. ibid.

Surpris de leur acharnement, je dis à Timagène : Ces gens-ci confondent leurs possessions avec leurs qualités personnelles. Avez-vous ailleurs beaucoup d'exemples d'une pareille rivalité ? Elle subsiste, me répondit-il, entre les nations les plus puissantes, entre les plus petits hameaux : Elle est fondée sur la nature, qui, pour mettre tout en mouvement sur la terre, s'est contentée d'imprimer dans nos cœurs deux attraits qui sont la source de tous nos biens et de tous nos maux : l'un est l'amour des plaisirs qui tendent à la conservation de notre espèce ; l'autre est l'amour de la supériorité, qui produit l'ambition et l'injustice, l'émulation et l'industrie, sans lequel on n'aurait ni taillé les colonnes de Caryste, ni peint les tableaux d'Érétrie, ni peut-être planté les vignes d'Orée.

Dans ce moment, le Chalcidéen disait à son adversaire : Souvenez-vous que vous êtes joués sur le théâtre d'Athènes, et qu'on s'y moque de cette prononciation barbare que vous avez apportée de l'Élide [1]. Et rappelez-vous, disait l'Érétrien, que sur le même théâtre on se permet des plaisanteries un peu plus sanglantes sur l'avarice des Chalcidéens et sur la dépravation de leurs mœurs [2]. Mais enfin, disait le premier, Chalcis

[1] Strab. lib. 10, p. 448. Hesych. in Ἐπίτρ. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279. — [2] Hesych. et Suid. in Χαλκ. Eustath. ibid.

est une des plus anciennes villes de la Grèce : Homère en a parlé. Il parle d'Érétrie [1] dans le même endroit, répliquait le second. — Nous nous enorgueillissons des colonies que nous avons autrefois envoyées en Thrace, en Italie et en Sicile. — Et nous, de celles que nous établîmes auprès du mont Athos [2]. — Nos pères gémirent pendant quelque temps sous la tyrannie des riches, et ensuite sous celle d'un tyran nommé Phoxus; mais ils eurent le courage de la secouer et d'établir la démocratie [3]. — Nos pères ont de même substitué le gouvernement populaire à l'aristocratique [4]. — Vous ne devriez pas vous vanter de ce changement, dit le Carystien : jamais vos villes ne furent si florissantes que sous l'administration d'un petit nombre de citoyens : ce fut alors en effet que vous fîtes partir ces nombreuses colonies dont vous venez de parler. — Ils ont d'autant plus de tort, reprit l'habitant d'Orée, qu'aujourd'hui même les Chalcidéens ont la lâcheté de supporter la tyrannie de Mnésarque, et les Érétriens celle de Thémison [5]. — Ce n'est pas le courage qui leur manque, dit Timagène; les deux peuples sont braves, ils l'ont toujours été. Une fois, avant que d'en venir aux mains, ils

[1] Iliad. lib. 2, v. 537. — [2] Strab. lib. 10, p. 447. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279. — [3] Aristot. de rep. lib. 5, cap 4, t. 2, p. 391. — [4] Id. ibid. cap. 6, t. 2, p. 395. — [5] Æschin. in Ctes. p. 441.

réglèrent les conditions du combat, et convinrent de se battre corps à corps, et sans se servir de ces armes qui portent la mort au loin. Cette convention extraordinaire est gravée sur une colonne que j'ai vue autrefois dans le temple de Diane, à Érétrie [1]. Elle dut faire couler bien du sang; mais elle dut terminer la guerre.

Parmi les avantages dont vous vous parez, dis-je alors, il en est un que vous avez passé sous silence. L'Eubée n'aurait-elle produit aucun philosophe, aucun poëte célèbre? Par quel hasard vos relations avec les Athéniens ne vous ont-elles pas inspiré le goût des lettres [2]? Ils restèrent immobiles. Le capitaine donna des ordres à l'équipage. Nous doublâmes le cap méridional de l'île, et nous entrâmes dans un détroit dont les rivages nous offraient de chaque côté des villes de différentes grandeurs : nous passâmes auprès des murs de Caryste et d'Érétrie, et nous arrivâmes à Chalcis.

Elle est située dans un endroit où, à la faveur de deux promontoires qui s'avancent de part et d'autre, les côtes de l'île touchent presqu'à celles de la Béotie [3]. Ce léger intervalle, qu'on appelle Euripe, est en partie comblé par une digue que Timagène se souvenait d'avoir vu construire dans

[1] Strab. lib. 10, p. 448. — [2] Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 20. — [3] Strab. ibid. p. 445.

sa jeunesse. A chacune de ses extrémités est une tour pour la défendre, et un pont-levis pour laisser passer un vaisseau [1]. C'est là qu'on voit d'une manière plus sensible un phénomène dont on n'a pas encore pénétré la cause. Plusieurs fois, pendant le jour et pendant la nuit, les eaux de la mer se portent alternativement au nord et au midi, et emploient le même temps à monter et à descendre. Dans certains jours, le flux et le reflux paraît assujetti à des lois constantes comme celles du grand Océan. Bientôt il ne suit plus aucune règle [2], et vous voyez d'un moment à l'autre le courant changer de direction [3].

Chalcis. Chalcis est bâtie sur le penchant d'une montagne de même nom [4]. Quelque considérable que soit son enceinte, on se propose de l'augmenter encore [5]. De grands arbres qui s'élèvent dans les places et dans les jardins [6] garantissent les habitans des ardeurs du soleil; et une source abondante, nommée la fontaine d'Aréthuse, suffit à leurs besoins [7]. La ville est embellie par un théâtre, par des gymnases, des portiques, des temples, des statues et des peintures [8]. Son heu-

[1] Diod. lib. 13, p. 173. — [2] Plat. in Phæd. t. 1, p. 90. — [3] Voy. de Spon, t. 2, p. 162. — [4] Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 19. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279. Steph. in Χαλκ. — [5] Strab. lib. 10, p. 447. — [6] Dicæarch. ibid. — [7] Eustath. ibid. p. 279. — [8] Dicæarch. ibid.

reuse situation, ses fabriques de cuivre[1], son territoire, arrosé par la rivière de Lélantus, et couvert d'oliviers, attirent dans son port les vaisseaux des nations commerçantes[2]. Les habitans sont ignorans et curieux à l'excès : ils exercent l'hospitalité envers les étrangers, et, quoique jaloux de la liberté, ils se plient aisément à la servitude[3].

Nous couchâmes à Chalcis, et le lendemain, à la pointe du jour, nous arrivâmes sur la côte opposée, à Aulis, petit bourg auprès duquel est une grande baie, où la flotte d'Agamemnon fut si long-temps retenue par les vents contraires[4].

D'Aulis nous passâmes par Salganée, et nous nous rendîmes à Anthédon par un chemin assez doux, dirigé en partie sur le rivage de la mer, et en partie sur une colline couverte de bois, de laquelle jaillissent quantité de sources[5]. Anthédon est une petite ville avec une place ombragée par de beaux arbres, et entourée de portiques. La plupart des habitans s'occupent uniquement de la pêche. Quelques-uns cultivent des terres légères qui produisent beaucoup de vin et très-peu de blé[6].

[1] Steph. in Χαλκ. — [2] Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 19. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 211. — [3] Dicæarch. ibid. — [4] Strab. lib. 9, p. 403. — [5] Dicæarch. ibid. — [6] Id. ibid. p. 18.

Nous avions fait soixante-dix stades[a]. Il n'en fallait plus que cent soixante[b] pour nous rendre à Thèbes[1].

Comme nous étions sur un chariot, nous prîmes le chemin de la plaine, quoiqu'il soit long et tortueux[2]. Nous approchâmes bientôt de cette grande ville. A l'aspect de la citadelle, que nous aperçûmes de loin, Timagène ne pouvait plus retenir ses sanglots. L'espérance et la crainte se peignaient tour à tour sur son visage. Voici ma patrie, disait-il; voilà où je laissai un père, une mère qui m'aimaient si tendrement. Je ne puis pas me flatter de les retrouver. Mais j'avais un frère et une sœur : la mort les aura-t-elle épargnés? Ces réflexions, auxquelles nous revenions sans cesse, déchiraient son âme et la mienne. Ah! combien il m'intéressait dans ce moment! combien il me parut à plaindre le moment d'après! Nous arrivâmes à Thèbes, et les premiers éclaircissemens plongèrent le poignard dans le sein de mon ami. Les regrets de son absence avaient précipité dans le tombeau les auteurs de ses jours: son frère avait péri dans un combat : sa sœur avait été mariée à Athènes; elle n'était plus, et n'avait laissé qu'un fils et une fille. Sa douleur

[a] Deux lieues seize cent quinze toises. — [b] Six lieues cent vingt toises. — [1] Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. minor. t. 2, p. 17 et 19. — [2] Id. ibid. p. 17.

fut amère; mais les marques d'attention et de tendresse qu'il reçut des citoyens de tous les états, de quelques parens éloignés, et surtout d'Épaminondas, adoucirent ses peines, et le dédommagèrent en quelque façon de ses pertes.

FIN DU CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE V.

Séjour à Thèbes. Épaminondas. Philippe de Macédoine.

Dans la relation d'un second voyage que je fis en Béotie, je parlerai de la ville de Thèbes et des mœurs des Thébains. Dans mon premier voyage, je ne m'occupai que d'Épaminondas.

Je lui fus présenté par Timagène. Il connaissait trop le sage Anacharsis pour ne pas être frappé de mon nom. Il fut touché du motif qui m'attirait dans la Grèce. Il me fit quelques questions sur les Scythes. J'étais si saisi de respect et d'admiration, que j'hésitais à répondre. Il s'en aperçut, et détourna la conversation sur l'expédition du jeune Cyrus et sur la retraite des Dix-Mille. Il nous pria de le voir souvent. Nous le vîmes tous les jours. Nous assistions aux entretiens qu'il avait avec les Thébains les plus éclairés, avec les officiers les plus habiles. Quoiqu'il eût enrichi son esprit de toutes les connaissances, il aimait mieux écouter que de parler. Ses réflexions étaient toujours justes et profondes. Dans les occasions d'éclat, lorsqu'il s'agissait de se défendre, ses réponses étaient promptes,

vigoureuses et précises. La conversation l'intéressait infiniment lorsqu'elle roulait sur des matières de philosophie et de politique [1].

Je me souviens avec un plaisir mêlé d'orgueil d'avoir vécu familièrement avec le plus grand homme peut-être que la Grèce ait produit [2]. Et pourquoi ne pas accorder ce titre au général qui perfectionna l'art de la guerre, qui effaça la gloire des généraux les plus célèbres [3], et ne fut jamais vaincu que par la fortune [4]; à l'homme d'état qui donna aux Thébains une supériorité qu'ils n'avaient jamais eue, et qu'ils perdirent à sa mort [5]; au négociateur qui prit toujours dans les diètes l'ascendant sur les autres députés de la Grèce [6], et qui sut retenir dans l'alliance de Thèbes, sa patrie, les nations jalouses de l'accroissement de cette nouvelle puissance; à celui qui fut aussi éloquent que la plupart des orateurs d'Athènes [7], aussi dévoué à sa patrie que Léonidas [8], et plus juste peut-être qu'Aristide lui-même?

[1] Nep. in Epam. cap. 3. — [2] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 34, t. 1, p. 313; id. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234. — [3] Diod. lib. 15, p. 356 et 396. Ælian. var. hist. lib. 7, cap. 14. — [4] Polyb. lib. 9, p. 548. — [5] Id. lib. 6, p. 488. Diod. ibid. p. 388. et 397. Pausan. lib. 8, cap. 11, p. 622. Nep. ibid. cap. 10. — [6] Nep. ibid. cap. 6. — [7] Cicer. in Brut. cap. 13, t. 1, p. 346. — [8] Id. de fin. lib. 2, cap. 19, t. 2, p. 123.

Le portrait fidèle de son esprit et de son cœur serait le seul éloge digne de lui : mais qui pourrait développer cette philosophie sublime qui éclairait et dirigeait ses actions ; ce génie si étincelant de lumières, si fécond en ressources ; ces plans concertés avec tant de prudence, exécutés avec tant de promptitude ? Comment représenter encore cette égalité d'âme, cette intégrité de mœurs [a], cette dignité dans le maintien et dans les manières, son attention à respecter la vérité jusque dans les moindres choses, sa douceur, sa bonté, la patience avec laquelle il supportait les injustices du peuple et celle de quelques-uns de ses amis [1] ?

Dans une vie où l'homme privé n'est pas moins admirable que l'homme public, il suffira de choisir au hasard quelques traits qui serviront à caractériser l'un et l'autre. J'ai déjà rapporté ses principaux exploits dans le premier chapitre de cet ouvrage.

Sa maison était moins l'asile que le sanctuaire de la pauvreté. Elle y régnait avec la joie pure de l'innocence, avec la paix inaltérable du bonheur au milieu des autres vertus auxquelles elle prêtait de nouvelles forces, et qui la paraient de leur éclat. Elle y régnait dans un dénûment si

[a] *Voyez* la note IV à la fin du volume. — [1] Nep. in Epam. cap. 3. Plut. in Pelop. p. 290. Pausan. lib. 8, cap. 49, p. 699.

absolu qu'on aurait de la peine à le croire [1]. Prêt à faire une irruption dans le Péloponèse, Épaminondas fut obligé de travailler à son équipage. Il emprunta cinquante drachmes [a]; et c'était à peu près dans le temps qu'il rejetait avec indignation cinquante pièces d'or qu'un prince de Thessalie avait osé lui offrir [2]. Quelques Thébains essayèrent vainement de partager leur fortune avec lui; mais il leur faisait partager l'honneur de soulager les malheureux.

Nous le trouvâmes un jour avec plusieurs de ses amis qu'il avait rassemblés. Il leur disait : « Sphodrias a une fille en âge d'être mariée. Il » est trop pauvre pour lui constituer une dot. Je » vous ai taxés chacun en particulier suivant vos » facultés. Je suis obligé de rester quelques jours » chez moi; mais, à ma première sortie, je vous » présenterai cet honnête citoyen. Il est juste » qu'il reçoive de vous ce bienfait, et qu'il en » connaisse les auteurs [3]. » Tous souscrivirent à cet arrangement, et le quittèrent en le remerciant de sa confiance. Timagène, inquiet de ce projet de retraite, lui en demanda le motif. Il répondit simplement : « Je suis obligé de faire blanchir » mon manteau [4]. » En effet, il n'en avait qu'un.

[1] Front. strateg. lib. 4, cap. 3. — [a] Quarante-cinq livres. — [2] Ælian. var. hist. lib. 11, cap. 9. Plut. in apophth. t. 2, p. 198. — [3] Nep. in Epam. cap. 3. — [4] Ælian. ibid. lib. 5, cap. 5.

Un moment après entra Micythus. C'était un jeune homme qu'il aimait beaucoup. « Diomédon » de Cyzique est arrivé, dit Micythus; il s'est » adressé à moi pour l'introduire auprès de vous. » Il a des propositions à vous faire de la part du » roi de Perse, qui l'a chargé de vous remettre » une somme considérable. Il m'a même forcé » d'accepter cinq talens. — Faites-le venir, ré- » pondit Épaminondas. Écoutez, Diomédon, lui » dit-il : si les vues d'Artaxerxès sont conformes » aux intérêts de ma patrie, je n'ai pas besoin » de ses présens : si elles ne le sont pas, tout l'or » de son empire ne me ferait pas trahir mon de- » voir. Vous avez jugé de mon cœur par le vôtre : » je vous le pardonne; mais sortez au plus tôt » de cette ville, de peur que vous ne corrompiez » les habitans [1]. Et vous, Micythus, si vous ne » rendez à l'instant même l'argent que vous avez » reçu, je vais vous livrer au magistrat. » Nous nous étions écartés pendant cette conversation, et Micythus nous en fit le récit le moment d'après.

La leçon qu'il venait de recevoir, Épaminondas l'avait donnée plus d'une fois à ceux qui l'entouraient. Pendant qu'il commandait l'armée, il apprit que son écuyer avait vendu la liberté d'un captif. « Rendez-moi mon bouclier, lui dit-il; de- » puis que l'argent a souillé vos mains, vous n'êtes

[1] Nep. in Epam. cap. 4. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 5.

» plus fait pour me suivre dans les dangers[1]. »

Zélé disciple de Pythagore, il en imitait la frugalité. Il s'était interdit l'usage du vin, et prenait souvent un peu de miel pour toute nourriture[2]. La musique, qu'il avait apprise sous les plus habiles maîtres, charmait quelquefois ses loisirs. Il excellait dans le jeu de la flûte; et, dans les repas où il était prié, il chantait à son tour en s'accompagnant de la lyre[3].

Plus il était facile dans la société, plus il était sévère lorsqu'il fallait maintenir la décence de chaque état. Un homme de la lie du peuple et perdu de débauche était détenu en prison. « Pour» quoi, dit Pélopidas à son ami, m'avez-vous re» fusé sa grâce pour l'accorder à une courtisane? » — C'est, répondit Épaminondas, qu'il ne con» venait pas à un homme tel que vous de vous » intéresser à un homme tel que lui[4]. »

Jamais il ne brigua ni ne refusa les charges publiques. Plus d'une fois il servit comme simple soldat sous des généraux sans expérience, que l'intrigue lui avait fait préférer. Plus d'une fois les troupes, assiégées dans leur camp, et réduites aux plus fâcheuses extrémités, implo-

[1] Ælian. var. hist. lib. 11, cap. 9. Plut. in apophth. t. 2, p. 194. — [2] Athen. lib. 10, p. 419. — [3] Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234. Athen. lib. 4, p. 184. Nep. in Epam. cap. 2. — [4] Plut. de rei ger. præc. t. 2, p. 808.

rèrent son secours. Alors il dirigeait les opérations, repoussait l'ennemi, et ramenait tranquillement l'armée, sans se souvenir de l'injustice de sa patrie, ni du service qu'il venait de lui rendre [1].

Il ne négligeait aucune circonstance pour relever le courage de sa nation et la rendre redoutable aux autres peuples. Avant sa première campagne du Péloponèse, il engagea quelques Thébains à lutter contre les Lacédémoniens qui se trouvaient à Thèbes : les premiers eurent l'avantage ; et dès ce moment ses soldats commencèrent à ne plus craindre les Lacédémoniens [2]. Il campait en Arcadie ; c'était en hiver. Les députés d'une ville voisine vinrent lui proposer d'y entrer, et d'y prendre des logemens. « Non, dit Épaminondas à ses officiers ; s'ils nous » voyaient assis auprès du feu, ils nous pren» draient pour des hommes ordinaires. Nous » resterons ici malgré la rigueur de la saison. » Témoins de nos luttes et de nos exercices, ils » seront frappés d'étonnement [3]. »

Daïphantus et Iollidas, deux officiers généraux qui avaient mérité son estime, disaient un jour à Timagène : Vous l'admireriez bien plus si vous l'aviez suivi dans ses expéditions ; si vous aviez

[1] Nep. in Epam. cap. 7. — [2] Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, § 6. — [3] Plut. an seni, etc. p. 788.

étudié ses marches, ses campemens, ses dispositions avant la bataille, sa valeur brillante et sa présence d'esprit dans la mêlée; si vous l'aviez vu toujours actif, toujours tranquille, pénétrer d'un coup d'œil les projets de l'ennemi, lui inspirer une sécurité funeste, multiplier autour de lui des piéges presque inévitables [1], maintenir en même temps la plus exacte discipline dans son armée, réveiller par des moyens imprévus l'ardeur de ses soldats [2], s'occuper sans cesse de leur conservation, et surtout de leur honneur.

C'est par des attentions si touchantes qu'il s'est attiré leur amour. Excédés de fatigue, tourmentés de la faim, ils sont toujours prêts à exécuter ses ordres, à se précipiter dans le danger [3]. Ces terreurs paniques si fréquentes dans les autres armées sont inconnues dans la sienne. Quand elles sont près de s'y glisser, il sait d'un mot les dissiper ou les tourner à son avantage [4]. Nous étions sur le point d'entrer dans le Péloponèse : l'armée ennemie vint se camper devant nous [5]. Pendant qu'Épaminondas en examine la position, un coup de tonnerre répand l'alarme parmi ses soldats. Le devin ordonne de suspendre la marche. On demande avec effroi au général ce qu'annonce

[1] Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3. — [2] Id. ibid. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 645. — [4] Diod. lib. 15, p. 367 et 368. Polyæn. ibid. § 3 et 8. — [5] Diod. lib. 15, p. 380.

un pareil présage : « Que l'ennemi a choisi un » mauvais camp, » s'écrie-t-il avec assurance. Le courage des troupes se ranime, et le lendemain elles forcent le passage [1].

Les deux officiers Thébains rapportèrent d'autres faits que je supprime. J'en omets plusieurs qui se sont passés sous mes yeux, et je n'ajoute qu'une réflexion. Épaminondas, sans ambition, sans vanité, sans intérêt, éleva en peu d'années sa nation au point de grandeur où nous avons vu les Thébains. Il opéra ce prodige, d'abord par l'influence de ses vertus et de ses talens : en même temps qu'il dominait sur les esprits par la supériorité de son génie et de ses lumières, il disposait à son gré des passions des autres, parce qu'il était maître des siennes. Mais ce qui accéléra ses succès, ce fut la force de son caractère. Son âme indépendante et altière fut indignée de bonne heure de la domination que les Lacédémoniens et les Athéniens avaient exercée sur les Grecs en général, et sur les Thébains en particulier. Il leur voua une haine qu'il aurait renfermée en lui-même; mais, dès que sa patrie lui eut confié le soin de sa vengeance, il brisa les fers des nations, et devint conquérant par devoir. Il forma le projet aussi hardi que nouveau d'attaquer les Lacédémoniens jusque dans le

[1] Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, § 3.

centre de leur empire, et de les dépouiller de cette prééminence dont ils jouissaient depuis tant de siècles; il le suivit avec obstination, au mépris de leur puissance, de leur gloire, de leurs alliés, de leurs ennemis, qui voyaient d'un œil inquiet ces progrès rapides des Thébains.

Il ne fut point arrêté non plus par l'opposition d'un parti qui s'était formé à Thèbes, et qui voulait la paix parce qu'Épaminondas voulait la guerre [1]. Ménéclidès était à la tête de cette faction. Son éloquence, ses dignités, et l'attrait que la plupart des hommes ont pour le repos, lui donnaient un grand crédit sur le peuple; mais la fermeté d'Épaminondas détruisit à la fin ces obstacles, et tout était disposé pour la campagne quand nous le quittâmes. Si la mort n'avait terminé ses jours au milieu d'un triomphe qui ne laissait plus de ressources aux Lacédémoniens, il aurait demandé raison aux Athéniens des victoires qu'ils avaient remportées sur les Grecs, et enrichi, comme il le disait lui-même, la citadelle de Thèbes des monumens qui décorent celle d'Athènes [2].

Nous avions souvent occasion de voir Polymnis, père d'Épaminondas. Ce respectable vieillard était moins touché des hommages que l'on rendait à ses vertus, que des honneurs que l'on décernait

[1] Nep. in Epam. cap. 5. — [2] Æschin. de fals. leg. p. 411.

à son fils. Il nous rappela plus d'une fois ce sentiment si tendre qu'au milieu des applaudissemens de l'armée, Épaminondas laissa éclater après la bataille de Leuctres : « Ce qui me flatte le plus, » c'est que les auteurs de mes jours vivent en» core, et qu'ils jouiront de ma gloire[1]. »

Philippe. Les Thébains avaient chargé Polymnis de veiller sur le jeune Philippe, frère de Perdiccas, roi de Macédoine[2]. Pélopidas ayant pacifié les troubles de ce royaume, avait reçu pour otages ce prince et trente jeunes seigneurs macédoniens[3]. Philippe, âgé d'environ dix-huit ans, réunissait déjà le talent au désir de plaire. En le voyant, on était frappé de sa beauté[4]; en l'écoutant, de son esprit, de sa mémoire, de son éloquence, et des grâces qui donnaient tant de charmes à ses paroles[5]. Sa gaieté laissait quelquefois échapper des saillies qui n'avaient jamais rien d'offensant. Doux, affable, généreux, prompt à discerner le mérite, personne ne connut mieux que lui l'art et la nécessité de s'insinuer dans les cœurs[6]. Le pythagoricien Nausithoüs, son instituteur, lui avait inspiré le goût des lettres qu'il conserva

[1] Plut. in Coriol. t. 1, p. 215. — [2] Diod. lib. 16, p. 407. — [3] Plut. in Pelop. t. 1, p. 291. Diod. lib. 15, p. 379. Justin. lib. 7, cap. 5. Oros. lib. 3, cap. 12, p. 167. — [4] Æschin. de fals. leg. p. 402 et 412. — [5] Id. ibid. p. 401. — [6] Diod. lib. 16, p. 482. Plut. an seni, etc. t. 2, p. 806.

toute sa vie, et donné des leçons de sobriété qu'il oublia dans la suite [1]. L'amour du plaisir perçait au milieu de tant d'excellentes qualités, mais il n'en troublait pas l'exercice; et l'on présumait d'avance que, si ce jeune prince montait un jour sur le trône, il ne serait gouverné ni par les affaires ni par les plaisirs.

Philippe était assidu auprès d'Epaminondas : il étudiait dans le génie d'un grand homme le secret de le devenir un jour [2] : il recueillait avec empressement ses discours, ainsi que ses exemples; et ce fut dans cette excellente école qu'il apprit à se modérer [3], à entendre la vérité, à revenir de ses erreurs, à connaître les Grecs, et à les asservir.

[1] Clem. Alex. pædagog. lib. 1, p. 130. Diod. lib. 16, p. 407. Athen. lib. 4, p. 167; lib. 6, p. 260. — [2] Plut. in Pelop. t. 1, p. 292. — [3] Id. conjug. præc. t. 2, p. 143; id. in apophth. p. 177.

FIN DU CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE VI.

Départ de Thèbes. Arrivée à Athènes. Habitans de l'Attique.

J'AI dit plus haut qu'il ne restait à Timagène qu'un neveu et une nièce, établis à Athènes. Le neveu s'appelait Philotas, et la nièce Épicharis. Elle avait épousé un riche Athénien nommé Apollodore. Ils vinrent à Thèbes dès les premiers jours de notre arrivée. Timagène goûta dans leur société une douceur et une paix que son cœur ne connaissait plus depuis long-temps. Philotas était de même âge que moi. Je commençai à me lier avec lui; et bientôt il devint mon guide, mon compagnon, mon ami, le plus tendre et le plus fidèle des amis.

Ils nous avaient fait promettre, avant leur départ, que nous irions bientôt les rejoindre. Nous prîmes congé d'Épaminondas avec une douleur qu'il daigna partager, et nous nous rendîmes à Athènes le 16 du mois anthestérion, dans la deuxième année de la cent quatrième olympiade [a]. Nous trouvâmes dans la maison

[a] Le 13 mars de l'an 362 avant J. C.

d'Apollodore les agrémens et les secours que nous devions attendre de ses richesses et de son crédit.

Le lendemain de mon arrivée, je courus à l'académie; j'aperçus Platon : j'allai à l'atelier du peintre Euphranor. J'étais dans cette espèce d'ivresse que causent au premier moment la présence des hommes célèbres et le plaisir de les approcher. Je fixai ensuite mes regards sur la ville; et pendant quelques jours j'en admirai les monumens, et j'en parcourus les dehors.

Athènes est comme divisée en trois parties, savoir : la citadelle, construite sur un rocher; la ville, située autour de ce rocher [1]; les ports de Phalère, de Munychie et du Pirée. (*Atlas, pl.* 9.)

C'est sur le rocher de la citadelle [2] que s'établirent les premiers habitans d'Athènes : c'est là que se trouvait l'ancienne ville. Quoiqu'elle ne fût naturellement accessible que du côté du sud-ouest [3], elle était partout environnée de murs qui subsistent encore [4].

Le circuit de la nouvelle ville est de soixante stades [a 5]. Les murs flanqués de tours [6], et élevés à la hâte du temps de Thémistocle, offrent de

[1] Aristid. panath. t. 1, p. 99. — [2] Thucyd. lib. 2, cap. 15. — [3] Pausan. lib. 1, cap. 22, p. 51. Whel. voyage du Lev. t. 2, p. 415. — [4] Herodot. lib. 6, cap. 137. Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 67. — [a] Deux lieues six cent soixante-dix toises. — [5] Thucyd. lib. 2, cap. 13. Schol. ibid. — [6] Id. ibid. cap. 17.

toutes parts des fragmens de colonnes et des débris d'architecture, mêlés confusément avec les matériaux informes qu'on avait employés à leur construction [1].

De la ville partent deux longues murailles, dont l'une, qui est de trente-cinq stades [a], aboutit au port de Phalère; et l'autre, qui est de quarante stades [b], à celui du Pirée. Elles sont presque entièrement fermées à leur extrémité par une troisième, qui embrasse, dans un circuit de soixante stades [2], ces deux ports, et celui de Munychie situé au milieu; et comme, outre ces ports, les trois murailles renferment encore une foule de maisons, de temples et de monumens de toute espèce [3], on peut dire que l'enceinte totale de la ville est de près de deux cents stades [c 4].

Au sud-ouest, et tout près de la citadelle, est le rocher du Muséum, séparé par une petite vallée d'une colline où l'Aréopage tient ses séances. D'autres éminences concourent à rendre le sol de la ville extrêmement inégal. Elles donnent naissance à quelques faibles sources qui ne suffisent pas aux habitans [5]. Ils suppléent à cette disette par des puits et des citernes, où l'eau

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 93. — [a] Une lieue huit cent sept toises et demie. — [b] Une lieue douze cent quatre-vingts toises. — [2] Id. lib. 2, cap. 13. — [3] Id. ibid. cap. 17. Pausan. lib. 1, cap. 1 et 2. — [c] Sept lieues quatorze cents toises. — [4] Dion. Chrysost. orat. 6, p. 87. — [5] Plat. in Lys. t. 2, p. 203. Strab. lib. 9, p. 397.

acquiert une fraîcheur qu'ils rècherchent avec soin [1].

Les rues, en général, n'ont point d'alignement. La plupart des maisons sont petites et peu commodes [2]. Quelques-unes, plus magnifiques, laissent à peine entrevoir leurs ornemens à travers une cour, ou plutôt une avenue longue et étroite [3]. Au dehors, tout respire la simplicité; et les étrangers, au premier aspect, cherchent dans Athènes cette ville si célèbre dans l'univers [4]; mais leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics que tous les arts se sont disputé la gloire d'embellir.

L'Ilissus et le Céphise serpentent autour de la ville; et, près de leurs bords, on a ménagé des promenades publiques. Plus loin, et à diverses distances, des collines couvertes d'oliviers, de lauriers ou de vignes, et appuyées sur de hautes montagnes, forment comme une enceinte autour de la plaine, qui s'étend vers le midi jusqu'à la mer.

L'Attique est une espèce de presqu'île de forme triangulaire. Le côté qui regarde l'Argolide peut avoir, en droite ligne, trois cent cinquante-sept

[1] Theophr. charact. cap. 20. — [2] Dicæarch. cap. 8. — [3] Eustath. in iliad. lib. 8, v. 435. Didym. ibid. Hesych. in Ἔνερ. Vitruv. lib. 6, cap. 10. — [4] Dicæarch. ibid.

stades[a]; celui qui borne la Béotie, deux cent trente-cinq[b]; celui qui est à l'opposite de l'Eubée, quatre cent six[c]. Sa surface est de cinquante-trois mille deux cents stades carrés[d]; je n'y comprends pas celle de l'île de Salamine, qui n'est que de deux mille neuf cent vingt-cinq stades carrées[e]. (*Atlas, pl.* 10.)

Ce petit pays, partout entrecoupé de montagnes et de rochers, est très-stérile de lui-même; et ce n'est qu'à force de culture qu'il rend au laboureur le fruit de ses peines : mais les lois, l'industrie, le commerce et l'extrême pureté de l'air y ont tellement favorisé la population que l'Attique est aujourd'hui couverte de hameaux et de bourgs dont Athènes est la capitale[f].

On divise les habitans de l'Attique en trois classes. Dans la première sont les citoyens; dans la seconde, les étrangers domiciliés; dans la troisième, les esclaves.

Esclaves. On distingue deux sortes d'esclaves, les uns Grecs d'origine, les autres étrangers. Les premiers, en général, sont ceux que le sort des armes a fait tomber entre les mains d'un vainqueur irrité d'une trop longue résistance[g]; les

[a] Environ treize lieues et demie. — [b] Près de neuf lieues. — [c] Quinze lieues sept cent soixante-sept toises. — [d] Soixante-seize lieues carrées. — [e] Environ quatre lieues carrées. — [f] *Voyez* la Carte de l'Attique. — [g] Thucyd. lib. 3, cap. 68.

seconds viennent de Thrace, de Phrygie, de Carie[a], et des pays habités par les barbares[1].

Les esclaves de tout âge, de tout sexe et de toute nation, sont un objet considérable de commerce dans toute la Grèce. Des négocians avides en transportent sans cesse d'un lieu dans un autre, les entassent comme de viles marchandises dans les places publiques; et lorsqu'il se présente un acquéreur, ils les obligent de danser en rond, afin qu'on puisse juger de leurs forces et de leur agilité[2]. Le prix qu'on en donne varie suivant leurs talens. Les uns sont estimés trois cents drachmes[b], les autres six cents[c 3]. Mais il en est qui coûtent bien davantage. Les Grecs qui tombent entre les mains des pirates sont mis en vente dans des villes grecques, et perdent leur liberté jusqu'à ce qu'ils soient en état de payer une forte rançon[4]. Platon et Diogène éprouvèrent ce malheur; les amis du premier donnèrent trois mille drachmes pour le racheter[d 5]; le second resta dans les fers, et apprit aux fils de son maître à être vertueux et libres[6].

[a] Les esclaves étrangers portaient parmi les Grecs le nom de leur nation : l'un s'appelait Carien, l'autre Thrace, etc. — [1] Eurip. in Alcest. v. 675 — [2] Menand. ap. Harpocrat. in Κυκλεῖ. — [b] Deux cent soixante-dix livres. — [c] Cinq cent quarante livres. — — [3] Demosth. in aphob. 1, p. 896. — [4] Andoc. de myster. p. 18. Terent. in eunuch. act. 1, scen. 2. — [d] Deux mille sept cents livres. — [5] Diog. Laert. in Plat. lib. 3, § 20. — [6] Id. ibid. lib. 6, § 29.

Dans presque toute la Grèce, le nombre des esclaves surpasse infiniment celui des citoyens[1]. Presque partout on s'épuise en efforts pour les tenir dans la dépendance[2]. Lacédémone, qui croyait par la rigueur les forcer à l'obéissance, les a souvent poussés à la révolte. Athènes, qui voulait par des voies plus douces les rendre fidèles, les a rendus insolens[3].

On en compte environ quatre cent mille dans l'Attique[4]. Ce sont eux qui cultivent les terres, font valoir les manufactures, exploitent les mines, travaillent aux carrières, et sont chargés dans les maisons de tout le détail du service : car la loi défend de nourrir des esclaves oisifs ; et ceux qui, nés dans une condition servile, ne peuvent se livrer à des travaux pénibles, tâchent de se rendre utiles par l'adresse, les talens et la culture des arts[5]. On voit des fabricans en employer plus de cinquante[6], dont ils tirent un profit considérable. Dans telle manufacture, un esclave rend, de produit net, cent drachmes par an[a 7] ; dans telle autre, cent vingt drachmes[b 8].

Il s'en est trouvé qui ont mérité leur liberté

[1] Athen. lib. 6, p. 272. — [2] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776. — — [3] Xenoph. de rep. Athen. p. 693. — [4] Athen. ibid. — [5] Ulpian. in Mid. p. 683. — [6] Plat. de rep. lib. 9, t. 2, p. 578. Demosth. in aphob. 1, p. 896. — [a] Quatre-vingt-dix livres, — [7] Demosth. ibid. — [b] Cent huit livres. — [8] Æschin. in Tim. p. 275.

en combattant pour la république [1], et d'autres fois en donnant à leur maître des preuves d'un zèle et d'un attachement qu'on cite encore pour exemple [2]. Lorsqu'ils ne peuvent l'obtenir par leurs services, ils l'achètent par un pécule qu'il leur est permis d'acquérir [3], et dont ils se servent pour faire des présens à leurs maîtres dans des occasions d'éclat, par exemple, lorsqu'il naît un enfant dans la maison, ou lorsqu'il s'y fait un mariage [4].

Quand ils manquent essentiellement à leurs devoirs, leurs maîtres peuvent les charger de fers [5], les condamner à tourner la meule du moulin [6], leur interdire le mariage, ou les séparer de leurs femmes [7]; mais on ne doit jamais attenter à leur vie : quand on les traite avec cruauté, on les force à déserter, ou du moins à chercher un asile dans le temple de Thésée [8]. Dans ce dernier cas, ils demandent à passer au service d'un maître moins rigoureux [9], et parviennent quelquefois à se soustraire au joug du tyran qui abusait de leur faiblesse [10].

C'est ainsi que les lois ont pourvu à leur

[1] Aristoph. in ran. v. 705. — [2] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776. — [3] Dion. Chrysost. orat. 15, p. 241. — [4] Terent. in Phorm. act. 1, scen. 1. — [5] Athen. lib. 6, p. 272. — [6] Terent. in Andr. act. 1, scen. 3. — [7] Xenoph. œcon. p. 844. — [8] Poll. lib. 7, cap. 12, p. 694. — [9] Plut. de superst. t. 2, p. 166. — [10] Demosth. in Mid. p. 611. Pet. leg. attic. p. 178.

sûreté; mais quand ils sont intelligens, ou qu'ils ont des talens agréables, l'intérêt les sert mieux que les lois. Ils enrichissent leurs maîtres; ils s'enrichissent eux-mêmes en retenant une partie du salaire qu'ils reçoivent des uns et des autres. Ces profits multipliés les mettent en état de se procurer des protections, de vivre dans un luxe révoltant, et de joindre l'insolence des prétentions à la bassesse des sentimens [1].

Il est défendu, sous de très-grandes peines, d'infliger des coups à l'esclave d'un autre, parce que toute violence est un crime contre l'état [2]; parce que, les esclaves n'ayant presque rien qui les caractérise à l'extérieur [a], l'outrage, sans cette loi, pourrait tomber sur le citoyen, dont la personne doit être sacrée [3].

Quand un esclave est affranchi, il ne passe pas dans la classe des citoyens, mais dans celle des domiciliés, qui tient à cette dernière par la liberté, et à celle des esclaves par le peu de considération dont elle jouit.

Étrangers domiciliés.

Les domiciliés, au nombre d'environ dix mille [4],

[1] Xenoph. de rep. Athen. p. 693. — [2] Demosth. in Mid. p. 610. Athen. lib. 6, p. 266 et 267. — [a] Les esclaves étaient obligés de raser leur tête (Aristoph. in av. v. 912. Schol. ibid.); mais ils la couvraient d'un bonnet (Id. in vesp. v. 443). Leurs habillemens devaient n'aller que jusqu'aux genoux (Id. in Lysis. v. 1153. Schol. ibid.); mais bien des citoyens en portaient de semblables. — [3] Xenoph. ibid. — [4] Athen. ibid. p. 272.

sont des étrangers établis avec leurs familles dans l'Attique [1]; la plupart exerçant des métiers, ou servant dans la marine [2]; protégés par le gouvernement, sans y participer; libres et dépendans; utiles à la république, qui les redoute, parce qu'elle redoute la liberté séparée de l'amour de la patrie; méprisés du peuple fier et jaloux des distinctions attachées à l'état de citoyen [3].

Ils doivent se choisir parmi les citoyens un patron qui réponde de leur conduite [4], et payer au trésor public un tribut annuel de douze drachmes [a] pour les chefs de famille, et de six drachmes [b] pour leurs enfans [5]. Ils perdent leurs biens quand ils ne remplissent pas le premier de ces engagemens, et leur liberté quand ils violent le second [6]; mais s'ils rendent des services signalés à l'état, ils obtiennent l'exemption du tribut [7].

Dans les cérémonies religieuses, des fonctions particulières les distinguent des citoyens : les hommes doivent porter une partie des offrandes, et leurs femmes étendre des parasols sur les

[1] Harpocr. in Μέτοικ. — [2] Xenoph. de rep. Athen. p. 693. — [3] Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. — [4] Harpocr. et Suid. in Προστάτης. Hyper. ap. Harpocr. in Ἄνδρες. — [a] Dix livres seize sous. — [b] Cinq livres huit sous. — [5] Isæus. ap. Harpocr. in Μέτοικ. Poll. lib. 3, cap. 4, § 55. — [6] Pet. leg. attic. p. 172. — [8] Id. ibid. p. 169.

femmes libres [1]. Ils sont enfin exposés aux insultes du peuple, et aux traits ignominieux qu'on lance contre eux sur la scène [2].

On a vu quelquefois la république en faire passer un très-grand nombre dans la classe des citoyens, épuisée par de longues guerres [3]. Mais si, par des manœuvres sourdes, ils se glissent dans cet ordre respectable, il est permis de les poursuivre en justice, et quelquefois même de les vendre comme esclaves [4].

Les affranchis, inscrits dans la même classe, sont sujets au même tribut, à la même dépendance, au même avilissement. Ceux qui sont nés dans la servitude ne sauraient devenir citoyens [5]; et tout patron qui peut, en justice réglée, convaincre d'ingratitude à son égard l'esclave qu'il avait affranchi, est autorisé à le remettre sur-le-champ dans les fers, en lui disant. « Sois esclave, « puisque tu ne sais pas être libre [6]. »

La condition des domiciliés commence à s'adoucir [7]. Ils sont depuis quelque temps moins vexés, sans être plus satisfaits de leur sort, parce qu'après avoir obtenu des égards, ils voudraient

[1] Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. Periz. ibid. Harpocr. in Μετοίκ. et in Σκάφ. Suid. et Hesych. in Σκάφ. — [2] Aristoph. in acharn. v. 507. — [3] Diod. lib. 13, p. 216. — [4] Pet. leg. attic. p. 134. — [5] Dion. Chrysost. orat. 15, p. 239. — [6] Val. Max. lib. 2, cap. 6. — [7] Xenoph. de rep. Athen p. 693.

avoir des distinctions, et qu'il est difficile de n'être rien dans une ville où tant de gens sont quelque chose.

Citoyens.

On est citoyen de naissance lorsqu'on est issu d'un père et d'une mère qui le sont eux-mêmes[1]; et l'enfant d'un Athénien qui épouse une étrangère ne doit avoir d'autre état que celui de sa mère. Périclès fit cette loi dans un temps où il voyait autour de lui des enfans propres à perpétuer sa maison. Il la fit exécuter avec tant de rigueur, que près de cinq mille hommes exclus du rang de citoyens furent vendus à l'encan. Il la viola quand il ne lui resta plus qu'un fils, dont il avait déclaré la naissance illégitime[2].

Les Athéniens par adoption jouissent presque des mêmes droits que les Athéniens d'origine. Lorsque dans les commencemens il fallut peupler l'Attique, on donna le titre de citoyen à tous ceux qui venaient s'y établir[3]. Lorsqu'elle fut suffisamment peuplée, Solon ne l'accorda qu'à ceux qui s'y transportaient avec leur famille, ou qui, pour toujours exilés de leur pays, cherchaient ici un asile assuré[4]. Dans la suite

[1] Pet. leg. attic. p. 138. — [2] Plut. in Pericl. p. 172. Ælian. lib. 6, cap. 10; lib. 13, cap. 24. Suid. in Δημεων. Schol. Aristoph. in vesp. v. 716. — [3] Thucyd. lib. 1, cap. 2. Schol. ibid. — [4] Plut. in Solon. t. 1, p. 91.

on le promit à ceux qui rendraient des services à l'état[1]; et comme rien n'est si honorable que d'exciter la reconnaissance d'une nation éclairée, dès que ce titre fut devenu le prix du bienfait, il devint l'objet de l'ambition des souverains, qui lui donnèrent un nouveau lustre en l'obtenant, et un plus grand encore lorsqu'ils ne l'obtenaient pas. Refusé autrefois à Perdiccas, roi de Macédoine, qui en était digne[2], accordé depuis avec plus de facilité[3] à Évagoras, roi de Chypre, à Denys, roi de Syracuse, et à d'autres princes, il fut extrêmement recherché tant que les Athéniens suivirent à la rigueur les lois faites pour empêcher qu'on ne le prodiguât : car il ne suffit pas qu'on soit adopté par un décret du peuple; il faut que ce décret soit confirmé par une assemblée où six mille citoyens donnent secrètement leurs suffrages; et cette double élection peut être attaquée par le moindre des Athéniens, devant un tribunal qui a le droit de réformer le jugement du peuple même[4].

Ces précautions, trop négligées dans ces derniers temps, ont placé dans le rang des citoyens

[1] Demosth. in Neær. p. 861. — [2] Id. de ord. rep. p. 126. Meurs. de fort. Athen. p. 1702. — [3] Epist. Phil. ad Athen. in oper. Demosth. p. 115. Isocr. in Evag. t. 2, p. 97. — [4] Demosth. in Neær. p. 875.

des hommes qui en ont dégradé le titre [1], et dont l'exemple autorisera dans la suite des choix encore plus déshonorans.

On compte parmi les citoyens de l'Attique vingt mille hommes en état de porter les armes [2].

Tous ceux qui se distinguent par leurs richesses, par leur naissance, par leurs vertus et par leur savoir [3], forment ici, comme presque partout ailleurs, la principale classe des citoyens, qu'on peut appeler la classe des notables.

On y comprend les gens riches, parce qu'ils supportent les charges de l'état; les hommes vertueux et éclairés, parce qu'ils contribuent le plus à son maintien et à sa gloire. A l'égard de la naissance, on la respecte, parce qu'il est à présumer qu'elle transmet de père en fils des sentimens plus nobles, et un plus grand amour de la patrie [4].

On considère donc les familles qui prétendent descendre ou des dieux, ou des rois d'Athènes, ou des premiers héros de la Grèce, et encore plus celles dont les auteurs ont donné de grands

[1] Demosth. de rep. ordin. p. 126. — [2] Plat. in Crit. t. 3, p. 112. Demosth. in Aristog. p. 836. Plut. in Pericl. t. 1, p. 172. Philochor. ap. Schol. Pind. olymp. 9, v. 67; id ap. Schol. Aristoph. in vesp. v. 716. Ctesicl. ap. Athen. lib. 6, cap. 20, p. 272. — [3] Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, t. 2, p. 308. Herald. animadv. in Salm. observ. lib. 3, p. 252. — [4] Aristot. ibid. lib. 3, cap. 13, t. 2, p. 353; id. rhetor. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532.

exemples de vertus, rempli les premières places de la magistrature, gagné des batailles, et remporté des couronnes aux jeux publics[1].

Quelques-unes font remonter leur origine jusqu'aux siècles les plus reculés. Depuis plus de mille ans, la maison des Eumolpides conserve le sacerdoce de Cérès Éleusine[2], et celle des Étéobutades le sacerdoce de Minerve[3]. D'autres n'ont pas de moindres prétentions; et, pour les faire valoir, elles fabriquent des généalogies[4] qu'on n'a pas grand intérêt à détruire : car les notables ne font point un corps particulier; ils ne jouissent d'aucun privilége, d'aucune préséance. Mais leur éducation leur donne des droits aux premières places, et l'opinion publique, des facilités pour y parvenir.

La ville d'Athènes contient, outre les esclaves, plus de trente mille habitans[5].

[1] Plat. ap. Diog. Laert. lib. 3, § 88. Aristot. rhetor. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 522. — [2] Hesych. in Εὐμολπ. — [3] Id. Harpocr. et Suid. in Ἐτεοβ. — [4] Schol. Aristoph. in av. v. 284. — [5] Aristoph. in eccles. v. 1124.

FIN DU CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE VII.

Séance à l'Académie. (Atlas, pl. 11.)

J'ÉTAIS depuis quelques jours à Athènes; j'avais déjà parcouru rapidement les singularités qu'elle renferme. Quand je fus plus tranquille, Apollodore, mon hôte, me proposa de retourner à l'Académie [a].

Nous traversâmes un quartier de la ville qu'on appelle le Céramique ou les Tuileries; et de là, sortant par la porte Dipyle, nous nous trouvâmes dans des champs qu'on appelle aussi Céramiques [1], et nous vîmes le long du chemin quantité de tombeaux [2]; car il n'est permis d'enterrer personne dans la ville [3]. La plupart des citoyens ont leur sépulture dans leurs maisons de campagne [4], ou dans des quartiers qui leur sont assignés hors des murs. Le Céramique est réservé pour ceux qui ont péri dans les combats [5]. Parmi ces tombeaux, on remarque ceux de Périclès, et de quelques autres Athéniens qui ne sont point morts les armes à la main, et à qui on a

[a] *Voyez* le Plan de l'Académie. — [1] Meurs. Ceram. gem. cap. 19. — [2] Pausan. lib. 1, cap. 29, p. 70. — [3] Cicer. epist. ad fam. lib. 4, epist. 12, t. 7, p. 139. — [4] Demosth. in Macart. p. 1040, et in Calliel. p. 1117. — [5] Thucyd. lib. 2, cap. 34.

voulu décerner, après leur trépas, les honneurs les plus distingués [1].

L'académie n'est éloignée de la ville que de six stades [a] [2]. C'est un grand emplacement qu'un citoyen d'Athènes, nommé Académus, avait autrefois possédé [3]. On y voit maintenant un gymnase et un jardin entouré de murs [4], orné de promenades couvertes et charmantes [5], embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes; et de plusieurs autres espèces d'arbres [6]. A l'entrée est l'autel de l'Amour et la statue de ce dieu [7]; dans l'intérieur sont les autels de plusieurs autres divinités. Non loin de là Platon a fixé sa résidence auprès d'un petit temple qu'il a consacré aux Muses, et dans une portion de terrain qui lui appartient [8]. Il vient tous les jours à l'Académie. Nous l'y trouvâmes au milieu de ses disciples, et je me sentis pénétré du respect qu'inspire sa présence [9].

Quoique âgé d'environ soixante-huit ans, il conservait encore de la fraîcheur : il avait reçu de la nature un corps robuste. Ses longs voyages

[1] Pausan. lib. 1, cap. 29, p. 71. — [a] Un quart de lieue. — [2] Cicer. de finib. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 196. — [3] Hesych. et Suid. in Ἀκαδ. — [4] Suid. in τὸ Ἱππάρχ. — [5] Plut. in Cim. t. 1, p. 487. — [6] Schol. Aristoph. in nub. v. 1001. — [7] Pausan. lib. 1, cap. 30. — [8] Plut. de exil. t. 2, p. 603. Diog. Laert. in Plat. lib. 3, § 5 et 20; id. in Speus. lib. 4, cap. 8, § 1. — [9] Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 10.

altérèrent sa santé; mais il l'avait rétablie par un régime austère [1], et il ne lui restait d'autre incommodité qu'une habitude de mélancolie; habitude qui lui fut commune avec Socrate, Empédocle, et d'autres hommes illustres [2].

Il avait les traits réguliers, l'air sérieux [3], les yeux pleins de douceur [4], le front ouvert et dépouillé de cheveux [5], la poitrine large, les épaules hautes [6], beaucoup de dignité dans le maintien, de gravité dans la démarche, et de modestie dans l'extérieur [7].

Il me reçut avec autant de politesse que de simplicité, et me fit un si bel éloge du philosophe Anacharsis, dont je descends, que je rougissais de porter le même nom. Il s'exprimait avec lenteur [8]; mais les grâces et la persuasion semblaient couler de ses lèvres. Comme je le connus plus particulièrement dans la suite, son nom paraîtra souvent dans ma relation : je vais seulement ajouter ici quelques détails que m'apprit alors Apollodore.

La mère de Platon, me dit-il, était de la même famille que Solon, notre législateur, et son père

[1] Senec. epist. 38. — [2] Aristot. probl. sect. 30, t. 2, p. 815. Plut. in Lysandr. t. 1, p. 434. — [3] Diog. Laert. lib. 3, § 28. — [4] Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 10. — [5] Neanth. ap. Diog. Laert. lib. 3, § 4. — [6] Suid. in Πλάτ. Senec. epist. 58. — [7] Ælian. ibid. lib. 3, cap. 19. Schol. Aristoph. in nub. v. 361. — [8] Diog. Laert. lib. 3, § 5.

rapportait son origine à Codrus, le dernier de nos rois [1], mort il y a environ sept cents ans. Dans sa jeunesse, la peinture, la musique, les différens exercices du gymnase remplirent tous ses momens [2]. Comme il était né avec une imagination forte et brillante, il fit des dithyrambes, s'exerça dans le genre épique, compara ses vers à ceux d'Homère, et les brûla [a] [3]. Il crut que le théâtre pourrait le dédommager de ce sacrifice : il composa quelques tragédies ; et pendant que les acteurs se préparaient à les représenter, il connut Socrate, supprima ses pièces, et se dévoua tout entier à la philosophie [4].

Il sentit alors un violent besoin d'être utile aux hommes [5]. La guerre du Péloponèse avait détruit les bons principes, et corrompu les mœurs : la gloire de les rétablir excita son ambition. Tourmenté jour et nuit de cette grande idée, il attendait avec impatience le moment où, revêtu des magistratures, il serait en état de déployer son zèle et ses talens ; mais les secousses qu'essuya la république dans les dernières années de

[1] Diog. Laert. lib. 3, § 1. Suid. in Πλάτ. — [2] Id. ibid. § 4 et 5. — [a] En les jetant au feu, il parodia ce vers d'Homère : « A moi, » Vulcain ! Thétis a besoin de ton aide. » Platon dit à son tour : « A moi, Vulcain ! Platon a besoin de ton aide. » (Homer. iliad. 18, v. 392. Eustath. t. 2, p. 1149. Diog. Laert. ibid.) — [3] Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 30. — [4] Diog. Laert. ibid. § 5. — [5] Plat. epist. 7, t. 3, p. 324.

la guerre, ces fréquentes révolutions qui en peu de temps présentèrent la tyrannie sous des formes toujours plus effrayantes, la mort de Socrate, son maître et son ami, les réflexions que tant d'événemens produisirent dans son esprit, le convainquirent bientôt que tous les gouvernemens sont attaqués par des maladies incurables; que les affaires des mortels sont, pour ainsi dire, désespérées, et qu'ils ne seront heureux que lorsque la philosophie se chargera du soin de les conduire [1]. Ainsi, renonçant à son projet, il résolut d'augmenter ses connaissances, et de les consacrer à notre instruction. Dans cette vue, il se rendit à Mégare, en Italie, à Cyrène, en Égypte, partout où l'esprit humain avait fait des progrès [2].

Il avait environ quarante ans [3] quand il fit le voyage de Sicile pour voir l'Etna [4]. Denys, tyran de Syracuse, désira de l'entretenir. La conversation roula sur le bonheur, sur la justice, sur la véritable grandeur. Platon ayant soutenu que rien n'est si lâche et si malheureux qu'un prince injuste, Denys en colère lui dit : « Vous parlez » comme un radoteur. — Et vous comme un

[1] Plat. epist. 7, t. 3, p. 326. — [2] Id. ibid. Cicer. de finib. lib. 5, cap. 29, t. 2, p. 228. Diog. Laert. lib. 3, § 6. Quintil. lib. 1, cap. 12, p. 81. — [3] Plat. ibid. p. 324. — [4] Plut. in Dion. t, 1, p. 959. Diog. Laert. ibid. § 18.

» tyran, » répondit Platon. Cette réponse pensa lui coûter la vie. Denys ne lui permit de s'embarquer sur une galère qui retournait en Grèce, qu'après avoir exigé du commandant qu'il le jeterait à la mer, ou qu'il s'en déferait comme d'un vil esclave. Il fut vendu, racheté et ramené dans sa patrie. Quelque temps après, le roi de Syracuse, incapable de remords, mais jaloux de l'estime des Grecs, lui écrivit, et l'ayant prié de l'épargner dans ses discours, il n'en reçut que cette réponse méprisante : « Je n'ai pas assez de » loisir pour me souvenir de Denys [1]. »

A son retour, Platon se fit un genre de vie dont il ne s'est plus écarté. Il a continué de s'abstenir des affaires publiques, parce que, suivant lui, nous ne pouvons plus être conduits au bien ni par la persuasion ni par la force [2]; mais il a recueilli les lumières éparses dans les contrées qu'il avait parcourues; et conciliant autant qu'il est possible les opinions des philosophes qui l'avaient précédé, il en composa un système qu'il développa dans ses écrits et dans ses conférences. Ses ouvrages sont en forme de dialogue : Socrate en est le principal interlocuteur; et l'on prétend qu'à la faveur de ce nom, il accrédite les idées qu'il a conçues ou adoptées [3].

[1] Diog. Laert. lib. 3, § 19 et 21. — [2] Cicer. epist. ad famil. lib. 1, epist. 9, t. 7. — [3] Senec. epist. 6. Diog. Laert. ibid. § 35.

Son mérite lui a fait des ennemis : il s'en est attiré lui-même, en versant dans ses écrits une ironie piquante contre plusieurs auteurs célèbres [1]. Il est vrai qu'il la met sur le compte de Socrate ; mais l'adresse avec laquelle il la manie, et différens traits qu'on pourrait citer de lui prouvent qu'il avait, du moins dans sa jeunesse, assez de penchant à la satire [2]. Cependant ses ennemis ne troublent point le repos qu'entretiennent dans son cœur ses succès ou ses vertus. Il a des vertus en effet ; les unes, qu'il a reçues de la nature ; d'autres, qu'il a eu la force d'acquérir. Il était né violent ; il est à présent le plus doux et le plus patient des hommes [3]. L'amour de la gloire ou de la célébrité me paraît être sa première, ou plutôt son unique passion. Je pense qu'il éprouve cette jalousie dont il est si souvent l'objet [4]. Difficile et réservé pour ceux qui courent la même carrière que lui, ouvert et facile pour ceux qu'il y conduit lui-même, il a toujours vécu avec les autres disciples de Socrate dans la contrainte ou l'inimitié [5] ; avec ses propres disciples, dans la confiance et la familiarité ; sans cesse attentif à leurs progrès ainsi qu'à leurs besoins, dirigeant sans faiblesse et sans rigidité leurs

[1] Athen. lib. 11, p. 505. — [2] Id. ibid. — [3] Senec. de irâ, lib. 3, p 114. Plut. t. 2, p. 10 et 551. Athen. lib. 2, p. 59. — [4] Id. lib. 11, p. 506. — [5] Diog. Laert. lib. 3, § 34, etc.

penchans vers des objets honnêtes [1], et les corrigeant par ses exemples plutôt que par ses leçons [2].

De leur côté, ses disciples poussent le respect jusqu'à l'hommage, et l'admiration jusqu'au fanatisme. Vous en verrez même qui affectent de tenir les épaules hautes et arrondies, pour avoir quelque ressemblance avec lui [3]. C'est ainsi qu'en Éthiopie, lorsque le souverain a quelque défaut de conformation, les courtisans prennent le parti de s'estropier pour lui ressembler [4]. Voilà les principaux traits de sa vie et de son caractère. Vous serez dans la suite en état de juger de sa doctrine, de son éloquence et de ses écarts.

Apollodore, en finissant, s'aperçut que je regardais avec surprise une assez jolie femme qui s'était glissée parmi les disciples de Platon. Il me dit : Elle s'appelle Lasthénie ; c'est une courtisane de Mantinée, en Arcadie [5]. L'amour de la philosophie l'a conduite en ces lieux, et l'on soupçonne qu'elle y est retenue par l'amour de Speusippe, neveu de Platon, qui est assis auprès d'elle [6]. Il me fit remarquer en même temps une jeune fille d'Arcadie qui s'appelait Axiothée, et qui, après avoir lu un dialogue de Platon, avait

[1] Plut. de sanit. tuend. t. 2, p. 135. — [2] Id. de adulat. t. 2, p. 71. — [3] Id. de aud. poet. t. 2, p. 26, et de adulat. p. 53. — [4] Diog. lib. 3, p. 146. — [5] Diog. Laert. in Plat. lib. 3, § 46; id. in Speusip. lib. 4, § 2. — [6] Athen. lib. 7, p. 279; lib. 12, p. 546.

tout quitté, jusqu'aux habillemens de son sexe, pour venir entendre les leçons de ce philosophe [1]. Il me cita d'autres femmes qui, à la faveur d'un pareil déguisement, avaient donné le même exemple [2].

Je lui demandai ensuite : Quel est ce jeune homme maigre et sec que je vois auprès de Platon; qui grasseye, et qui a les yeux petits et pleins de feu [3]? C'est, me dit-il, Aristote de Stagire, fils de Nicomaque, le médecin et l'ami d'Amyntas, roi de Macédoine [4]. Nicomaque laissa une fortune assez considérable à son fils [5], qui vint, il y a environ cinq ans, s'établir parmi nous. Il pouvait avoir alors dix-sept à dix-huit ans [6]. Je ne connais personne qui ait autant d'esprit et d'application. Platon le distingue de ses autres disciples, et ne lui reproche que d'être trop recherché dans ses habits [7].

Celui que vous voyez auprès d'Aristote, continua Apollodore, est Xénocrate de Chalcédoine. C'est un esprit lent et sans aménité. Platon l'exhorte souvent à sacrifier aux Grâces. Il dit de lui et d'Aristote, que l'un a besoin de frein, et

[1] Diog. Laert. in Plat. lib. 3, § 46. Themist. orat. 23, p. 295. — [2] Menag. in Diog. Laert. p. 155. — [3] Diog. Laert. in Arist. lib. 5, § 1. Plut. de aud. poet. t. 2, p. 26. — [4] Suid. in Νικόμ. — — [5] Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 9. — [6] Apoll. ap. Diog. Laert. lib. 5, § 9. Dionys. Halic. epist. ad Amm. t. 6, p. 728. — [7] Diog. Laert. lib. 5, § 1. Ælian. ibid. lib. 3, cap. 19.

l'autre d'éperon[1]. Un jour on vint dire à Platon que Xénocrate avait mal parlé de lui. Je ne le crois pas, répondit-il. On insista; il ne céda point. On offrit des preuves. « Non, répliqua-t-il; il est » impossible que je ne sois pas aimé de quelqu'un » que j'aime si tendrement[2]. »

Comment nommez-vous, dis-je alors, cet autre jeune homme qui paraît être d'une santé si délicate, et qui remue les épaules par intervalles[3]? C'est Démosthène, me dit Apollodore. Il est né dans une condition honnête. Son père, qu'il perdit à l'âge de sept ans, occupait une assez grande quantité d'esclaves à forger des épées et à faire des meubles de différentes sortes[4]. Il vient de gagner un procès contre ses tuteurs, qui voulaient le frustrer d'une partie de son bien : il a plaidé lui-même sa cause, quoiqu'il ait à peine dix-sept ans[5]. Ses camarades, sans doute jaloux du succès, lui donnent aujourd'hui le nom de serpent[6], et lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes qu'il paraît s'attirer par la dureté qui perce dans son caractère[7]. Il veut se consacrer au barreau; et, dans ce dessein, il fréquente

[1] Diog. Laert. in Xenocr. lib. 4, § 6. — [2] Val. Max. lib. 4, in extern. cap. 1. — [3] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 844. — [4] Demosth. in Aphob. 1, p. 896. — [5] Id. ibid. p. 895, et in Onetor. p. 921. — [6] Suid. in Δημ. Æschin. in Tim. p. 280, et de fals. leg. p. 410. — [7] Plut. ibid. p. 847.

l'école d'Isée plutot que celle d'Isocrate, parce que l'éloquence du premier lui paraît plus nerveuse que celle du second. La nature lui a donné une voix faible, une respiration embarrassée, une prononciation désagréable[1]; mais elle l'a doué d'un de ces caractères fermes qui s'irritent par les obstacles. S'il vient dans ce lieu, c'est pour y puiser à la fois des principes de philosophie et des leçons d'éloquence[2].

Le même motif attire les trois élèves que vous voyez auprès de Démosthène. L'un s'appelle Eschine : c'est ce jeune homme si brillant de santé[3]. Né dans une condition obscure, il exerça dans son enfance des fonctions assez viles[4]; et comme sa voix est belle et sonore, on le fit ensuite monter sur le théâtre, où cependant il ne joua que des rôles subalternes[5]. Il a des grâces dans l'esprit, et cultive la poésie avec quelques succès[6]. Le second s'appelle Hypéride[7], et le troisième Lycurgue. Ce dernier appartient à l'une des plus anciennes familles de la république[8].

Tous ceux qu'Apollodore venait de nommer se sont distingués dans la suite, les uns par leur

[1] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 844. — [2] Cicer. de orat. lib. 1, cap. 20, t. 1, p. 149; id. in Brut. cap. 31, t. 1, p. 363; id. orat. cap. 4, p. 423. — [3] Plut. ibid. p. 840. — [4] Demosth. de fals. leg. p. 323, etc.; id. de cor. p. 515 et 516. — [5] Vit. Æschin. p. 41. Plut. ibid. — [6] Æschin. in Timarch. p. 281. — [7] Plut. ibid. p. 848. — [8] Id. ibid. p. 841.

éloquence, les autres par leur conduite, presque tous par une haine constante pour la servitude. J'y vis aussi plusieurs étrangers qui s'empressaient d'écouter les maximes de Platon sur la justice et sur la liberté; mais qui, de retour chez eux, après avoir montré des vertus, voulurent asservir leur patrie, ou l'asservirent en effet[1]: tyrans d'autant plus dangereux qu'on les avait élevés dans la haine de la tyrannie.

Quelquefois Platon lisait ses ouvrages à ses disciples[2]; d'autres fois il leur proposait une question, leur donnait le temps de la méditer, et les accoutumait à définir avec exactitude les idées qu'ils attachaient aux mots[3]. C'était communément dans les allées de l'Académie qu'il donnait ses leçons[4]: car il regardait la promenade comme plus utile à la santé que les exercices violens du gymnase[5]. Ses anciens disciples, ses amis, ses ennemis mêmes venaient souvent l'entendre, et d'autres s'y rendaient, attirés par la beauté du lieu.

J'y vis arriver un homme âgé d'environ quarante-cinq ans[6]. Il était sans souliers[7], sans

[1] Athen. lib. 11, cap. 15, p. 508. — [2] Diog. Laert. lib. 3, § 37. — [3] Epicr. ap. Athen. lib. 2, cap. 18, p. 59. — [4] Diog. Laert. ibid. § 27. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 18. — [5] Plat. in Phæd. t. 3, p. 227. — [6] Diog. Laert. lib. 6, § 76 et 79. — [7] Dion. Chrysost. orat. 6, p. 89.

tunique, avec une longue barbe, un bâton à la main, une besace sur l'épaule, et un manteau[1] sous lequel il tenait un coq en vie et sans plumes. Il le jeta au milieu de l'assemblée, en disant : » Voilà l'homme de Platon[2]. » Il disparut aussitôt. Platon sourit[3]; ses disciples murmurèrent. Apollodore me dit : Platon avait défini l'homme, un animal à deux pieds sans plumes; Diogène a voulu montrer que sa définition n'est pas exacte. J'avais pris cet inconnu, lui dis-je, pour un de ces mendians importuns qu'on ne trouve que parmi les nations riches et policées. Il mendie en effet quelquefois, me répondit-il, mais ce n'est pas toujours par besoin. Comme ma surprise augmentait, il me dit : Allons nous asseoir sous ce platane : je vous raconterai son histoire en peu de mots, et je vous ferai connaître quelques Athéniens célèbres que je vois dans les allées voisines. Nous nous assîmes en face d'une tour qui porte le nom de Timon le misanthrope[4], et d'une colline couverte de verdure et de maisons, qui s'appelle Colone[5].

Vers le temps où Platon ouvrait son école à l'Académie, reprit Apollodore, Antisthène, autre disciple de Socrate, établissait la sienne sur une

[1] Diog. Laert. lib. 6, § 22 et 23. — [2] Id. ibid. § 40. — [3] Epicr. ap. Athen. lib. 2, p. 59. — [4] Pausan. lib. 1, cap. 30. — [5] Cicer. de fin. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 197.

colline placée de l'autre côté de la ville [1]. Ce philosophe cherchait, dans sa jeunesse, à se parer des dehors d'une vertu sévère; et ses intentions n'échappèrent point à Socrate, qui lui dit un jour : « Antisthène, j'aperçois votre vanité à tra» vers les trous de votre manteau [2]. » Instruit par son maître que le bonheur consiste dans la vertu, il fit consister la vertu dans le mépris des richesses et de la volupté [3]; et pour accréditer ses maximes, il parut en public un bâton à la main, une besace sur les épaules, comme un de ces infortunés qui exposent leur misère aux passans [4]. La singularité de ce spectacle lui attira des disciples, que son éloquence fixa pendant quelque temps auprès de lui [5]. Mais les austérités qu'il leur prescrivait les éloignèrent insensiblement; et cette désertion lui donna tant de dégoût, qu'il ferma son école [6].

Diogène parut alors dans cette ville. Il avait été banni de Sinope sa patrie, avec son père, accusé d'avoir altéré la monnaie [7]. Après beaucoup de résistance [8], Antisthène lui communiqua ses principes, et Diogène ne tarda pas à les étendre. Antisthène cherchait à corriger les passions; Diogène voulut les détruire. Le sage, pour être

[1] Diog. Laert. lib. 6, § 13. — [2] Id. ibid. § 8. — [3] Id. ibid. § 3. — [4] Id. ibid. § 13. — [5] Id. ibid. § 14. — [6] Ælian. var. hist. lib. 10, cap. 16. — [7] Diog. Laert. ibid. § 20. — [8] Id. ibid. § 21. Ælian. ibid.

heureux, devait, selon lui, se rendre indépendant de la fortune, des hommes et de lui-même; de la fortune, en bravant ses faveurs et ses caprices; des hommes, en secouant les préjugés, les usages, et jusqu'aux lois, quand elles n'étaient pas conformes à ses lumières; de lui-même, en travaillant à endurcir son corps contre les rigueurs des saisons, et son âme contre l'attrait des plaisirs. Il dit quelquefois : « Je suis pauvre, » errant, sans patrie, sans asile, obligé de vivre » au jour la journée; mais j'oppose le courage à » la fortune, la nature aux lois, la raison aux » passions [1] ! »

De ces principes, dont les différentes conséquences peuvent conduire à la plus haute perfection, ou aux plus grands désordres [a], résulte le mépris des richesses, des honneurs, de la gloire, de la distinction des états, des bienséances de la société, des arts, des sciences, de tous les agrémens de la vie [2]. L'homme dont Diogène s'est formé le modèle, et qu'il cherche quelquefois une lanterne à la main [3]; cet homme étranger à tout ce qui l'environne, inaccessible à tout ce

[1] Diog. Laert. lib. 6, § 38. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 29. — [a] Antisthène et Diogène ont été les chefs de l'école des Cyniques, et de cette école est sortie celle des Stoïciens (Cicer. de orat. lib. 3, cap. 17, t. 1, p. 295). — [2] Diog. Laert. ibid. § 28, 71, 72 et 73. — [3] Id. ibid. § 41.

qui flatte les sens, qui se dit citoyen de l'univers, et qui ne le saurait être de sa patrie; cet homme serait aussi malheureux qu'inutile dans les sociétés policées, et n'a pas même existé avant leur naissance. Diogène a cru en apercevoir une faible esquisse parmi les Spartiates. « Je n'ai vu, dit-il, » des hommes nulle part; mais j'ai vu des enfans » à Lacédémone [1]. »

Pour retracer en lui-même l'homme dont il a conçu l'idée, il s'est soumis aux plus rudes épreuves, et s'est affranchi des plus légères contraintes. Vous le verrez lutter contre la faim, l'apaiser avec les alimens les plus grossiers, la contrarier dans les repas où règne l'abondance, tendre quelquefois la main aux passans [2], pendant la nuit s'enfermer dans un tonneau, s'exposer aux injures de l'air sous le portique d'un temple [3], se rouler en été sur le sable brûlant, marcher en hiver pieds nus dans la neige [4], satisfaire à tous ses besoins en public et dans les lieux fréquentés par la lie du peuple [5], affronter et supporter avec courage le ridicule, l'insulte et l'injustice, choquer les usages établis jusque dans les choses les plus indifférentes, et donner tous les jours des scènes qui, en excitant le mépris des gens sensés,

[1] Diog. Laert. lib. 6, § 27. — [2] Id. ibid. § 67. — [3] Id. ibid. § 22 et 23. — [4] Id. lib. 5, § 23 et 24. — [5] Id. ibid. § 22 et 66. Ælian. var. hist. lib. 9, cap. 19.

ne dévoilent que trop à leurs yeux les motifs secrets qui l'animent. Je le vis un jour, pendant une forte gelée, embrasser à demi nu une statue de bronze. Un Lacédémonien lui demanda s'il souffrait. — Non, dit le philosophe. — Quel mérite avez-vous donc? répliqua le Lacédémonien [1].

Diogène a de la profondeur dans l'esprit, de la fermeté dans l'âme, de la gaieté dans le caractère. Il expose ses principes avec tant de clarté, et les développe avec tant de force, qu'on a vu des étrangers l'écouter, et sur-le-champ abandonner tout pour le suivre [2]. Comme il se croit appelé à réformer les hommes, il n'a pour eux aucune espèce de ménagement. Son système le porte à déclamer contre les vices et les abus; son caractère, à poursuivre sans pitié ceux qui les perpétuent. Il lance à tous momens sur eux les traits de la satire, et ceux de l'ironie mille fois plus redoutables. La liberté qui règne dans ses discours le rend agréable au peuple [3]. On l'admet dans la bonne compagnie, dont il modère l'ennui par des reparties promptes [4], quelquefois heureuses, et toujours fréquentes, parce qu'il ne se refuse rien. Les jeunes gens le recherchent pour faire assaut de plaisanteries avec lui, et se vengent de sa supériorité par des outrages [5] qu'il

[1] Plut. in apophth. t. 2, p. 233. — [2] Diog. Laert. lib 5, § 75 — [3] Id. lib. 6, § 43. — [4] Id. ibid. § 74. — [5] Id. ibid. § 33 et 41.

supporte avec une tranquillité qui les humilie. Je l'ai vu souvent leur reprocher des expressions et des actions qui faisaient rougir la pudeur [1]; et je ne crois pas que lui-même se soit livré aux excès dont ses ennemis l'accusent [2]. Son indécence est dans les manières plutôt que dans les mœurs [3]. De grands talens, de grandes vertus, de grands efforts n'en feront qu'un homme singulier; et je souscrirai toujours au jugement de Platon, qui a dit de lui : « C'est Socrate en » délire [4]. »

Dans ce moment nous vîmes passer un homme qui se promenait lentement auprès de nous. Il paraissait âgé d'environ quarante ans. Il avait l'air triste et soucieux, la main dans son manteau [5]. Quoique son extérieur fût très-simple, Apollodore s'empressa de l'aborder avec un respect mêlé d'admiration et de sentiment; et revenant s'asseoir auprès de moi : C'est Phocion, me dit-il; et ce nom doit à jamais réveiller dans votre esprit l'idée de la probité même [6]. Sa naissance est obscure [7]; mais son âme est infiniment élevée. Il fréquenta de bonne heure l'Académie [8]:

[1] Diog. Laert. lib. 6, § 46, 47, 65, etc. — [2] Plut. de Stoic. p. 1044. Diog. Laert. ibid. § 46 et 69.—[3] Bruck. hist. philos. t. 1, p. 881. — [4] Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 33. — [5] Plut. in Phoc. t. 1, p. 743. — [6] Nep. in Phoc. cap. 1. Ælian. ibid. lib. 3, cap. 47; lib. 4, cap. 16. Plut. de mus. t. 2, p. 1131. — [7] Ælian. ibid. lib. 12, cap. 43.— [8] Plut. in Phoc. t. 1, p. 743.

il y puisa les principes sublimes qui depuis ont dirigé sa conduite, principes gravés dans son cœur, et aussi invariables que la justice et la vérité dont ils émanent.

Au sortir de l'Académie, il servit sous Chabrias, dont il modérait l'impétuosité, et qui lui dut en grande partie la victoire de Naxos [1]. D'autres occasions ont manifesté ses talens pour la guerre. Pendant la paix, il cultive un petit champ [2] qui suffirait à peine aux besoins de l'homme le plus modéré dans ses désirs, et qui procure à Phocion un superflu dont il soulage les besoins des autres [3]. Il y vit avec une épouse digne de son amour, parce qu'elle l'est de son estime; il y vit content de son sort, n'attachant à sa pauvreté ni honte ni vanité; ne briguant point les emplois [4], les acceptant pour en remplir les devoirs.

Vous ne le verrez jamais ni rire ni pleurer [5], quoiqu'il soit heureux et sensible; c'est que son âme est plus forte que la joie et la douleur. Ne soyez point effrayé du nuage sombre dont ses yeux paraissent obscurcis. Phocion est facile, humain, indulgent pour nos faiblesses. Il n'est amer et sévère que pour ceux qui corrompent

[1] Plut. in Phoc. t. 1, p. 744. — [2] Nep. in Phoc. cap. 1. — [3] Suid. in Φωκ. — [4] Plut. ibid. t. 1, p. 745. — [5] Id. ibid. p. 743; id. apophth. p. 187.

les mœurs par leurs exemples, ou qui perdent l'état par leurs conseils [1].

Je suis bien aise que le hasard ait rapproché sous vos yeux Diogène et Phocion. En les comparant, vous trouverez que le premier ne fait pas un sacrifice à la philosophie sans le pousser trop loin, et sans en avertir le public; tandis que le second ne montre, ne cache et n'exagère aucune de ses vertus. J'irai plus loin, et je dirai qu'on peut juger, au premier coup d'œil, lequel de ces deux hommes est le vrai philosophe. Le manteau de Phocion est aussi grossier que celui de Diogène; mais le manteau de Diogène est déchiré, et celui de Phocion ne l'est pas.

Après Phocion venaient deux Athéniens, dont l'un se faisait remarquer par une taille majestueuse et une figure imposante [2]. Apollodore me dit : il est fils d'un cordonnier [3], et gendre de Cotys, roi de Thrace [4] : il s'appelle Iphicrate. L'autre est fils de Conon, qui fut un des plus grands hommes de ce siècle, et s'appelle Timothée.

Tous deux, placés à la tête de nos armées, ont maintenu pendant une longue suite d'années la gloire de la république [5]; tous deux ont su

[1] Plut. in Phoc. p. 743 et 746. — [2] Nep. in Iphicr. cap. 3. — [3] Plut. apophth. t. 2, p. 186. — [4] Nep. ibid. — [5] Id. in Timoth. cap. 4.

joindre les lumières aux talens, les réflexions à l'expérience, la ruse au courage [1]. Iphicrate se distingua surtout par l'exacte discipline qu'il introduisit parmi nos troupes, par la prudence qui dirigeait ses entreprises, par une défiance scrupuleuse qui le tenait toujours en garde contre l'ennemi [2]. Il dut beaucoup à sa réputation; aussi disait-il en marchant contre les barbares : « Je » n'ai qu'une crainte, c'est qu'ils n'aient pas en» tendu parler d'Iphicrate [3]. »

Timothée est plus actif [4], plus patient, moins habile peut-être à former des projets, mais plus constant et plus ferme quand il s'agit de l'exécution. Ses ennemis, pour ne pas reconnaître son mérite, l'accusèrent d'être heureux. Ils le firent représenter endormi sous une tente, la Fortune planant au-dessus de sa tête, et rassemblant auprès de lui des villes prises dans un filet. Timothée vit le tableau, et dit plaisamment : « Que » ne ferais-je donc pas si j'étais éveillé [5]! »

Iphicrate a fait des changemens utiles dans les armes de l'infanterie [6]; Timothée a souvent enrichi le trésor épuisé des dépouilles enlevées à

[1] Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9 et 10. Xenoph. hist. græc. p. 589. — [2] Nep. in Timoth. cap. 1. Plut. ibid. p. 187. — [3] Id. ibid. — — [4] Nep. ibid. cap. 1. — [5] Plut. in Syll. t. 1, p. 454; id. apophth. t. 2, p. 187. Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 43. — [6] Nep. in Iphicr. cap. 1. Diod. lib. 15, p. 360.

l'ennemi : il est vrai qu'en même temps il s'est enrichi lui-même [1]. Le premier a rétabli des souverains sur leurs trônes [2]; le second a forcé les Lacédémoniens à nous céder l'empire de la mer [3]. Ils ont tous deux le talent de la parole. L'éloquence d'Iphicrate est pompeuse et vaine [4]; celle de Timothée, plus simple et plus persuasive [5]. Nous leur avons élevé des statues [6], et nous les bannirons peut-être un jour.

[1] Nep. in Timoth. cap. 1. — [2] Id. in Iphicr. cap. 3. — [3] Id. in Timoth. cap. 2. — [4] Plut. de rep. ger. t. 2, p. 813. — [5] Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 16. — [6] Nep. in Timoth. cap. 2. Pausan. lib. 1, cap. 24.

FIN DU CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE VIII.

Lycée. Gymnases. Isocrate. Palestres. Funérailles des Athéniens.

Un autre jour, au moment qu'Apollodore entrait chez moi pour me proposer une promenade au Lycée, je courus à lui, en m'écriant : Le connaissez-vous? — Qui? — Isocrate. Je viens de lire un de ses discours ; j'en suis transporté. Vit-il encore? où est-il? que fait-il? — Il est ici, répondit Apollodore. Il professe l'éloquence. C'est un homme célèbre ; je le connais.—Je veux le voir aujourd'hui, ce matin, dans l'instant même. — Nous irons chez lui en revenant du Lycée.

Nous passâmes par le quartier des Marais ; et, sortant par la porte d'Égée, nous suivîmes un sentier le long de l'Ilissus, torrent impétueux, ou ruisseau paisible, qui, suivant la différence des saisons, se précipite ou se traîne au pied d'une colline par où finit le mont Hymette. Ses bords sont agréables, ses eaux communément pures et limpides[1]. Nous vîmes aux environs un autel dédié aux Muses[2] ; l'endroit où l'on pré-

[1] Plat. in Phædr. t. 3, p. 229. Spon, voyage, t. 2, p. 121. —
[2] Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 45. Dionys. Perieg. v. 425.

tend que Borée enleva la belle Orithye, fille du roi Érechthée[1]; le temple de Cérès, où l'on célèbre les petits mystères[2], et celui de Diane, où l'on sacrifie tous les ans une grande quantité de chèvres en l'honneur de la déesse. Avant le combat de Marathon, les Athéniens lui en promirent autant qu'ils trouveraient de Perses étendus sur le champ de bataille. Ils s'aperçurent, après la victoire, que l'exécution d'un vœu si indiscret épuiserait bientôt les troupeaux de l'Attique : on borna le nombre des victimes à cinq cents[3], et la déesse voulut bien s'en contenter.

Pendant qu'on me faisait ces récits, nous vîmes sur la colline des paysans qui couraient en frappant sur des vases d'airain pour attirer un essaim d'abeilles qui venait de s'échapper d'une ruche[4].

Ces insectes se plaisent infiniment sur le mont Hymette, qu'ils ont rempli de leurs colonies, et qui est presque partout couvert de serpolet[5] et d'herbes odoriférantes. Mais c'est surtout dans le thym excellent qu'il produit[6], qu'ils puisent ces

[1] Plat. in Phædr. t. 3, p. 229. Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 45. — [2] Steph. in Ἄγρα. — [3] Xenoph. de exped. Cyr. lib. 3, p. 301. Plut. de Herodot. malign. t. 2, p. 662. — [4] Plat. de leg. lib. 8, t. 2, p. 843. — [5] Theophr. hist. plant. lib. 6, cap. 7, p. 678. Plin. lib. 19, cap. 8, t. 2, p. 181. — [6] Antiph. ap. Athen. lib. 1, cap. 22, p. 28. Alex. ap. eumd. lib. 14, p. 652.

sucs précieux dont ils composent un miel estimé dans toute la Grèce [1]. Il est d'un blanc tirant sur le jaune; il noircit quand on le garde long-temps, et conserve toujours sa fluidité [2]. Les Athéniens en font tous les ans une récolte abondante; et l'on peut juger du prix qu'ils y attachent, par l'usage où sont les Grecs d'employer le miel dans la pâtisserie [3] ainsi que dans les ragoûts [4]! On prétend qu'il prolonge la vie, et qu'il est principalement utile aux vieillards [5]. J'ai vu même plusieurs disciples de Pythagore conserver leur santé en prenant un peu de miel pour toute nourriture [6].

Après avoir repassé l'Ilissus, nous nous trouvâmes dans un chemin où l'on s'exerce à la course, et qui nous conduisit au Lycée [7].

Les Athéniens ont trois gymnases destinés à l'institution de la jeunesse [8] : celui du Lycée, celui du Cynosarge [9], situé sur une colline de ce nom, et celui de l'Académie. Tous trois ont été construits hors des murs de la ville, aux frais du

Lycée.

[1] Plin. lib. 11, cap. 13, t. 1, p. 596; id. lib. 21, cap. 10, t. 2, p. 243. Varro, de re rustic. lib. 3, cap. 16, p. 374. Colum. de re rustic. lib. 9, cap. 4. — [2] Geopon. lib. 15, cap. 7. — [3] Athen. lib. 3, cap. 25, p. 109; lib. 14, p. 646. — [4] Hesych. in Τυρός. — [5] Geopon. ibid. — [6] Athen. lib. 2, cap. 7, p. 46; lib 10, etc. — [7] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 476. — [8] Ulpian. in Timocr. p. 820. — [9] Demosth. in Leptin. p. 791. Liv. lib. 31, cap. 24. Diog. Laert. lib. 6, § 13.

gouvernement. On ne recevait autrefois dans le second que des enfans illégitimes[1].

Ce sont de vastes édifices entourés de jardins et d'un bois sacré. On entre d'abord dans une cour de forme carrée, et dont le pourtour est de deux stades[a 2]. Elle est environnée de portiques et de bâtimens. Sur trois de ses côtés sont des salles spacieuses et garnies de siéges, où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblent leurs disciples[3]. Sur le quatrième on trouve des pièces pour les bains et les autres usages du gymnase. Le portique exposé au midi est double, afin qu'en hiver la pluie, agitée par le vent, ne puisse pénétrer dans sa partie intérieure.

De cette cour on passe dans une enceinte également carrée. Quelques platanes en ombragent le milieu. Sur trois des côtés règnent des portiques. Celui qui regarde le nord est à double rang de colonnes, pour garantir du soleil ceux qui s'y promènent en été. Le portique opposé s'appelle Xyste[4]. Dans la longueur du terrain qu'il occupe, on a menagé au milieu une espèce de chemin creux d'environ douze pieds de largeur

[1] Demosth. in Aristocr. p. 760. Plut. in Themist. t. 1, p. 112. — [a] Cent quatre-vingt-neuf toises. — [2] Vitruv. lib. 5, cap. 11. — [3] Plat. in Euthyph. t. 1, p. 2. Isocr. panath. t. 2, p. 191. Demetr. de interp. cap. 111. Lucian. dial. mort. t. 1, p. 329. — [4] Xenoph. œcon. lib. 5, p. 850.

sur près de deux pieds de profondeur. C'est là qu'à l'abri des injures du temps, séparés des spectateurs qui se tiennent sur les plates-bandes latérales, les jeunes élèves s'exercent à la lutte. Au delà du Xyste est un stade pour la course à pied[1].

Un magistrat, sous le nom de gymnasiarque, préside aux différens gymnases d'Athènes. Sa charge est annuelle, et lui est conférée par l'assemblée générale de la nation[2]. Il est obligé de fournir l'huile qu'emploient les athlètes pour donner plus de souplesse à leurs membres[3]. Il a sous lui, dans chaque gymnase, plusieurs officiers, tels que le gymnaste, le pædotribe, et d'autres encore, dont les uns entretiennent le bon ordre parmi les élèves, et les autres les dressent à différens exercices. On y distingue surtout dix sophronistes nommés par les dix tribus, et chargés de veiller plus spécialement sur les mœurs[4]. Il faut que tous ces officiers soient approuvés par l'Aréopage[5].

Comme la confiance et la sûreté doivent régner dans le gymnase, ainsi que dans tous les lieux où l'on s'assemble en grand nombre, les vols qui s'y commettent sont punis de mort,

[1] Vitruv. lib. 5, cap. 11. — [2] Demosth. in Leptin. p. 544. — [3] Ulpian. in Leptin. orat p. 575. — [4] Stob. serm. 5, p. 77. — [5] Axioch. ap. Plat. t. 3, p. 367.

lorsqu'ils excèdent la valeur de dix drachmes[a 1].

Les gymnases devant être l'asile de l'innocence et de la pudeur, Solon en avait interdit l'entrée au public, pendant que les élèves, célébrant une fête en l'honneur de Mercure [2], étaient moins surveillés par leurs instituteurs; mais ce règlement n'est plus observé [3].

Les exercices qu'on y pratique sont ordonnés par les lois, soumis à des règles, animés par les éloges des maîtres, et plus encore par l'émulation qui subsiste entre les disciples. Toute la Grèce les regarde comme la partie la plus essentielle de l'éducation, parce qu'ils rendent un homme agile, robuste, capable de supporter les travaux de la guerre et les loisirs de la paix [4]. Considérés par rapport à la santé, les médecins les ordonnent avec succès [5]. Relativement à l'art militaire, on ne peut en donner une plus haute idée qu'en citant l'exemple des Lacédémoniens. Ils leur durent autrefois les victoires qui les firent redouter des autres peuples; et, dans ces derniers temps, il a fallu, pour les vaincre, les égaler dans la gymnastique [6].

[a] Neuf livres. — [1] Demosth. in Timocr. p. 791. — [2] Æschin. in Tim. p. 262. — [3] Plat. in Lys. t. 2, p. 204 et 206. — [4] Lucian. de gymn. t. 2, p. 901. — [5] Hippocr. de diæt. lib. 2, t. 1, cap. 39, etc.; lib. 3, cap. 25. — [6] Aristot. de rep. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452. Plut. sympos. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 639.

Mais si les avantages de cet art sont extrêmes, les abus ne le sont pas moins. La médecine et la philosophie condamnent de concert ces exercices, lorsqu'ils épuisent le corps ou qu'ils donnent à l'âme plus de férocité que de courage [1].

On a successivement augmenté et décoré le gymnase du Lycée [2]. Ses murs sont enrichis de peintures [3]. Apollon est la divinité tutélaire du lieu : on voit à l'entrée sa statue [4]. Les jardins, ornés de belles allées, furent renouvelés dans les dernières années de mon séjour en Grèce [5]. Des siéges placés sous les arbres invitent à s'y reposer [6].

Après avoir assisté aux exercices des jeunes gens, et passé quelques momens dans des salles où l'on agitait des questions tour à tour importantes et frivoles, nous prîmes le chemin qui conduit du Lycée à l'Académie, le long des murs de la ville [7]. Nous avions à peine fait quelques pas, que nous trouvâmes un vieillard vénérable, qu'Apollodore me parut bien aise de voir. Après les premiers complimens, il lui demanda où il

[1] Hippocr. de diæt. lib. 3, t. 1, cap. 28. Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410. Aristot. de rep. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452; id. magn. moral. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 151. — [2] Theopomp. et Philoch. ap. Suid. in Λύκ. Harpocr. in Λύκ. Pausan. lib. 1, cap. 29, p. 75. — — [3] Xenoph. exped. Cyr. lib. 1, p. 125. — [4] Lucian. de gymn. t. 2, p. 887. Pausan. ibid. cap. 19, p. 44. — [5] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 841. — [6] Lucian. ibid. p. 895. — [7] Plat. in Lys. t. 2, p. 203.

allait. Le vieillard répondit d'une voix grêle : Je vais dîner chez Platon, avec Éphore et Théopompe, qui m'attendent à la porte Dipyle. — C'est justement notre chemin, reprit Apollodore ; nous aurons le plaisir de vous accompagner. Mais, dites-moi, vous aimez donc toujours Platon [1] ? — Autant que je me flatte d'en être aimé. Notre liaison, formée dès notre enfance, ne s'est point altérée depuis Il s'en est souvenu dans un de ses dialogues, où Socrate, qu'il introduit comme interlocuteur, parle de moi en termes très-honorables [2]. — Cet hommage vous était dû. On se souvient qu'à la mort de Socrate, pendant que ses disciples effrayés prenaient la fuite, vous osâtes paraître en habit de deuil dans les rues d'Athènes [3]. Vous aviez donné, quelques années auparavant, un autre exemple de fermeté. Quand Théramène, proscrit par les trente tyrans en plein sénat, se réfugia auprès de l'autel, vous vous levâtes pour prendre sa défense ; et ne fallut-il pas que lui-même vous priât de lui épargner la douleur de vous voir mourir avec lui [4] ? Le vieillard me parut ravi de cet éloge. J'étais impatient de savoir son nom. Apollodore se faisait un plaisir de me le cacher.

Fils de Théodore, lui dit-il, n'êtes-vous pas

[1] Diog. Laert. in Plat. lib. 3, § 8. — [2] Plat. in Phædr. t. 3, p. 278. — [3] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 838. — [4] Id. ibid. p. 836.

de même âge que Platon? — J'ai six à sept ans de plus que lui [1]; il ne doit-être que dans sa soixante-huitième année. — Vous paraissez vous bien porter. — A merveille; je suis sain de corps et d'esprit autant qu'il est possible de l'être [2]. — On dit que vous êtes fort riche [3]? — J'ai acquis par mes veilles de quoi satisfaire les désirs d'un homme sage [4]. Mon père avait une fabrique d'instrumens de musique [5]. Il fut ruiné dans la guerre du Péloponèse; et, ne m'ayant laissé pour héritage qu'une excellente éducation, je fus obligé de vivre de mon talent, et de mettre à profit les leçons que j'avais reçues de Gorgias, de Prodicus et des plus habiles orateurs de la Grèce. Je fis des plaidoyers pour ceux qui n'étaient pas en état de défendre eux-mêmes leurs causes [6]. Un discours que j'adressai à Nicoclès, roi de Chypre, m'attira de sa part une gratification de vingt talens [a] [7]. J'ouvris des cours publics d'éloquence. Le nombre de mes disciples ayant augmenté de jour en jour, j'ai recueilli le fruit d'un travail qui a rempli tous les momens de ma vie. — Convenez pourtant que, malgré la sévérité de vos mœurs, vous

[1] Diogen. Laert. in Plat. lib. 3, § 4. Plut. X orat. vit. t. 2, p. 838. — [2] Isocr. panath. t. 2, p. 184. — [3] Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 537. — [4] Isocr. ibid. — [5] Plut. ibid. Dionys. Halic. ibid p. 534. — [6] Cicer. in Brut. t. 1, p. 346. — [a] Cent huit mille livres. — [7] Plut. ibid.

en avez consacré quelques-uns aux plaisirs. Vous eûtes autrefois la belle Métanire; dans un âge plus avancé, vous retirâtes chez vous une courtisane non moins aimable [1]. On disait alors que vous saviez allier les maximes de la philosophie avec les raffinemens de la volupté; et l'on parlait de ce lit somptueux que vous aviez fait dresser, et de ces oreillers qui exhalaient une odeur si délicieuse [2]. Le vieillard convenait de ces faits en riant.

Apollodore continuait: Vous avez une famille aimable, une bonne santé, une fortune aisée, des disciples sans nombre, un nom que vous avez rendu célèbre, et des vertus qui vous placent parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville [3]. Avec tant d'avantages, vous devez être le plus heureux des Athéniens. — Hélas! répondit le vieillard, je suis peut-être le plus malheureux des hommes. J'avais attaché mon bonheur à la considération; mais, comme d'un côté l'on ne peut être considéré dans une démocratie qu'en se mêlant des affaires publiques, et que d'un autre côté la nature ne m'a donné qu'une voix faible et une excessive timidité [4],

[1] Lys. Hermip. et Strap. ap. Athen. lib. 13, p. 592. — [2] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 839. — [3] Isocr. panath. t. 2, p. 184. — [4] Id. epist. ad Phil. t. 1, p. 270; id. epist. ad Mytil. t. 1, p. 487. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 3, t. 1, p. 194.

il est arrivé que, très-capable de discerner les vrais intérêts de l'état, incapable de les défendre dans l'assemblée générale, j'ai toujours été violemment tourmenté de l'ambition et de l'impossibilité d'être utile, ou, si vous voulez, d'obtenir du crédit[1]. Les Athéniens reçoivent gratuitement chez moi des leçons d'éloquence, les étrangers pour le prix de mille drachmes[a]; j'en donnerais dix mille à celui qui me procurerait de la hardiesse avec un organe sonore[2]. — Vous avez réparé les torts de la nature; vous instruisez par vos écrits ce public à qui vous ne pouvez adresser la parole, et qui ne saurait vous refuser son estime. — Eh! que me fait l'estime des autres, si je ne puis pas y joindre la mienne? Je pousse quelquefois jusqu'au mépris la faible idée que j'ai de mes talens[3]. Quel fruit en ai-je retiré? ai-je jamais obtenu les emplois, les magistratures, les distinctions que je vois tous les jours accorder à ces vils orateurs qui trahissent l'état[4].

Quoique mon Panégyrique d'Athènes ait fait rougir ceux qui précédemment avaient traité le même sujet, et découragé ceux qui voudraient le traiter aujourd'hui[5], j'ai toujours parlé de mes

[1] Isocr. panath. t. 2, p. 185. [a] Neuf cents livres. — [2] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 838. — [3] Isocr. ibid. t. 2, p. 184. — [4] Id. ibid. p. 189. — [5] Id. de antid. t. 2, p. 404.

succès avec modestie, ou plutôt avec humilité[1]. J'ai des intentions pures : je n'ai jamais, par des écrits ou par des accusations, fait tort à personne, et j'ai des ennemis[2] ! — Eh ! ne devez-vous pas racheter votre mérite par quelques chagrins ? Vos ennemis sont plus à plaindre que vous. Une voix importune les avertit sans cesse que vous comptez parmi vos disciples des rois, des généraux, des hommes d'état, des historiens, des écrivains dans tous les genres[3] : que de temps en temps il sort de votre école des colonies d'hommes éclairés, qui vont au loin répandre votre doctrine ; que vous gouvernez la Grèce par vos élèves[4] ; et, pour me servir de votre expression, que vous êtes la pierre qui aiguise l'instrument. — Oui ; mais cette pierre ne coupe pas[5].

Du moins, ajoutait Apollodore, l'envie ne saurait se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art oratoire[6]. — Et c'est ce mérité qu'on veut aussi m'enlever. Tous les jours des sophistes audacieux, des instituteurs ingrats, puisant dans mes écrits les préceptes et les exemples, les dis-

[1] Isocr. panath. t. 2, p. 192. — [2] Id. de antid. p. 386, 390, etc. — [3] Id. ibid. p. 388. — [4] Cicer. orat. cap. 13, t. 1, p. 429. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 536. — [5] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 838. — [6] Cicer. de orat. lib. 2, cap. 22, p. 214; id. orat. cap. 13, p. 429; cap 52, p. 464. Naucrat. ap. Cicer. de orat lib. 3, cap. 44, p. 321.

tribuent à leurs écoliers, et n'en sont que plus ardens à me déchirer : ils s'exercent sur les sujets que j'ai traités ; ils assemblent leurs partisans autour d'eux, et comparent leurs discours aux miens, qu'ils ont eu la précaution d'altérer, et qu'ils ont la bassesse de défigurer en les lisant. Un tel acharnement me pénètre de douleur[1]. Mais j'aperçois Éphore et Théopompe. Je vais les mener chez Platon, et je prends congé de vous.

Isocrate.

Dès qu'il fut parti je me tournai bien vite vers Apollodore. Quel est donc, lui dis-je, ce vieillard si modeste avec tant d'amour-propre, et si malheureux avec tant de bonheur? C'est, me dit-il, Isocrate, chez qui nous devions passer à notre retour. Je l'ai engagé, par mes questions, à vous tracer les principaux traits de sa vie et de son caractère. Vous avez vu qu'il montra deux fois du courage dans sa jeunesse. Cet effort épuisa sans doute la vigueur de son âme, car il a passé le reste de ses jours dans la crainte et dans le chagrin. L'aspect de la tribune, qu'il s'est sagement interdite, l'afflige si fort, qu'il n'assiste plus à l'assemblée générale[2]. Il se croit entouré d'ennemis et d'envieux, parce que des auteurs qu'il méprise jugent de ses écrits moins favorablement que lui. Sa destinée est de courir sans

[1] Isocr. panath. t. 2, p. 190; id. epist. ad. Philip. t. 1, p. 277. — [2] Plut. X orat. vit. t. 2, p. 838.

cesse après la gloire, et de ne jamais trouver le repos [1].

Malheureusement pour lui, ses ouvrages, remplis d'ailleurs de grandes beautés, fournissent des armes puissantes à la critique : son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et magnifique, mais quelquefois aussi traînant, diffus, et surchargé d'ornemens qui le déparent [2].

Son éloquence n'était pas propre aux discussions de la tribune et du barreau [3]; elle s'attache plus à flatter l'oreille qu'à émouvoir le cœur. On est souvent fâché de voir un auteur estimable s'abaisser à n'être qu'un écrivain sonore, réduire son art au seul mérite de l'élégance [4], asservir péniblement ses pensées aux mots [5], éviter le concours des voyelles avec une affectation puérile [6], n'avoir d'autre objet que d'arrondir des périodes, et d'autre ressource, pour en symétriser les membres, que de les remplir d'expressions oiseuses et de figures déplacées [7]. Comme il ne diversifie

[1] Isocr. panath. t. 1, p. 184 et 187. — [2] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 7, t. 1, p. 286. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 537. — [3] Dionys. Halic. ibid. t. 5, p. 539. Cicer. orat. cap. 12, t. 1, p. 429. — [4] Aristot. ap. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 35, t. 1, p. 313. — [5] Dionys. Halic. ibid. p. 558. — [6] Quintil. lib. 9, cap. 4, p. 593. Dionys. ibid. Demetr. Phaler. de elocut. cap. 68. — [7] Cicer. orat. cap. 12, t. 1, p. 429. Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Dionys. Halic. ibid. p. 540. Hermog. de form. lib. 2, p. 388.

pas assez les formes de son élocution, il finit par refroidir et dégoûter le lecteur. C'est un peintre qui donne à toutes ses figures les mêmes traits, les mêmes vêtemens et les mêmes attitudes [1].

La plupart de ses harangues roulent sur les articles les plus importans de la morale et de la politique [2]. Il ne persuade ni n'entraîne, parce qu'il n'écrit point avec chaleur, et qu'il paraît plus occupé de son art que des vérités qu'il annonce [3]. De là vient peut-être que les souverains dont il s'est, en quelque façon, constitué le législateur [4], ont répondu à ses avis par des récompenses. Il a composé sur les devoirs des rois un petit ouvrage qu'il fait circuler de cour en cour. Denys, tyran de Syracuse, le reçut [5]. Il admira l'auteur, et lui pardonna facilement des leçons qui ne portaient pas le remords dans son âme.

Isocrate a vieilli faisant, polissant, repolissant, refaisant un très-petit nombre d'ouvrages. Son Panégyrique d'Athènes lui coûta, dit-on, dix années de travail [6]. Pendant tout le temps que dura cette laborieuse construction, il ne s'aperçut

[1] Philon. ap. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 549. — [2] Dionys. Halic. ibid. p. 535. — [3] Hermog. de form. lib. 1, p. 294, et lib. 2, p. 388. — [4] Isocr. ad Nicocl. t. 1, p. 55. Aphthon. progymn. p. 4. — [5] Isocr. epist. ad Phil. t. 1, p. 269. Socratic. epist. p. 66. — [6] Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Quintil. lib. 10, cap. 4. Phot. biblioth. p. 1455.

pas qu'il élevait son édifice sur des fondemens qui devaient en entraîner la ruine. Il pose pour principe, que le propre de l'éloquence est d'agrandir les petites choses, et d'apetisser les grandes; et il tâche de montrer ensuite que les Athéniens ont rendu plus de services à la Grèce que les Lacédémoniens [1].

Malgré ces défauts, auxquels ses ennemis en ajoutent beaucoup d'autres, ses écrits présentent tant de tours heureux et de saines maximes, qu'ils serviront de modèles à ceux qui auront le talent de les étudier. C'est un rhéteur habile, destiné à former d'excellens écrivains; c'est un instituteur éclairé, toujours attentif aux progrès de ses disciples et au caractère de leur esprit. Éphore de Cumes et Théopompe de Chio, qui viennent de nous l'enlever, en ont fait l'heureuse épreuve. Après avoir donné l'essor au premier, et réprimé l'impétuosité du second [2], il les a destinés tous à écrire l'histoire [3]. Leurs premiers essais font honneur à la sagacité du maître et aux talens des disciples.

Pendant qu'Apollodore m'instruisait de ces détails, nous traversions la place publique. Il me conduisit ensuite par la rue des Hermès, et

[1] Longin. de subl. § 38. — [2] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 9, t. 1, p. 286; id. de clar. orat. cap. 56, p. 383 Quintil. lib. 2, cap. 8, p. 105 Suid. in Ἔφορ. — [3] Cicer. ibid. lib. 2, cap. 13, t. 1, p. 206.

me fit entrer dans la Palestre de Tauréas, située en face du Portique royal[a 1].

Comme Athènes possède différens gymnases, elle renferme aussi plusieurs palestres. (*Atlas*, *pl.* 12.) On exerce les enfans dans les premières de ces écoles, les athlètes de profession dans les secondes. Nous en vîmes un grand nombre qui avaient remporté des prix aux jeux établis en différentes villes de la Grèce, et d'autres qui aspiraient aux mêmes honneurs. Plusieurs Athéniens, et même des vieillards [2], s'y rendent assidûment pour continuer leurs exercices, ou pour être témoins des combats qu'on y livre. Palestre.

Les palestres sont à peu près de la même forme que les gymnases. Nous parcourûmes les pièces destinées à toutes les espèces de bains; celles où les athlètes déposent leurs habits; où on les frotte d'huile, pour donner de la souplesse à leurs membres; où ils se roulent sur le sable, pour que leurs adversaires puissent les saisir [3].

La lutte, le saut, la paume, tous les exercices du Lycée, se retracèrent à nos yeux sous des formes plus variées, avec plus de force et d'adresse de la part des acteurs.

Parmi les différens groupes qu'ils composaient,

[a] *Voyez* le Plan de la Palestre. — [1] Plat. in Charmid. t. 2, p. 153. — [2] Id. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452. — [3] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 1, hist. p. 99.

on distinguait des hommes de la plus grande beauté, et dignes de servir de modèles aux artistes; les uns, avec des traits vigoureux et fièrement prononcés, comme on représente Hercule; d'autres, d'une taille plus svelte et plus élégante, comme on peint Achille. Les premiers, se destinant aux combats de la lutte et du pugilat, n'avaient d'autre objet que d'augmenter leurs forces [1]; les seconds, dressés pour des exercices moins violens, tels que la course, le saut, etc., que de se rendre légers.

Leur régime s'assortit à leur destination. Plusieurs s'abstiennent des femmes [2] et du vin. Il en est qui mènent une vie très-frugale; mais ceux qui se soumettent à de laborieuses épreuves ont besoin, pour se réparer, d'une grande quantité d'alimens substantiels, comme la chair rôtie de bœuf et de porc [3]. S'ils n'en exigent que deux mines par jour, avec du pain à proportion, ils donnent une haute idée de leur sobriété [4]. Mais on en cite plusieurs qui en faisaient une consommation effrayante. On dit, par exemple, que Théagène de Thasos mangea dans un jour un bœuf

[1] Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410. — [2] Id. de leg. lib. 8, t. 2, p. 840. — [3] Hippocr. epid. lib. 5, t. 1, p. 788. Plat. ibid. p. 411. Plut. in Arat. t. 1, p. 1028. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 1, p. 221. — [4] Galen. de dignot. puls. lib. 2, cap. 2. Mém. de l'acad. des bell. lettr. ibid.

tout entier [1]. On attribue le même exploit à Milon de Crotone, dont l'ordinaire était de vingt mines de viande, d'autant de mines de pain [a], et de trois conges de vin [b] [2]. On ajoute enfin qu'Astydamas de Milet, se trouvant à la table du satrape Ariobarzane, dévora tout seul le souper qu'on avait préparé pour neuf convives [3]. Ces faits, exagérés sans doute, prouvent du moins l'idée qu'on se forme de la voracité de cette classe d'athlètes. Quand ils peuvent la satisfaire sans danger, ils acquièrent une vigueur extrême : leur taille devient quelquefois gigantesque; et leurs adversaires, frappés de terreur, ou s'éloignent de la lice, ou succombent sous le poids de ces masses énormes.

L'excès de nourriture les fatigue tellement, qu'ils sont obligés de passer une partie de leur vie dans un sommeil profond [4]. Bientôt un embonpoint excessif défigure tous leurs traits [5]; il leur survient des maladies qui les rendent aussi malheureux qu'ils ont toujours été inutiles à leur patrie [6] : car, il ne faut pas le dissimuler, la lutte, le pugilat, et tous ces combats livrés avec tant

[1] Possidip. ap. Athen. lib. 10, cap. 2, p. 412. — [a] Environ dix-huit livres. — [b] Environ quinze pintes. — [2] Theodor. ap. Athen. ibid. — [3] Athen. ibid. p. 413. — [4] Plat. de rep. lib 3, p. 404. — [5] Aristot. de gener. lib. 4, cap. 3, p. 1121. — [6] Eurip. ap. Athen. lib. 10, cap. 5, p. 413.

de fureur dans les solennités publiques ne sont plus que des spectacles d'ostentation, depuis que la tactique s'est perfectionnée. L'Égypte ne les a jamais adoptés, parce qu'ils ne donnent qu'une force passagère [1]. Lacédémone en a corrigé les inconvéniens par la sagesse de son institution. Dans le reste de la Grèce, on s'est aperçu qu'en y soumettant les enfans, on risque d'altérer leurs formes et d'arrêter leur accroissement [2]; et que, dans un âge plus avancé, les lutteurs de profession sont de mauvais soldats, parce qu'ils sont hors d'état de supporter la faim, la soif, les veilles, le moindre besoin et le plus petit dérangement [3].

Funérailles. En sortant de la Palestre, nous apprîmes que Télaïre, femme de Pyrrhus, parent et ami d'Apollodore, venait d'être attaquée d'un accident qui menaçait sa vie. On avait vu à sa porte les branches de laurier et d'acanthe, que, suivant l'usage, on suspend à la maison d'un malade [4]. Nous y courûmes aussitôt. Les parens, empressés autour du lit, adressaient des prières à Mercure, conducteur des âmes [5]; et le malheureux Pyrrhus

[1] Diod. lib. 1, p. 73. — [2] Aristot. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452. — [3] Plut. in Philop. t. 1, p. 357. — [4] Diog. Laert. in Bion. lib. 4, § 57. Etymol. magn. in Ἀτήν. Bod. in Theophr. hist. plant. lib. 3, cap. 17, p. 258. — [5] Homer. odyss. lib. 24, v. 9. Etymol. magn. in Ἔξτ.

recevait les derniers adieux de sa tendre épouse[1]. On parvint de l'arracher de ces lieux. Nous voulûmes lui rappeler les leçons qu'il avait reçues à l'Académie ; leçons si belles quand on est heureux, si importunes quand on est dans le malheur. « O philosophie ! s'écria-t-il, hier tu » m'ordonnais d'aimer ma femme ; aujourd'hui » tu me défends de la pleurer[2] ! » Mais enfin, lui disait-on, vos larmes ne la rendront pas à la vie : « Eh ! c'est ce qui les redouble encore[3] », répondit-il.

Quand elle eut rendu les derniers soupirs, toute la maison retentit de cris et de sanglots. Le corps fut lavé, parfumé d'essences, et revêtu d'une robe précieuse[4]. On mit sur sa tête, couverte d'un voile, une couronne de fleurs[5] ; dans ses mains, un gâteau de farine et de miel, pour apaiser Cerbère[6] ; et dans sa bouche, une pièce d'argent d'une ou deux oboles qu'il faut payer à Caron[7] : en cet état elle fut exposée pendant tout un jour dans le vestibule, entourée de cierges

[1] Eurip. in Alcest. v. 391. — [2] Stob. serm. 97, p. 539. — [3] Id. serm. 122, p. 613. — [4] Homer. iliad. lib. 24, v. 587 ; id. in odyss. lib. 24, v. 44. Eurip. in Phœniss. v. 1329 et 1626 ; id. in Alcest. v. 158. Sophocl. in Electr. v. 1145. Lucian. de luct. t. 2, p. 926. — [5] Eurip. in Hippol. v. 1458. — [6] Aristoph. in Lysistr. v. 601. Schol. ibid. ; id. in eccles. v. 534. — [7] Aristoph. in ran. v. 140. Schol. ibid. v. 272. Lucian. ibid. t. 2, p. 926. Epigr. Lucil. in Anthol. p. 268.

allumés[a]. A la porte était un vase de cette eau lustrale destinée à purifier ceux qui ont touché un cadavre[1]. Cette exposition est nécessaire pour s'assurer que la personne est véritablement morte[2], et qu'elle l'est de mort naturelle[3]. Elle dure quelquefois jusqu'au troisième jour[4].

Le convoi fut indiqué. Il fallait s'y rendre avant le lever du soleil[5]. Les lois défendent de choisir une autre heure; elles n'ont pas voulu qu'une cérémonie si triste dégénérât en un spectacle d'ostentation. Les parens et les amis furent invités[6]. Nous trouvâmes auprès du corps, des femmes qui poussaient de longs gémissemens[7]; quelques-unes coupaient des boucles de leurs cheveux, et les déposaient à côté de Télaïre, comme un gage de leur tendresse et de leur douleur[8]. On la plaça sur un chariot, dans un cercueil de cyprès[9]. Les hommes marchaient avant, les femmes après[10];

[a] Ces cierges étaient faits de joncs ou d'écorces de papyrus, en forme de rouleaux couverts d'une couche de cire (Aristoph. in eccles. v. 1027.; not. Kust. in v. 1022. Brunch. in Aristoph. ibid. v. 1035). — [1] Eurip. in Alcest. v. 100. Aristoph. in eccles. v. 1025. Poll. lib. 8, cap. 7, § 65. Hesych. in Ἀφ. Casaub. in Theophr. cap. 16. — [2] Plat. de leg. lib. 12, p. 959. — [3] Poll. ibid. — [4] Jungerm. in Poll. lib. 8, cap. 10, § 146. — [5] Demosth. in Macart. Callim. epigr. in Anthol. lib. 3, p. 377. — [6] Aristot. de morib. lib. 9, cap. 2, t. 2, p. 118. — [7] Eurip. ibid. v. 103. — [8] Id. ibid. v. 102. Sophocl. in Ajac. v. 1192. Kirchm. de funerib. lib. 2, cap. 13 et 15. — [9] Thucyd. lib. 2, cap. 34. — [10] Demosth. ibid. p. 1037. Lys. de cæde Eratosth. p. 5. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 90.

quelques-uns la tête rasée, tous baissant les yeux, vêtus de noir [1], précédés d'un chœur de musiciens qui faisaient entendre des chants lugubres [2]. Nous nous rendîmes à une maison qu'avait Pyrrhus auprès de Phalère. C'est là qu'étaient les tombeaux de ses pères [3].

L'usage d'inhumer les corps fut autrefois commun parmi les nations [4] : celui de les brûler prévalut dans la suite chez les Grecs [5] : aujourd'hui il paraît indifférent de rendre à la terre ou de livrer aux flammes les restes de nous-mêmes [6]. Quand le corps de Télaïre eut été consumé, les plus proches parens en recueillirent les cendres [7]; et l'urne qui les renfermait fut ensevelie dans la terre.

Pendant la cérémonie, on fit des libations de vin; on jeta dans le feu quelques-unes des robes de Télaïre; on l'appelait à haute voix [8]; et cet adieu éternel redoublait les larmes qui n'avaient cessé de couler de tous les yeux.

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 449. Eurip. Iphig. in Aul. v. 1438 et 1449. — [2] Homer. iliad. lib. 24, v. 721. Eustath. p. 1372. Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 800. Athen. lib. 14, cap. 3, p. 619. — [3] Demosth. in Macart. p. 1040; id. in Calliel. p. 1117. — [4] Cicer. de leg. lib. 2, cap. 22, t. 3, p. 155. Kirchm. de funer. lib. 1, cap. 2. — [5] Homer. passim. Thucyd. lib. 2, cap. 52. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 90. Lucian. de luct. cap. 21, t. 2, p. 932. — — [6] Plat. in Phædon. t. 1, p. 115. — [7] Homer. iliad. lib. 23, v. 352; lib. 24, v. 793. — [8] Id. ibid. lib. 23, v. 221.

De là nous fûmes appelés au repas funèbre, où la conversation ne roula que sur les vertus de Télaïre [1]. Le neuvième et le trentième jour, ses parens, habillés de blanc et couronnés de fleurs, se réunirent encore pour rendre de nouveaux honneurs à ses mânes [2]; et il fut réglé que, rassemblés tous les ans le jour de sa naissance, ils s'occuperaient de sa perte comme si elle était encore récente. Cet engagement si beau se perpétue souvent dans une famille, dans une société d'amis, parmi les disciples d'un philosophe [3]. Les regrets qu'ils laissent éclater dans ces circonstances se renouvellent dans la fête générale des morts, qu'on célèbre au mois anthestérion [a] [4]. Enfin j'ai vu plus d'une fois des particuliers s'approcher d'un tombeau, y déposer une partie de leurs cheveux, et faire tout autour des libations d'eau, de vin, de lait et de miel [5].

Moins attentif à l'origine de ces rits qu'au sentiment qui les maintient, j'admirais la sagesse des anciens législateurs, qui imprimèrent un caractère de sainteté à la sépulture, et aux

[1] Homer. iliad. lib. 24, v. 802. Demosth. de cor. p. 520. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, t. 3, p. 158. — [2] Isæus, de Cyron. hæred. p. 73. Poll. lib. 1, cap. 7, § 66; lib. 3, cap. 19, § 102; lib. 8, cap. 14, § 146. Jungerm. ibid. — [3] Meurs. Græc. fer. in Γνήσ. — [a] Mois qui répondait à nos mois de février et de mars. — [4] Meurs. ibid. in Νέκυς. — [5] Pott. archæol. lib. 4, cap. 5 et 8.

cérémonies qui l'accompagnent. Ils favorisèrent cette ancienne opinion, que l'âme, dépouillée du corps qui lui sert d'enveloppe, est arrêtée sur les rivages du Styx, tourmentée du désir de se rendre à sa destination, apparaissant en songe à ceux qui doivent s'intéresser à son sort, jusqu'à ce qu'ils aient soustrait ses dépouilles mortelles aux regards du soleil et aux injures de l'air [1].

De là cet empressement à lui procurer le repos qu'elle désire; l'injonction faite au voyageur de couvrir de terre un cadavre qu'il trouve sur son chemin [2]; cette vénération profonde pour les tombeaux, et les lois sévères contre ceux qui les violent.

De là encore l'usage pratiqué à l'égard de ceux que les flots ont engloutis, ou qui meurent en pays étranger, sans qu'on ait pu retrouver leurs corps. Leurs compagnons, avant de partir, les appellent trois fois à haute voix; et à la faveur des sacrifices et des libations, ils se flattent de ramener leurs mânes [3], auxquelles on élève quelquefois des cénotaphes, espèces de monu-

[1] Homer. iliad. lib. 83, v. 83. Eustath. ibid. — [2] Sophocl. in Antig. v. 262. Schol. ibid. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 14. — [3] Homer. odyss. lib. 1, v. 64. Eustath. ibid. p. 1614. Pind. pyth. 4, v. 283. Schol. ibid.

mens funèbres presque aussi réspectés que les tombeaux.

Parmi les citoyens qui ont joui pendant leur vie d'une fortune aisée, les uns, conformément à l'ancien usage, n'ont au-dessus de leurs cendres qu'une petite colonne où leur nom est inscrit; les autres, au mépris des lois qui condamnent le faste et les prétentions d'une douleur simulée, sont pressés sous des édifices élégans et magnifiques, ornés de statues et embellis par les arts [1]. J'ai vu un simple affranchi dépenser deux talens [a] pour le tombeau de sa femme [2].

Entre les routes dans lesquelles on s'égare par l'excès ou le défaut de sentiment, les lois ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'écarter. Elles défendent d'élever aux premières magistratures le fils ingrat qui, à la mort des auteurs de ses jours, a négligé les devoirs de la nature et de la religion [3]. Elles ordonnent à ceux qui assistent au convoi de respecter la décence jusque dans leur désespoir. Qu'ils ne jettent point la terreur dans l'âme des spectateurs par des cris perçans et des lamentations effrayantes; que les femmes surtout ne se déchirent pas le visage,

[1] Pausan. lib. 1, cap. 18, p. 43. — [a] Dix mille huit cents livres. — [2] Demosth. in Steph. 1, p. 980. — [3] Xenoph. memor. p. 743.

comme elles faisaient autrefois [1]. Qui croirait qu'on eût jamais dû leur prescrire de veiller à la conservation de leur beauté?

[1] Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, t. 3, p. 158.

FIN DU CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE IX.

Voyage à Corinthe. Xénophon. Timoléon.

En arrivant dans la Grèce, nous avions appris que les Éléens s'étant emparés d'un petit endroit du Péloponèse nommé Scillonte, où Xénophon faisait sa résidence, il était allé avec ses fils s'établir à Corinthe [1]. Timagène était impatient de le voir. Nous partîmes d'Athènes, amenant avec nous Philotas, dont la famille avait des liaisons d'hospitalité avec celle de Timodème, l'une des plus anciennes de Corinthe [2]. Nous traversâmes Éleusis, Mégare, l'isthme; nous étions trop pressés pour nous occuper des objets qui s'offraient à nous sur la route.

Xénophon. Timodème nous conduisit lui-même chez Xénophon. Il était sorti : nous le trouvâmes dans un temple voisin, où il offrait un sacrifice. Tous les yeux étaient levés sur lui, et il ne les levait sur personne; car il se présentait devant les dieux avec le même respect qu'il inspirait aux hommes. Je le considérais avec un vif intérêt. Il paraissait âgé d'environ soixante-quinze ans, et son visage

[1] Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, § 53. — [2] Plut. in Timol. t. 1, p. 237.

conservait encore des restes de cette beauté qui l'avait distingué dans sa jeunesse [1].

La cérémonie était à peine achevée, que Timagène se jette à son cou, et, ne pouvant s'en arracher, l'appelle, d'une voix entrecoupée, son général, son sauveur, son ami. Xénophon le regardait avec étonnement, et cherchait à démêler des traits qui ne lui étaient pas inconnus, qui ne lui étaient plus familiers. Il s'écrie à la fin : C'est Timagène, sans doute ? Eh ! quel autre que lui pourrait conserver des sentimens si vifs après une si longue absence ? Vous me faites éprouver dans ce moment combien il est doux de voir renaître des amis dont on s'est cru séparé pour toujours. De tendres embrassemens suivirent de près cette reconnaissance ; et, pendant tout le temps que nous passâmes à Corinthe, des éclaircissemens mutuels firent le sujet de leurs fréquens entretiens.

Né dans un bourg de l'Attique, élevé dans l'école de Socrate, Xénophon porta d'abord les armes pour sa patrie ; ensuite il entra comme volontaire dans l'armée qu'assemblait le jeune Cyrus pour détrôner son frère Artaxerxès, roi de Perse [2]. Après la mort de Cyrus, il fut chargé, conjointement avec quatre autres officiers, du

[1] Diog. Laert. lib. 2, § 48. — [2] Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, p. 294.

commandement des troupes grecques[1]; et c'est alors qu'ils firent cette belle retraite, aussi admirée dans son genre que l'est dans le sien la relation qu'il nous en a donnée. A son retour, il passa au service d'Agésilas, roi de Lacédémone, dont il partagea la gloire et mérita l'amitié[2]. Quelque temps après, les Athéniens le condamnèrent à l'exil, jaloux sans doute de la préférence qu'il accordait aux Lacédémoniens[3]. Mais ces derniers, pour le dédommager, lui donnèrent une habitation à Scillonte[4].

C'est dans cette heureuse retraite qu'il avait passé plusieurs années, et qu'il comptait retourner dès que les troubles du Péloponèse seraient calmés.

Pendant notre séjour à Corinthe, je me liai avec ses deux fils, Gryllus et Diodore. Je contractai une liaison plus intime avec Timoléon, le second des fils de Timodème, chez qui nous étions logés.

Timoléon. Si j'avais à tracer le portrait de Timoléon, je ne parlerais pas de cette valeur brillante qu'il montra dans les combats, parce que, parmi les nations guerrières, elle n'est une distinction que lorsque, poussée trop loin, elle cesse d'être une

[1] Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, p. 299. — [2] Diog. Laert. lib. 2, § 51. Nep. in Ages. cap. 1. — [3] Diog. Laert. ibid. — [4] Dinarch. ap. Diog. Laert. lib. 2, § 52.

vertu; mais, pour faire connaître toutes les qualités de son âme, je me contenterai d'en citer les principales : cette prudence consommée, qui en lui avait devancé les années, son extrême douceur quand il s'agissait de ses intérêts, son extrême fermeté quand il était question de ceux de sa patrie; sa haine vigoureuse pour la tyrannie de l'ambition, et pour celle des mauvais exemples[1]: je mettrais le comble à son éloge, en ajoutant que personne n'eut autant que lui des traits de ressemblance avec Épaminondas, que par un secret instinct il avait pris pour son modèle[2].

Timoléon jouissait de l'estime publique et de la sienne, lorsque l'excès de sa vertu lui aliéna presque tous les esprits et le rendit le plus malheureux des hommes. Son frère Timophanès, qui n'avait ni ses lumières ni ses principes, s'était fait une cour d'hommes corrompus qui l'exhortaient sans cesse à s'emparer de l'autorité. Il crut enfin en avoir le droit. Un courage aveugle et présomptueux lui avait attiré la confiance des Corinthiens, dont il commanda plus d'une fois les armées, et qui l'avaient mis à la tête de quatre cents hommes qu'ils entretenaient pour la sûreté de la police. Timophanès en fit ses satellites, s'attacha la populace par ses largesses, et, secondé

[1] Plut. in Timol. t. 1, p. 237. Diod. lib. 16, p. 459. — [2] Plut. ibid. p. 253.

par un parti redoutable, il agit en maître, et fit traîner au supplice les citoyens qui lui étaient suspects[1].

Timoléon avait jusqu'alors veillé sur sa conduite et sur ses projets. Dans l'espoir de le ramener, il tâchait de jeter un voile sur ses fautes, et de relever l'éclat de quelques actions honnêtes qui lui échappaient par hasard. On l'avait même vu, dans une bataille, se précipiter sans ménagement au milieu des ennemis, et soutenir seul leurs efforts pour sauver les jours d'un frère qu'il aimait, et dont le corps, couvert de blessures, était sur le point de tomber entre leurs mains[2].

Indigné maintenant de voir la tyrannie s'établir de son vivant, et dans le sein même de sa famille, il peint vivement à Timophanès l'horreur des attentats qu'il a commis, et qu'il médite encore; le conjure d'abdiquer au plus tôt un pouvoir odieux, et de satisfaire aux mânes des victimes immolées à sa folle ambition. Quelques jours après il remonte chez lui, accompagné de deux de leurs amis, dont l'un était le beau-frère de Timophanès. Ils réitèrent de concert les mêmes prières; ils le pressent au nom du sang, de l'amitié, de la patrie. Timophanès leur répond d'abord par une dérision amère, ensuite par des menaces et des fureurs. On était convenu qu'un refus positif de

[1] Plut. in Timol. t. 1, p. 237. — [2] Id. ibid.

sa part serait le signal de sa perte. Ses deux amis, fatigués de sa résistance, lui plongèrent un poignard dans le sein, pendant que Timoléon, la tête couverte d'un pan de son manteau, fondait en larmes dans un coin de l'appartement où il s'était retiré [1].

Je ne puis sans frémir penser à ce moment fatal où nous entendîmes retentir dans la maison ces cris perçans, ces effrayantes paroles : Timophanès est mort ! c'est son beau-frère qui l'a tué ! c'est son frère ! Nous étions par hasard avec Démariste sa mère ; son père était absent. Je jetai les yeux sur cette malheureuse femme : je vis ses cheveux se dresser sur sa tête, et l'horreur se peindre sur son visage au milieu des ombres de la mort. Quand elle reprit l'usage de ses sens, elle vomit, sans verser une larme, les plus affreuses imprécations contre Timoléon, qui n'eut pas même la faible consolation de les entendre de sa bouche. Renfermée dans son appartement, elle protesta qu'elle ne reverrait jamais le meurtrier de son fils [2].

Parmi les Corinthiens, les uns regardaient le meurtre de Timophanès comme un acte héroïque, les autres comme un forfait. Les premiers ne se lassaient pas d'admirer ce courage extraordinaire

[1] Plut. in Timol. t. 1, p. 237. Nep. in Timol. cap. 1. [2] — Plut. t. 1, p. 238.

qui sacrifiait au bien public la nature et l'amitié. Le plus grand nombre, en approuvant la mort du tyran [1], ajoutaient que tous les citoyens étaient en droit de lui arracher la vie, excepté son frère. Il survint une émeute qui fut bientôt apaisée. On intenta contre Timoléon une accusation qui n'eut pas de suite [2].

Il se jugeait lui-même avec encore plus de rigueur. Dès qu'il s'aperçut que son action était condamnée par une grande partie du public, il douta de son innocence, et résolut de renoncer à la vie. Ses amis, à force de prières et de soins, l'engagèrent à prendre quelque nourriture, mais ne purent jamais le déterminer à rester au milieu d'eux. Il sortit de Corinthe, et, pendant plusieurs années, il erra dans des lieux solitaires, occupé de sa douleur, et déplorant avec amertume les égaremens de sa vertu, et quelquefois l'ingratitude des Corinthiens [3].

Nous le verrons un jour reparaître avec plus d'éclat, et faire le bonheur d'un grand empire qui lui devra sa liberté.

Les troubles occasionés par le meurtre de son frère accélérèrent notre départ. Nous quittâmes Xénophon avec beaucoup de regret. Je le revis quelques années après à Scillonte; et je rendrai

[1] Plut. in Timol. t. 1, p. 238. — [2] Diod. lib. 16, p. 459. — [3] Plut. ibid. Nep. in Timol. cap. 1.

compte, quand il en sera temps, des entretiens que j'eus alors avec lui. Ses deux fils vinrent avec nous. Ils devaient servir dans le corps de troupes que les Athéniens envoyaient aux Lacédémoniens.

Nous trouvâmes sur la route quantité de voyageurs qui se rendaient à Athènes pour assister aux grandes Dionysiaques, l'une des plus célèbres fêtes de cette ville. Outre la magnificence des autres spectacles, je désirais avec ardeur de voir un concours établi depuis long-temps entre les poëtes qui présentent des tragédies ou des comédies nouvelles. Nous arrivâmes le 5 du mois élaphébolion[a]. Les fêtes devaient commencer huit jours après [b].

[a] Le premier avril de l'an 362 avant J. C. — [b] *Voyez* la note V à la fin du volume.

FIN DU CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE X.

Levées, revue, exercice des troupes chez les Athéniens.

Deux jours après notre retour à Athènes, nous nous rendîmes dans une place où se faisait la levée des troupes qu'on se proposait d'envoyer au Péloponèse. Elles devaient se joindre à celles des Lacédémoniens, et de quelques autres peuples, pour s'opposer, conjointement avec elles, aux projets des Thébains et de leurs alliés [1]. Hégélochus [2], stratége ou général, était assis sur un siége élevé [3]. Auprès de lui, un taxiarque [4], officier général, tenait les registres où sont inscrits les noms des citoyens qui, étant en âge de porter les armes [5], doivent se présenter à ce tribunal. Il les appelait à haute voix, et prenait une note de ceux que le général avait choisis [6].

Les Athéniens sont tenus de servir depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante [7]. On

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 642. Diod. lib. 15, p. 391. — [2] Diod. ibid. p. 393. — [3] Plut. in Phoc. t. 1, p. 746. — [4] Aristoph. in pac. v. 1172. — [5] Id. in equit. v. 366. Schol. ibid. Suid. et Hesych. in Καλέω. Argum. orat. Demosth. adv. Olymp. p. 1064. — [6] Lys. in Alcib. p. 275. Poll. lib. 8, cap. 9, § 115. — [7] Aristot. ap. Suid. et Harpocr. in Στρατηγ. Poll. lib. 2, cap. 2, § 11. Taylor. in not. ad Lys. p. 124.

emploie rarement les citoyens d'un âge avancé [1]; et quand on les prend au sortir de l'enfance, on a soin de les tenir éloignés des postes les plus exposés [2]. Quelquefois le gouvernement fixe l'âge des nouvelles levées [3]; quelquefois on les tire au sort [4].

Ceux qui tiennent à ferme les impositions publiques, ou qui figurent dans les chœurs aux fêtes de Bacchus, sont dispensés du service [5]. Ce n'est que dans les besoins pressans qu'on fait marcher les esclaves [6], les étrangers établis dans l'Attique, et les citoyens les plus pauvres [7]. On les enrôle très-rarement, parce qu'ils n'ont pas fait le serment de défendre la patrie, ou parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la défendre : la loi n'en a confié le soin qu'aux citoyens qui possèdent quelque bien, et les plus riches servent comme simples soldats. Il arrive de là que la perte d'une bataille, en affaiblissant les premières classes des citoyens, suffit pour donner à la dernière une supériorité qui altère la forme du gouvernement [8].

La république était convenue de fournir à

[1] Plut. in Phoc. t. 1, p. 752. — [2] Æschin. de fals. leg. p. 422. Suid. et Etymol. magn. in Τρόφ. — [3] Demosth. philipp. 1, p. 50. — [4] Lys. pro Mantit. p. 307. — [5] Pet. leg. attic. p. 555. Ulpian. in 3 olynth. p. 43. — [6] Aristoph. in ran. v. 33. et 705. Schol. ibid. — [7] Aristoph. ap. Harpocr. in Θῆτ. Pet. ibid. p. 546. — [8] Aristot. de rep. lib. 5, cap. 3, t. 2, p. 389.

l'armée des alliés six mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie [1]. Le lendemain de leur enrôlement, ils se répandirent en tumulte dans les rues et dans les places publiques, revêtus de leurs armes [2]. Leurs noms furent appliqués sur les statues des dix héros qui ont donné les leurs aux tribus d'Athènes [3], de manière qu'on lisait sur chaque statue les noms des soldats de chaque tribu.

Quelques jours après on fit la revue des troupes. Je m'y rendis avec Timagène, Apollodore et Philotas. Nous y trouvâmes Iphicrate, Timothée, Phocion, Chabrias, tous les anciens généraux et tous ceux de l'année courante. Ces derniers avaient été, suivant l'usage, choisis dans l'assemblée du peuple. Ils étaient au nombre de dix, un de chaque tribu [4]. Je me souviens, à cette occasion, que Philippe de Macédoine disait un jour : « J'envie le bonheur des Athéniens ; ils » trouvent tous les ans dix hommes en état de » commander leurs armées, tandis que je n'ai » jamais trouvé que Parménion [5] pour conduire » les miennes. »

Autrefois le commandement roulait entre les

[1] Diod. lib. 15, p. 393. — [2] Aristoph. in Lysistr. v. 556, etc. — [3] Id. in pac. v. 1183. Schol. ibid. — [4] Demosth. philipp. 1, p. 50. Aristot. et Hyper. ap. Harpocr. in Στρατηγ. Plut. in Cim. t. 1, p. 483, et alii. — [5] Plut. apophth. t. 2, p. 177.

dix stratéges. Chaque jour l'armée changeait de général [1]; et, en cas de partage dans le conseil, le polémarque, un des principaux magistrats de la république, avait le droit de donner son suffrage [2]. Aujourd'hui toute l'autorité est pour l'ordinaire entre les mains d'un seul, qui est obligé à son tour de rendre compte de ses opérations, à moins qu'on ne l'ait revêtu d'un pouvoir illimité [3]. Les autres généraux restent à Athènes, et n'ont presque d'autres fonctions que de représenter dans les cérémonies publiques [4].

L'infanterie [5] était composée de trois ordres de soldats : les oplites, ou pesamment armés; les armés à la légère; et les peltastes, dont les armes étaient moins pesantes que celles des premiers, moins légères que celles des seconds [6].

Les oplites avaient pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier, des espèces de bottines qui couvraient la partie antérieure de la jambe; pour armes offensives, la pique et l'épée [7].

Les armés à la légère étaient destinés à lancer des javelots ou des flèches; quelques-uns, des pierres, soit avec la fronde, soit avec la main.

[1] Herodot. lib. 6, cap. 110. Plut. in Arist. t. 1, p. 321. — [2] Herodot. ibid. cap. 109. — [3] Plut. in Alcib. t. 1, p. 200. Suid. in Ἀσήμῳ. — [4] Demosth. philipp. 1, p. 51. — [5] Plut. reip. ger. præcept. t. 2, p. 810. — [6] Arrian. tact. p. 10. Ælian. tact. cap. 2. — [7] Suid. in Ὅπλα.

Les peltastes portaient un javelot et un petit bouclier nommé pelta.

Les boucliers, presque tous de bois de saule[1] ou même d'osier, étaient ornés de couleurs, d'emblèmes et d'inscriptions[2]. J'en vis où l'on avait tracé en lettres d'or ces mots : A LA BONNE FORTUNE[3]; d'autres où divers officiers avaient fait peindre des symboles relatifs à leur caractère ou à leur goût. J'entendis, en passant, un vieillard qui disait à son voisin : J'étais de cette malheureuse expédition de Sicile il y a cinquante-trois ans. Je servais sous Nicias, Alcibiade et Lamachus. Vous avez ouï parler de l'opulence du premier, de la valeur et de la beauté du second : le troisième était d'un courage à inspirer la terreur. L'or et la pourpre décoraient le bouclier de Nicias[4], celui de Lamachus représentait une tête de Gorgone[5], et celui d'Alcibiade un Amour lançant la foudre[6].

Je voulais suivre cette conversation; mais j'en fus détourné par l'arrivée d'Iphicrate, à qui Apollodore venait de raconter l'histoire de Timagène et la mienne. Après les premiers complimens,

[1] Thucyd. lib. 4, cap. 9. Poll. lib. 1, cap. 10, § 133. Theophr. hist. plant. lib. 5, cap. 4, p. 518. — [2] Æschyl. sept. contr. Theb. v. 393, etc. — [3] Plut. in Demosth. t. 1, p. 855. — [4] Id. in Nic. p. 542. Poll. lib. 1, cap. 10, § 134. — [5] Aristoph. in Acharn. v. 573. Schol. ibid. — [6] Plut. in Alcib. t. 1, p. 198.

Timagène le félicita sur les changemens qu'il avait introduits dans les armes des oplites. Ils étaient nécessaires, répondit Iphicrate; la phalange, accablée sous le poids de ses armes, obéissait avec peine aux mouvemens qu'on lui demandait, et avait plus de moyens pour parer les coups de l'ennemi que pour lui en porter. Une cuirasse de toile a remplacé celle de métal; un bouclier petit et léger, ces énormes boucliers qui, à force de nous protéger, nous ravissaient notre liberté. La pique est devenue plus longue d'un tiers, et l'épée de moitié. Le soldat lie et délie sa chaussure avec plus de facilité[1]. J'ai voulu rendre les oplites plus redoutables; ils sont dans une armée ce qu'est la poitrine dans le corps humain. Comme Iphicrate étalait volontiers de l'éloquence, il suivit sa comparaison ; il assimila le général à la tête, la cavalerie aux pieds, les troupes légères aux mains[2]. Timagène lui demanda pourquoi il n'avait pas adopté le casque béotien, qui couvre le cou en se prolongeant jusque sur la cuirasse[3]. Cette question en amena d'autres sur la tenue des troupes, ainsi que sur la tactique des Grecs et des Perses. De mon côté j'interrogeais Apollodore sur plusieurs objets que ses réponses feront connaître.

[1] Diod. lib. 15, p. 360. Nep. in Iphicr. cap. 1. — [2] Plut. in Pelop. t. 1, p. 278. — [3] Xenoph. de re equestr. p. 952.

Au-dessous des dix stratéges, disait-il, sont les dix taxiarques, qui, de même que les premiers, sont tous les ans nommés par le sort, et tirés de chaque tribu dans l'assemblée générale [1]. Ce sont eux qui, sous les ordres des généraux, doivent approvisionner l'armée, régler et entretenir l'ordre de ses marches, l'établir dans un camp [2], maintenir la discipline, examiner si les armes sont en bon état. Quelquefois ils commandent l'aile droite [3]; d'autres fois le général les envoie pour annoncer la nouvelle d'une victoire, et rendre compte de ce qui s'est passé dans la bataille [4].

Dans ce moment nous vîmes un homme revêtu d'une tunique [5] qui lui descendait jusqu'aux genoux, et sur laquelle il aurait dû mettre sa cuirasse, qu'il tenait dans ses bras avec ses autres armes. Il s'approcha du taxiarque de sa tribu, auprès de qui nous étions. Compagnon, lui dit cet officier, pourquoi n'endossez-vous pas votre cuirasse? Il répondit : Le temps de mon service est expiré; hier je labourais mon champ quand vous fîtes l'appel. J'ai été inscrit dans le rôle de

[1] Demosth. philipp. 1, p. 50. Poll. lib. 8, cap. 9, § 54. — [2] Sigon. de rep. Athen. lib. 4, cap. 5. Pott. archæol. græc. lib. 3, cap. 5. — [3] Aristoph. in av. v. 352. — [4] Æschin. de fals. leg. p. 422. — [5] Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, p. 347. Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 37.

la milice sous l'archontat de Callias : consultez la liste des archontes [1], vous verrez qu'il s'est écoulé depuis ce temps-là plus de quarante-deux ans. Cependant, si ma patrie a besoin de moi, j'ai apporté mes armes. L'officier vérifia le fait; et, après en avoir conféré avec le général, il effaça le nom de cet honnête citoyen, et lui en substitua un autre [2].

Les places des dix taxiarques sont de ces charges d'état qu'on est plus jaloux de posséder que de remplir. La plupart d'entre eux se dispensent de suivre l'armée, et leurs fonctions sont partagées entre les chefs que le général met à la tête des divisions et des subdivisions [3]. Ils sont en assez grand nombre. Les uns commandent cent vingt-huit hommes; d'autres, deux cent cinquante-six, cinq cent douze, mille vingt-quatre [4], suivant une proportion qui n'a point de bornes en montant, mais qui, en descendant, aboutit à un terme qu'on peut regarder comme l'élément des différentes divisions de la phalange. Cet élément est la file, quelquefois composée de huit hommes, plus souvent de seize [5].

J'interrompis Apollodore pour lui montrer un

[1] Demosth. ap. Harpocr. in Ἐπώνυμ. — [2] Aristoph. in pac. v. 1181. Lys. pro Mil. p. 161. — [3] Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, § 10. — — [4] Arrian. tact. p. 28. Ælian. tact. cap. 4. — [5] Xenoph. hist. græc. lib. 4, p. 515. Arrian. ibid. p. 18. Ælian. ibid. cap. 7.

homme qui avait une couronne sur sa tête et un caducée dans sa main[1]. J'en ai déjà vu passer plusieurs, lui dis-je. — Ce sont des hérauts, me répondit-il. Leur personne est sacrée : ils exercent des fonctions importantes; ils dénoncent la guerre, proposent la trêve ou la paix[2], publient les ordres du général[3], prononcent les commandemens, convoquent l'armée[4], annoncent le moment du départ, l'endroit où il faut marcher, pour combien de jours il faut prendre des vivres[5]. Si, dans le moment de l'attaque ou de la retraite, le bruit étouffe la voix du héraut, on élève des signaux[6] : si la poussière empêche de les voir, on fait sonner la trompette[7] : si aucun de ces moyens ne réussit, un aide de camp court de rang en rang signifier les intentions du général[8].

Dans ce moment, quelques jeunes gens qui passaient comme des éclairs auprès de nous, pensèrent renverser de graves personnages qui marchaient à pas comptés. Les premiers, me dit Apollodore, sont des coureurs[9]; les seconds, des devins : deux espèces d'hommes souvent em-

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 53. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 4, p. 533; id. exped. Cyr. lib. 5, p. 366. — [3] Id. exped. lib. 4, p. 317; id. de rep. Laced. p. 686. — [4] Id. exped. lib. 3, p. 299. — [5] Id. exped. Cyr. lib. 4, p. 312. Schol. Aristoph. in av. v. 450. — [6] Thucyd. ibid. cap. 63. Suid. in Σημ. Ælian. tact. cap. 34. — [7] Xenoph. ibid. p. 319, et alii. — [8] Suid. in Ἐκτακτ. Guisch: tact. d'Arrien, t. 2, p. 169. — [9] Suid. in Ἡμεροδ. Harpocr. in Δρομεα.

ployés dans nos armées; les uns, pour porter au loin les ordres du général, les autres pour examiner, dans les entrailles des victimes, s'ils sont conformes à la volonté des dieux[1].

Ainsi, repris-je, les opérations d'une campagne dépendent, chez les Grecs, de l'intérêt et de l'ignorance de ces prétendus interprètes du ciel? Trop souvent, me répondit-il. Cependant, si la superstition les a établis parmi nous, il est peut-être de la politique de les maintenir. Nos soldats sont des hommes libres, courageux, mais impatiens, et incapables de supporter la prudente lenteur d'un général, qui, ne pouvant faire entendre la raison, n'a souvent d'autre ressource que de faire parler les dieux.

Comme nous errions autour de la phalange, je m'aperçus que chaque officier général avait auprès de lui un officier subalterne qui ne le quittait point. C'est son écuyer[2], me dit Apollodore. Il est obligé de le suivre dans le fort de la mêlée, et, en certaines occasions, de garder son bouclier[3]. Chaque oplite, ou pesamment armé, a de même un valet[4] qui, entre autres fonctions, remplit quelquefois celles de l'écuyer[5]; mais avant

[1] Xenoph. de mag. equit. p. 972; id. exped. Cyr. et alii. — [2] Ælian. var. hist. lib. 11, cap. 9. Plut. apophth. t. 2, p. 194. — [3] Xenoph. exped. Cyr. lib 4, p. 321. — [4] Thucyd. lib. 3, cap. 17, p. 177. — [5] Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, § 10.

le combat on a soin de le renvoyer au bagage[1]. Le déshonneur, parmi nous, est attaché à la perte du bouclier[2], et non à celle de l'épée et des autres armes offensives. Pourquoi cette différence? lui dis-je. Pour nous donner une grande leçon, me répondit-il : pour nous apprendre que nous devons moins songer à verser le sang de l'ennemi qu'à l'empêcher de répandre le nôtre[3]; et qu'ainsi la guerre doit être plutôt un état de défense que d'attaque.

Nous passâmes ensuite au Lycée, où se faisait la revue de la cavalerie. Elle est commandée de droit par deux généraux nommés hipparques, et par dix chefs particuliers appelés phylarques, les uns et les autres tirés au sort tous les ans dans l'assemblée de la nation[4].

Quelques Athéniens sont inscrits de bonne heure dans ce corps, comme presque tous les autres le sont dans l'infanterie. Il n'est composé que de douze cents hommes[5]. Chaque tribu en fournit cent vingt, avec le chef qui doit les commander[6]. Le nombre de ceux qu'on met sur pied se règle pour l'ordinaire sur le nombre des

[1] Ælian. tact. cap. 53. Arrian. tact. p. 73. — [2] Æschin. in Tim. p. 264. Lys. in Theomn. p. 174. Andoc. de myst. p. 10. — [3] Plut. in Pelop. t. 1, p. 278. — [4] Demosth. philipp. 1, p. 50. — [5] Andoc. de pac. p. 24. Suid. in Ἵππ. — [6] Poll. lib. 8, cap. 9, § 94. Harpocr. in Φύλ.

soldats pesamment armés; et cette proportion, qui varie suivant les circonstances, est souvent d'un à deux, c'est-à-dire qu'on joint deux cents chevaux à deux mille oplites [1].

Ce n'est guère que depuis un siècle, me disait Apollodore, qu'on voit de la cavalerie dans nos armées. Celle de la Thessalie est nombreuse, parce que le pays abonde en pâturages. Les autres cantons de la Grèce sont si secs, si stériles, qu'il est très-difficile d'y élever des chevaux : aussi n'y a-t-il que les gens riches qui entrent dans la cavalerie [2] : de là vient la considération qui est attachée à ce service [3]. On ne peut y être admis sans obtenir l'agrément des généraux, des chefs particuliers, et surtout du sénat, qui veille spécialement à l'entretien et à l'éclat d'un corps si distingué [4]. Il assiste à l'inspection des nouvelles levées.

Elles parurent en sa présence avec le casque, la cuirasse, le bouclier, l'épée, la lance ou le javelot, un petit manteau, etc. Pendant qu'on procédait à l'examen de leurs armes, Timagène, qui avait fait une étude particulière de tout ce qui concerne l'art militaire, nous disait : Une

[1] Demosth. philipp. 1, p. 50. Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 440. — [2] Xenoph. de re equestr. p. 935. — [3] Aristot. de rep. lib. 4, cap. 3, t. 2, p. 365. — [4] Xenoph. de magist. equit. p. 755. Lycurg. ap. Harpocr. in Δοκιμ.

cuirasse trop large ou trop étroite devient un poids ou un lien insupportable[1]. Le casque doit être fait de manière que le cavalier puisse, dans le besoin, s'en couvrir jusqu'au milieu du visage. Il faut appliquer sur le bras gauche cette armure qu'on a récemment inventée, et qui, s'étendant et se repliant avec facilité, couvre entièrement cette partie du corps, depuis l'épaule jusqu'à la main ; sur le bras droit, des brassards de cuir, des plaques d'airain ; et dans certains endroits, de la peau de veau, pourvu que ces moyens de défense ne contraignent pas les mouvemens : les jambes et les pieds seront garantis par des bottes de cuir[2], armées d'éperons[3]. On préfère, avec raison, pour les cavaliers, le sabre à l'épée. Au lieu de ces longues lances, fragiles et pesantes, que vous voyez dans les mains de la plupart d'entre eux, j'aimerais mieux deux petites piques de bois de cormier, l'une pour lancer, l'autre pour se défendre[4]. Le front et le poitrail du cheval seront protégés par des armures particulières, les flancs et le ventre par les couvertures que l'on étend sur son dos, et sur lesquelles le cavalier est assis[5].

Quoique les cavaliers athéniens n'eussent pas

[1] Xenoph. de re equestr. p. 952. — [2] Id. ibid. p. 953. — [3] Id. ibid. p. 944. — [4] Id. ibid. p. 953. — [5] Id. ibid. p. 952, et de magist. equit. p. 968.

pris toutes les précautions que Timagène venait d'indiquer, cependant il fut assez content de la manière dont ils étaient armés. Les sénateurs et les officiers généraux en congédièrent quelques-uns qui ne paraissaient pas assez robustes [1]; ils reprochèrent à d'autres de ne pas soigner leurs armes. On examinait ensuite si les chevaux étaient faciles au montoir [2], dociles au mors, capables de supporter la fatigue [3]; s'ils n'étaient pas ombrageux [4], trop ardens ou trop mous [5]. Plusieurs furent réformés; et pour exclure à jamais ceux qui étaient vieux ou infirmes, on leur appliquait avec un fer chaud une marque sur la mâchoire [6].

Pendant le cours de cet examen, les cavaliers d'une tribu vinrent, avec de grands cris, dénoncer au sénat un de leurs compagnons qui, quelques années auparavant, avait, au milieu d'un combat, passé de l'infanterie à la cavalerie, sans l'approbation des chefs. La faute était publique, la loi formelle [7] : il fut condamné à cette espèce d'infamie qui prive un citoyen de la plupart de ses droits.

[1] Xenoph. de magist. equit. p. 955. — [2] Id. de re equest. p. 936. — [3] Id. de magistr. equit. p. 954. — [4] Id. de re equestr. p. 937. — [5] Id. ibid. p. 947. — [6] Hesych. et Etym. in Τρυσίν. Eustath. in odyss. lib. 4, p. 1517. — [7] Lys. in Alcib. 1, p. 276 et 282; id. in Alcib. 2, p. 299. Lyc. ap. Harpocr. in Δοκιμ. Demosth. pro Rhod. libert. p. 148.

La même flétrissure est attachée à celui qui refuse de servir[1], et qu'on est obligé de contraindre par la voie des tribunaux[2]. Elle l'est aussi contre le soldat qui fuit à l'aspect de l'ennemi, ou qui, pour éviter ses coups, se sauve dans un rang moins exposé[3]. Dans tous ces cas, le coupable ne doit assister ni à l'assemblée générale ni aux sacrifices publics; et s'il y paraît, chaque citoyen a le droit de le traduire en justice. On décerne contre lui différentes peines; et s'il est condamné à une amende, il est mis aux fers jusqu'à ce qu'il ait payé.

La trahison est punie de mort[4]. La désertion l'est de même[5], parce que déserter c'est trahir l'état[6]. Le général a le pouvoir de reléguer dans un grade inférieur, et même d'assujettir aux plus viles fonctions l'officier qui désobéit ou se déshonore[7].

Des lois si rigoureuses, dis-je alors, doivent entretenir l'honneur et la subordination dans vos armées. Apollodore me répondit : Un état qui ne protége plus ses lois n'en est plus protégé. La plus essentielle de toutes, celle qui oblige

[1] Demosth. in Near. p. 865; id. in Timocr. p. 789. — [2] Xenoph. de magistr. equit. p. 955. — [3] Æschin. in Ctes. p. 456. Lys. in Alcib. 1, p. 275 et 278. — [4] Lys. in Philon. p. 498. — [5] Pet. leg. attic. p. 563. — [6] Suid. et Hesych. in Αὐτόμολ. — [7] Xenoph. ibid. p. 957; id. exped. Cyr. lib. 3, p. 296. Pet. ibid. p. 556.

chaque citoyen à défendre sa patrie, est tous les jours indignement violée. Les plus riches se font inscrire dans la cavalerie, et se dispensent du service, soit par des contributions volontaires [1], soit en substituant un homme à qui ils remettent leur cheval [2]. Bientôt on ne trouvera plus d'Athéniens dans nos armées. Vous en vîtes hier enrôler un petit nombre : on vient de les associer à des mercenaires à qui nous ne rougissons pas de confier le salut de la république. Il s'est élevé depuis quelque temps, dans la Grèce, des chefs audacieux, qui, après avoir rassemblé des soldats de toutes les nations, courent de contrée en contrée, traînent à leur suite la désolation et la mort, prostituent leur valeur à la puissance qui les achète, prêts à combattre contre elle au moindre mécontentement [3]. Voilà quelle est aujourdhui la ressource et l'espérance d'Athènes. Dès que la guerre est déclarée, le peuple, accoutumé aux douceurs de la paix, et redoutant les fatigues d'une campagne, s'écrie d'une commune voix : Qu'on fasse venir dix mille, vingt mille étrangers [4]. Nos pères auraient frémi

[1] Demosth. in Mid. p. 629. Xenoph. de magist. equit. p. 972. — [2] Potter. archæol. græc. lib 3, cap. 3. — [3] Demosth. in Aristocr. p. 747; id philipp. 1, p. 50. Isocr. de pac. t. 1, p. 384; id. orat. ad Philipp. t. 1, p. 278; id. epist. 2 ad Philipp. ibid. p. 467; id. epist. ad Archid. ap. Phot. biblioth. p. 334. Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 10, § 9. — [4] Demosth. philipp. 1, p. 50.

à ces cris indécens; mais l'abus est devenu un usage, et l'usage une loi.

Cependant, lui dis-je, si parmi ces troupes vénales il s'en trouvait qui fussent capables de discipline, en les incorporant avec les vôtres, vous les obligeriez à se surveiller mutuellement, et peut-être exciteriez-vous entre elles une émulation utile [1]. Si nos vertus ont besoin de spectateurs, me répondit-il, pourquoi en chercher ailleurs que dans le sein de la république? Par une institution admirable, ceux d'une tribu, d'un canton, sont enrôlés dans la même cohorte, dans le même escadron; ils marchent, ils combattent à côté de leurs parens, de leurs amis, de leurs voisins, de leurs rivaux. Quel soldat oserait commettre une lâcheté en présence de témoins si redoutables? Comment, à son retour, soutiendrait-t-il des regards toujours prêts à le confondre?

Après qu'Apollodore m'eut entretenu du luxe révoltant que les officiers, et même les généraux, commençaient à introduire dans les armées [2], je voulus m'instruire de la solde des fantassins et des cavaliers. Elle a varié suivant les temps et les lieux, répondit Apollodore. J'ai ouï dire à des vieillards qui avaient servi au siége de Poti-

— [1] Xenoph. de magist. equit. p. 971. — [2] Demosth. in Mid. p. 625. Theop. ap. Athen. lib. 12, p. 582.

dée, il y a soixante-huit ans, qu'on y donnait aux oplites, pour maître et valet [1], deux drachmes par jour [a]; mais c'était une paye extraordinaire, qui épuisa le trésor public. Environ vingt ans après, on fut obligé de renvoyer un corps de troupes légères qu'on avait fait venir de Thrace, parce qu'elles exigeaient la moitié de cette solde [2].

Aujourd'hui la paye ordinaire pour l'oplite est de quatre oboles par jour, de vingt drachmes par mois [b] [3]. On donne communément le double au chef d'une cohorte, et le quadruple au général [4]. Certaines circonstances obligent quelquefois de réduire la somme à la moitié [5] : on suppose alors que cette légère rétribution suffit pour procurer des vivres au fantassin, et que le partage du butin complétera la solde.

Celle du cavalier, en temps de guerre, est, suivant les occasions, le double [6], le triple [7], et même le quadruple [8] de celle du fantassin. En temps de paix, où toute solde cesse, il reçoit pour l'entretien d'un cheval environ seize drachmes par mois [c]; ce qui fait une dépense annuelle de

[1] Thucyd. lib. 3, cap. 17. — [a] Une livre seize sous. — [2] Thucyd. lib. 7, cap. 27, p. 461. — [b] Par jour, environ douze sous; par mois, dix-huit livres. — [3] Theopomp. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, § 64. Eustath. in iliad. p. 951; id. in odyss. p. 1405. — [4] Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 402 et 413. — [5] Demosth. philipp. 1, p. 51. — [6] Thucyd. lib. 5, cap. 47. — [7] Demosth. ibid. — [8] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 556. — [c] Environ quatorze livres huit sous.

près de quarante talens[a] pour le trésor public [1].

Apollodore ne se lassait point de satisfaire à mes questions. Avant que de partir, me disait-il, on ordonne aux soldats de prendre des vivres pour quelques jours [2]. C'est ensuite aux généraux à pourvoir le marché des provisions nécessaires [3]. Pour porter le bagage, on a des caissons, des bêtes de somme et des esclaves. Quelquefois les soldats sont obligés de s'en charger [4].

Vous voulez savoir quel est l'usage des Grecs à l'égard des dépouilles de l'ennemi. Le droit d'en disposer ou d'en faire la répartition a toujours été regardé comme une des prérogatives du général. Pendant la guerre de Troie, elles étaient mises à ses pieds : il s'en réservait une partie, et distribuait l'autre, soit aux chefs, soit aux soldats [5]. Huit cents ans après, les généraux réglèrent la répartition des dépouilles enlevées aux Perses à la bataille de Platée. Elles furent partagées entre les soldats, après en avoir prélevé une partie pour décorer les temples de la Grèce, et décerner de justes récompenses à ceux qui s'étaient distingués dans le combat [6].

[a] Environ deux cent seize mille livres. — [1] Xenoph. de magist. equit. p. 956. Pet. leg. attic. p. 552. — [2] Aristoph. Acharn. v. 196. Schol. ibid. Plut. in Phoc. p. 752. — [3] Xenoph. memor. lib. 3, p. 762. — [4] Id. exped. Cyr. lib. 3, p. 303, etc. — [5] Homer. iliad. lib. 9, v. 330; odyss. lib. 9, v. 39; lib. 14, v. 232. — [6] Herodot. lib. 9, cap. 80. Diod. lib. 11, p. 26. Plut. in Aristid. t. 1, p. 331.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, on a vu tour à tour les généraux de la Grèce remettre au trésor de la nation les sommes provenues de la vente du butin [1], les destiner à des ouvrages publics [2] ou à l'ornement des temples [3], en enrichir leurs amis ou leurs soldats [4], s'en enrichir eux-mêmes [5], ou du moins en recevoir le tiers, qui, dans certains pays, leur est assigné par un usage constant [6].

Parmi nous, aucune loi n'a restreint la prérogative du général : il en use plus ou moins, suivant qu'il est plus ou moins désintéressé. Tout ce que l'état exige de lui, c'est que les troupes vivent, s'il est possible, aux dépens de l'ennemi, et qu'elles trouvent dans la répartition des dépouilles un supplément à la solde, lorsque des raisons d'économie obligent de la diminuer.

Les jours suivans furent destinés à exercer les troupes. Je me dispense de parler de toutes les manœuvres dont je fus témoin ; je n'en donne-

[1] C'est ce que firent quelquefois CIMON. Plut. in Cim. t. 1, p. 484 et 487 ; TIMOTHÉE, Nep. in Tim. cap. 1 ; LYSANDRE, Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 462. Diod. lib. 13, p. 225. Plut. in Lys. p. 442. — [2] CIMON, Plut. in Cim. p. 487. Nep. in Cim. cap. 2. — [3] Herodot. lib. 9, cap. 80. Thucyd. lib. 3, cap. 114. — [4] MYRONIDÈS, Diod. lib. 11, p. 63 ; AGÉSILAS, Nep. in Agesil. cap. 3. Plut. in Agesil. p. 601. Xenoph. in Agesil. p. 654 ; IPHICRATE, Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, § 3. — [5] CIMON, Plut. Nep. ut suprà. — [6] CLÉOMÈNE, Polyb. hist. lib. 2, p. 147.

rais qu'une description imparfaite et inutile à ceux pour qui j'écris : voici seulement quelques observations générales.

Nous trouvâmes près du mont Anchesmus un corps de seize cents hommes d'infanterie pesamment armés, rangés sur seize de hauteur et sur cent de front, chaque soldat occupant [1] un espace de quatre coudées [a]. A ce corps était joint un certain nombre d'armés à la légère.

On avait placé les meilleurs soldats dans les premiers rangs et dans les derniers [2]. Les chefs de files surtout, ainsi que les serre-files, étaient tous gens distingués par leur bravoure et par leur expérience [3]. Un des officiers ordonnait les mouvemens. Prenez les armes! s'écriait-il [4]; valets, sortez de la phalange! haut la pique! bas la pique! serre-files, dressez les files! prenez vos distances! à droite! à gauche [5]! la pique en dedans du bouclier [6]! marche [7]! halte! doublez vos files! remettez-vous! lacédémonienne évolution! remettez-vous! etc.

A la voix de cet officier, on voyait la phalange successivement ouvrir ses files et ses rangs, les serrer, les presser de manière que le soldat, n'oc-

[1] Ælian. tact. cap. 11. — [a] Cinq pieds huit pouces. — [2] Xenoph. memor. lib. 3, p. 762. — [3] Arrian. tact. p. 20 et 33. Ælian. tact. cap. 5. — [4] Arrian. ibid. p. 73. Ælian. ibid. cap. 51 et 53. — [5] Theophr. charact. περὶ Ὀψιμαθ. — [6] Aristoph. in av. v. 388. Schol. ibid. — [7] Arrian. Ælian. ut suprà.

cupant que l'espace d'une coudée [a], ne pouvait tourner ni à droite ni à gauche [1]. On la voyait présenter une ligne tantôt pleine, tantôt divisée en des sections dont les intervalles étaient quelquefois remplis par des armés à la légère [2]. On la voyait enfin, à la faveur des évolutions prescrites, prendre toutes les formes dont elle est susceptible, et marcher en avant, disposée en colonne, en carré parfait, en carré long, soit à centre vide, soit à centre plein, etc. [3].

Pendant ces mouvemens, on infligeait des coups aux soldats indociles ou négligens [4]. J'en fus d'autant plus surpris, que chez les Athéniens il est défendu de frapper même un esclave [5]. Je conclus de là que, parmi les nations policées, le déshonneur dépend quelquefois plus de certaines circonstances que de la nature des choses.

Ces manœuvres étaient à peine achevées, que nous vîmes au loin s'élever un nuage de poussière. Les postes avancés [6] annoncèrent l'approche de l'ennemi. C'était un second corps d'infanterie qu'on venait d'exercer au Lycée [7], et qu'on avait résolu de mettre aux mains avec le

[a] Dix-sept pouces. — [1] Arrian. tact. p. 32. Ælian. tact. cap. 11. — [2] Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, p. 353. — [3] Id. ibid. lib. 3, p. 304. Trad. de M. le C. de La L. t. 1, p. 407. Arrian. tact. p. 69. — [4] Xenoph. ibid. lib. 5, p. 368. — [5] Id. de rep. Athen. p. 693. — [6] Id. exped. Cyr. lib. 2, p. 278. — [7] Aristoph. in pac. v. 355. Schol. ibid. in v. 353.

premier, pour offrir l'image d'un combat[1]. Aussitôt on crie, aux armes! les soldats courent prendre leurs rangs, et les troupes légères sont placées en arrière. C'est de là qu'elles lancent sur l'ennemi[2] des flèches, des traits, des pierres, qui passent par-dessus la phalange[a].

Cependant les ennemis venaient au pas redoublé[3], ayant la pique sur l'épaule droite. Leurs troupes légères s'approchent[4] avec de grands cris, sont repoussées, mises en fuite, et remplacées par les oplites, qui s'arrêtent à la portée du trait. Dans ce moment, un silence profond règne dans les deux lignes[5]. Bientôt la trompette donne le signal. Les soldats chantent, en l'honneur de Mars, l'hymne du combat[6]. Ils baissent leurs piques; quelques-uns frappent leurs boucliers[7]; tous courent alignés en bon ordre. Le général, pour redoubler leur ardeur, pousse le cri du combat[8]. Ils répètent mille fois, d'après lui, *Eleleu! Eleleleu*[9]! L'action parut très-vive; les ennemis furent dispersés, et nous entendîmes,

[1] Onosand. inst. cap. 10, p. 34.—[2] Xenoph. Cyrop. lib. 6, p. 167. Arrian. tact. p. 20. —[a] Onesander (inst. cap. 10) dit que, dans ces combats simulés, les oplites avaient des bâtons et des courroies; les armés à la légère, des mottes de terre. —[3] Xenoph. exped. lib. 6, p. 387.—[4] Ælian. tact. cap. 17. —[5] Homer. iliad. lib. 3, v. 8. —[6] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 474; id. exped. lib. 4, p. 324, 326, etc. — [7] Id. ibid. lib. 1, p. 265. Poll. lib. 1, cap. 10, § 163 — [8] Xenoph ap. Demet. Phaler. cap. 98.—[9] Id. exped. lib. 1, p. 265. Aristoph. in av. v. 363. Schol. ibid. Hesych. et Suid. in Ἐλελεῦ.

dans notre petite armée, retentir de tous côtés ce mot, *Alalé*[a] ! C'est le cri de victoire[1].

Nos troupes légères poursuivirent l'ennemi[2], et amenèrent plusieurs prisonniers. Les soldats victorieux dressèrent un trophée; et, s'étant rangés en bataille à la tête d'un camp voisin, ils posèrent leurs armes à terre, mais tellement en ordre, qu'en les reprenant ils se trouvaient tout formés[3]. Ils se retirèrent ensuite dans le camp, où, après avoir pris un léger repas, ils passèrent la nuit couchés sur des lits de feuillages[4].

On ne négligea aucune des précautions que l'on prend en temps de guerre. Point de feu dans le camp[5]; mais on en plaçait en avant pour éclairer les entreprises de l'ennemi[6]. On posa les gardes du soir[7]; on les releva dans les différentes veilles de la nuit[8]. Un officier fit plusieurs fois la ronde, tenant une sonnette dans sa main[9].

— [a] Dans les anciens temps, la dernière lettre du mot *Alalé* se prononçait comme un *i*. (Plat. in Cratyl. t. 1, p. 418.) On disait en conséquence *Alali*. — [1] Aristoph. in av. v. 954 et 1761. Schol. ibid. Hesych. in Ἀλαλ. — [2] Xenoph. exped. lib. 6, p. 387. — [3] Trad. de l'expéd. de Cyrus, par M. le C. de la L. t. 1, p. 221. — [4] Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, § 19. Eustath. in odyss. p. 1678. Schol. Aristoph. in pac. v. 347. — [5] Aristoph. in av. v. 842. — [6] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 587. — [7] Id. exped. lib. 7, p. 406. — [8] Id. ibid. lib. 4, p. 316. — [9] Aristoph. in av. v. 843 et 1160. Schol. ibid. Ulpian. in Demosth. de fals. leg. p. 377.

Au son de cet instrument, la sentinelle déclarait l'ordre ou le mot dont on était convenu. Ce mot est un signe qu'on change souvent, et qui distingue ceux d'un même parti. Les officiers et les soldats le reçoivent avant le combat, pour se rallier dans la mêlée; avant la nuit pour se reconnaître dans l'obscurité[1]. C'est au général à le donner; et la plus grande distinction qu'il puisse accorder à quelqu'un, c'est de lui céder son droit[2]. On emploie assez souvent ces formules : *Jupiter sauveur* et *Hercule conducteur*[3]; *Jupiter sauveur* et *la Victoire; Minerve-Pallas; le Soleil* et *la Lune; épée* et *poignard*[4].

Iphicrate, qui ne nous avait pas quittés, nous dit qu'il avait supprimé la sonnette dans les rondes, et que, pour mieux dérober la connaissance de l'ordre à l'ennemi, il donnait deux mots différens pour l'officier et pour la sentinelle; de manière que l'un, par exemple, répondait *Jupiter sauveur*, et l'autre *Neptune*[5].

Iphicrate aurait voulu qu'on eût entouré le camp d'une enceinte qui en défendît les approches. C'est une précaution, disait-il, dont on doit se faire une habitude, et que je n'ai jamais

[1] Xenoph. exped. lib. 6, p. 386; lib. 7, p. 406. — [2] Id. ibid. lib. 7, p. 407. — [3] Id. ibid. lib. 6, p. 386. — [4] Id. ibid. lib. 1, p. 264. Æneas, comment. cap. 24. — [5] Æneas, ibid.

négligée, lors même que je me suis trouvé dans un pays ami[1].

Vous voyez, ajoutait-il, ces lits de feuillages. Quelquefois je n'en fais établir qu'un pour deux soldats ; d'autres fois chaque soldat en a deux. Je quitte ensuite mon camp ; l'ennemi survient, compte les lits, et, me supposant plus ou moins de force que je n'en ai effectivement, ou il n'ose m'attaquer, ou il m'attaque avec désavantage[2].

J'entretiens la vigilance de mes troupes en excitant sous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fausse rumeur d'une trahison, d'une embuscade, d'un renfort survenu à l'ennemi[3].

Pour empêcher que le temps du repos ne soit pour elles un temps d'oisiveté, je leur fais creuser des fossés, couper des arbres, transporter le camp et les bagages d'un lieu dans un autre[4].

Je tâche surtout de les mener par la voie de l'honneur. Un jour, près de combattre, je vis des soldats pâlir; je dis tout haut : Si quelqu'un d'entre vous a oublié quelque chose dans le camp, qu'il aille et revienne au plus vite. Les plus lâches profitèrent de cette permission. Je m'écriai alors : Les esclaves ont disparu; nous n'avons plus avec

[1] Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, § 17. — [2] Id. ibid. § 19. — [3] Id ibid. § 32. — [4] Id. ibid. § 35.

nous que de braves gens. Nous marchâmes, et l'ennemi prit la fuite[1].

Iphicrate nous raconta plusieurs autres stratagèmes qui lui avaient également bien réussi. Nous nous retirâmes vers le milieu de la nuit. Le lendemain, et pendant plusieurs jours de suite, nous vîmes les cavaliers s'exercer au Lycée et auprès de l'Académie[2]. On les accoutumait à sauter sans aide sur le cheval[3], à lancer des traits[4], à franchir des fossés, à grimper sur des hauteurs, à courir sur un terrain en pente[5], à s'attaquer, à se poursuivre[6], à faire toutes sortes d'évolutions, tantôt séparément de l'infanterie, tantôt conjointement avec elle.

Timagène me disait : Quelque excellente que soit cette cavalerie, elle sera battue, si elle en vient aux mains avec celle des Thébains. Elle n'admet qu'un petit nombre de frondeurs et de gens de traits dans les intervalles de sa ligne; les Thébains en ont trois fois autant, et ils n'emploient que des Thessaliens, supérieurs, pour ce genre d'armes, à tous les peuples de la Grèce. L'événement justifia la prédiction de Timagène[7].

[1] Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, § 1. — [2] Xenoph. de magist. equit. p. 959, etc. — [3] Id. ibid. p. 954. — [4] Id. ibid. p. 954 et 956. — [5] Id. ibid. p. 966; et de re equestr. p. 936. — [6] Id. de re equestr. p. 951. — [7] Diod. lib. 15, p. 394.

L'armée se disposait à partir. Plusieurs familles étaient consternées. Les sentimens de la nature et de l'amour se réveillaient avec plus de force dans le cœur des mères et des épouses. Pendant qu'elles se livraient à leurs craintes, des ambassadeurs récemment arrivés de Lacédémone nous entretenaient du courage que les femmes spartiates avaient fait paraître en cette occasion. Un jeune soldat disait à sa mère, en lui montrant son épée : « Elle est bien courte ! — Eh bien ! » répondit-elle, vous ferez un pas de plus [1]. » Une autre Lacédémonienne, en donnant le bouclier à son fils [2], lui dit : « Revenez avec cela, ou sur » cela [a]. »

Les troupes assistèrent aux fêtes de Bacchus, dont le dernier jour amenait une cérémonie que les circonstances rendirent très-intéressante. Elle eut pour témoins le sénat, l'armée, un nombre infini de citoyens de tous états, d'étrangers de tous pays. Après la dernière tragédie, nous vîmes paraître sur le théâtre un héraut suivi de plusieurs jeunes orphelins couverts d'armes étincelantes. Il s'avança pour les présenter à cette

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 240. — [2] Arist. ap. Stob. serm. 7, p. 88. Plut. ibid. Sext. Emp. pyrrh. hypot. lib. 3, cap. 24, p. 181. — [a] A Sparte, c'était un déshonneur de perdre son bouclier ; et c'était sur leurs boucliers qu'on rapportait les soldats morts.

auguste assemblée, et, d'une voix ferme et sonore, il prononça lentement ces mots : « Voici des » jeunes gens dont les pères sont morts à la » guerre, après avoir combattu avec courage. Le » peuple, qui les avait adoptés, les a fait élever » jusqu'à l'âge de vingt ans. Il leur donne aujour- » d'hui une armure complète, il les renvoie chez » eux, il leur assigne les premières places dans » nos spectacles[1]. » Tous les cœurs furent émus. Les troupes versèrent des larmes d'attendrissement, et partirent le lendemain.

[1] Thucyd. lib. 2, cap. 46. Plat. in Menex. t. 2, p. 248. Æschin. in Ctesiph. p. 452. Lesbon. in protrept. p. 172. Diog. Laert. in Solon. lib. 1, § 55.

FIN DU CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE XI.

Séance au Théâtre [a].

Je viens de voir une tragédie, et, dans le désordre de mes idées, je jette rapidement sur le papier les impressions que j'en ai reçues.

Le théâtre s'est ouvert à la pointe du jour [1]. J'y suis arrivé avec Philotas. Rien de si imposant que le premier coup d'œil : d'un côté, la scène ornée de décorations exécutées par d'habiles artistes ; de l'autre, un vaste amphithéâtre couvert de gradins qui s'élèvent les uns au-dessus des autres jusqu'à une très-grande hauteur; des paliers et des escaliers qui se prolongent et se croisent par intervalles, facilitent la communication, et divisent les gradins en plusieurs compartimens, dont quelques-uns sont réservés pour certains corps et certains états. (*Atlas, pl.* 36.)

Le peuple abordait en foule; il allait, venait, montait, descendait, criait, riait, se pressait, se poussait, et bravait les officiers qui couraient de

[a] Dans la 2e année de la 104e olympiade, le premier jour des grandes Dionysiaques ou grandes fêtes de Bacchus, lequel, concourant toujours, suivant Dodwell, avec le 12 d'élaphébolion, tombait cette année au 8 avril de l'an 362 avant J. C. — [1] Xenoph. memor. lib. 5, p. 825. Æschin. in Ctesiph. p. 440.

tous côtés pour maintenir le bon ordre [1]. Au milieu de ce tumulte, sont arrivés successivement les neuf archontes ou premiers magistrats de la république, les cours de justice [2], le sénat des cinq cents, les officiers généraux de l'armée [3], les ministres des autels [4]. Ces divers corps ont occupé les gradins inférieurs. Au-dessus on rassemblait tous les jeunes gens qui avaient atteint leur dix-huitième année [5]. Les femmes se plaçaient dans un endroit qui les tenait éloignées des hommes et des courtisanes [6]. L'orchestre était vide : on le destinait aux combats de poésie, de musique et de danse, qu'on donne après la représentation des pièces ; car ici tous les arts se réunissent pour satisfaire tous les goûts.

J'ai vu des Athéniens faire étendre sous leurs pieds des tapis de pourpre, et s'asseoir mollement sur des coussins apportés par leurs esclaves [7] ; d'autres qui, avant et pendant la représentation, faisaient venir du vin, des fruits et des gâteaux [8] ; d'autres qui se précipitaient sur des gradins pour choisir une place commode, et

1 Demosth. in Mid. p. 631. Ulpian. ibid. p. 688. Schol. Aristoph. in pac. v. 733. — 2 Poll. onom. lib. 4, cap. 19, § 121. — 3 Theophr. charact. cap. 5. Casaub. ibid. p. 51. — 4 Hesych. in Νεμείς. — 5 Poll. ibid. § 122. Schol. Aristoph. in av. v. 795. — 6 Aristoph. in eccles. v. 22. Schol. ibid. — 7 Æschin. in Ctesiph. p. 440. Theophr. charact. cap. 2. — 8 Philoch. et Pherecr. ap. Athen. lib. 11, p. 464.

l'ôter à celui qui l'occupait [1]. Ils en ont le droit, m'a dit Philotas; c'est une distinction qu'ils ont reçue de la république pour récompense de leurs services.

Comme j'étais étonné du nombre des spectateurs : Il peut se monter, m'a-t-il dit, à trente mille [2]. La solennité de ces fêtes en attire de toutes les parties de la Grèce, et répand un esprit de vertige parmi les habitans de cette ville. Pendant plusieurs jours, vous les verrez abandonner leurs affaires, se refuser au sommeil, passer ici une partie de la journée, sans pouvoir se rassasier des divers spectacles qu'on y donne. C'est un plaisir d'autant plus vif pour eux, qu'ils le goûtent rarement. Le concours des pièces dramatiques n'a lieu que dans deux autres fêtes; mais les auteurs réservent tous leurs efforts pour celle-ci. On nous a promis sept à huit pièces nouvelles [3]. N'en soyez pas surpris : tous ceux qui, dans la Grèce, travaillent pour le théâtre, s'empressent à nous offrir l'hommage de leurs talens [4]. D'ailleurs, nous reprenons quelquefois les pièces de nos anciens auteurs, et la lice va s'ouvrir par l'Antigone de Sophocle. Vous aurez le plaisir

[1] Aristoph. in equit. v. 572. Schol. ibid. Suid. in Προεδρ. — [2] Plat. in conv. t. 3, p. 173 et 175. — [3] Plut. an seni, etc. t. 2, p. 785. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 39, p. 181. — [4] Plat. in Lach. t. 2, p. 183.

d'entendre deux excellens acteurs, Théodore et Aristodème[1].

Philotas achevait à peine, qu'un héraut, après avoir imposé silence[2], s'est écrié : Qu'on fasse avancer le chœur de Sophocle[3]! C'était l'annonce de la pièce. Le théâtre représentait le vestibule du palais de Créon, roi de Thèbes[4]. Antigone et Ismène, filles d'Œdipe, ont ouvert la scène, couvertes d'un masque. Leur déclamation m'a paru naturelle, mais leur voix m'a surpris. Comment nommez-vous ces actrices? ai-je dit. — Théodore et Aristodème, a répondu Philotas : car ici les femmes ne montent pas sur le théâtre[5]. Un moment après, un chœur de quinze vieillards thébains est entré, marchant à pas mesurés, sur trois de front et cinq de hauteur. Il a célébré, dans des chants mélodieux, la victoire que les Thébains venaient de remporter sur Polynice, frère d'Antigone.

L'action s'est insensiblement développée. Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais m'était si nouveau, qu'à chaque instant mon intérêt croissait avec ma surprise. Entraîné par les prestiges qui m'entouraient, je me suis trouvé au

[1] Demosth. de fals. leg. p. 331. — [2] Ulpian. in Demosth. p. 687. — [3] Aristoph. in Acharn. v. 11. Schol. ibid. — [4] Soph. in Antig. v. 18. Argum. Aristoph. grammat. ibid. — [5] Plut. in Phoc. t. 1, p. 750. Aul. Gell. lib. 7, cap. 5. Lucian. de salt. cap. 28, t. 2, p. 285.

milieu de Thèbes. J'ai vu Antigone rendre les devoirs funèbres à Polynice, malgré la sévère défense de Créon. J'ai vu le tyran, sourd aux prières du vertueux Hémon son fils, qu'elle était sur le point d'épouser, la faire traîner avec violence dans une grotte obscure qui paraissait au fond du théâtre [1], et qui devait lui servir de tombeau. Bientôt, effrayé des menaces du ciel, il s'est avancé vers la caverne, d'où sortaient des hurlemens effroyables. C'étaient ceux de son fils. Il serrait entre ses bras la malheureuse Antigone, dont un nœud fatal avait terminé les jours. La présence de Créon irrite sa fureur; il tire l'épée contre son père; il s'en perce lui-même, et va tomber aux pieds de son amante, qu'il tient embrassée jusqu'à ce qu'il expire.

Ils se passaient presque tous à ma vue, ces événemens cruels; ou plutôt un heureux éloignement en adoucissait l'horreur. Quel est donc cet art qui me fait éprouver à la fois tant de douleur et de plaisir, qui m'attache si vivement à des malheurs dont je ne pourrais pas soutenir l'aspect? Quel merveilleux assortiment d'illusions et de réalités! Je volais au secours des deux amans; je détestais l'impitoyable auteur de leurs maux. Les passions les plus fortes déchiraient mon âme sans la tourmenter, et, pour la pre-

[1] Poll. lib. 4, cap. 19, § 124.

mière fois, je trouvais des charmes à la haine.

Trente mille spectateurs fondant en larmes redoublaient mes émotions et mon ivresse. Combien la princesse est-elle devenue intéressante, lorsque, de barbares satellites l'entraînant vers la caverne, son cœur fier et indomptable, cédant à la voix impérieuse de la nature, a montré un instant de faiblesse, et fait entendre ces accens douloureux!

« Je vais donc toute en vie descendre lente-
» ment dans le séjour des morts[1]! je ne reverrai
» donc plus la lumière des cieux[2]! O tombeau,
» ô lit funèbre, demeure éternelle[3]! Il ne me
» reste qu'un espoir : vous me servirez de passage
» pour me rejoindre à ma famille, à cette famille
» désastreuse dont je péris la dernière et la plus
» misérable[4]. Je reverrai les auteurs de mes
» jours; ils me reverront avec plaisir. Et toi,
» Polynice, ô mon frère! tu sauras que, pour te
» rendre des devoirs prescrits par la nature et
» par la religion, j'ai sacrifié ma jeunesse, ma
» vie, mon hymen, tout ce que j'avais de plus
» cher au monde. Hélas! on m'abandonne en ce
» moment funeste. Les Thébains insultent à mes
» malheurs[5]. Je n'ai pas un ami dont je puisse
» obtenir une larme[6]. J'entends la mort qui

[1] Sophocl. in Antig. v. 932. — [2] Id. ibid. v. 891. — [3] Id. ibid. v. 903. — [4] Id. ibid. v. 907. — [5] Id. ibid. v. 850. — [6] Id. ibid. v. 894.

» m'appelle, et les dieux se taisent[1]. Où sont » mes forfaits? Si ma piété fut un crime, je dois » l'expier par mon trépas. Si mes ennemis sont » coupables, je ne leur souhaite pas de plus » affreux supplices que le mien[2]. »

Ce n'est qu'après la représentation de toutes les pièces qu'on doit adjuger le prix. Celle de Sophocle a été suivie de quelques autres que je n'ai pas eu la force d'écouter. Je n'avais plus de larmes à répandre ni d'attention à donner.

J'ai copié dans ce chapitre les propres paroles de mon journal. Je décrirai ailleurs tout ce qui concerne l'art dramatique et les autres spectacles qui relèvent l'éclat des fêtes Dionysiaques.

[1] Sophocl. in Antig. v. 945. — [2] Id. ibid. v. 940.

FIN DU CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE XII.

Description d'Athènes.

Il n'y a point de ville dans la Grèce qui présente un si grand nombre de monumens que celle d'Athènes. De toutes parts s'élèvent des édifices respectables par leur ancienneté ou par leur élégance. Les chefs-d'œuvre de la sculpture sont prodigués jusque dans les places publiques; ils embellissent, de concert avec ceux de la peinture, les portiques et les temples. Ici tout s'anime, tout parle aux yeux du spectateur attentif. L'histoire des monumens de ce peuple serait l'histoire de ses exploits, de sa reconnaissance et de son culte.

Je n'ai ni le projet de les décrire en particulier, ni la prétention de faire passer dans l'âme de mes lecteurs l'impression que les beautés de l'art faisaient sur la mienne. C'est un bien pour un voyageur d'avoir acquis un fonds d'émotions douces et vives, dont le souvenir se renouvelle pendant toute sa vie; mais il ne saurait les partager avec ceux qui, ne les ayant pas éprouvées, s'intéressent toujours plus au récit de ses peines qu'à celui de ses plaisirs. J'imiterai ces inter-

prêtes qui montrent les singularités d'Olympie et de Delphes : je conduirai mon lecteur dans les différens quartiers d'Athènes : nous nous placerons aux dernières années de mon séjour dans la Grèce, et nous commencerons par aborder au Pirée[a]. (*Atlas, pl.* 9 *et* 13.)

Ce port, qui en contient trois autres plus petits [1], est à l'ouest de ceux de Munychie et de Phalère, presque abandonnés aujourd'hui. On y rassemble quelquefois jusqu'à trois cents galères [2]; il pourrait en contenir quatre cents [3 b]. Thémistocle en fit pour ainsi dire la découverte, quand il voulut donner une marine aux Athéniens [4]. On y vit bientôt des marchés, des magasins et un arsenal capable de fournir à l'armement d'un grand nombre de vaisseaux.

Avant que de mettre pied à terre, jetez les yeux sur le promontoire voisin. Une pierre carrée, sans ornemens, et posée sur une simple base, est le tombeau de Thémistocle. Son corps fut apporté du lieu de son exil [5]. Voyez ces vaisseaux qui arrivent, qui vont partir, qui partent;

[a] *Voyez* la note VI à la fin du volume. — [1] Thucyd. lib. 1, cap. 93. Pausan. lib. 1, cap. 1, p. 3. Le Roi, ruines de la Grèce, part. première, p. 261. — [2] Thucyd. lib. 2, cap. 13. — [3] Strab. lib. 9, p. 395. — [b] Spon et Wheler observent que quarante ou quarante-cinq de nos vaisseaux auraient de la peine à tenir dans ce port. — [4] Plut. in Themist. t. 1, p. 121. Nep. in Themist. cap. 6. Diod. lib. 11, p. 32. — [5] Pausan. ibid.

ces femmes, ces enfans qui accourent sur le rivage pour recevoir les premiers embrassemens ou les derniers adieux de leurs époux et de leurs pères; ces commis de la douane qui s'empressent d'ouvrir les ballots qu'on vient d'apporter, et d'y apposer leurs cachets jusqu'à ce qu'on ait payé le droit de cinquantième [1]; ces magistrats, ces inspecteurs qui courent de tous côtés, les uns pour fixer le prix du blé et de la farine [2], les autres pour en faire transporter les deux tiers à Athènes [3], d'autres pour empêcher la fraude et maintenir l'ordre [4].

Entrons sous l'un de ces portiques qui entourent le port [5]. Voilà des négocians qui, prêts à faire voile pour le Pont-Euxin ou pour la Sicile, empruntent à gros intérêts les sommes dont ils ont besoin, et rédigent l'acte qui comprend les conditions du marché [6]. En voilà un qui déclare, en présence de témoins, que les effets qu'il vient d'embarquer seront, en cas de naufrage, aux risques des prêteurs [7]. Plus loin sont exposées sur des tables différentes marchandises du Bosphore [8], et les montres des blés récemment ap-

[1] Demosth. in Lacrit. p. 952. Æneas Poliorc. cap. 29.—[2] Harpocr. et Suid. in Σιτοφύλ.—[3] Dinarch. et Aristot. ap. Harpocr. in Ἐπιμελ. Etym. magn. ibid.—[4] Aristot. ad Harpocr. in Ἄρχειν.—[5] Meurs. in Pir. cap. 4.—[6] Demosth. ibid. p. 949. Theophr. charact. cap. 23.—[7] Demosth. adv. Phorm. p. 944.—[8] Harpocr. in Διέγμ. Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 2, § 2.

portés de Pont, de Thrace, de Syrie, d'Égypte, de Libye et de Sicile [1]. Allons à la place d'Hippodamus, ainsi nommée d'un architecte de Milet qui l'a construite [2]. Ici les productions de tous les pays sont accumulées : ce n'est point le marché d'Athènes, c'est celui de toute la Grèce [3].

Le Pirée est décoré d'un théâtre, de plusieurs temples, et de quantité de statues [4]. Comme il devait assurer la subsistance d'Athènes, Thémistocle le mit à l'abri d'un coup de main, en faisant construire cette belle muraille qui embrasse et le bourg du Pirée, et le port de Munychie. Sa longueur est de soixante stades [5], sa hauteur de quarante coudées [a] : Thémistocle voulait la porter jusqu'à quatre-vingts [6] : sa largeur est plus grande que la voie de deux chariots. Elle fut construite de grosses pierres équarries, et liées à l'extérieur par des tenons de fer et de plomb.

Prenons le chemin d'Athènes, et suivons cette

[1] Theophr. hist. plant. lib. 8, cap. 4. — [2] Meurs. in Pir. cap. 5. — [3] Thucyd. lib. 2, cap. 38. Isocr. paneg. t. 1, p. 139. Sopatr. de div. quæst. ap. rhet. græc. t. 1, p. 305. — [4] Meurs. ibid. — [5] Thucyd. ibid. cap. 13. — [a] La longueur était de cinq mille six cent soixante-dix toises, et par conséquent de deux de nos lieues de deux mille cinq cents toises, avec un excédant de six cent soixante-dix toises, environ un quart de lieue. La hauteur, étant de quarante coudées, ou soixante pieds grecs, équivalait à cinquante-six pieds de roi deux tiers. — [6] Thucyd. lib. 1, cap. 93. Appian. bell. mithrid. cap. 190, p. 325.

longue muraille qui du Pirée s'étend jusqu'à la porte de la ville, dans une longueur de quarante stades [1]. Ce fut encore Thémistocle qui forma le dessein de l'élever [2]; et son projet ne tarda pas à s'exécuter sous l'administration de Cimon et de Périclès [3]. Quelques années après, ils en firent construire une semblable, quoique un peu moins longue, depuis les murs de la ville jusqu'au port de Phalère [4]. Elle est à notre droite. Les fondemens de l'une et de l'autre furent établis dans un terrain marécageux, qu'on eut soin de combler avec de gros rochers [5]. Par ces deux murs de communication, appelés aujourd'hui longues murailles, le Pirée se trouve renfermé dans l'enceinte d'Athènes, dont il est devenu le boulevart. Après la prise de cette ville, on fut obligé de démolir en tout ou en partie ces différentes fortifications [6]; mais on les a presque entièrement rétablies de nos jours [7].

La route que nous suivons est fréquentée dans tous les temps, à toutes les heures de la journée, par un grand nombre de personnes que la proxi-

[1] Thucyd. lib. 2. cap. 13. Strab. lib. 9, p. 395. Diog. Laert. in Antisth. lib. 6, § 2. — [2] Plut. in Themist. t. 1, p. 121. — [3] Thucyd. lib. 1. cap. 107 et 108. Andoc. de pac. p. 24. Plut. in Pericl. t. 1, p. 160. — [4] Andoc. ibid. — [5] Plut. in Cim. t. 1, p. 487. — [6] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 460. Diod. lib. 13, p. 226. Plut. in Lysand. t. 1, p. 441. — [7] Xenoph. ibid. lib. 4, p. 537. Diod. lib. 14, p. 303. Nep. in Timoth. cap. 4; id. in Conon. cap. 4.

mité du Pirée, ses fêtes et son commerce attirent dans ce lieu.

Nous voici en présence d'un cénotaphe. Les Athéniens l'ont élevé pour honorer la mémoire d'Euripide, mort en Macédoine [1]. Lisez les premiers mots de l'inscription : LA GLOIRE D'EURIPIDE A POUR MONUMENT LA GRÈCE ENTIÈRE [2]. Voyez-vous ce concours de spectateurs auprès de la porte de la ville, les litières qui s'arrêtent en cet endroit [3], et sur un échafaud cet homme entouré d'ouvriers? C'est Praxitèle; il va faire poser sur une base qui sert de tombeau une superbe statue équestre qu'il vient de terminer [4].

Nous voilà dans la ville et auprès d'un édifice qui se nomme Pompeïon [5]. C'est de là que partent ces *pompes*, ou processions de jeunes garçons et de jeunes filles, qui vont par intervalles figurer dans les fêtes que célèbrent les autres nations. Dans un temple voisin, consacré à Cérès, on admire la statue de la déesse, celle de Proserpine, et celle du jeune Iacchus, toutes trois de la main de Praxitèle [6].

Parcourons rapidement ces portiques qui se présentent le long de la rue, et qu'on a singulièrement multipliés dans la ville. Les uns sont

[1] Pausan. lib. 1, cap. 2, p. 6. — [2] Anthol. lib. 3, p. 273. Thom. Mag. in vit. Eurip. — [3] Dinarch. orat. adv. Demosth. in oper. p. 177. — [4] Pausan. ibid. — [5] Id. ibid. — [6] Id. ibid.

isolés, d'autres appliqués à des bâtimens auxquels ils servent de vestibules. Les philosophes et les gens oisifs y passent une partie de la journée. On voit dans presque tous des peintures et des statues d'un travail excellent. Dans celui où l'on vend la farine [1] vous trouverez un tableau d'Hélène peint par Zeuxis [2].

Prenons la rue que nous avons à gauche; elle nous conduira au quartier du Pnyx, et près de l'endroit où le peuple tient quelques-unes de ses assemblées [3]. Ce quartier, qui est très-fréquenté, confine à celui du Céramique ou des Tuileries, ainsi nommé des ouvrages en terre cuite qu'on y fabriquait autrefois [4]. Ce vaste emplacement est divisé en deux parties; l'une au delà des murs, où se trouve l'Académie; l'autre en dedans, où est la grande place. (*Atlas, pl.* 9 *et* 11.)

Arrêtons-nous un moment au portique royal, qui, sous plusieurs rapports, mérite notre attention. Le second des archontes, nommé l'archonte-roi, y tient son tribunal [5]. Celui de l'Aréopage s'y assemble quelquefois [6]. Les statues dont le toit est couronné sont en terre cuite, et repré-

[1] Hesych. in Ἀλφίτ. Aristoph. in eccles. v. 682. — [2] Eustath. in iliad. lib. 11, p. 868, lin. 37. — [3] Meurs. de pop. Athen. in voce *Pnyx*. — [4] Plin. lib. 35, cap. 12, p. 710. Suid. in Κεραμ. Meurs. in Ceram. — [5] Pausan. lib. 1, cap. 3, p. 8. — [6] Demosth. in Aristog. p. 831.

sentent Thésée qui précipite Sciron dans la mer, et l'Aurore qui enlève Céphale [1]. La figure de bronze que vous voyez à la porte est celle de Pindare couronné d'un diadème, ayant un livre sur ses genoux et une lyre dans sa main [2]. Thèbes sa patrie, offensée de l'éloge qu'il avait fait des Athéniens, eut la lâcheté de le condamner à une amende; et Athènes lui décerna ce monument, moins peut-être par estime pour ce grand poëte que par haine contre les Thébains. Non loin de Pindare sont les statues de Conon, de son fils Timothée, et d'Évagoras, roi de Chypre [3].

Près du portique royal est celui de Jupiter Libérateur [4], où le peintre Euphranor vient de représenter dans une suite de tableaux les douze dieux, Thésée, le peuple d'Athènes, et ce combat de cavalerie où Gryllus, fils de Xénophon, attaqua les Thébains commandés par Épaminondas [5]. On les reconnaît aisément l'un et l'autre; et le peintre a rendu avec des traits de feu l'ardeur dont ils étaient animés [6]. L'Apollon du temple voisin est de la même main [7].

Du portique royal partent deux rues qui aboutissent à la place publique. Prenons celle de la

[1] Pausan. lib. 1, cap. 3, p. 8. — [2] Æschin. epist. 4, p. 207. — [3] Isocr. in Evag. t. 2, p. 98. Demosth. in Leptin. p. 551. Pausan. ibid. — [4] Meurs. in Ceram. cap. 4. — [5] Pausan. ibid. p. 9. — [6] Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 346. — [7] Pausan. ibid.

droite. Elle est décorée, comme vous voyez, par quantité d'hermès. C'est le nom qu'on donne à ces gaînes surmontées d'une tête de Mercure. Les uns ont été placés par de simples particuliers; les autres, par ordre des magistrats [1]. Presque tous rappellent des faits glorieux; d'autres, des leçons de sagesse. On doit ces derniers à Hipparque, fils de Pisistrate. Il avait mis en vers les plus beaux préceptes de la morale; il les fit graver sur autant d'hermès élevés par ses ordres dans les places, dans les carrefours, dans plusieurs rues d'Athènes, et dans les bourgs de l'Attique. Sur celui-ci, par exemple, est écrit : PRENEZ TOUJOURS LA JUSTICE POUR GUIDE; sur celui-là : NE VIOLEZ JAMAIS LES DROITS DE L'AMITIÉ [2]. Ces maximes ont contribué sans doute à rendre sententieux le langage des habitans de la campagne [3].

Cette rue se termine par deux portiques qui donnent sur la place. L'un est celui des Hermès [4]: l'autre, qui est le plus beau de tous, se nomme le Pœcile. On voit dans le premier trois hermès sur lesquels, après quelques avantages remportés sur les Mèdes, on inscrivit autrefois l'éloge que le peuple décernait, non aux généraux, mais

[1] Harpocr. in Ἑρμ. — [2] Plat. in Hipp. t. 2, p. 229. Hesych. in Ἱππαρχ. Suid. in Ἑρμ. — [3] Aristot. rhet. t. 2, p. 572. — [4] Mnesim. ap. Athen. lib. 9, p. 402.

aux soldats qui avaient vaincu sous leurs ordres[1]. A la porte du Pœcile est la statue de Solon[2]. Les murs de l'intérieur, chargés de boucliers enlevés aux Lacédémoniens et à d'autres peuples[3], sont enrichis des ouvrages de Polygnote, de Micon, de Panœnus, et de plusieurs autres peintres célèbres. Dans ces tableaux, dont il est plus aisé de sentir les beautés que de les décrire, vous verrez la prise de Troie, les secours que les Athéniens donnèrent aux Héraclides, la bataille qu'ils livrèrent aux Lacédémoniens à Œnoé, aux Perses à Marathon, aux Amazones dans Athènes même[4].

Cette place, qui est très-vaste, est ornée d'édifices destinés au culte des dieux ou au service de l'état; d'autres qui servent d'asile quelquefois aux malheureux, trop souvent aux coupables; des statues décernées à des rois et à des particuliers qui ont bien mérité de la république[5].

Suivez-moi, et à l'ombre des platanes qui embellissent ces lieux[6], parcourons un des côtés de la place. Cette grande enceinte renferme un temple en l'honneur de la mère des dieux, et le palais où s'assemble le sénat[7]. Dans ces édifices et

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 458 — [2] Demosth. in Aristog. p. 847. Pausan. lib. 1, cap. 16, p. 38. Ælian. var. hist lib. 8, cap. 16. — [3] Pausan. ibid. cap. 15. — [4] Meurs. Athen. att. lib. 1, cap. 5. — [5] Id. in Ceram. cap. 16. — [6] Plut. in Cim. t. 1, p. 487. — [7] Plut. in X rhetor. vit. t. 2, p. 842. Suid. in Μητρῷον.

tout autour sont placés des cippes et des colonnes où l'on a gravé plusieurs des lois de Solon et des décrets du peuple [1]. C'est dans cette rotonde, entourée d'arbres [2], que les prytanes en exercice vont tous les jours prendre leur repas, et quelquefois offrir des sacrifices pour la prospérité du peuple [3].

Au milieu de dix statues qui donnèrent leurs noms aux tribus d'Athènes [4], le premier des archontes tient son tribunal [5]. Ici les ouvrages du génie arrêtent à tous momens les regards. Dans le temple de la mère des dieux, vous avez vu une statue faite par Phidias [6]; dans le temple de Mars, que nous avons devant les yeux, vous trouverez celle du dieu, exécutée par Alcamène, digne élève de Phidias [7]. Tous les côtés de la place offrent de pareils monumens.

Dans son intérieur, voilà le camp des Scythes que la république entretient pour maintenir l'ordre [8]. Voilà l'enceinte où le peuple s'assemble quelquefois, et qui est maintenant couverte de tentes, sous lesquelles on étale différentes mar-

[1] Lycurg. in Leocr. p. 165. Æschin. in Ctesiph. p. 458. Harpocr. in ὁ Κάτω στοά. — [2] Suid. et Hesych. in Σκιάς. — [3] Demosth. de fals. leg. p. 332. Ulpian. ibid. p. 388. Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 12. Meurs. in Ceram. cap. 7. — [4] Pausan. ibid. — [5] Suid. in Ἄρχων. — [6] Pausan. ibid. cap. 3, p. 9. — [7] Id. ibid. cap. 8, p. 20. — [8] Meurs. ibid. cap. 16.

chandises [1]. Plus loin vous voyez cette foule qu'il est difficile de percer. C'est là qu'on trouve les provisions nécessaires à la subsistance d'un si grand peuple. C'est le marché général divisé en plusieurs marchés particuliers, fréquenté à toutes les heures du jour, et surtout depuis neuf heures jusqu'à midi. Des receveurs y viennent pour retirer les droits imposés sur tout ce qui s'y vend, et des magistrats pour veiller sur tout ce qui s'y fait. Je vous citerai deux lois très-sages concernant cette populace indocile et tumultueuse. L'une défend de reprocher au moindre citoyen le gain qu'il fait au marché [2] : on n'a pas voulu qu'une profession utile pût devenir une profession méprisable. L'autre défend au même citoyen de surfaire en employant le mensonge [3]. La vanité maintient la première, et l'intérêt a fait tomber la seconde. Comme la place est l'endroit le plus fréquenté de la ville, les ouvriers cherchent à s'en rapprocher [4], et les maisons s'y louent à plus haut prix que partout ailleurs.

Je vais maintenant vous conduire au temple de Thésée, qui fut construit par Cimon, quelques années après la bataille de Salamine. Plus

[1] Demosth. de cor. p. 601 ; id. in Neær. p. 875. Taylor, not. in Demosth. p. 620. Harpocr. in Γίῤῥα. — [2] Demosth. in Eubul. p. 886. — [3] Demosth. in Lept. p. 542. Ulpian. ibid. p. 570. Hyperid. ap. Harpocr. in Καθ' ἡμέραν, etc. — [4] Lys. adv. delat. p. 413.

petit que celui de Minerve, dont je vous parlerai bientôt, et auquel il paraît avoir servi de modèle[1], il est, comme ce dernier, d'ordre dorique, et d'une forme très-élégante. Des peintres habiles l'ont enrichi de leurs ouvrages immortels[2].

Après avoir passé devant le temple de Castor et de Pollux, devant la chapelle d'Agraule, fille de Cécrops, devant le Prytanée, où la république entretient à ses dépens quelques citoyens qui lui ont rendu des services signalés[3], nous voilà dans la rue des Trépieds[4], qu'il faudrait plutôt nommer la rue des Triomphes. C'est ici, en effet, que tous les ans on dépose, pour ainsi dire, la gloire des vainqueurs aux combats qui embellissent nos fêtes. Ces combats se livrent entre des musiciens ou des danseurs de différens âges. Chaque tribu nomme les siens. Celle qui a remporté la victoire consacre un trépied de bronze, tantôt dans un temple, quelquefois dans une maison qu'elle a fait construire dans cette rue[5]. Vous voyez ces offrandes multipliées sur les sommets ou dans l'intérieur des édifices élégans que nous avons de chaque côté[6]. Elles y sont accompagnées d'inscriptions qui, suivant les cir-

[1] Le Roi, ruines de la Grèce, t. 1, p. 18. — [2] Pausan. lib. 1, cap. 17, p. 40. — [3] Meurs. Athen. att. lib. 1, cap. 7 et 8. — [4] Athen. lib. 12, p. 542 et 543. Pausan. ibid. cap. 20, p. 46. — [5] Chandl. inscript. part. 2, p. 48. — [6] Pausan. ibid.

constances, contiennent le nom du premier des archontes, de la tribu qui a remporté la victoire, du citoyen qui, sous le titre de chorége, s'est chargé de l'entretien de la troupe, du poëte qui a fait les vers, du maître qui a exercé le chœur, et du musicien qui a dirigé les chants au son de sa flûte[1]. Approchons. Voilà les vainqueurs des Perses célébrés pour avoir paru à la tête des chœurs. Lisez sous ce trépied : LA TRIBU ANTIOCHIDE A REMPORTÉ LE PRIX; ARISTIDE ÉTAIT CHORÉGE; ARCHESTRATE AVAIT COMPOSÉ LA PIÈCE[2]. Sous cet autre : THÉMISTOCLE ÉTAIT CHORÉGE; PHRYNICUS AVAIT FAIT LA TRAGÉDIE; ADIMANTE ÉTAIT ARCHONTE[3a].

Les ouvrages d'architecture et de sculpture dont nous sommes entourés étonnent autant par l'excellence du travail que par les motifs qui les ont produits; mais toutes leurs beautés disparaissent à l'aspect du satyre que vous allez voir dans cet édifice[4], que Praxitèle met parmi ses plus beaux ouvrages, et que le public place parmi les chefs-d'œuvre de l'art.

La rue des Trépieds conduit au théâtre de

[1] Van Dal. dissert. de gymnas. cap. 5, p. 672. Chandl. trav. in Greece, p. 99. — [2] Plut. in Aristid. t. 1, p. 318. — [3] Id. in Themist. t. 1, p. 114. — [a] *Voyez* la note VII à la fin du volume. — [4] Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46. Plin. lib. 34, cap. 8, p. 653. Athen. lib. 13, p. 591.

Bacchus. Il convenait que les trophées fussent élevés auprès du champ de bataille; car c'est au théâtre que les chœurs des tribus se disputent communément la victoire [1]. C'est là aussi que le peuple s'assemble quelquefois, soit pour délibérer sur les affaires de l'état, soit pour assister à la représentation des tragédies et des comédies. A Marathon, à Salamine, à Platée, les Athéniens ne triomphèrent que des Perses; ici, ils ont triomphé de toutes les nations qui existent aujourd'hui, peut-être de celles qui existeront un jour; et les noms d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, ne seront pas moins célèbres dans la suite des temps que ceux de Miltiade, d'Aristide et de Thémistocle.

En face du théâtre est un des plus anciens temples d'Athènes [2], celui de Bacchus, surnommé le dieu des pressoirs. Il est situé dans le quartier des Marais [3], et ne s'ouvre qu'une fois l'année [4]. C'est dans cette vaste enceinte qui l'entoure, qu'en certaines fêtes on donnait autrefois des spectacles avant la construction du théâtre [5].

Nous arrivons enfin au pied de l'escalier qui

[1] Demosth. in Mid. p. 606 et 612. — [2] Id. in Neær. p. 873. Pausan. ibid. — [3] Athen. lib. 11, cap. 3, p. 465. Isæus ap. Harpocr. in Ἐν λίμν. Hesych. in Λίμν. — [4] Thucyd. lib. 2, cap. 15. — [5] Hesych. in Ἐπὶ λην.

conduit à la citadelle [1]. Observez en montant comme la vue s'étend et s'embellit de tous côtés. Jetez les yeux à gauche sur l'antre creusé dans le rocher, et consacré à Pan, auprès de cette fontaine [2]. Apollon y reçut les faveurs de Créuse, fille du roi Érechthée. Il y reçoit aujourd'hui l'hommage des Athéniens, toujours attentifs à consacrer les faiblesses de leurs dieux.

Arrêtons-nous devant ce superbe édifice d'ordre dorique qui se présente à nous. C'est ce qu'on appelle les Propylées ou vestibules de la citadelle. (*Atlas*, *pl.* 14.) Périclès les fit construire en marbre, sur les dessins et sous la conduite de l'architecte Mnésiclès [3]. Commencés sous l'archontat d'Euthyménès [a], ils ne furent achevés que cinq ans après : ils coûtèrent, dit-on, deux mille douze talens [b] [4], somme exorbitante, et qui excède le revenu annuel de la république.

Le temple que nous avons à gauche est consacré à la victoire. Entrons dans le bâtiment qui est à notre droite, pour admirer les peintures qui en décorent les murs, et dont la plupart sont de la main de Polygnote [5]. Revenons au corps du

[1] Médailles d'Athènes du cabinet du roi. — [2] Eurip. in Ion. v. 17, 501, 936. Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 68. Lucian. in bis accus. t. 2, p. 801. — [3] Plut. in Pericl. t. 1, p. 160. — [a] L'an 437 avant J. C. — [b] Dix millions huit cent soixante-quatre mille huit cents livres. — [4] Heliod. ap. Harpocr. et Suid. in Προπύλ. — [5] Pausan. lib. 1, cap. 22, p. 51.

milieu. Considérez les six belles colonnes qui soutiennent le fronton. Parcourez le vestibule, divisé en trois pièces par deux rangs de colonnes ioniques, terminé à l'opposite par cinq portes, au travers desquelles nous distinguons les colonnes du péristyle qui regarde l'intérieur de la citadelle [1 a]. Observez en passant ces grandes pièces de marbre qui composent le plafond et soutiennent la couverture.

Nous voilà dans la citadelle [2]. Voyez cette quantité de statues que la religion et la reconnaissance ont élevées en ces lieux, et que le ciseau des Myron, des Phidias, des Alcamène, et des plus célèbres artistes, semble avoir animées. Ici revivront à jamais Périclès, Phormion, Iphicrate, Timothée, et plusieurs autres généraux athéniens. Leurs nobles images sont mêlées confusément avec celles des dieux [3].

Ces sortes d'apothéoses me frappèrent vivement à mon arrivée dans la Grèce. Je croyais voir dans chaque ville deux espèces de citoyens ; ceux que la mort destinait à l'oubli, et ceux à qui les arts donnaient une existence éternelle. Je regardais les uns comme les enfans des hommes,

[1] Le Roi, ruines de la Grèce, part. 2e, p. 13 et 47. Pausan. lib. 1, cap. 22, p. 51. — [a] *Voyez* le Plan et l'Élévation de Propylées, et la note VIII à la fin de l'Introduction. — [2] Meurs. in Cecrop. — [3] Pausan. ibid. passim.

les seconds comme les enfans de la gloire. Dans la suite, à force de voir des statues, j'ai confondu ces deux peuples.

Approchons de ces deux autels. Respectez le premier, c'est celui de la Pudeur : embrassez tendrement le second, c'est celui de l'Amitié [1]. Lisez sur cette colonne de bronze un décret qui proscrit, avec des notes infamantes, un citoyen et sa postérité, parce qu'il avait reçu l'or des Perses pour corrompre les Grecs [2]. Ainsi, les mauvaises actions sont immortalisées pour en produire de bonnes, et les bonnes pour en produire de meilleures. Levez les yeux, admirez l'ouvrage de Phidias. Cette statue colossale de bronze est celle qu'après la bataille de Marathon les Athéniens consacrèrent à Minerve [3].

Toutes les régions de l'Attique sont sous la protection de cette déesse [4]; mais on dirait qu'elle a établi sa demeure dans la citadelle. Combien de statues, d'autels et d'édifices en son honneur! Parmi ces statues, il en est trois dont la matière et le travail attestent les progrès du luxe et des arts. La première est si ancienne, qu'on la dit être descendue du ciel [5]; elle est informe, et de

[1] Hesych. in Αἰδώς. — [2] Demosth. philipp. 4, p. 91; id. de fals. leg. p. 336. Plut. in Themist. t. 1, p. 114. — [3] Demosth. de fals. leg. p. 336. Pausan. lib 1, cap. 28, p. 67. — [4] Pausan. ibid. cap. 26, p. 63. — [5] Pausan. ibid.

bois d'olivier. La seconde, que je viens de vous montrer, est d'un temps où, de tous les métaux, les Athéniens n'employaient que le fer pour obtenir des succès, et le bronze pour les éterniser. La troisième, que nous verrons bientôt, fut ordonnée par Périclès : elle est d'or et d'ivoire [1].

Voici un temple composé de deux chapelles, consacrées, l'une à Minerve Poliade, l'autre à Neptune, surnommé Érechthée [2]. Observons la manière dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois conciliées avec les faits historiques. C'est ici que l'on montre, d'un côté, l'olivier que la déesse fit sortir de la terre, et qui s'est multiplié dans l'Attique; de l'autre, le puits d'où l'on prétend que Neptune fit jaillir l'eau de la mer [3]. C'était par de pareils bienfaits que ces divinités aspiraient à donner leur nom à cette ville naissante. Les dieux décidèrent en faveur de Minerve, et pendant long-temps les Athéniens préférèrent l'agriculture au commerce. [4] Depuis qu'ils ont réuni ces deux sources de richesses, ils partagent dans un même lieu leur hommage entre leurs bienfaiteurs; et, pour achever de les concilier, ils leur ont élevé un autel commun, qu'ils appellent l'autel de l'oubli [5].

[1] Schol. Demosth. in Androt. p. 440. — [2] Meurs. in Cecrop. cap. 20. — [3] Herodot. lib. 8, cap. 55. Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 62. Meurs. ibid. cap. 19. — [4] Plut. in Themist. t. 1, p. 121. — [5] Id. sympos. lib. 9, quæst. 6, t. 2, p. 741.

Devant la statue de la déesse est suspendue une lampe d'or, surmontée d'une palme de même métal qui se prolonge jusqu'au plafond. Elle brûle jour et nuit[1]; on n'y met de l'huile qu'une fois l'an. La mèche, qui est d'amiante[2], ne se consume jamais, et la fumée s'échappe par un tuyau caché sous la feuille du palmier. Cet ouvrage est de Callimaque. Le travail en est si achevé, qu'on y désire les grâces de la négligence; mais c'était le défaut de cet artiste trop soigneux. Il s'éloignait de la perfection pour y atteindre, et, à force d'être mécontent de lui-même, il mécontentait les connaisseurs[3].

On conservait dans cette chapelle le riche cimeterre de Mardonius, qui commandait l'armée des Perses à la bataille de Platée, et la cuirasse de Masistius, qui était à la tête de la cavalerie[4]. On voyait aussi dans le vestibule du Parthénon le trône aux pieds d'argent sur lequel Xerxès se plaça pour être témoin du combat de Salamine[5]; et dans le trésor sacré, les restes du butin trouvé au camp des Perses[6]. Ces dépouilles, la plupart enlevées de notre temps par des mains sacriléges,

[1] Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 63. Strab. lib. 9, p. 606. — [2] Salmas. in Solin. t. 1, p. 178. — [3] Plin. lib. 34, cap. 8, t. 2, p. 658. Pausan. ibid. — [4] Demosth. in Timocr. p. 793. Ulpian. in olynth. 3, p. 45. Schol. Thucyd. lib. 2, cap. 13. Pausan. ibid. cap. 27, p. 64. — [5] Demosth. ibid. Harpocr. in Ἀριστόν. — [6] Thucyd. ibid.

étaient des trophées dont les Athéniens d'aujourd'hui s'enorgueillissaient, comme s'ils les devaient à leur valeur : semblables à ces familles qui ont autrefois produit de grands hommes, et qui tâchent de faire oublier ce qu'elles sont par le souvenir de ce qu'elles ont été.

Cet autre édifice, nommé Opisthodôme, est le trésor public[1]. Il est entouré d'un double mur. Des trésoriers, tous les ans tirés au sort, y déposent les sommes que le sénat remet entre leurs mains[2]; et le chef des prytanes, lequel change tous les jours, en garde la clef[3].

Vos yeux se tournent depuis long-temps vers ce fameux temple de Minerve, un des plus beaux ornemens d'Athènes. Il est connu sous le nom de Parthénon. (*Atlas*, *pl.* 17, 18 *et* 19.) Avant que d'en approcher, permettez que je vous lise une lettre que j'écrivis, à mon retour de Perse, au mage Othanès, avec qui j'avais eu d'étroites liaisons pendant mon séjour à Suse. Il connaissait l'histoire de la Grèce, et aimait à s'instruire des usages des nations. Il me demanda quelques éclaircissemens sur les temples des Grecs. Voici ma réponse :

« Vous prétendez qu'on ne doit pas représenter

[1] Meurs. in Cecrop. cap. 26. — [2] Aristot. ap. Harpocr. in Ταμ. Poll. lib. 8, cap. 9, § 97. — [3] Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. Suid. in Ἐπιστάτ

» la Divinité sous une forme humaine; qu'on ne » doit pas circonscrire sa présence dans l'enceinte » d'un édifice [1]. Mais vous n'auriez pas conseillé » à Cambyse d'outrager en Égypte les objets du » culte public [2], ni à Xerxès de détruire les tem- » ples et les statues des Grecs [3]. Ces princes, su- » perstitieux jusqu'à la folie, ignoraient qu'une » nation pardonne plus facilement la violence que » le mépris, et qu'elle se croit avilie quand on » avilit ce qu'elle respecte. La Grèce a défendu » de rétablir les monumens sacrés autrefois ren- » versés par les Perses [4]. Ces ruines attendent le » moment de la vengeance; et si jamais les Grecs » portent leurs armes victorieuses dans les états » du grand roi, ils se souviendront de Xerxès, » et mettront vos villes en cendres [5].

» Les Grecs ont emprunté des Égyptiens l'idée [6] » et la forme des temples [7]; mais ils ont donné à » ces édifices des proportions plus agréables, ou » du moins plus assorties à leur goût.

[1] Herodot. lib. 1, cap. 131. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 10, t. 3, p. 145. — [2] Herodot. lib. 3, cap. 25, 29, etc. — [3] Æschyl. in Pers. v. 811. Herodot. lib. 8, cap. 109. Diod. lib. 5, p. 332. — [4] Isocr. paneg. t. 1, p. 203. Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 158. Pausan. lib. 10, cap. 35, p. 887. Diod. lib. 11, p. 24. — [5] Id. lib. 17, p. 545. Strab. lib. 15, p. 730. Quint. Curt. lib. 5, cap. 7. — [6] Herodot. lib. 2, cap. 4. — [7] Voyag. de Norden, pl. 132. Pococ. t. 1, pl. 44, 45, etc. Mosaïq. de Palestr. dans les mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 30, p. 503.

» Je n'entreprendrai pas de vous en décrire les » différentes parties ; j'aime mieux vous envoyer » le dessin de celui qui fut construit en l'honneur » de Thésée. (*Atlas*, *pl.* 15 *et* 16.) Quatre murs, » disposés en forme de parallélogramme ou de » carré long, constituent la nef ou le corps du » temple. Ce qui le décore et fait son principal » mérite est extérieur, et lui est aussi étranger » que les vêtemens qui distinguent les différentes » classes des citoyens. C'est un portique qui règne » tout autour, et dont les colonnes, établies sur un » soubassement composé de quelques marches, » soutiennent un entablement surmonté d'un » fronton dans les parties antérieure et posté- » rieure. Ce portique ajoute autant de grâce que » de majesté à l'édifice; il contribue à la beauté » des cérémonies par l'affluence des spectateurs » qu'il peut contenir, et qu'il met à l'abri de la » pluie [1].

» Dans le vestibule sont des vases d'eau lus- » trale [2], et des autels sur lesquels on offre ordi- » nairement les sacrifices [3]. De là on entre dans » le temple, où se trouve la statue de la divinité, » et les offrandes consacrées par la piété des » peuples. Il ne tire du jour que de la porte [a] [4].

[1] Vitruv. lib. 3. cap. 2, p. 42. — [2] Casaub. in Theophr. cap. 16, p. 126 Duport. ibid. p. 456. — [3] Euripid. Iphig. in Taur. v. 72. Poll. lib. 1, cap. 1, § 6, etc. — [a] *Voyez* la note VIII à la fin du volume. — [4] Voyage de Spon, t. 2, p. 89.

» Le plan que vous avez sous les yeux peut se » diversifier suivant les règles de l'art et le goût » de l'artiste. Variété dans les dimensions du » temple. Celui de Jupiter à Olympie a deux cent » trente pieds de longueur, quatre-vingt-quinze » de largeur, soixante-huit de hauteur[1]. Celui » de Jupiter à Agrigente en Sicile[2] a trois cent » quarante pieds de long, cent soixante de large, » cent vingt de haut[b].

» Variété dans le nombre des colonnes. Tantôt » on en voit deux, quatre, six, huit, et jusqu'à » dix aux deux façades; tantôt on n'en a placé » qu'à la façade antérieure. Quelquefois deux » files de colonnes forment tout autour un double » portique.

» Variété dans les ornemens et les proportions » des colonnes et de l'entablement. C'est ici que » brille le génie des Grecs. Après différens essais, » ayant réuni leurs idées et leurs découvertes

[1] Pausan. lib. 5, cap. 10, p. 398. — [2] Diod. lib. 13, p. 203. — [b] Longueur du temple d'Olympie, deux cent dix-sept de nos pieds, deux pouces huit lignes; sa largeur, quatre-vingt-neuf pieds huit pouces huit lignes; sa hauteur, soixante-quatre pieds deux pouces huit lignes. Longueur du temple d'Agrigente, trois cent vingt et un pieds un pouce quatre lignes; sa largeur, cent cinquante et un pieds un pouce quatre lignes; sa hauteur, cent treize pieds quatre lignes. Winkelmann (rec. de ses lettr. t. 1, p. 282) présume avec raison que la largeur de ce temple était de cent soixante pieds grecs, au lieu de soixante que porte le texte de Diodore, tel qu'il est aujourd'hui.

» en systèmes, ils composèrent deux genres ou » deux ordres d'architecture, qui ont chacun un » caractère distinctif et des beautés particulières : » l'un, plus ancien, plus mâle et plus solide, » nommé dorique; l'autre, plus léger et plus » élégant, nommé ionique. Je ne parle pas du » corinthien, qui ne diffère pas essentiellement » des deux autres [1].

» Variété enfin dans l'intérieur des temples. » Quelques-uns renferment un sanctuaire in- » terdit aux profanes [2]. D'autres sont divisés en » plusieurs parties. Il en est dans lesquels, outre » la porte d'entrée, on en a pratiqué une à l'ex- » trémité opposée, ou dont le toit est soutenu » par un ou deux rangs de colonnes [a].

» Pour vous mettre en état de mieux juger de » la forme des temples de cette nation, je joins » à ma lettre trois autres dessins où vous trou- » verez le plan, la façade et la vue du Parthé- » non, qui est la citadelle d'Athènes. (*Atlas*, » *pl.* 17, 18 *et* 19.) J'y joins aussi l'ouvrage » qu'Ictinus composa sur ce beau monument [3]. » Ictinus fut un des deux architectes que Périclès

[1] Le Roi, ruines de la Grèce, p. 15 de l'essai sur l'histoire de l'architecture. — [2] Val. Max. lib. 1, cap. 6, § 12. Poll lib. 1, cap. 1, § 8. Cæs. de bell. civ. lib. 3, cap. 105. — [a] *Voyez* la note IX à la fin du volume. — [3] Vitruv. præfat. lib. 7, p. 125.

» chargea du soin de le construire; l'autre s'appe-
» lait Callicrate [1].

» De quelque côté qu'on arrive, par mer, par
» terre, on le voit de loin s'élever au-dessus de
» la ville et de la citadelle [2]. Il est d'ordre do-
» rique, et de ce beau marbre blanc qu'on tire
» des carrières du Pentélique, montagne de
» l'Attique. Sa largeur est de cent pieds; sa lon-
» gueur, d'environ deux cent vingt-sept; sa hau-
» teur, d'environ soixante-neuf [a]. Le portique est
» double aux deux façades, simple aux deux
» côtés. Tout le long de la face extérieure de la
» nef règne une frise où l'on a représenté une
» procession en l'honneur de Minerve [3]. Ces bas-
» reliefs ont accru la gloire des artistes qui les
» exécutèrent.

» Dans le temple est cette statue célèbre par
» sa grandeur, par la richesse de la matière et
» la beauté du travail. A la majesté sublime qui
» brille dans les traits et dans toute la figure de
» Minerve, on reconnaît aisément la main de
» Phidias. Les idées de cet artiste avaient un si
» grand caractère, qu'il a encore mieux réussi à
» représenter les dieux que les hommes [4]. On eût

[1] Plut. in Pericl. t. 1, p. 159. Strab. lib. 9, p. 395. Pausan. cap. 41, p. 685. — [2] Le Roi, ruines de la Grèce, part. 1. p. 8. — [a] *Voyez* la note X à la fin du volume. — [3] Chandl. trav. in Greece, p. 51. — [4] Quintil. lib. 12, cap. 10, p. 744.

» dit qu'il voyait les seconds de trop haut, et les » premiers de fort près.

» La hauteur de la figure est de vingt-six cou- » dées. Elle est debout, couverte de l'égide et » d'une longue tunique[1]. Elle tient d'une main » la lance, et de l'autre une Victoire haute de » près de quatre coudées[a]. Son casque, surmonté » d'un sphinx, est orné, dans les parties latérales, » de deux griffons. Sur la face extérieure du bou- » clier posé aux pieds de la déesse, Phidias a re- » présenté le combat des Amazones; sur l'inté- » rieure, celui des dieux et des géans; sur la chaus- » sure, celui des Lapithes et des Centaures; sur » le piédestal, la naissance de Pandore, et quan- » tité d'autres sujets. Les parties apparentes du » corps sont en ivoire, excepté les yeux, où l'iris » est figuré par une pierre particulière[2]. Cet ha- » bile artiste mit dans l'exécution une recherche » infinie, et montra que son génie conservait sa » supériorité jusque dans les plus petits détails[3].

» Avant que de commencer cet ouvrage, il » fut obligé de s'expliquer dans l'assemblée du

[1] Pausan. lib. 1, cap. 24, p. 57 et 58. Plin. lib. 36, cap. 5, t. 2, p. 726. Max. Tyr. diss. 14, p. 156. Arrian. in Epict. lib. 2, cap. 8, p. 208. — [a] La coudée, parmi les Grecs, étant d'un de leurs pieds et d'un demi-pied en sus, la hauteur de la figure était de trente-six de nos pieds et dix pouces en sus; et celle de la Victoire, de cinq de nos pieds et huit pouces. — [2] Plat. in Hipp. t. 3, p. 290. Plin. lib. 37, p. 787 et 788. — [3] Id. lib. 36, cap. 5, t. 2, p. 726.

» peuple sur la matière qu'on emploîrait. Il préfé-
» rait le marbre, parce que son éclat subsiste plus
» long-temps. On l'écoutait avec attention; mais
» quand il ajouta qu'il en coûterait moins, on lui
» ordonna de se taire, et il fut décidé que la statue
» serait en or et en ivoire [1].

» On choisit l'or le plus pur : il en fallut une
» masse du poids de quarante talens [a 2]. Phidias,
» suivant le conseil de Périclès, l'appliqua de telle
» manière, qu'on pouvait aisément le détacher.
» Deux motifs engagèrent Périclès à donner ce
» conseil. Il prévoyait le moment où l'on pourrait
» faire servir cet or aux besoins pressans de l'état;
» et c'est en effet ce qu'il proposa au commence-
» ment de la guerre du Péloponèse [3]. Il prévoyait
» encore qu'on pourrait l'accuser, ainsi que Phi-
» dias, d'en avoir détourné une partie; et cette
» accusation eut lieu [4] : mais, par la précaution
» qu'ils avaient prise, elle ne tourna qu'à la honte
» de leurs ennemis [b].

» On reprochait encore à Phidias d'avoir gravé

[1] Val. Max. lib. 1, cap. 1, § 7. — [a] La proportion de l'or à l'argent était alors de un à treize : ainsi, quarante talens d'or faisaient cinq cent vingt talens d'argent, c'est-à-dire, deux millions huit cent huit mille de nos livres. *Voyez* à la fin du volume la note XI, sur la quantité de l'or appliqué à la statue. — [2] Thucyd. lib. 2, cap. 13. — [3] Id. ibid. — [4] Plut. in Pericl. t. 1, p. 169. — [b] *Voyez* la note XII à la fin du volume.

» son portrait et celui de son protecteur sur le » bouclier de Minerve. Il s'est représenté sous les » traits d'un vieillard prêt à lancer une grosse » pierre; et l'on prétend que, par un ingénieux » mécanisme, cette figure tient tellement à l'en- » semble, qu'on ne peut l'enlever sans décom- » poser et détruire toute la statue [1]. Périclès com- » bat contre une Amazone. Son bras, étendu et » armé d'un javelot, dérobe aux yeux la moitié » de son visage. L'artiste ne l'a caché en partie » que pour inspirer le désir de le reconnaître.

» A ce temple est attaché un trésor où les par- » ticuliers mettent en dépôt les sommes d'ar- » gent qu'ils n'osent pas garder chez eux. On y » conserve aussi les offrandes que l'on a faites à » la déesse : ce sont des couronnes, des vases, de » petites figures de divinités en or ou en argent. » Les Athéniennes y consacrent souvent leurs » anneaux, leurs bracelets, leurs colliers. Ces » objets sont confiés aux trésoriers de la déesse, » qui en ont l'inspection pendant l'année de leur » exercice. En sortant de place, ils en remettent » à leurs successeurs un état qui contient le poids » de chaque article, et le nom de la personne qui » en a fait présent. Cet état, gravé aussitôt sur le

[1] De mund. ap. Aristot. t. 1, p. 613. Cicer. orat. cap. 71, t. 1, p. 481; id. Tuscul. lib. 1, cap. 15, t. 2, p. 245.

» marbre [1], atteste la fidélité des gardes, et excite » la générosité des particuliers.

» Ce temple, celui de Thésée, et quelques » autres encore, sont le triomphe de l'architec- » ture et de la sculpture. Je n'ajouterais rien à » cet éloge quand je m'étendrais sur les beautés » de l'ensemble et sur l'élégance des détails. Ne » soyez pas étonné de cette multitude d'édifices » élevés en l'honneur des dieux. A mesure que » les mœurs se sont corrompues, on a multiplié » les lois pour prévenir les crimes, et les autels » pour les expier. Au surplus, de pareils monu- » mens embellissent une ville, hâtent les progrès » des arts, et sont la plupart construits aux dé- » pens de l'ennemi; car une partie du butin est » toujours destinée à la magnificence du culte » public. »

Telle fut la réponse que je fis au mage Othanès. Maintenant, sans sortir de la citadelle, nous allons prendre différentes stations qui développeront successivement la ville à nos yeux.

Elle s'est prolongée, dans ces derniers temps, vers le sud-ouest, parce que le commerce force tous les jours les habitans à se rapprocher du Pirée. C'est de ce côté-là et du côté de l'ouest qu'aux environs de la citadelle s'élèvent par

[1] Chandl. inscript. in notis, part. 2, p xv. Poll. lib. 10, cap. 28, § 126.

intervalles des rochers et des éminences [1], la plupart couvertes de maisons. Nous avons à droite la colline de l'Aréopage, à gauche celle du Musée, vers le milieu celle du Pnyx, où j'ai dit que se tient quelquefois l'assemblée générale. Voyez jusqu'à quel point se surveillent les deux partis qui divisent les Athéniens. Comme du haut de cette colline on aperçoit distinctement le Pirée, il fut un temps où les orateurs, les yeux tournés vers ce port, n'oubliaient rien pour engager le peuple à tout sacrifier à la marine. Les partisans de l'aristocratie en étaient souverainement blessés. Ils disaient que les premiers législateurs n'avaient favorisé que l'agriculture, et que Thémistocle, en liant la ville au Pirée et la mer à la terre, avait accru le nombre des matelots et le pouvoir de la multitude. Aussi, après la prise d'Athènes, les trente tyrans établis par Lysander n'eurent rien de plus pressé que de tourner vers la campagne la tribune aux harangues, auparavant dirigée vers la mer [2].

Je n'ai pas fait mention de plusieurs édifices situés sur les flancs et aux environs de la citadelle. Tels sont entre autres l'Odéum et le temple de Jupiter Olympien. Le premier est cette espèce de théâtre que Périclès fit élever pour donner des

[1] Whel. a journ. book 5, p. 338. Spon, Chandl., etc. — [2] Plut. in Themist. t. 1, p. 121.

combats de musique [1], et dans lequel les six derniers archontes tiennent quelquefois leurs séances [2]. Le comble, soutenu par des colonnes, est construit des débris de la flotte des Perses vaincus à Salamine [3]. Le second fut commencé par Pisistrate, et serait, dit-on, le plus magnifique des temples, s'il était achevé [4].

Vos pas étaient souvent arrêtés et vos regards surpris dans la route que nous avons suivie depuis le port du Pirée jusqu'au lieu où nous sommes. Il est peu de rues, peu de places dans cette ville qui n'offrent de semblables objets de curiosité. Mais ne vous en rapportez pas aux apparences. Tel édifice dont l'extérieur est négligé renferme dans son sein un trésor précieux. Vers le nord, au quartier de Mélite, tâchez de démêler quelques arbres autour d'une maison qu'on aperçoit à peine; c'est la demeure de Phocion [5]: de ce côté-ci, au milieu de ces maisons, un petit temple consacré à Vénus; c'est là que se trouve un tableau de Zeuxis représentant l'Amour couronné de roses [6]: là-bas, auprès de cette colline, un autre édifice où le rival de Zeuxis a fait un

[1] Meurs. in Ceram. cap. 11. — [2] Demosth. in Neær. p. 869. — [3] Theophr. charact. cap. 3. Plut. in Pericl. t. 1, p. 160. — [4] Dicæarch. stat. græc. ap. geogr. min. t. 2, p. 8. Meurs. Athen. attic. cap. 10. — [5] Plut. in Phoc. t. 1, p. 750. — [6] Aristoph. in Acharn. v. 991. Schol. ibid. Suid. in Ἀθῆμ.

de ces essais qui décèlent le génie. Parrhasius, persuadé que, soit par l'expression du visage, soit par l'attitude et le mouvement des figures, son art pouvait rendre sensible aux yeux les qualités de l'esprit et du cœur [1], entreprit, en faisant le portrait du peuple d'Athènes, de tracer le caractère ou plutôt les différens caractères de ce peuple violent, injuste, doux, compatissant, glorieux, rampant, fier et timide [2]. Mais comment a-t-il exécuté cet ingénieux projet? Je ne veux pas vous ôter le plaisir de la surprise; vous en jugerez vous-même.

Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'intérieur de la ville; vous allez d'un coup d'œil en embrasser les dehors. Au levant est le mont Hymette, que les abeilles enrichissent de leur miel, que le thym remplit de ses parfums. L'Ilissus, qui coule à ses pieds, serpente autour de nos murailles. Au-dessus vous voyez les gymnases du Cynosarge et du Lycée. Au nord-ouest, vous découvrez l'Académie, et, un peu plus loin, une colline nommée Colone, où Sophocle a établi la scène de l'OEdipe qui porte le même nom. Le Céphise, après avoir enrichi cette contrée du tribut de ses eaux, vient les mêler avec celles de l'Ilissus. Ces dernières tarissent quelquefois dans

[1] Xenoph. memor. lib. 3, p. 781. — [2] Plin. lib. 35, cap. 10, t. 2, p. 693.

les grandes chaleurs. La vue est embellie par les jolies maisons de campagne qui s'offrent à nous de tous côtés.

Je finis, en vous rappelant ce que dit Lysippe dans une de ses comédies : « Qui ne désire pas » de voir Athènes est stupide; qui la voit sans » s'y plaire est plus stupide encore; mais le » comble de la stupidité est de la voir, de s'y » plaire, et de la quitter [1]. »

[1] Dicæarch. stat. græc. t. 2, p. 10. Henr. Steph. lucubr. in Dicæarch. cap. 3, in Thes. antiq. græc. t. 11.

FIN DU CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE XIII.

Bataille de Mantinée[a]. Mort d'Épaminondas.

La Grèce touchait au moment d'une révolution : Épaminondas était à la tête d'une armée; sa victoire ou sa défaite allait enfin décider si c'était aux Thébains ou aux Lacédémoniens de donner des lois aux autres peuples. Il entrevit l'instant de hâter cette décision.

Il part un soir de Tégée en Arcadie pour surprendre Lacédémone [1]. Cette ville est toute ouverte, et n'avait alors pour défenseurs que des enfans et des vieillards. Une partie des troupes se trouvait en Arcadie; l'autre s'y rendait sous la conduite d'Agésilas. Les Thébains arrivent à la pointe du jour [2], et voient bientôt Agésilas prêt à les recevoir. Instruit, par un transfuge, de la marche d'Épaminondas, il était revenu sur ses pas avec une extrême diligence; et déjà ses soldats occupaient les postes les plus importans. Le général thébain, surpris sans être découragé,

[a] Dans la 2e année de la 104e olympiade, le 12 du mois de scirophorion, c'est-à-dire, le 5 juillet de l'année julienne proleptique 362 avant J. C. — [1] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 643. Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, § 10. — [2] Diod. lib. 15, p. 392.

ordonne plusieurs attaques. Il avait pénétré jusqu'à la place publique [1], et s'était rendu maître d'une partie de la ville. Agésilas n'écoute plus alors que son désespoir [2] : quoique âgé de près de quatre-vingts ans, il se précipite au milieu des dangers ; et, secondé par le brave Archidamus son fils, il repousse l'ennemi, et le force de se retirer.

Isadas donna, dans cette occasion, un exemple qui excita l'admiration et la sévérité des magistrats. Ce Spartiate, à peine sorti de l'enfance, aussi beau que l'Amour, aussi vaillant qu'Achille, n'ayant pour armes que la pique et l'épée, s'élance à travers les bataillons des Lacédémoniens, fond avec impétuosité sur les Thébains, et renverse à ses pieds tout ce qui s'oppose à sa fureur. Les éphores lui décernèrent une couronne pour honorer ses exploits, et le condamnèrent à une amende parce qu'il avait combattu sans cuirasse et sans bouclier [3].

Bataille de Mantinée.

Épaminondas ne fut point inquiété dans sa retraite. Il fallait une victoire pour faire oublier le mauvais succès de son entreprise. Il marche en Arcadie, où s'étaient réunies les principales forces de la Grèce [4]. Les deux armées furent bientôt en présence, près de la ville de Mantinée. Celle des Lacédémoniens et de leurs alliés était de plus de

[1] Polyb. lib. 9, p. 547. — [2] Plut. in Ages. t. 1, p. 615. — [3] Id. ibid. — [4] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 647.

vingt mille hommes de pied, et de près de deux mille chevaux; celle de la ligue thébaine, de trente mille hommes d'infanterie, et d'environ trois mille de cavalerie [1].

Jamais Épaminondas n'avait déployé plus de talens que dans cette circonstance. Il suivit dans son ordre de bataille les principes qui lui avaient procuré la victoire de Leuctres [2]. Une de ses ailes, formée en colonne, tomba sur la phalange lacédémonienne, qu'elle n'aurait peut-être jamais enfoncée, s'il n'était venu lui-même fortifier ses troupes par son exemple, et par un corps d'élite dont il était suivi. Les ennemis, effrayés à son approche [3], s'ébranlent et prennent la fuite. Il les poursuit avec un courage dont il n'est plus le maître, et se trouve enveloppé par un corps de Spartiates qui font tomber sur lui une grêle de traits. Après avoir long-temps écarté la mort, et fait mordre la poussière à une foule de guerriers, il tomba percé d'un javelot dont le fer lui resta dans la poitrine. L'honneur de l'enlever engagea une action aussi vive, aussi sanglante que la première. Ses compagnons, ayant redoublé leurs efforts, eurent la triste consolation de l'emporter dans sa tente.

On combattit à l'autre aile avec une alterna-

[1] Diod. lib. 15, p. 393.—[2] Folard, traité de la colonne, chap. 10, dans le 1er vol. de la trad. de Polybe, p. lxj.—[3] Diod. ibid p. 395.

tive à peu près égale de succès et de revers. Par les sages dispositions d'Épaminondas, les Athéniens ne furent pas en état de seconder les Lacédémoniens [1]. Leur cavalerie attaqua celle des Thébains, fut repoussée avec perte, se forma de nouveau, et détruisit un détachement que les ennemis avaient placé sur les hauteurs voisines. Leur infanterie était sur le point de prendre la fuite lorsque les Éléens volèrent à son secours [2].

La blessure d'Épaminondas arrêta le carnage, et suspendit la fureur des soldats. Les troupes des deux partis, également étonnées, restèrent dans l'inaction [3]. De part et d'autre on sonna la retraite, et l'on dressa un trophée sur le champ de bataille [4].

Épaminondas respirait encore. Ses amis, ses officiers fondaient en larmes autour de son lit. Le camp retentissait des cris de la douleur et du désespoir. Les médecins avaient déclaré qu'il expirerait dès qu'on ôterait le fer de la plaie [5]. Il craignit que son bouclier ne fût tombé entre les mains de l'ennemi; on le lui montra, et il le baisa comme l'instrument de sa gloire [6]. Il parut inquiet sur le sort de la bataille; on lui dit que les

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 646. — [2] Diod. lib. 15, p. 394. — [3] Justin. lib. 6, cap. 7. — [4] Diod. ibid. p. 396. — [5] Id. lib. 15, p. 396. — [6] Cicer. de finib. lib. 2, cap. 30, t. 2, p. 135; id. epist. famil. lib. 5, epist. 12, t. 7, p. 163. Justin. ibid. cap. 8.

Thébains l'avaient gagnée. « Voilà qui est bien, » répondit-il : j'ai assez vécu [1]. » Il demanda ensuite Daïphantus et Iollidas, deux généraux qu'il jugeait dignes de le remplacer : on lui dit qu'ils étaient morts. « Persuadez donc aux Thébains, » reprit-il, de faire la paix [2]. » Alors il ordonna d'arracher le fer; et l'un de ses amis s'étant écrié dans l'égarement de sa douleur : « Vous mourez, » Épaminondas! si du moins vous laissiez des » enfans! — Je laisse, répondit-il en expirant, » deux filles immortelles : la victoire de Leuctres » et celle de Mantinée [3].

Sa mort avait été précédée par celle de Timagène, de cet ami si tendre qui m'avait amené dans la Grèce. Huit jours avant la bataille il disparut tout à coup. Une lettre laissée sur la table d'Épicharis sa nièce nous apprit qu'il allait joindre Épaminondas avec qui il avait pris des engagemens pendant son séjour à Thèbes. Il devait bientôt se réunir à nous pour ne plus nous quitter. Si les dieux, ajoutait-il, en ordonnent autrement, souvenez-vous de tout ce qu'Anacharsis a fait pour moi, de tout ce que vous m'avez promis de faire pour lui.

Mon cœur se déchirait à la lecture de cette lettre. Je voulus partir à l'instant; je l'aurais dû :

[1] Diod. lib. 15, p. 396. Nep. in Epam. cap. 9. — [2] Plut. apopht. t. 2, p. 194. — [3] Diod. ibid.

mais Timagène n'avait pris que de trop justes mesures pour m'en empêcher. Apollodore, qui, à sa prière, venait d'obtenir pour moi le droit de citoyen d'Athènes, me représenta que je ne pouvais porter les armes contre ma nouvelle patrie, sans le compromettre lui et sa famille. Cette considération me retint, et je ne suivis pas mon ami; et je ne fus pas témoin de ses exploits; et je ne mourus pas avec lui.

Son image est toujours présente à mes yeux. Il y a trente ans; il n'y a qu'un moment que je l'ai perdu. J'ai deux fois entrepris de tracer son éloge; deux fois mes larmes l'ont effacé. Si j'avais eu la force de le finir, j'aurais eu celle de le supprimer. Les vertus d'un homme obscur n'intéressent que ses amis, et n'ont pas même le droit de servir d'exemple aux autres hommes.

La bataille de Mantinée augmenta dans la suite les troubles de la Grèce [1]; mais, dans le premier moment, elle termina la guerre [2]. Les Athéniens eurent soin, avant leur départ, de retirer les corps de ceux qu'ils avaient perdus. On les fit consumer sur le bûcher : les ossemens furent transportés à Athènes, et l'on fixa le jour où se ferait la cérémonie des funérailles, à laquelle préside un des principaux magistrats [3].

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 7, cap. 647. — [2] Plut. in Ages. t. 1, p. 616. — [3] Poll. lib. 8, cap. 9, § 91.

On commença par exposer sous une grande tente les cercueils de cyprès où les ossemens étaient renfermés. Ceux qui avaient des pertes à pleurer, hommes et femmes, y venaient par intervalles faire des libations, et s'acquitter des devoirs imposés par la tendresse et par la religion [1]. Trois jours après, les cercueils, placés sur autant de chars qu'il y a de tribus, traversèrent lentement la ville, et parvinrent au Céramique extérieur, où l'on donna des jeux funèbres : on déposa les morts dans le sein de la terre, après que leurs parens et leurs amis les eurent, pour la dernière fois, arrosés de leurs larmes : un orateur choisi par la république s'étant levé, prononça l'oraison funèbre de ces braves guerriers [2]. Chaque tribu distingua les tombeaux de ses soldats par des pierres sépulcrales, sur lesquelles on avait eu soin d'inscrire leurs noms et ceux de leurs pères, le lieu de leur naissance et celui de leur mort.

Le chemin qui conduit de la ville à l'Académie est entouré de pareilles inscriptions [3]. On en voit d'autres semées confusément aux environs. Ici reposent ceux qui périrent dans la guerre d'Égine; là, ceux qui périrent en Chypre; plus loin, ceux qui périrent dans l'expédition de Sicile. On

[1] Thucyd. lib. 2, cap. 34. — [2] Lys. orat. funebr. p. 26 et 67. — [3] Pausan. lib. 1, cap. 29.

ne peut faire un pas sans fouler la cendre d'un héros, ou d'une victime immolée à la patrie. Les soldats qui revenaient du Péloponèse, et qui avaient accompagné le convoi, erraient au milieu de ces monumens funèbres : ils se montraient les uns aux autres les noms de leurs aïeux, de leurs pères, et semblaient jouir d'avance des honneurs qu'on rendrait un jour à leur mémoire.

FIN DU CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE XIV.

Du Gouvernement actuel d'Athènes.

Je passerai quelquefois d'un sujet à un autre sans en avertir. Je dois justifier ma marche.

Athènes était le lieu de ma résidence ordinaire; j'en partais souvent avec Philotas mon ami, et nous y revenions après avoir parcouru des pays éloignés ou voisins. A mon retour, je reprenais mes recherches; je m'occupais, par préférence, de quelque objet particulier. Ainsi l'ordre de cet ouvrage n'est, en général, que celui d'un journal dont j'ai déjà parlé, et dans lequel j'ajoutais au récit de mes voyages, et à celui des événemens remarquables, les éclaircissemens que je prenais sur certaines matières. J'avais commencé par l'examen du gouvernement des Athéniens; dans mon introduction, je me suis contenté d'en développer les principes; j'entre ici dans de plus grands détails, et je le considère avec les changemens et les abus que de malheureuses circonstances ont successivement amenés.

Les villes et les bourgs de l'Attique sont divisés en cent soixante-quatorze départemens ou

districts [1], qui, par leurs différentes réunions, forment dix tribus. Tous les citoyens, ceux même qui résident à Athènes, appartiennent à l'un de ces districts, sont obligés de faire inscrire leurs noms dans ses registres, et se trouvent par-là naturellement classés dans une des tribus.

Le Sénat.

Tous les ans, vers les derniers jours de l'année [2], les tribus s'assemblent séparément pour former un sénat composé de cinq cents députés, qui doivent être âgés au moins de trente ans [3]. Chacune d'entre elles en présente cinquante, et leur en donne pour adjoints cinquante autres, destinés à remplir les places que la mort ou l'irrégularité de conduite peut laisser vacantes [4]. Les uns et les autres sont tirés au sort [5].

Les nouveaux sénateurs doivent subir un examen rigoureux [6] : car il faut des mœurs irréprochables à des hommes destinés à gouverner les autres. Ils font ensuite un serment, par lequel ils promettent, entre autres choses, de ne donner que de bons conseils à la république, de juger suivant les lois, de ne pas mettre aux fers un citoyen qui fournit des cautions, à moins qu'il

[1] Strab. lib. 9, p. 396. Eustath. in iliad. lib 2, p. 284. Corsin. fast. att. t. 1, dissert. 5. — [2] Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. Pet. leg. attic. p. 186. — [3] Xenoph. memor. lib. 1, p. 717. — [4] Harpocr. in Ἐπιλαχ. — [5] Id. ibid. Andoc. de myst. part. 2, p. 13. — [6] Lys. adv. Philon. p. 487.

ne fût accusé d'avoir conspiré contre l'état, ou retenu les deniers publics [1].

Le sénat, formé par les représentans des dix tribus, est naturellement divisé en dix classes, dont chacune à son tour a la prééminence sur les autres. Cette prééminence se décide par le sort [2], et le temps en est borné à l'espace de trente-six jours pour les quatre premières classes, de trente-cinq pour les autres [3].

Celle qui est à la tête des autres s'appelle la classe des prytanes [4]. Elle est entretenue aux dépens du public [5], dans un lieu nommé le Prytanée. Mais, comme elle est encore trop nombreuse pour exercer en commun les fonctions dont elle est chargée, on la subdivise en cinq décuries, composées chacune de dix proèdres ou présidens [6]. Les sept premiers d'entre eux occupent pendant sept jours la première place, chacun à son tour : les autres en sont formellement exclus.

Celui qui la remplit doit être regardé comme le chef du sénat. Ses fonctions sont si importantes, qu'on n'a cru devoir les lui confier que pour un jour. Il propose communément les sujets

[1] Pet. leg. attic. p. 192. — [2] Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. Suid. in Πρυ. — [3] Suid. ibid. Pet. ibid. p. 189. Corsin. fast. attic. diss. 2, p. 103. — [4] Harpocr. et Suid. in Πρυ. — [5] Demosth. de cor. p. 501. Poll. lib. 8, cap. 15, § 155. Ammon. ap. Harpocr. in Θόλ. — [6] Argum. orat. Demosth. in Androt. ibid.

des délibérations, il appelle les sénateurs au scrutin, et garde, pendant le court intervalle de son exercice, le sceau de la république, les clefs de la citadelle, et celles du trésor de Minerve[1].

Ces arrangemens divers, toujours dirigés par le sort, ont pour objet de maintenir la plus parfaite égalité parmi les citoyens, et la plus grande sûreté dans l'état. Il n'y a point d'Athénien qui ne puisse devenir membre et chef du premier corps de la nation; il n'y en a point qui puisse, à force de mérite ou d'intrigues, abuser d'une autorité qu'on ne lui confie que pour quelques instans.

Les neuf autres classes, ou chambres du sénat, ont de même à leur tête un président qui change à toutes les assemblées de cette compagnie, et qui est chaque fois tiré au sort par le chef des prytanes[2]. En certaines occasions, ces neuf présidens portent les décrets du sénat à l'assemblée de la nation, et c'est le premier d'entre eux qui appelle le peuple aux suffrages[3]; en d'autres, ce soin regarde le chef des prytanes, ou l'un de ses assistans[4 a].

Le sénat se renouvelle tous les ans. Il doit ex-

[1] Suid. in Ἔπωλος. Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. — [2] Harpocr. in Πρόεδρ. et in Ἔπωλος. Pet. leg. att. p. 191. — [3] Corsin. fast. attic. t. 1, p. 276 et 286. — [4] Aristoph. in Acharn. v. 60. Schol. ibid. Thucyd. lib. 6, cap. 14. Isocr. de pac. t. 1, p. 368, et alii. — [a] *Voyez* la note XIII à la fin du volume.

clure, pendant le temps de son exercice, ceux de ses membres dont la conduite est répréhensible[1], et rendre ses comptes avant que de se séparer[2]. Si l'on est content de ses services, il obtient une couronne que lui décerne le peuple. Il est privé de cette récompense quand il a négligé de faire construire des galères[3]. Ceux qui le composent reçoivent, pour droit de présence, une drachme par jour[4a]. Il s'assemble tous les jours, excepté les jours de fêtes et les jours regardés comme funestes[5]. C'est aux prytanes qu'il appartient de le convoquer, et de préparer d'avance les sujets des délibérations. Comme il représente les tribus, il est représenté par les prytanes, qui, toujours réunis en un même endroit, sont à portée de veiller sans cesse sur les dangers qui menacent la république, et d'en instruire le sénat.

Assemblées du peuple.

Pendant les trente-cinq ou trente-six jours que la classe des prytanes est en exercice, le peuple s'assemble quatre fois[6]; et ces quatre assemblées, qui tombent le 11, le 20, le 30 et le 33 de la prytanie, se nomment assemblées ordinaires.

Dans la première on confirme ou on destitue

[1] Æschin. in Timarch. p. 277. — [2] Id. in Ctesiph. p. 430 et 431. — [3] Demosth. in Androt. p. 700. Argum. ejusd. orat.—[4] Hesych. in Βωλ. — [a] Dix-huit sous. — [5] Pet. leg. attic. p. 193. — [6] Aristot. ap. Harpocr. in Κυρία. Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4. Pott. archæol. græc. lib. 1, cap. 17. Pet. ibid. p. 196.

les magistrats qui viennent d'entrer en place[1]; on s'occupe des garnisons et des places qui font la sûreté de l'état[2], ainsi que de certaines dénonciations publiques; et l'on finit par publier les confiscations des biens ordonnées par les tribunaux[3]. Dans la deuxième, tout citoyen qui a déposé sur l'autel un rameau d'olivier entouré de bandelettes sacrées, peut s'expliquer avec liberté sur les objets relatifs à l'administration et au gouvernement. La troisième est destinée à recevoir les hérauts et les ambassadeurs, qui ont auparavant rendu compte de leur mission[4], ou présenté leurs lettres de créance au sénat[5]. La quatrième enfin roule sur les matières de religion, telles que les fêtes, les sacrifices, etc.

Comme l'objet de ces assemblées est connu, et n'offre souvent rien de bien intéressant, il fallait, il n'y a pas long-temps, y traîner le peuple avec violence, ou le forcer par des amendes à s'y trouver[6]. Mais il est plus assidu depuis qu'on a pris le parti d'accorder un droit de présence de trois oboles[a 7]; et comme on ne décerne aucune peine contre ceux qui se dispensent d'y venir,

[1] Poll. lib. 8, cap. 9, § 95. — [2] Aristot. ap. Harpocr. in Κυρία. — [3] Poll. ibid. — [4] Æschin. de fals. leg. p. 397 et 402. Demosth. de fals. leg. p. 296 et 298. — [5] Poll. ibid § 96. — [6] Aristoph. in Acharn. v. 22. Schol. ibid. — [a] Neuf sous. — [7] Aristoph. in Plut. v. 530; id. in eccles. v. 292 et 308. Pet. leg. attic. p. 205.

il arrive que les pauvres y sont en plus grand nombre que les riches, ce qui entre mieux dans l'esprit des démocraties actuelles[1].

Outre ces assemblées, il s'en tient d'extraordinaires, lorsque l'état est menacé d'un prochain danger[2]. Ce sont quelquefois les prytanes[3], et plus souvent encore les chefs des troupes[4] qui les convoquent, au nom et avec la permission du sénat. Lorsque les circonstances le permettent, on y appelle tous les habitans de l'Attique[5].

Les femmes ne peuvent pas assister à l'assemblée. Les hommes au-dessous de vingt ans n'en ont pas encore le droit. On cesse d'en jouir quand on a une tache d'infamie; et un étranger qui l'usurperait serait puni de mort, parce qu'il serait censé usurper la puissance souveraine[6] ou pouvoir trahir le secret de l'état[7].

L'assemblée commence de très-grand matin[8]. Elle se tient au théâtre de Bacchus, ou dans le marché public, ou dans une grande enceinte voisine de la citadelle, et nommée le Pnyx[9]. Il faut six mille suffrages pour donner force de loi à

[1] Xenoph. memor. p. 775. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 378. — [2] Æschin. de fals. leg. p. 406. Poll. lib 8, cap. 9, § 106. — [3] Æschin. ibid. p. 403 et 404. — [4] Demosth. de cor. p. 478, 484 et 500. — [5] Hesych. in Κατάκλ. — [6] Esprit des lois, liv. 2, chap. 2. — [7] Liban. declam. 28, t. 1, p. 617. — [8] Aristoph. in eccles. v. 736. — [9] Sigon. de rep. Athen. lib 2, cap. 4.

plusieurs de ses décrets [1]. Cependant on n'est pas toujours en état de les avoir; et tant qu'a duré la guerre du Péloponèse, on n'a jamais pu réunir plus de cinq mille citoyens [2] dans l'assemblée générale.

Elle est présidée par les chefs du sénat [3], qui, dans des occasions importantes, y assiste en corps. Les principaux officiers militaires y ont une place distinguée [4]. La garde de la ville, composée de Scythes, est commandée pour y maintenir l'ordre [5].

Quand tout le monde est assis [6] dans l'enceinte purifiée par le sang des victimes [7], un héraut se lève et récite une formule de vœux qu'on prononce aussi dans le sénat toutes les fois qu'on y fait quelque délibération [8]. A ces vœux adressés au ciel pour la prospérité de la nation sont mélées des imprécations effrayantes contre l'orateur qui aurait reçu des présens pour tromper le peuple, ou le sénat, ou le tribunal des héliastes [9]. On propose ensuite le sujet de la délibération, ordinairement contenu dans un décret prélimi-

[1] Demosth. in Neær. p. 875; id. in Timocr. p. 780. — [2] Thucyd. lib. 8, cap. 72. — [3] Aristoph. schol. in Acharn. v. 60. — [4] Æschin. de fals. leg. p. 408. — [5] Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid. — [6] Id. in equit. v. 751 et 782; id. in eccles. v. 165. — [7] Æschin. in Timarch. p. 263. Aristoph. in Acharn. v. 43. Schol. ad v. 44. — [8] Demosth. de fals. leg. p. 304. — [9] Id. in Aristocr. p. 741. Dinarch. in Aristog. p. 107.

naire du sénat qu'on lit à haute voix[1]; et le héraut s'écrie : « Que les citoyens qui peuvent » donner un avis utile à la patrie montent à la » tribune, en commençant par ceux qui ont plus » de cinquante ans. » Autrefois, en effet, il fallait avoir passé cet âge pour ouvrir le premier avis ; mais on s'est relâché de cette règle[2] comme de tant d'autres.

Quoique dès ce moment il soit libre à chacun des assistans de monter à la tribune, cependant on n'y voit pour l'ordinaire que les orateurs de l'état. Ce sont dix citoyens distingués par leurs talens, et spécialement chargés de défendre les intérêts de la patrie dans les assemblées du sénat et du peuple[3].

La question étant suffisamment éclaircie, les proèdres ou présidens du sénat demandent au peuple une décision sur le décret qu'on lui a proposé. Il donne quelquefois son suffrage par scrutin, mais plus souvent en tenant les mains élevées; ce qui est un signe d'approbation. Quand on s'est assuré de la pluralité des suffrages, et qu'on lui a relu une dernière fois le décret sans réclamation, les présidens congédient l'assemblée. Elle se dissout avec le même tumulte qui,

[1] Demosth. de fals. leg. p. 299. — [2] Æschin. in Timarch. p. 264; id. in Ctesiph. p. 428. — [3] Aristot. ap. schol. Aristoph. in vesp. v. 689. Æschin. in Ctesiph. p. 428. Plut. X rhet. vit. t. 2, p. 850.

dès le commencement [1], a régné dans ses délibérations.

Lorsque, en certaines occasions, ceux qui conduisent le peuple craignent l'influence des hommes puissans, ils ont recours à un moyen quelquefois employé en d'autres villes de la Grèce [2]. Ils proposent d'opiner par tribus [3]; et le vœu de chaque tribu se forme au gré des pauvres, qui sont en plus grand nombre que les riches.

C'est de ces diverses manières que l'autorité suprême manifeste ses volontés; car c'est dans le peuple qu'elle réside essentiellement. C'est lui qui décide de la guerre et de la paix [4], qui reçoit les ambassadeurs, qui ôte ou donne la force aux lois, nomme à presque toutes les charges, établit les impôts, accorde le droit de citoyen aux étrangers, décerne des récompenses à ceux qui ont servi la patrie, etc. [5].

Le sénat est le conseil perpétuel du peuple. Ceux qui le composent sont communément des gens éclairés. L'examen qu'ils ont subi avant que d'entrer en place prouve du moins que leur con-

[1] Aristoph. in Acharn. v. 24. Plat. de rep. lib. 6, t. 2, p. 492. — [2] Æneæ Poliorc. comment. cap. 11. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 449. — [4] Thucyd. lib. 1, cap. 139. Demosth. de fals. leg. p. 296. Æschin. de fals. leg. p. 404. — [5] Thucyd. Xenoph. Demosth. etc. Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4.

duite paraît irréprochable, et fait présumer la droiture de leurs intentions.

Le peuple ne doit rien statuer qui n'ait été auparavant approuvé par le sénat. C'est d'abord au sénat que les décrets [a] relatifs à l'administration ou au gouvernement doivent être présentés par le chef de la compagnie ou par quelqu'un des présidens [1], discutés par les orateurs publics, modifiés, acceptés ou rejetés à la pluralité des suffrages par un corps de cinq cents citoyens, dont la plupart ont rempli les charges de la république et joignent les lumières à l'expérience.

Les décrets, en sortant de leurs mains, et avant le consentement du peuple, ont par eux-mêmes assez de force pour subsister pendant que ce sénat est en exercice [2]; mais il faut qu'ils soient ratifiés par le peuple pour avoir une autorité durable.

Tel est le règlement de Solon, dont l'intention était que le peuple ne pût rien faire sans le sénat, et que leurs démarches fussent tellement concertées, qu'on en vît naître les plus grands biens avec les moindres divisions possibles. Mais, pour produire et conserver cette heureuse harmonie, il

[a] *Voyez* la note XIV à la fin du volume. — [1] Demosth. in Leptin. p. 554; de cor. p. 500; in Androt. p. 699. Liban. argum in Androt. p. 696. Plut. in Solon. t. 1, p. 88. Harpocr. in Πρυτ. — [2] Demosth. in Aristocr. p. 740. Ulpian. p. 766.

faudrait que le sénat pût encore imposer au peuple.

Or, comme il change tous les ans, et que ses officiers changent tous les jours, il n'a ni assez de temps ni assez d'intérêt pour retenir une portion de l'autorité; et comme, après son an d'exercice, il a des honneurs et des grâces à demander au peuple [1], il est forcé de le regarder comme son bienfaiteur, et par conséquent comme son maître. Il n'y a point à la vérité de sujet de divisions entre ces deux corps; mais le choc qui résulterait de leur jalousie serait moins dangereux que cette union qui règne actuellement entre eux. Les décrets approuvés par le sénat sont non-seulement rejetés dans l'assemblée du peuple; mais on y voit tous les jours de simples particuliers leur en substituer d'autres dont elle n'avait aucune connaissance, et qu'elle adopte sur-le-champ. Ceux qui président opposent à cette licence le droit qu'ils ont d'écarter toutes les contestations. Tantôt ils ordonnent que le peuple n'opine que sur le décret du sénat; tantôt ils cherchent à faire tomber les nouveaux décrets, en refusant de l'appeler aux suffrages et en renvoyant l'affaire à une autre assemblée. Mais la multitude se révolte presque toujours contre l'exercice d'un droit qui l'empêche de délibérer ou de proposer ses vues : elle force, par des cris

[1] Demosth. in Androt. p. 700.

tumultueux, les chefs qui contrarient ses volontés à céder leurs places à d'autres présidens, qui lui rendent tout de suite une liberté dont elle est si jalouse [1].

Orateurs publics.

De simples particuliers ont dans les délibérations publiques l'influence que le sénat devrait avoir [2]. Les uns sont des factieux de la plus basse extraction, qui par leur audace entraînent la multitude; les autres, des citoyens riches qui la corrompent par leurs largesses; les plus accrédités, des hommes éloquens qui, renonçant à toute autre occupation, consacrent tout leur temps à l'administration de l'état.

Ils commencent pour l'ordinaire à s'essayer dans les tribunaux de justice; et quand ils s'y distinguent par le talent de la parole, alors, sous prétexte de servir leur patrie, mais le plus souvent pour servir leur ambition, ils entrent dans une plus noble carrière, et se chargent du soin pénible d'éclairer le sénat et de conduire le peuple. Leur profession, à laquelle ils se dévouent dans un âge très-peu avancé [3], exige, avec le sacrifice de leur liberté, des lumières profondes et des talens sublimes : car c'est peu de connaître en détail l'histoire, les lois, les besoins et les forces de la

[1] Æschin. de fals. leg. p. 408. Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 449. — [2] Demosth. olynth. 3, p. 39; id. de ordin. rep. p. 126. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, p. 369. — [3] Æschin. epist. 12, p. 213.

république, ainsi que des puissances voisines ou éloignées [1]; c'est peu de suivre de l'œil ces efforts rapides ou lents que les états font sans cesse les uns contre les autres, et ces mouvemens presque imperceptibles qui les détruisent intérieurement; de prévenir la jalousie des nations faibles et alliées, de déconcerter les mesures des nations puissantes et ennemies; de démêler enfin les vrais intérêts de la patrie à travers une foule de combinaisons et de rapports : il faut encore faire valoir en public les grandes vérités dont on s'est pénétré dans le particulier, n'être ému ni des menaces ni des applaudissemens du peuple, affronter la haine des riches en les soumettant à de fortes impositions, celle de la multitude en l'arrachant à ses plaisirs ou à son repos, celle des autres orateurs en dévoilant leurs intrigues; répondre des événemens qu'on n'a pu empêcher, et de ceux qu'on n'a pu prévoir [2]; payer de sa disgrâce les projets qui n'ont pas réussi, et quelquefois même ceux que le succès a justifiés; paraître plein de confiance lorsqu'un danger imminent répand la terreur de tous côtés, et par des lumières subites relever les espérances abattues; courir chez les peuples voisins; former des ligues puissantes; allumer avec l'enthousiasme de la

[1] Aristot. de rhet. lib. 1, cap. 4, t. 2, p. 520; ibid. cap. 8. — [2] Demosth. de cor. p. 513.

liberté la soif ardente des combats ; et, après avoir rempli les devoirs d'homme d'état, d'orateur et d'ambassadeur, aller sur le champ de bataille pour y sceller de son sang les avis qu'on a donnés au peuple du haut de la tribune.

Tel est le partage de ceux qui sont à la tête du gouvernement. Les lois, qui ont prévu l'empire que des hommes si utiles et si dangereux prendraient sur les esprits, ont voulu qu'on ne fît usage de leurs talens qu'après s'être assuré de leur conduite. Elles éloignent de la tribune [1] celui qui aurait frappé les auteurs de ses jours ou qui leur refuserait les moyens de subsister, parce qu'en effet on ne connaît guère l'amour de la patrie quand on ne connaît pas les sentimens de la nature. Elles en éloignent celui qui dissipe l'héritage de ses pères, parce qu'il dissiperait avec plus de facilité les trésors de l'état ; celui qui n'aurait pas d'enfans légitimes [2], ou qui ne posséderait pas de biens dans l'Attique, parce que, sans ces liens, il n'aurait pour la république qu'un intérêt général, toujours suspect quand il n'est pas joint à l'intérêt particulier ; celui qui refuserait de prendre les armes à la voix du général [3], qui abandonnerait son bouclier dans la mêlée, qui se livrerait à des plaisirs honteux,

[1] Æschin. in Timarch. p. 264. — [2] Dinarch. adv. Demosth. in oper. Demosth. p. 182. — [3] Æschin. ibid.

parce que la lâcheté et la corruption, presque toujours inséparables, ouvriraient son âme à toutes les espèces de trahisons, et que d'ailleurs tout homme qui ne peut ni défendre la patrie par sa valeur, ni l'édifier par ses exemples, est indigne de l'éclairer par ses lumières.

Il faut donc que l'orateur monte à la tribune avec la sécurité et l'autorité d'une vie irréprochable. Autrefois même ceux qui parlaient en public n'accompagnaient leurs discours que d'une action noble, tranquille et sans art, comme les vertus qu'ils pratiquaient, comme les vérités qu'ils venaient annoncer; et l'on se souvient encore que Thémistocle, Aristide et Périclès, presque immobiles sur la tribune, et les mains dans leurs manteaux [1], imposaient autant par la gravité de leur maintien que par la force de leur éloquence.

Loin de suivre ces modèles, la plupart des orateurs ne laissent voir dans leurs traits, dans leurs cris, dans leurs gestes et dans leurs vêtemens [2], que l'assemblage effrayant de l'indécence et de la fureur.

Mais cet abus n'est qu'un léger symptôme de l'infamie de leur conduite. Les uns vendent leurs talens et leurs honneurs à des puissances ennemies d'Athènes; d'autres ont à leurs ordres des

[1] Æschin. in Timarch. p. 264. — [2] Plut. in Nic. t. 1, p. 528.

citoyens riches qui, par un asservissement passager, espèrent s'élever aux premières places ; tous, se faisant une guerre de réputation et d'intérêt, ambitionnent la gloire et l'avantage de conduire le peuple le plus éclairé de la Grèce et de l'univers.

De là ces intrigues et ces divisions qui fermentent sans cesse dans le sein de la république, et qui se développent avec éclat dans ses assemblées tumultueuses : car le peuple, si rampant quand il obéit, si terrible quand il commande, y porte avec la licence de ses mœurs celle qu'il croit attachée à sa souveraineté. Toutes ses affections y sont extrêmes, tous ses excès impunis. Les orateurs, comme autant de chefs de parti, y viennent secondés, tantôt par des officiers militaires dont ils ont obtenu la protection, tantôt par des factieux subalternes dont ils gouvernent la fureur. A peine sont-ils en présence, qu'ils s'attaquent par des injures [1] qui animent la multitude, ou par des traits de plaisanterie qui la transportent hors d'elle-même. Bientôt les clameurs, les applaudissemens, les éclats de rire [2], étouffent la voix des sénateurs qui président à l'assemblée, des gardes dispersés de tous les côtés

[1] Aristoph. in eccles. p. 142. Æschin. in Ctesiph. p. 428. — [2] Plat. de rep. lib. 6, t. 2, p. 492. Demosth. de fals. leg. p. 297 et 310.

pour y maintenir l'ordre [1], de l'orateur enfin [2], qui voit tomber son décret par ces mêmes petits moyens qui font si souvent échouer une pièce au théâtre de Bacchus.

C'est en vain que depuis quelque temps une des dix tribus, tirée au sort à chaque assemblée, se range auprès de la tribune pour empêcher la confusion de venir au secours des lois violées [3]; elle-même est entraînée par le torrent qu'elle voudrait arrêter, et sa vaine assistance ne sert qu'à prouver la grandeur d'un mal entretenu non-seulement par la nature du gouvernement, mais encore par le caractère des Athéniens.

En effet, ce peuple, qui a des sensations très-vives et très-passagères, réunit plus que tous les autres peuples les qualités les plus opposées, et celles dont il est le plus facile d'abuser pour le séduire.

L'histoire nous le représente, tantôt comme un vieillard qu'on peut tromper sans crainte [4], tantôt comme un enfant qu'il faut amuser sans cesse; quelquefois déployant les lumières et les sentimens des grandes âmes; aimant à l'excès les plaisirs et la liberté, le repos et la gloire;

[1] Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid. — [2] Aristoph. ibid. v. 37. Demosth. de fals. leg. p. 300 et 310. — [3] Æschin. in Timarch. p. 265; id. in Ctesiph. p. 428. — [4] Aristoph. in equit. v. 710, 749, etc.

s'enivrant des éloges qu'il reçoit, applaudissant aux reproches qu'il mérite [1]; assez pénétrant pour saisir aux premiers mots les projets qu'on lui communique [2], trop impatient pour en écouter les détails et en prévoir les suites; faisant trembler ses magistrats dans l'instant même qu'il pardonne à ses plus cruels ennemis; passant avec la rapidité d'un éclair de la fureur à la pitié, du découragement à l'insolence, de l'injustice au repentir; mobile surtout, et frivole [3], au point que, dans les affaires les plus graves, et quelquefois les plus désespérées, une parole dite au hasard, une saillie heureuse, le moindre objet, le moindre accident, pourvu qu'il soit inopiné, suffit pour le distraire de ses craintes, ou le détourner de son intérêt.

C'est ainsi qu'on vit autrefois presque toute une assemblée se lever et courir après un petit oiseau qu'Alcibiade, jeune encore, et parlant pour la première fois en public, avait par mégarde laissé échapper de son sein [4].

C'est ainsi que, vers le même temps, l'orateur Cléon, devenu l'idole des Athéniens, qui ne l'estimaient guère, se jouait impunément de la fa-

[1] Plut. præcept. ger. reip. t. 2, p. 799. — [2] Thucyd. lib. 3, cap. 38. — [3] Plin. lib. 35, cap. 10, t. 2, p. 693. Nep in Timoth. cap. 3. — [4] Plut. in Alcib. t. 1, p. 195; id. præcept. ger. reip. t. 2, p. 799.

veur qu'il avait acquise. Ils étaient assemblés et l'attendaient avec impatience; il vint enfin pour les prier de remettre la délibération à un autre jour, parce que, devant donner à dîner à quelques étrangers de ses amis, il n'avait pas le loisir de s'occuper des affaires de l'état. Le peuple se leva, battit des mains, et l'orateur n'en eut que plus de crédit[1].

Je l'ai vu moi-même un jour très-inquiet de quelques hostilités que Philippe venait d'exercer, et qui semblaient annoncer une rupture prochaine. Dans le temps que les esprits étaient le plus agités, parut sur la tribune un homme très-petit et tout contrefait. C'était Léon, ambassadeur de Byzance, qui joignait aux désagrémens de la figure cette gaieté et cette présence d'esprit qui plaisent tant aux Athéniens. A cette vue, ils firent de si grands éclats de rire, que Léon ne pouvait obtenir un moment de silence. « Eh! que » feriez-vous donc, leur dit-il enfin, si vous » voyiez ma femme? Elle vient à peine à mes ge- » noux; cependant, tout petits que nous sommes, » quand la division se met entre nous, la ville » de Byzance ne peut pas nous contenir. » Cette plaisanterie eut tant de succès, que les Athéniens

[1] Plutarch. in Nic. t. 1, p. 527; id. præcept. ger. reip. t. 2, p. 799.

accordèrent sur-le-champ les secours qu'il était venu demander [1].

Enfin on les a vus faire lire en leur présence des lettres de Philippe, qu'on avait interceptées, en être indignés, et néanmoins ordonner qu'on respectât celles que le prince écrivait à son épouse, et qu'on les renvoyât sans les ouvrir [2].

Comme il est très-aisé de connaître et d'enflammer les passions et les goûts d'un pareil peuple, il est très-facile aussi de gagner sa confiance, et il ne l'est pas moins de la perdre; mais pendant qu'on en jouit, on peut tout dire, tout entreprendre, le pousser au bien ou au mal avec une égale ardeur de sa part. Quand il était guidé par des hommes fermes et vertueux, il n'accordait les magistratures, les ambassades, les commandemens des armées qu'aux talens réunis aux vertus. De nos jours, il a fait des choix dont il aurait à rougir [3]; mais c'est la faute des flatteurs qui le conduisent, flatteurs aussi dangereux que ceux des tyrans [4], et qui ne savent de même rougir que de leur disgrâce.

Le sénat étant dans la dépendance du peuple, et le peuple se livrant sans réserve [5] à des chefs

[1] Plut. præcept. ger. reip. t. 2, p. 804. — [2] Id. ibid. p. 799. — [3] Eupol. ap. Stob. p. 239. — [4] Aristot. de rep. lib 4, cap. 4, t. 2, p. 369. — [5] Demosth. olynth. 3, p. 39; id. de ordin. rep. p. 126; id. in Lept. p. 541.

qui l'égarent, si quelque chose peut maintenir la démocratie, ce sont les haines particulières [1], c'est la facilité qu'on a de poursuivre un orateur qui abuse de son crédit. On l'accuse d'avoir transgressé les lois; et comme cette accusation peut être relative à sa personne ou à la nature de son décret [2], de là deux sortes d'accusations auxquelles il est sans cesse exposé.

La première a pour objet de le flétrir aux yeux de ses concitoyens. S'il a reçu des présens pour trahir sa patrie, si sa vie se trouve souillée de quelque tache d'infamie, et surtout de ces crimes dont nous avons parlé plus haut, et dont il doit être exempt pour remplir les fonctions de son ministère, alors il est permis à tout particulier d'intenter contre lui une action publique. Cette action, qui prend différens noms suivant la nature du délit [3], se porte devant le magistrat qui connaît en première instance du crime dont il est question. Quand la faute est légère, il le condamne à une faible amende [4]; quand elle est grave, il le renvoie à un tribunal supérieur; si elle est avérée, l'accusé convaincu subit, entre autres peines, celle de ne plus monter à la tribune.

[1] Æschin. in Timarch. p. 260. Melanth. ap. Plut. de aud. poet, t. 2, p. 20. — [2] Isæus. ap. Harpocr. in Παρ. γραφ. — [3] Harpocr. et Suid. in Παρ. γραφ. — [4] Poll. lib. 8, cap. 6, p. 885.

Les orateurs qu'une conduite régulière met à l'abri de cette première espèce d'accusation n'en ont pas moins à redouter la seconde, qu'on appelle accusation pour cause d'illégalité [1].

Parmi cette foule de décrets qu'on voit éclore de temps à autre avec la sanction du sénat et du peuple, il s'en trouve qui sont manifestement contraires au bien de l'état, et qu'il est important de ne pas laisser subsister. Mais comme ils sont émanés de la puissance législative, il semble qu'aucun pouvoir, aucun tribunal n'est en droit de les annuler. Le peuple même ne doit pas l'entreprendre, parce que les orateurs qui ont déjà surpris sa religion [2] la surprendraient encore. Quelle ressource aura donc la république? une loi étrange au premier aspect, mais admirable, et tellement essentielle, qu'on ne saurait la supprimer ou la négliger sans détruire la démocratie [3]; c'est celle qui autorise le moindre des citoyens à se pourvoir contre un jugement de la nation entière, lorsqu'il est en état de montrer que ce décret est contraire aux lois déjà établies.

Dans ces circonstances, c'est le souverain invisible, ce sont les lois qui viennent protester

[1] Hume, discours politiq. disc. 9, t. 2, p. 2. — [2] Æschin. in Ctesiph. p. 448. Demosth. in Leptin. p. 541. — [3] Id. in Timocr. p. 797. Æschin. ibid. p. 428 et 459.

hautement contre le jugement national qui les a violées; c'est au nom des lois qu'on intente l'accusation; c'est devant le tribunal, principal dépositaire et vengeur des lois, qu'on le poursuit; et les juges, en cassant le décret, déclarent seulement que l'autorité du peuple s'est trouvée malgré lui en opposition avec celle des lois; ou plutôt ils maintiennent ses volontés anciennes et permanentes contre ses volontés actuelles et passagères.

La réclamation des lois ayant suspendu la force et l'activité que le peuple avait données au décret, et le peuple ne pouvant être cité en justice, on ne peut avoir d'action que contre l'orateur qui a proposé ce décret; et c'est contre lui en effet que se dirige l'accusation pour cause d'illégalité. On tient pour principe que, s'étant mêlé de l'administration sans y être contraint, il s'est exposé à l'alternative d'être honoré quand il réussit, d'être puni quand il ne réussit pas [1].

La cause s'agite d'abord devant le premier des archontes ou devant les six derniers [2]. Après les informations préliminaires, elle est présentée au tribunal des héliastes, composé pour l'ordinaire de cinq cents juges, et quelquefois de mille, de

[1] Demosth. de fals. leg. p. 309. — [2] Id. de cor. p. 481; id. in Leptin. p. 555.

quinze cents, de deux mille : ce sont ces magistrats eux-mêmes qui, suivant la nature du délit, décident du nombre, qu'ils ont, en certaines occasions, porté jusqu'à six mille [1].

On peut attaquer le décret lorsqu'il n'est encore approuvé que par le sénat; on peut attendre que le peuple l'ait confirmé. Quelque parti que l'on choisisse, il faut intenter l'action dans l'année pour que l'orateur soit puni : au delà de ce terme, il ne répond plus de son décret.

Après que l'accusateur a produit les moyens de cassation, et l'accusé ceux de défense, on recueille les suffrages [2]. Si le premier n'en obtient pas la cinquième partie, il est obligé de payer cinq cents drachmes au trésor public [3a], et l'affaire est finie : si le second succombe, il peut demander qu'on modère la peine; mais il n'évite guère ou l'exil, ou l'interdiction, ou de fortes amendes. Ici, comme dans quelques autres espèces de causes, le temps des plaidoiries et du jugement est divisé en trois parties, l'une pour celui qui attaque, l'autre pour celui qui se défend, la troisième, quand elle a lieu, pour statuer sur la peine [4].

[1] Andoc. de myst. p. 3. — [2] Æschin. in Ctesiph. p. 460. — [3] Demosth. de cor. p. 489 et 490. Æschin. de fals. leg. p. 397. — [a] Quatre cent cinquante livres. — [4] Æschin. ibid.

Il n'est point d'orateur qui ne frémisse à l'aspect de cette accusation, et point de ressorts qu'il ne fasse jouer pour en prévenir les suites. Les prières, les larmes, un extérieur négligé, la protection des officiers militaires [1], les détours de l'éloquence, tout est mis en usage par l'accusé ou par ses amis.

Ces moyens ne réussissent que trop, et nous avons vu l'orateur Aristophon se vanter d'avoir subi soixante-quinze accusations de ce genre, et d'en avoir toujours triomphé [2]. Cependant, comme chaque orateur fait passer plusieurs décrets pendant son administration; comme il lui est essentiel de les multiplier pour maintenir son crédit; comme il est entouré d'ennemis que la jalousie rend très-clairvoyans; comme il est facile de trouver, par des conséquences éloignées ou des interprétations forcées, une opposition entre ses avis, sa conduite et les lois nombreuses qui sont en vigueur, il est presque impossible qu'il ne soit tôt ou tard la victime des accusations dont il est sans cesse menacé.

J'ai dit que les lois d'Athènes sont nombreuses. Outre celles de Dracon qui subsistent en partie [3], outre celles de Solon qui servent de base au droit civil, il s'en est glissé plusieurs autres que les

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 428. — [2] Id. ibid. p. 459. — [3] Demosth. in Everg. p. 1062, Andoc. de myst, part. 2, p. 11,

circonstances ont fait naître, ou que le crédit des orateurs a fait adopter [1].

Dans tout gouvernement, il devrait être difficile de supprimer une loi ancienne, et d'en établir une nouvelle; et cette difficulté devrait être plus grande chez un peuple qui, tout à la fois sujet et souverain, est toujours tenté d'adoucir ou de secouer le joug qu'il s'est imposé lui-même. Solon avait tellement lié les mains à la puissance législative, qu'elle ne pouvait toucher aux fondemens de sa législation qu'avec des précautions extrêmes.

Un particulier qui propose d'abroger une ancienne loi doit en même temps lui en substituer une autre [2]. Il les présente toutes deux au sénat [3], qui, après les avoir balancées avec soin, ou désapprouve le changement projeté, ou ordonne que ses officiers en rendront compte au peuple dans l'assemblée générale, destinée, entre autres choses, à l'examen et au recensement des lois qui sont en vigueur [4]. C'est celle qui se tient le onzième jour du premier mois de l'année [5]. Si la loi paraît en effet devoir être révoquée, les prytanes renvoient l'affaire à l'assemblée, qui se tient ordinairement dix-neuf jours après; et l'on

[1] Demosth. in Leptin. p. 554. — [2] Id. ibid. et in Timocr. p. 778. — [3] Id. in Timocr. p. 781. — [4] Id. ibid. p. 776. — [5] Ulpian. in Timocr. p. 811.

nomme d'avance cinq orateurs qui doivent y prendre la défense de la loi qu'on veut proscrire. En attendant, on affiche tous les jours cette loi, ainsi que celle qu'on veut mettre à sa place, sur des statues exposées à tous les yeux [1]. Chaque particulier compare à loisir les avantages et les inconvéniens de l'une et de l'autre; elles font l'entretien des sociétés; le vœu du public se forme par degrés, et se manifeste ouvertement à l'assemblée indiquée.

Cependant elle ne peut rien décider encore. On nomme des commissaires, quelquefois au nombre de mille un, auxquels on donne le nom de législateurs, et qui tous doivent avoir siégé parmi les héliastes [2]. Ils forment un tribunal devant lequel comparaissent et celui qui attaque la loi ancienne, et ceux qui la défendent. Les commissaires ont le pouvoir de l'abroger sans recourir de nouveau au peuple : ils examinent ensuite si la loi nouvelle est convenable aux circonstances, relative à tous les citoyens, conforme aux autres lois; et, après ces préliminaires; ils la confirment eux-mêmes, ou la présentent au peuple, qui lui imprime par ses suffrages le sceau de l'autorité. L'orateur qui a occasioné ce changement peut être poursuivi, non pour avoir fait

[1] Demosth. in Timocr. p. 776. — [2] Id. ibid. p. 776 et 777. Pet. leg. attic. p. 101.

supprimer une loi devenue inutile, mais pour en avoir introduit une qui peut être pernicieuse.

Toutes les lois nouvelles doivent être proposées et discutées de la même manière. Cependant, malgré les formalités dont je viens de parler, malgré l'obligation où sont certains magistrats de faire tous les ans une révision exacte des lois, il s'en est insensiblement glissé dans le Code un si grand nombre de contradictoires et d'obscures, qu'on s'est vu forcé, dans ces derniers temps, d'établir une commission particulière pour en faire un choix. Mais son travail n'a rien produit jusqu'à présent [1].

C'est un grand bien que la nature de la démocratie ait rendu les délais et les examens nécessaires lorsqu'il s'agit de la législation; mais c'est un grand mal qu'elle les exige souvent dans des occasions qui demandent la plus grande célérité. Il ne faut, dans une monarchie, qu'un instant pour connaître et exécuter la volonté du souverain [2]: il faut ici d'abord consulter le sénat; il faut convoquer l'assemblée du peuple; il faut qu'il soit instruit, qu'il délibère, qu'il décide. L'exécution entraîne encore plus de lenteurs. Toutes ces causes retardent si fort le mouvement des affaires, que le peuple est quelquefois obligé d'en

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 433. Demosth. in Leptin. p. 554. — [2] Id. de fals. leg. p. 321.

renvoyer la décision au sénat[1]; mais il ne fait ce sacrifice qu'à regret, car il craint de ranimer une faction qui l'a autrefois dépouillé de son autorité : c'est celle des partisans de l'aristocratie[2]. Ils sont abattus aujourd'hui, mais ils n'en seraient que plus ardens à détruire un pouvoir qui les écrase et les humilie. Le peuple les hait d'autant plus, qu'il les confond avec les tyrans.

Nous avons considéré jusqu'ici le sénat et le peuple comme uniquement occupés du grand objet du gouvernement : on doit les regarder encore comme deux espèces de cours de justise, où se portent les dénonciations de certains délits[3]; et ce qui peut surprendre, c'est qu'à l'exception de quelques amendes légères que décerne le sénat[4], les autres causes, après avoir subi le jugement ou du sénat ou du peuple, ou de tous les deux l'un après l'autre, sont ou doivent être renvoyées à un tribunal qui juge définitivement[5]. J'ai vu un citoyen qu'on accusait de retenir les deniers publics, condamné d'abord par le sénat, ensuite par les suffrages du peuple balancés pendant toute une journée, enfin par deux tribunaux

[1] Demosth. de fals. leg. p. 317. — [2] Isocr. de pac. t. 1, p. 387 et 427. Theophr. charact. cap. 26. Casaub. ibid. Nep. in Phoc. cap. 3. — [3] Andoc. de myst. part. 1, p. 2. — [4] Demosth. in Everg. p. 1058. — [5] Aristoph. in vesp. v. 588. Demosth. ibid. Liban. argum. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 601.

qui formaient ensemble le nombre de mille et un juges[1].

On a cru avec raison que la puissance exécutrice, distinguée de la législative, n'en devait pas être le vil instrument; mais je ne dois pas dissimuler que, dans des temps de trouble et de corruption, une loi si sage a été plus d'une fois violée, et que des orateurs ont engagé le peuple qu'ils gouvernaient à retenir certaines causes, pour priver du recours aux tribunaux ordinaires des accusés qu'ils voulaient perdre[2] [a].

[1] Demosth. in Timocr. p. 774. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 449. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, p. 369. — [a] Pour appuyer ce fait, j'ai cité Aristote, qui, par discrétion, ne nomme pas la république d'Athènes; mais il est visible qu'il la désigne en cet endroit.

FIN DU CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE XV.

Des Magistrats d'Athènes.

Dans ce choc violent de passions et de devoirs qui se fait sentir partout où il y a des hommes, et encore plus lorsque ces hommes sont libres et se croient indépendans, il faut que l'autorité, toujours armée pour repousser la licence, veille sans cesse pour en éclairer les démarches; et comme elle ne peut pas toujours agir par elle-même, il faut que plusieurs magistratures la rendent présente et redoutable en même temps dans tous les lieux.

Le peuple s'assemble, dans les quatre derniers jours de l'année, pour nommer aux magistratures [1]; et, quoique par la loi d'Aristide [2], il puisse les conférer au moindre des Athéniens, on le voit presque toujours n'accorder qu'aux citoyens les plus distingués celles qui peuvent influer sur le salut de l'état [3]. Il déclare ses volontés par la voie des suffrages, ou par la voie du sort [4].

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 429. Suid. in Ἀρχαί. Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. — [2] Thucyd. lib. 2, cap. 37. Plut. in Aristid. p. 332. — [3] Xenoph. de rep. Athen. p. 691. Plut. in Phoc. t. 1, p. 745. — [4] Demosth. in Aristog. p. 832. Æschin. ibid. p. 432. Sigon. de rep. Athen. lib. 4, cap. 1. Potter. archæol. lib. 1, cap. 11.

Les places qu'il confère alors sont en très-grand nombre. Ceux qui les obtiennent doivent subir un examen devant le tribunal des héliastes[1]; et comme si cette épreuve ne suffisait pas, on demande au peuple, à la première assemblée de chaque mois, ou prytanie, s'il a des plaintes à porter contre ses magistrats[2]. Aux moindres accusations, les chefs de l'assemblée recueillent les suffrages; et s'ils sont contraires au magistrat accusé, il est destitué, et traîné devant un tribunal de justice qui prononce définitivement[3].

La première et la plus importante des magistratures est celle des archontes : ce sont neuf des principaux citoyens, chargés non-seulement d'exercer la police, mais encore de recevoir en première instance les dénonciations publiques et les plaintes des citoyens opprimés.

Deux examens, subis, l'un dans le sénat, et l'autre dans le tribunal des héliastes[4], doivent précéder ou suivre immédiatement leur nomination. On exige, entre autres conditions[5], qu'ils soient fils et petits-fils de citoyens, qu'ils aient toujours respecté les auteurs de leurs jours, et

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 429. Poll. lib. 8, cap. 6, § 44. Harpocr. et Hesych. in Δοκιμ. — [2] Poll. ibid. cap. 9, § 87. — [3] Harpocr. et Suid. in Καθάπερ. — [4] Æschin. ibid. p. 432. Demosth. in Leptin. p. 554. Poll. ibid. § 86. Pet. leg. attic. p. 237. — [5] Poll. ibid. cap. 9, § 85 et 86.

qu'ils aient porté les armes pour le service de la patrie. Ils jurent ensuite de maintenir les lois, et d'être inaccessibles aux présens [1]; ils le jurent sur les originaux mêmes des lois, que l'on conserve avec un respect religieux. Un nouveau motif devrait rendre ce serment plus inviolable: en sortant de place, ils ont l'espoir d'être, après un autre examen, reçus au sénat de l'Aréopage [2]; c'est le plus haut degré de fortune pour une âme vertueuse.

Leur personne, comme celle de tous les magistrats, doit être sacrée. Quiconque les insulterait par des violences ou des injures, lorsqu'ils ont sur leur tête une couronne de myrte [3], symbole de leur dignité, serait exclu de la plupart des priviléges des citoyens, ou condamné à payer une amende; mais il faut aussi qu'ils méritent par leur conduite le respect qu'on accorde à leur place.

Les trois premiers archontes ont chacun en particulier un tribunal, où ils siégent accompagnés de deux assesseurs qu'ils ont choisis eux-mêmes [4]. Les six derniers, nommés thesmothètes,

[1] Poll. lib. 8, cap. 9, § 85 et 86. Plut. in Solon. t. 1, p. 92. — [2] Plut. ibid. p. 88; id. in Pericl. p. 157. Poll. ibid. cap. 10, § 118. — [3] Poll. ibid. cap. 9, § 86. Hesych. in *Μυρσίνη*. Meurs. lect. attic. lib. 6, cap. 6. — [4] Æschin. in Tim. p. 284. Demosth. in Neær. p. 872 et 874. Poll. ibid. cap. 9, § 92.

ne forment qu'une seule et même juridiction. A ces divers tribunaux sont commises diverses causes [1].

Les archontes ont le droit de tirer au sort les juges des cours supérieures [2]. Ils ont des fonctions et des prérogatives qui leur sont communes: ils en ont d'autres qui ne regardent qu'un archonte en particulier. Par exemple, le premier, qui s'appelle éponyme, parce que son nom paraît à la tête des actes et des décrets qui se font pendant l'année de son exercice, doit spécialement étendre ses soins sur les veuves et sur les pupilles [3]; le second, ou le roi, écarter des mystères et des cérémonies religieuses ceux qui sont coupables d'un meurtre [4]; le troisième, ou le polémarque, exercer une sorte de juridiction sur les étrangers établis à Athènes [5]. Tous trois président séparément à des fêtes et à des jeux solennels. Les six derniers fixent les jours où les cours supérieures doivent s'assembler [6], font leur ronde pendant la nuit pour maintenir dans la ville l'ordre et la tranquillité [7], et président à l'élection de plusieurs magistratures subalternes [8].

[1] Demosth. in Lacrit. p. 956; id. in Pantæn. p. 992. — [2] Poll. lib. 8, cap. 9, § 87. — [3] Demosth. in Macart. p. 1040; id. in Lacrit. et in Pantæn. ibid. — [4] Poll. ibid. § 90. — [5] Demosth. in Zenoth. p. 932. Poll. ibid. — [6] Poll. ibid. § 87. — [7] Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 650. — [8] Æschin. in Ctesiph. p. 429.

Après l'élection des archontes se fait celle des stratéges ou généraux d'armées, des hipparques ou généraux de la cavalerie[1], des officiers préposés à la perception et à la garde des deniers publics[2], de ceux qui veillent à l'approvisionnement de la ville, de ceux qui doivent entretenir les chemins, et de quantité d'autres qui ont des fonctions moins importantes.

Quelquefois les tribus, assemblées en vertu d'un décret du peuple, choisissent des inspecteurs et des trésoriers pour réparer des ouvrages publics près de tomber en ruine[3]. Les magistrats de presque tous ces départemens sont au nombre de dix; et comme il est de la nature de ce gouvernement de tendre toujours à l'égalité, on en tire un de chaque tribu.

Un des plus utiles établissemens en ce genre, est une chambre des comptes que l'on renouvelle tous les ans dans l'assemblée générale du peuple, et qui est composée de dix officiers[4]. Les archontes, les membres du sénat, les commandans des galères, les ambassadeurs[5], les aréopagites, les ministres même des autels, tous ceux, en un mot, qui ont eu quelque commission

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 429. — [2] Aristot. de rep. lib. 6, cap. 8, t. 2, p. 422. Poll. lib. 8, cap. 9, § 97. Plut. in Lyc. t. 2, p. 841. — [3] Æschin. ibid. p. 432. — [4] Id. ibid. p. 430. Harpocr. et Etymol. in Ἀοῦται. — [5] Poll. ibid. cap. 6, § 45.

relative à l'administration, doivent s'y présenter, les uns en sortant de place, les autres en des temps marqués, ceux-ci pour rendre compte des sommes qu'ils ont reçues, ceux-là pour justifier leurs opérations, d'autres enfin pour montrer seulement qu'ils n'ont rien à redouter de la censure.

Ceux qui refusent de comparaître ne peuvent ni tester, ni s'expatrier [1], ni remplir une seconde magistrature [2], ni recevoir de la part du public la couronne qu'il décerne à ceux qui le servent avec zèle [3]; ils peuvent même être déférés au sénat ou à d'autres tribunaux, qui leur impriment des taches d'infamie encore plus redoutables [4].

Dès qu'ils sont sortis de place, il est permis à tous les citoyens de les poursuivre [5]. Si l'accusation roule sur le péculat, la chambre des comptes en prend connaissance; si elle a pour objet d'autres crimes, la cause est renvoyée aux tribunaux ordinaires [6].

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 430. — [2] Demosth. in Timocr. p. 796. — [3] Æschin. ibid. p. 429, etc. — [4] Demosth. in Mid. p. 617. — [5] Æschin. ibid. p. 431. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 663. — [6] Poll. lib. 8, cap. 6, § 45.

FIN DU CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE XVI.

Des Tribunaux de justice à Athènes.

Le droit de protéger l'innocence ne s'acquiert point ici par la naissance ou par les richesses; c'est le privilége de chaque citoyen[1]. Comme ils peuvent tous assister à l'assemblée de la nation, et décider des intérêts de l'état, ils peuvent tous donner leurs suffrages dans les cours de justice, et régler les intérêts des particuliers. La qualité de juge n'est donc ni une charge, ni une magistrature; c'est une commission passagère, respectable par son objet, mais avilie par les motifs qui déterminent la plupart des Athéniens à s'en acquitter. L'appât du gain les rend assidus aux tribunaux, ainsi qu'à l'assemblée générale. On leur donne à chacun trois oboles[a] par séance[2]; et cette légère rétribution forme pour l'état une charge annuelle d'environ cent cinquante talens[b]:

[1] Plut. in Solon. p. 88. — [a] Neuf sous. — [2] Aristoph. in Plut. v. 329; id. in ran. v. 140; id. in equit. v. 51 et 255. Schol. ibid. Poll. lib. 8, cap. 5, § 20. — [b] Huit cent dix mille livres. Voici le calcul du Scholiaste d'Aristophane (in vesp. v. 661) : Deux mois étaient consacrés aux fêtes. Les tribunaux n'étaient donc ouverts que pendant dix mois, ou trois cents jours. Il en coûtait chaque jour dix-huit mille oboles, c'est-à-dire trois mille drachmes ou un demi-talent, et par conséquent, quinze talens par mois, cent cinquante par an. Samuel Petit a attaqué ce calcul, (leg. attic. p. 325.)

car le nombre des juges est immense, et se monte à six mille environ [1].

Un Athénien qui a plus de trente ans, qui a mené une vie sans reproche, qui ne doit rien au trésor public, a les qualités requises pour exercer les fonctions de la justice [2]. Le sort décide tous les ans du tribunal où il doit se placer [3].

C'est par cette voie que les tribunaux sont remplis. On en compte dix principaux [a] : quatre pour les meurtres, six pour les autres causes, tant criminelles que civiles. Parmi les premiers, l'un connaît du meurtre involontaire; le second, du meurtre commis dans le cas d'une juste défense; le troisième, du meurtre dont l'auteur, auparavant banni de sa patrie pour ce délit, n'aurait pas encore purgé le décret qui l'en éloignait; le quatrième enfin, du meurtre occasioné par la chute d'une pierre, d'un arbre, et par d'autres accidens de même nature [4]. On verra dans le chapitre suivant que l'Aréopage connaît de l'homicide prémédité.

Tant de juridictions pour un même crime ne prouvent pas qu'il soit à présent plus commun

[1] Aristoph. in vesp. v. 660. Pet. leg. attic. p. 324. — [2] Poll. lib. 8, cap. 10, § 122. Petit ibid. p. 306. — [3] Demosth. in Aristog. p. 832. Schol. Aristoph. in Plut. v. 277. — [a] *Voyez* la table des Tribunaux et Magistrats d'Athènes, t. 7. — [4] Demosth. in Aristocr. p. 736. Poll. ibid.

ici qu'ailleurs, mais seulement qu'elles furent instituées dans des siècles où l'on ne connaissait d'autre droit que celui de la force; et en effet elles sont toutes des temps héroïques. On ignore l'origine des autres tribunaux; mais ils ont dû s'établir à mesure que, les sociétés se perfectionnant, la ruse a pris la place de la violence.

Ces dix cours souveraines, composées la plupart de cinq cents juges [1], et quelques-unes d'un plus grand nombre encore, n'ont aucune activité par elles-mêmes, et sont mises en mouvement par les neuf archontes. Chacun de ces magistrats y porte les causes dont il a pris connaissance, et y préside pendant qu'elles y sont agitées [2].

Leurs assemblées ne pouvant concourir avec celles du peuple, puisque les unes et les autres sont composées à peu près des mêmes personnes [3], c'est aux archontes à fixer le temps des premières; c'est à eux aussi de tirer au sort les juges qui doivent remplir ces différens tribunaux.

Le plus célèbre de tous est celui des héliastes [4], où se portent toutes les grandes causes qui intéressent l'état ou les particuliers. Nous avons dit plus haut qu'il est composé pour l'ordinaire de

[1] Poll lib. 8, cap. 10, § 123. — [2] Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 641. Harpocr. in Ἡμέρ. δικαστ. — [3] Demosth. in Timocr. p. 786. — [4] Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 69. Harpocr. et Steph. in Ἡλιαστ.

cinq cents juges, et qu'en certaines occasions les magistrats ordonnent à d'autres tribunaux de se réunir à celui des héliastes, de manière que le nombre des juges va quelquefois jusqu'à six mille [1].

Ils promettent, sous la foi du serment, de juger suivant les lois et suivant les décrets du sénat et du peuple, de ne recevoir aucun présent, d'entendre également les deux parties, de s'opposer de toutes leurs forces à ceux qui feraient la moindre tentative contre la forme actuelle du gouvernement. Des imprécations terribles contre eux-mêmes et contre leurs familles terminent ce serment, qui contient plusieurs autres articles moins essentiels [2].

Si, dans ce chapitre et dans les suivans, je voulais suivre les détails de la jurisprudence athénienne, je m'égarerais dans des routes obscures et pénibles; mais je dois parler d'un établissement qui m'a paru favorable aux plaideurs de bonne foi. Tous les ans quarante officiers subalternes parcourent les bourgs de l'Attique [3], y tiennent leurs assises, statuent sur certains actes de violence [4], terminent les procès où il ne s'agit que

[1] Poll. lib. 8, cap. 10, § 123. Dinarch. in Demosth. p. 187. Lys. in Agorat. p. 244. Andoc. de myst. part. 2, p. 3. — [2] Demosth. in Timocr. p. 796. — [3] Poll. ibid. cap. 9, § 100. — [4] Demosth. in Pantæn. p. 992.

d'une très-légère somme, de dix drachmes tout au plus [a], et renvoient aux arbitres les causes plus considérables [1].

Ces arbitres sont tous gens bien famés, et âgés d'environ soixante ans : à la fin de chaque année, on les tire au sort, de chaque tribu, au nombre de quarante-quatre [2].

Les parties qui ne veulent point s'exposer à essuyer les lenteurs de la justice ordinaire, ni à déposer une somme d'argent avant le jugement, ni à payer l'amende décernée contre l'accusateur qui succombe, peuvent remettre leurs intérêts entre les mains d'un ou de plusieurs arbitres, qu'elles nomment elles-mêmes, ou que l'archonte tire au sort en leur présence [3]. Quand ils sont de leur choix, elles font serment de s'en rapporter à leur décision, et ne peuvent point en appeler : si elles les ont reçus par la voie du sort, il leur reste celle de l'appel [4]; et les arbitres, ayant mis les dépositions des témoins et toutes les pièces du procès dans une boîte qu'ils ont soin de sceller, les font passer à l'archonte, qui doit porter la cause à l'un des tribunaux supérieurs [5].

[a] Neuf livres. — [1] Poll. lib. 8, cap. 9, § 100. — [2] Suid. et Hesych. in Διαιτ. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 663. — [3] Herald. animadv. lib. 5, cap. 14, p. 570. Pet. leg. attic. p. 344. — [4] Demosth. in Aphob. p. 918. Poll. ibid. cap. 10, § 127. — [5] Herald. ibid. p. 372.

Si, à la sollicitation d'une seule partie, l'archonte a renvoyé l'affaire à des arbitres tirés au sort, l'autre partie a le droit, ou de réclamer contre l'incompétence du tribunal, ou d'opposer d'autres fins de non-recevoir[1].

Les arbitres, obligés de condamner des parens ou des amis, pourraient être tentés de prononcer un jugement inique : on leur a ménagé des moyens de renvoyer l'affaire à l'une des cours souveraines[2]. Ils pourraient se laisser corrompre par des présens, ou céder à des préventions particulières : la partie lésée a le droit, à la fin de l'année, de les poursuivre devant un tribunal, et de les forcer à justifier leur sentence[3]. La crainte de cet examen pourrait les engager à ne pas remplir leurs fonctions : la loi attache une flétrissure à tout arbitre qui, tiré au sort, refuse son ministère[4].

Quand j'ouïs parler pour la première fois du serment, je ne le crus nécessaire qu'à des nations grossières à qui le mensonge coûterait moins que le parjure. J'ai vu cependant les Athéniens l'exiger des magistrats, des sénateurs, des juges, des orateurs, des témoins, de l'accusateur qui a tant d'intérêt à le violer, de l'accusé qu'on met dans la nécessité de manquer à sa religion, ou de se

[1] Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 662. — [2] Demosth. in Phorm. p. 943. — [3] Id. in Mid. p. 617. Ulpian. ibid. p. 663. — [4] Poll. lib. 8, cap. 10, § 126.

manquer à lui-même. Mais j'ai vu aussi que cette cérémonie auguste n'était plus qu'une formalité outrageante pour les dieux, inutile à la société, et offensante pour ceux qu'on oblige de s'y soumettre. Un jour le philosophe Xénocrate, appelé en témoignage, fit sa déposition, et s'avança vers l'autel pour la confirmer. Les juges en rougirent; et, s'opposant de concert à la prestation du serment, ils rendirent hommage à la probité d'un témoin si respectable[1]. Quelle idée avaient-ils donc des autres?

Les habitans des îles et des villes soumises à la république sont obligés de porter leurs affaires aux tribunaux d'Athènes, pour qu'elles y soient jugées en dernier ressort[2]. L'état profite des droits qu'ils payent en entrant dans le port, et de la dépense qu'ils font dans la ville. Un autre motif les prive de l'avantage de terminer leurs différens chez eux. S'ils avaient des juridictions souveraines, ils n'auraient à solliciter que la protection de leurs gouverneurs, et pourraient, dans une infinité d'occasions, opprimer les partisans de la démocratie; au lieu qu'en les attirant ici,

[1] Cicer. ad attic. lib. 1, epist. 16, t. 8, p. 69; id. pro Balb. cap. 5, t. 6, p. 127. Val. Max. lib. 2, extern. cap. 10. Diog. Laert. in Xenocr. § 7.—[2] Xenoph. de rep. Athen. p. 694. Aristoph. in av. v. 1422 et 1455.

on les force de s'abaisser devant ce peuple qui les attend aux tribunaux, et qui n'est que trop porté à mesurer la justice qu'il leur rend sur le degré d'affection qu'ils ont pour son autorité.

FIN DU CHAPITRE SEIZIÈME.

CHAPITRE XVII.

De l'Aréopage.

Le sénat de l'Aréopage est le plus ancien, et néanmoins le plus intègre des tribunaux d'Athènes. Il s'assemble quelquefois dans le portique royal [1]; pour l'ordinaire sur une colline peu éloignée de la citadelle [2], et dans une espèce de salle qui n'est garantie des injures de l'air que par un toit rustique [3].

Les places des sénateurs sont à vie; le nombre en est illimité [4]. Les archontes, après leur année d'exercice, y sont admis [5]; mais ils doivent montrer, dans un examen solennel, qu'ils ont rempli leurs fonctions avec autant de zèle que de fidélité [6]. Si dans cet examen il s'en est trouvé d'assez habiles ou d'assez puissans pour échapper ou se soustraire à la sévérité de leurs censeurs, ils ne peuvent, devenus aréopagites, résister à l'autorité de l'exemple, et sont forcés de paraître ver-

[1] Demosth. in Aristog. p. 831. — [2] Herodot. lib. 8, cap. 52. — [3] Poll. lib. 8, cap. 10, § 118. Vitruv. lib. 2, cap. 1. — [4] Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. — [5] Plut. in Solon, p. 88. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Lept. p. 586. — [6] Plut. in Pericl. p. 157. Poll. ibid.

tueux [1], comme en certains corps de milice on est forcé de montrer du courage.

La réputation dont jouit ce tribunal depuis tant de siècles est fondée sur des titres qui la transmettront aux siècles suivans [2]. L'innocence obligée d'y comparaître s'en approche sans crainte; et les coupables convaincus et condamnés se retirent sans oser se plaindre [3].

Il veille sur la conduite de ses membres et les juge sans partialité, quelquefois même pour des fautes légères. Un sénateur fut puni pour avoir étouffé un petit oiseau qui, saisi de frayeur, s'était réfugié dans son sein [4] : c'était l'avertir qu'un cœur fermé à la pitié ne doit pas disposer de la vie des citoyens. Aussi les décisions de cette cour sont-elles regardées comme des règles non-seulement de sagesse, mais encore d'humanité. J'ai vu traîner en sa présence une femme accusée d'empoisonnement; elle avait voulu s'attacher un homme qu'elle adorait, par un philtre dont il mourut. On la renvoya, parce qu'elle était plus malheureuse que coupable [5] *a*.

Des compagnies, pour prix de leurs services,

[1] Isocr. areop. t. 1, p. 329 et 330. — [2] Cicer. ad Attic. lib. 1, epist. 14. — [3] Demosth. in Aristocr. p. 735. Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 149. Aristid. in panath. t. 1, p. 185. — [4] Hellad. ap. Phot. p. 1591. — [5] Aristot. magn. moral. lib. 1, cap. 17, t. 2, p. 157. — *a* *Voyez* la note XV à la fin du volume.

obtiennent du peuple une couronne et d'autres marques d'honneur. Celle dont je parle n'en demande point, et n'en doit pas solliciter [1]. Rien ne la distingue tant que de n'avoir pas besoin des distinctions. A la naissance de la comédie, il fut permis à tous les Athéniens de s'exercer dans ce genre de littérature : on n'excepta que les membres de l'Aréopage [2]. Et comment des hommes si graves dans leur maintien, si sévères dans leurs mœurs, pourraient-ils s'occuper des ridicules de la société ?

On rapporte sa première origine au temps de Cécrops [3]; mais il en dut une plus brillante à Solon, qui le chargea du maintien des mœurs [4]. Il connut alors de presque tous les crimes, tous les vices, tous les abus. L'homicide volontaire, l'empoisonnement, le vol, les incendies, le libertinage, les innovations, soit dans le système religieux, soit dans l'administration publique, excitèrent tour à tour sa vigilance. Il pouvait, en pénétrant dans l'intérieur des maisons, condamner comme dangereux tout citoyen inutile, et comme criminelle toute dépense qui n'était pas proportionnée aux moyens [5]. Comme il mettait la plus grande fermeté à punir les crimes,

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 430. — [2] Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 348. — [3] Marmor. oxon. epoch. 3. — [4] Plut. in Solon. p. 90. — [5] Meurs. arcop. cap. 9.

et la plus grande circonspection à réformer les mœurs; comme il n'employait les châtimens qu'après les avis et les menaces [1], il se fit aimer en exerçant le pouvoir le plus absolu.

L'éducation de la jeunesse devint le premier objet de ses soins [2]. Il montrait aux enfans des citoyens la carrière qu'ils devaient parcourir, et leur donnait des guides pour les y conduire. On le vit souvent augmenter par ses libéralités l'émulation des troupes, et décerner des récompenses à des particuliers qui remplissaient dans l'obscurité les devoirs de leur état [3]. Pendant la guerre des Perses, il mit tant de zèle et de constance à maintenir les lois, qu'il donna plus de ressort au gouvernement [4].

Cette institution, trop belle pour subsister longtemps, ne dura qu'environ un siècle. Périclès entreprit d'affaiblir une autorité qui contraignait la sienne [5]. Il eut le malheur de réussir; et dès ce moment il n'y eut plus de censeurs dans l'état, ou plutôt tous les citoyens le devinrent eux-mêmes. Les délations se multiplièrent, et les mœurs reçurent une atteinte fatale.

L'Aréopage n'exerce à présent une juridiction

[1] Isocr. areop. t. 1, p. 334. — [2] Id. ibid. p. 332. — [3] Meurs. areop. cap. 9. — [4] Aristot. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, p. 391. — [5] Id. ibid. lib. 2, cap. 12. Diod. lib. 11, p. 59. Plut. in Pericl. p. 157.

proprement dite qu'à l'égard des blessures et des homicides prémédités, des incendies, de l'empoisonnement [1], et de quelques délits moins graves [2].

Quand il est question d'un meurtre, le second des archontes fait les informations, les porte à l'Aréopage, se mêle parmi les juges [3], et prononce avec eux les peines que prescrivent des lois gravées sur une colonne [4].

Quand il s'agit d'un crime qui intéresse l'état ou la religion, son pouvoir se borne à instruire le procès. Tantôt c'est de lui-même qu'il fait les informations, tantôt c'est le peuple assemblé qui le charge de ce soin [5]. La procédure finie, il en fait son rapport au peuple, sans rien conclure. L'accusé peut alors produire de nouveaux moyens de défense; et le peuple nomme des orateurs qui poursuivent l'accusé devant une des cours supérieures.

Les jugemens de l'Aréopage sont précédés par des cérémonies effrayantes. Les deux parties, placées au milieu des débris sanglans des victimes, font un serment, et le confirment par des imprécations terribles contre elles-mêmes et contre leurs familles [6]. Elles prennent à témoin

[1] Lys. in Simon. p. 69. Demosth. in Beot. 2, p. 1012; id. in Lept. p. 564. Liban. in orat. adv. Androt. p. 696. Poll. lib. 8, cap. 10, § 117. — [2] Lys. orat. areop. p. 132. — [3] Poll. ibid. cap. 9, § 90. — [4] Lys. in Eratosth. p. 17. — [5] Dinarch. in Demosth. p. 179, 180, etc. — [6] Demosth. in Aristocr. p. 736. Dinarch. ibid. p. 178.

les redoutables Euménides, qui, d'un temple voisin où elles sont honorées [1], semblent entendre leurs voix et se disposer à punir les parjures.

Après ces préliminaires, on discute la cause. Ici la vérité a seule le droit de se présenter aux juges. Ils redoutent l'éloquence autant que le mensonge. Les avocats doivent sévèrement bannir de leurs discours les exordes, les péroraisons, les écarts, les ornemens du style, le ton même du sentiment, ce ton qui enflamme si fort l'imagination des hommes, et qui a tant de pouvoir sur les âmes compatissantes [2]. La passion se peindrait vainement dans les yeux et dans les gestes de l'orateur, l'Aréopage tient presque toutes ses séances pendant la nuit.

La question étant suffisamment éclaircie, les juges déposent en silence leurs suffrages dans deux urnes, dont l'une s'appelle l'urne de la mort, l'autre celle de la miséricorde [3]. En cas de partage, un officier subalterne ajoute en faveur de l'accusé le suffrage de Minerve [4]. On le nomme ainsi, parce que, suivant une ancienne tradition, cette déesse, assistant dans le même tribunal au

[1] Meurs. areop. cap. 2. — [2] Lys. in Simon. p. 88. Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 149. Aristot. rep. lib. 1, t. 2, p. 512. Lucian. in Anach. t. 2, p. 899. Poll. lib. 8, cap. 10, § 117. — [3] Meurs. ibid. cap. 8. — [4] Aristid. in Min. t. 1, p. 24.

jugement d'Oreste, donna son suffrage pour départager les juges.

Dans des occasions importantes où le peuple, animé par ses orateurs, est sur le point de prendre un parti contraire au bien de l'état, on voit quelquefois les aréopagites se présenter à l'assemblée, et ramener les esprits, soit par leurs lumières, soit par leurs prières [1]. Le peuple, qui n'a plus rien à craindre de leur autorité, mais qui respecte encore leur sagesse, leur laisse quelquefois la liberté de revoir ses propres jugemens. Les faits que je vais rapporter se sont passés de mon temps.

Un citoyen banni d'Athènes osait y reparaître. On l'accusa devant le peuple, qui crut devoir l'absoudre, à la persuasion d'un orateur accrédité. L'Aréopage ayant pris connaissance de cette affaire, ordonna de saisir le coupable, le traduisit de nouveau devant le peuple, et le fit condamner [2].

Il était question de nommer des députés à l'assemblée des Amphictyons. Parmi ceux que le peuple avait choisis se trouvait l'orateur Eschine, dont la conduite avait laissé quelques nuages dans les esprits. L'Aréopage, sur qui les talens sans la probité ne font aucune impression, informa de la conduite d'Eschine, et prononça que

[1] Plut. in Phoc. p. 748. — [2] Demosth. de coron. p. 495.

l'orateur Hypéride lui paraissait plus digne d'une si honorable commission. Le peuple nomma Hypéride [1].

Il est beau que l'Aréopage, dépouillé de presque toutes ses fonctions, n'ait perdu ni sa réputation ni son intégrité, et que, dans sa disgrâce même, il force encore les hommages du public. J'en citerai un autre exemple qui s'est passé sous mes yeux.

Il s'était rendu à l'assemblée générale pour dire son avis sur le projet d'un citoyen nommé Timarque, qui bientôt après fut proscrit pour la corruption de ses mœurs. Autolycus portait la parole au nom de son corps. Ce sénateur, élevé dans la simplicité des temps anciens, ignorait l'indigne abus que l'on fait aujourd'hui des termes les plus usités dans la conversation. Il lui échappa un mot qui, détourné de son vrai sens, pouvait faire allusion à la vie licencieuse de Timarque, Les assistans applaudirent avec transport, et Autolycus prit un maintien plus sévère. Après un moment de silence il voulut continuer, mais le peuple, donnant aux expressions les plus innocentes une interprétation maligne, ne cessa de l'interrompre par un bruit confus et des rires immodérés. Alors un citoyen distingué s'étant levé, s'écria : N'avez-vous pas de honte, Athé-

[1] Demosth. de coron. p. 495.

niens, de vous livrer à de pareils excès en présence des aréopagites? Le peuple répondit qu'il connaissait les égards dus à la majesté de ce tribunal, mais qu'il était des circonstances où l'on ne pouvait pas se contenir dans les bornes du respect[1]. Que de vertus n'a-t-il pas fallu pour établir et entretenir une si haute opinion dans les esprits! et quel bien n'aurait-elle pas produit si on avait su la ménager!

[1] Æschin. in Timarch. p. 272.

FIN DU CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

CHAPITRE XVIII.

Des Accusations et des Procédures parmi les Athéniens.

Les causes que l'on porte aux tribunaux de justice ont pour objet des délits qui intéressent le gouvernement ou les particuliers. S'agit-il de ceux de la première espèce, tout citoyen peut se porter pour accusateur; de ceux de la seconde, la personne lésée en a seule le droit. Dans les premières, on conclut souvent à la mort : dans les autres il n'est question que de dommages et de satisfactions pécuniaires.

Dans une démocratie plus que dans tout autre gouvernement, le tort qu'on fait à l'état devient personnel à chaque citoyen, et la violence exercée contre un particulier est un crime contre l'état[1]. On ne se contente pas ici d'attaquer publiquement ceux qui trahissent leur patrie ou qui sont coupables d'impiété, de sacrilége et d'incendie[2] : on peut poursuivre de la même manière le général qui n'a pas fait tout ce qu'il devait ou pouvait faire, le soldat qui fuit l'enrôlement ou qui abandonne l'armée; l'ambassadeur, le magistrat, le

[1] Demosth. in Mid. p. 610. — [2] Poll. lib. 8, cap. 6, § 40, etc.

juge, l'orateur, qui ont prévariqué dans leur ministère; le particulier qui s'est glissé dans l'ordre des citoyens sans en avoir les qualités, ou dans l'administration malgré les raisons qui devaient l'en exclure; celui qui corrompt ses juges, qui pervertit la jeunesse, qui garde le célibat, qui attente à la vie ou à l'honneur d'un citoyen; enfin toutes les actions qui tendent plus spécialement à détruire la nature du gouvernement ou la sûreté des citoyens.

Les contestations élevées à l'occasion d'un héritage, d'un dépôt violé, d'une dette incertaine, d'un dommage qu'on a reçu dans ses biens, tant d'autres qui ne concernent pas directement l'état, font la matière des procès entre les personnes intéressées [1].

Les procédures varient en quelques points, tant pour la différence des tribunaux que pour celle des délits. Je ne m'attacherai qu'aux formalités essentielles.

Les actions publiques se portent quelquefois devant le sénat ou devant le peuple [2] qui, après un premier jugement, a soin de les renvoyer à l'une des cours supérieures [3]; mais pour l'ordi-

[1] Sigon. de rep. Athen. lib. 3. Herald. animadv. in jus attic. lib. 3. — [2] Demosth. in Mid. p. 603; id. in Everg. p. 1058. Poll. lib. 8, cap. 6. § 51. Harpocr. in Εἴσαγ. — [3] Demosth. in Mid. p. 637. Herald. ibid. p. 233.

naire l'accusateur s'adresse à l'un des principaux magistrats [1], qui lui fait subir un interrogatoire ; et lui demande s'il a bien réfléchi sur sa démarche ; s'il est prêt, s'il ne lui serait pas avantageux d'avoir de nouvelles preuves ; s'il a des témoins, s'il désire qu'on lui en fournisse. Il l'avertit en même temps qu'il doit s'engager par un serment à suivre l'accusation, et qu'à la violation du serment est attachée une sorte d'infamie. Ensuite il indique le tribunal, et fait comparaître l'accusateur une seconde fois en sa présence : il lui réitère les mêmes questions ; et si ce dernier persiste, la dénonciation reste affichée jusqu'à ce que les juges appellent la cause [2].

L'accusé fournit alors ses exceptions, tirées ou d'un jugement antérieur, ou d'une longue prescription, ou de l'incompétence du tribunal [3]. Il peut obtenir des délais, intenter une action contre son adversaire, et faire suspendre pendant quelque temps le jugement qu'il redoute.

Après ces préliminaires, dont on n'a pas toujours occasion de se prévaloir, les parties font serment de dire la vérité, et commencent à dis-

[1] Pet. leg. attic. p. 314. — [2] Demosth. in Theocr. p. 850 ; id. in Mid. p. 619 et 620. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 641, 662 et 668. Pet. ibid. p. 318. — [3] Demosth. in Pantæn. p. 992. Ulpian. ibid. p. 662. Poll. lib. 8, cap. 6, § 57. Sigon. de rep. Athen. lib. 3, cap. 4.

cuter elles-mêmes la cause. On ne leur accorde, pour l'éclaircir, qu'un temps limité et mesuré par des gouttes d'eau qui tombent d'un vase [1]. La plupart ne récitent que ce que des bouches éloquentes leur ont dicté en secret. Tous peuvent, après avoir cessé de parler, implorer le secours des orateurs qui ont mérité leur confiance, ou de ceux qui s'intéressent à leur sort [2].

Pendant la plaidoirie, les témoins appelés font tout haut leurs dépositions; car, dans l'ordre criminel, ainsi que dans l'ordre civil, il est de règle que l'instruction soit publique. L'accusateur peut demander qu'on applique à la question les esclaves de la partie adverse [3]. Conçoit-on qu'on exerce une pareille barbarie contre des hommes dont il ne faudrait pas tenter la fidélité, s'ils sont attachés à leurs maîtres, et dont le témoignage doit être suspect, s'ils ont à s'en plaindre? Quelquefois l'une des parties présente d'elle-même ses esclaves à cette cruelle épreuve [4]; et elle croit en avoir le droit parce qu'elle en a le pouvoir. Quelquefois elle se refuse à la demande qu'on lui en fait [5], soit qu'elle craigne une dépo-

[1] Plat. in Theæt. t. 1, p. 172. Aristoph. in Acharn. v. 693. Schol. ibid. Demosth. et Æschin. passim. Lucian. piscat. cap. 28, t. 1, p. 597. — [2] Demosth. in Neær. p. 863. Æschin. de fals. leg. p. 424; id. in Ctesiph. p. 461. — [3] Demosth. ibid. p. 880; id. in Onet. 1, p. 924, et in Pantæn. p. 993. — [4] Id. in Aphob. 3, p. 913; id. in Nicostr. p. 1107. — [5] Id. in Steph. 1, p. 977. Isocr. in Trapez. t. 2, p. 477.

sition arrachée par la violence des tourmens, soit que les cris de l'humanité se fassent entendre dans son cœur; mais alors son refus donne lieu à des soupçons très-violens, tandis que le préjugé le plus favorable pour les parties, ainsi que pour les témoins, c'est lorsqu'ils offrent, pour garantir ce qu'ils avancent, de prêter serment sur la tête de leurs enfans ou des auteurs de leurs jours [1].

Nous observerons, en passant, que la question ne peut être ordonnée contre un citoyen que dans des cas extraordinaires.

Sur le point de prononcer le jugement, le magistrat qui préside au tribunal distribue à chacun des juges une boule blanche pour absoudre, une boule noire pour condamner [2]. Un officier les avertit qu'il s'agit simplement de décider si l'accusé est coupable ou non, et ils vont déposer leurs suffrages dans une boîte. Si les boules noires dominent, le chef des juges trace une longue ligne sur une tablette enduite de cire, et exposée à tous les yeux; si ce sont les blanches, une ligne plus courte [3]: s'il y a partage, l'accusé est absous [4].

[1] Demosth. in aphob. 3, p. 913 et 917. — [2] Poll. lib. 8, cap. 10, § 123. Meurs. areop. cap. 8 — [3] Aristoph. in vesp. v. 106. Schol. ibid. — [4] Æschin. in Ctesiph. p. 469. Aristot. problem. sect. 29, t. 2, p. 812; id. de rhet. cap. 19, t. 2, p. 628.

Quand la peine est spécifiée par la loi, ce premier jugement suffit : quand elle n'est énoncée que dans la requête de l'accusateur, le coupable a la liberté de s'en adjuger une plus douce; et cette seconde contestation est terminée par un nouveau jugement, auquel on procède tout de suite.

Celui qui, ayant intenté une accusation, ne la poursuit pas, ou n'obtient pas la cinquième partie des suffrages [2], est communément condamné à une amende de mille drachmes [a]. Mais, comme rien n'est si facile ni si dangereux que d'abuser de la religion, la peine de mort est, en certaines occasions, décernée contre un homme qui en accuse un autre d'impiété sans pouvoir l'en convaincre [3].

Les causes particulières suivent en plusieurs points la même marche que les causes publiques, et sont, pour la plupart, portées aux tribunaux des archontes, qui tantôt prononcent une sentence dont on peut appeler [4], et tantôt se contentent de prendre des informations qu'ils présentent aux cours supérieures [5].

[1] Ulpian. in orat. Demosth. adv. Timarch. p. 822. Pet. leg. attic. p. 335. — [2] Plat. apol. Socr. t. 1, p. 36. Demosth. de cor. p. 517; in Mid. p. 610; in Androt. p. 702; in Aristocr. p. 738; in Timocr. p. 774; in Theocr. p. 850. — [a] Neuf cents livres. Cette somme était très-considérable quand la loi fut établie. — [3] Poll. lib. 8, cap. 6, § 41. — [4] Demosth. in Onet. 1, p. 920; id. in olymp. p. 1068. Plut. in Solon. p. 88.—[5] Ulpian. ibid. Demosth. adv. Mid. p. 641.

Il y a des causes qu'on peut poursuivre au civil par une accusation particulière, et au criminel par une action publique. Telle est celle de l'insulte faite à la personne d'un citoyen[1]. Les lois, qui ont voulu pourvoir à sa sûreté, autorisent tous les autres à dénoncer publiquement l'agresseur; mais elles laissent à l'offensé le choix de la vengeance, qui peut se borner à une somme d'argent, s'il entame l'affaire au civil; qui peut aller à la peine de mort, s'il la poursuit au criminel. Les orateurs abusent souvent de ces lois, en changeant, par des détours insidieux, les affaires civiles en criminelles.

Ce n'est pas le seul danger qu'aient à craindre les plaideurs. J'ai vu les juges, distraits pendant la lecture des pièces, perdre la question de vue, et donner leurs suffrages au hasard[2] : j'ai vu des hommes puissans par leurs richesses insulter publiquement des gens pauvres, qui n'osaient demander réparation de l'offense[3] : je les ai vus éterniser en quelque façon un procès, en obtenant des délais successifs, et ne permettre aux tribunaux de statuer sur leurs crimes que lorsque l'indignation publique était entièrement refroidie[4] : je les ai vus se présenter à l'audience

[1] Herald. animadv. in jus attic. lib. 2, cap. 11, p. 128. — [2] Æschin. in Ctesiph. p. 459. — [3] Demosth. in Mid. p. 606. — [4] Id. ibid. p. 616 et 621.

avec un nombreux cortége de témoins achetés, et même de gens honnêtes qui, par faiblesse, se traînaient à leur suite, et les accréditaient par leur présence [1] : je les ai vus enfin armer les tribunaux supérieurs contre des juges subalternes qui n'avaient pas voulu se prêter à leurs injustices [2].

Malgré ces inconvéniens, on a tant de moyens pour écarter un concurrent ou se venger d'un ennemi, aux contestations particulières se joignent tant d'accusations publiques, qu'on peut avancer hardiment qu'il se porte plus de causes aux tribunaux d'Athènes qu'à ceux du reste de la Grèce [3]. Cet abus est inévitable dans un état qui, pour rétablir ses finances épuisées, n'a souvent d'autre ressource que de faciliter les dénonciations publiques, et de profiter des confiscations qui en sont la suite : il est inévitable dans un état où les citoyens, obligés de se surveiller mutuellement, ayant sans cesse des honneurs à s'arracher, des emplois à se disputer, et des comptes à rendre, deviennent nécessairement les rivaux, les espions et les censeurs les uns des autres. Un essaim de délateurs, toujours odieux, mais toujours redoutés, enflamme ces guerres intestines : ils sèment les soupçons et les défiances dans la société, et -

[1] Demosth. in Mid. p. 625. — [2] Id. ibid. p. 617. — [3] Xenoph. de rep. Athen. p. 699.

recueillent avec audace les débris des fortunes qu'ils renversent. Ils ont à la vérité contre eux la sévérité des lois et le mépris des gens vertueux ; mais ils ont pour eux ce prétexte du bien public, qu'on fait si souvent servir à l'ambition et à la haine : ils ont quelque chose de plus fort, leur insolence.

Les Athéniens sont moins effrayés que les étrangers des vices de la démocratie absolue. L'extrême liberté leur paraît un si grand bien, qu'ils lui sacrifient jusqu'à leur repos. D'ailleurs, si les dénonciations publiques sont un sujet de terreur pour les uns, elles sont, pour la plupart, un spectacle d'autant plus attrayant, qu'ils ont presque tous un goût décidé pour les ruses et les détours du barreau : ils s'y livrent avec cette chaleur qu'ils mettent à tout ce qu'ils font[1]. Leur activité se nourrit des éternelles et subtiles discussions de leurs intérêts ; et c'est peut-être à cette cause, plus qu'à toute autre, que l'on doit attribuer cette supériorité de pénétration et cette éloquence importune qui distinguent ce peuple de tous les autres.

[1] Aristoph. in pac. v. 504; id. in equit. v. 1314. Schol. ibid.

FIN DU CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

CHAPITRE XIX.

Des Délits et des Peines.

On a gravé quelques lois pénales sur des colonnes placées auprès des tribunaux[1]. Si de pareils monumens pouvaient se multiplier au point d'offrir l'échelle exacte de tous les délits, et celle des peines correspondantes, on verrait plus d'équité dans les jugemens et moins de crimes dans la société. Mais on n'a essayé nulle part d'évaluer chaque faute en particulier; et partout on se plaint que la punition des coupables ne suit pas une règle uniforme. La jurisprudence d'Athènes supplée, dans plusieurs cas, au silence des lois. Nous avons dit que, lorsqu'elles n'ont pas spécifié la peine, il faut un premier jugement pour déclarer l'accusé atteint et convaincu du crime, et un second pour statuer sur le châtiment qu'il mérite[2]. Dans l'intervalle du premier au second, les juges demandent à l'accusé à quelle peine il se condamne. Il lui est permis de choisir la plus douce et la plus conforme à ses intérêts, quoique

[1] Lys. in Eratosth. p. 17. Andoc. de myst. p. 12. — [2] Æschin. in Ctesiph. p. 460. Herald. animadv. in jus attic. p. 192, § 3. Pet. leg. attic. p. 335.

l'accusateur ait proposé la plus forte et la plus conforme à sa haine : les orateurs les discutent l'une et l'autre; et les juges, faisant en quelque manière la fonction d'arbitres, cherchent à rapprocher les parties, et mettent entre la faute et le châtiment le plus de proportion qu'il est possible [1].

Tous les Athéniens peuvent subir les mêmes peines; tous peuvent être privés de la vie, de la liberté, de leur patrie, de leurs biens et de leurs priviléges. Parcourons rapidement ces divers articles.

On punit de mort le sacrilége [2], la profanation des mystères [3], les entreprises contre l'état, et surtout contre la démocratie [4]; les déserteurs [5]; ceux qui livrent à l'ennemi une place, une galère, un détachement de troupes [6]; enfin tous les attentats qui attaquent directement la religion, le gouvernement ou la vie d'un particulier.

On soumet à la même peine le vol commis de jour, quand il s'agit de plus de cinquante drachmes [a]; le vol de nuit, quelque léger qu'il

[1] Ulpian. in orat. Demosth. adv. Timocr. p. 822. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 450; id. memor. lib. 1, p. 721. Diod. lib. 16, p. 427. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 16. — [3] Andoc. de myst. part. 1, p. 1. Plut. in Alcib. t. 1, p. 200. Pet. leg. attic. p. 33. — [4] Xenoph. ibid. Andoc. ibid. p. 13. Plut. in Publ. t. 1, p. 110. — [5] Suid. et Hesych. in Αὐτομολ. Pet. ibid. p. 563. — [6] Lys. in Philon. p. 498. — [a] Plus de quarante-cinq livres.

soit; celui qui se commet dans les bains, dans les gymnases, quand même la somme serait extrêmement modique [1].

C'est avec la corde, le fer et le poison qu'on ôte pour l'ordinaire la vie aux coupables [2]; quelquefois on les fait expirer sous le bâton [3]; d'autres fois on les jette dans la mer [4] ou dans un gouffre hérissé de pointes tranchantes pour hâter leur trépas [5] : car c'est une espèce d'impiété de laisser mourir de faim, même les criminels [6].

On détient en prison le citoyen accusé de certains crimes jusqu'à ce qu'il soit jugé [7], celui qui est condamné à la mort jusqu'à ce qu'il soit exécuté [8], celui qui doit jusqu'à ce qu'il ait payé [9]. Certaines fautes sont expiées par plusieurs années ou par quelques jours de prison [10]; d'autres doivent l'être par une prison perpétuelle [11]. En certains cas, ceux qu'on y traîne peuvent s'en garantir en donnant des cautions [12]; en d'autres,

[1] Xenoph. memor. lib. 1, p. 721. Demosth. in Tim. p. 791. Isocr. in Lochit. t. 2, p. 550. Aristot. probl. sect. 29, t. 2, p. 814. Pet. leg. attic. p. 528. Herald. animadv. in jus attic. lib. 4, cap. 8. — [2] Pet. ibid. p. 364. Pott. archæol. græc. lib. 1, cap. 25. — [3] Lys. in Agorat. p. 253 et 257. — [4] Schol. Aristoph. in equit. v. 1360. — [5] Aristoph. in Plut. v. 431; id. in equit. v. 1359. Schol. ibid. Dinarch. in Demosth. p. 181. — [6] Sophocl. in Antig. v. 786. Schol. ibid. — [7] Andoc. de myst. part. 2, p. 7 et 12. — [8] Plat. in Phædon. t. 1, p. 58. — [9] Andoc. ibid. part. 1, p. 12. Demosth. in Apat. p. 933; id in Aristog. p. 837. — [10] Id. in Timocr. p. 789, 791 et 792. — [11] Plat apol. Socr. t. 1, p. 37. — [12] Demosth. ibid. p. 795.

ceux qu'on y renferme sont chargés de liens qui leur ôtent l'usage de tous leurs mouvemens [1].

L'exil est un supplice d'autant plus rigoureux pour un Athénien, qu'il ne retrouve nulle part les agrémens de sa patrie, et que les ressources de l'amitié ne peuvent adoucir son infortune. Un citoyen qui lui donnerait un asile serait sujet à la même peine [2].

Cette proscription a lieu dans deux circonstances remarquables. 1° Un homme absous d'un meurtre involontaire doit s'absenter pendant une année entière, et ne revenir à Athènes qu'après avoir donné des satisfactions aux parens du mort, qu'après s'être purifié par des cérémonies saintes [3]. 2° Celui qui, accusé devant l'Aréopage d'un meurtre prémédité, désespère de sa cause après un premier plaidoyer, peut, avant que les juges aillent au scrutin, se condamner à l'exil et se retirer tranquillement [4]. On confisque ses biens, et sa personne est en sûreté, pourvu qu'il ne se montre ni sur les terres de la république ni dans les solennités de la Grèce : car, dans ce cas, il est permis à tout Athénien de le traduire en justice ou de lui donner la mort. Cela est fondé sur ce

[1] Plat. apol. Socr. t. 1, p. 37. Demosth. in Timocr. p. 789. Ulpian. ibid. p. 818. — [2] Demosth. in Policl. p. 1091. — [3] Pet. leg. attic. p. 512. — [4] Demosth. in Aristocr. p. 736. Poll. lib. 8, cap. 9, § 99.

qu'un meurtrier ne doit pas jouir du même air et des mêmes avantages dont jouissait celui à qui il a ôté la vie [1].

Les confiscations tournent en grande partie au profit du trésor public : on y verse aussi les amendes, après en avoir prélevé le dixième pour le culte de Minerve, et le cinquantième pour celui de quelques autres divinités [2].

La dégradation prive un homme de tous les droits ou d'une partie des droits du citoyen. C'est une peine très-conforme à l'ordre général des choses : car il est juste qu'un homme soit forcé de renoncer aux priviléges dont il abuse. C'est la peine qu'on peut le plus aisément proportionner au délit : car elle peut se graduer suivant la nature et le nombre de ses priviléges [3]. Tantôt elle ne permet pas au coupable de monter à la tribune, d'assister à l'assemblée générale, de s'asseoir parmi les sénateurs ou parmi les juges; tantôt elle lui interdit l'entrée des temples, et toute participation aux choses saintes; quelquefois elle lui défend de paraître dans la place publique ou de voyager en certains pays; d'autres fois, en le dépouillant de tout et le faisant mourir civile-

[1] Demosth. in Aristocr. p. 729 et 730. Herald. animadv. in jus attic. p. 300. — [2] Demosth. in Timocr. p. 791; id. in Theocr. p. 852; id. in Aristog. p. 831; id. in Nær. p. 861. — [3] Andoc. de myst. part. 2, p. 10.

ment, elle ne lui laisse que le poids d'une vie sans attraits et d'une liberté sans exercice [1]. C'est une peine très-grave et très-salutaire dans une démocratie, parce que les priviléges que la dégradation fait perdre étant plus importans et plus considérés que partout ailleurs, rien n'est si humiliant que de se trouver au-dessous de ses égaux. Alors un particulier est comme un citoyen détrôné, qu'on laisse dans la société pour y servir d'exemple.

Cette interdiction n'entraîne pas toujours l'opprobre à sa suite. Un Athénien qui s'est glissé dans la cavalerie sans avoir subi un examen est puni parce qu'il a désobéi aux lois [2]; mais il n'est pas déshonoré, parce qu'il n'a pas blessé les mœurs. Par une conséquence nécessaire, cette espèce de flétrissure s'évanouit lorsque la cause n'en subsiste plus. Celui qui doit au trésor public perd les droits de citoyen, mais il y rentre dès qu'il a satisfait à sa dette [3]. Par la même conséquence, on ne rougit pas, dans les grands dangers, d'appeler au secours de la patrie tous les citoyens suspendus de leurs fonctions [4]; mais il

[1] Andoc. de myst. part. 2, p. 10. Demosth. orat. 2, in Aristog. p. 832, 834, 836 et 845. Æschin. in Ctesiph. Lys. in Andoc. p. 115. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 662 et 665. — [2] Lys. in Alcib. p. 277. Tayl. lection. lysiac. p. 717. — [3] Demosth. in Theocr. p. 857. Liban. in argum. orat. Demosth. adv. Aristog. p. 843. — [4] Andoc. ibid. p. 14. Demosth. in Aristog. p. 846.

faut auparavant révoquer le décret qui les avait condamnés; et cette révocation ne peut se faire que par un tribunal composé de six mille juges, et sous les conditions imposées par le sénat et par le peuple [1].

L'irrégularité de la conduite et la dépravation des mœurs produisent une autre sorte de flétrissure que les lois ne pourraient pas effacer. En réunissant leurs forces à celles de l'opinion publique, elles enlèvent au citoyen qui a perdu l'estime des autres les ressources qu'il trouvait dans son état. Ainsi, en éloignant des charges et des emplois celui qui a maltraité les auteurs de ses jours [2], celui qui a lâchement abandonné son poste ou son bouclier [3], elles les couvrent publiquement d'une infamie qui les force à sentir le remords.

[1] Demosth. in Timocr. p. 780. — [2] Diog. Laert. lib. 1, § 55. — [3] Andoc. de myst. p. 10.

FIN DU CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE XX.

Mœurs et Vie civile des Athéniens.

Au chant du coq les habitans de la campagne entrent dans la ville avec leurs provisions, et chantant de vieilles chansons [1]. En même temps les boutiques s'ouvrent avec bruit, et tous les Athéniens sont en mouvement [2]. Les uns reprennent les travaux de leur profession; d'autres, en grand nombre, se répandent dans les différens tribunaux pour y remplir les fonctions de juges.

Parmi le peuple, ainsi qu'à l'armée, on fait deux repas par jour [3]; mais les gens d'un certain ordre se contentent d'un seul [4], qu'ils placent les uns à midi [5], la plupart avant le coucher du soleil [6]. L'après-midi ils prennent quelques momens de sommeil [7]; ou bien ils jouent aux osselets, aux dés et à des jeux de commerce [8].

[1] Aristoph. in eccles. v. 278. — [2] Id. in av. v. 490. Demetr. Phal. de elocut. cap. 161. — [3] Herodot. lib. 1, cap. 63. Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 573. Demosth. in Everg. p. 1060. Theophr. charact. cap. 3. — [4] Plat. epist. 7, t. 3, p. 326. Anthol. lib. 2, p. 185. — [5] Athen. lib. 1, cap. 9, p. 11. — [6] Id. ibid. Aristoph. ibid. v. 648. Schol. ibid. — [7] Pherecr. ap. Athen. lib. 3, p. 75. — [8] Herodot. ibid. Theop. ap. Athen. lib. 12, p. 532.

Pour le premier de ces jeux, on se sert de quatre osselets, présentant sur chacune de leurs faces un de ces quatre nombres : un, trois, quatre, six [1]. De leurs différentes combinaisons résultent trente-cinq coups, auxquels on a donné les noms des dieux, des princes, des héros, etc. [2]. Les uns font perdre, les autres gagner. Le plus favorable de tous est celui qu'on appelle de Vénus ; c'est lorsque les quatre osselets présentent les quatre nombres différens [3].

Dans le jeu des dés, on distingue aussi des coups heureux et des coups malheureux [4] ; mais souvent, sans s'arrêter à cette distinction, il ne s'agit que d'amener un plus haut point que son adversaire [5]. La rafle de six est le coup le plus fortuné [6]. On n'emploie que trois dés à ce jeu : on les secoue dans un cornet ; et, pour éviter toute fraude, on les verse dans un cylindre creux d'où ils s'échappent et roulent sur le damier [7 a]. Quelquefois, au lieu de trois dés, on se sert de trois osselets.

[1] Lucian. de amor. t. 2, p. 415. Poll. lib. 9, cap. 7, § 100. — [2] Eustath. in iliad. 23, p. 1289. Meurs. de lud. græc. in Ἀστραγ. — [3] Lucian. ibid. Cicer. de divin. lib. 1, cap. 13 ; lib. 2, cap. 21, t. 3, p. 12 et 64. — [4] Meurs. de lud. græc. in Κύβ. — [5] Pol. ibid. cap. 7, § 117. — [6] Æschyl. in Agam. v. 33. Schol. ibid. Hesych. in Τρὶς ἕξ. Not. ibid. — [7] Æschin. in Timarch. p. 269. Poll. lib. 7, cap. 33, § 203 ; id. lib. 10, cap. 31, § 150. Harpocr. in Διαυλος et in Φιμ. Vales. ibid. Suid. in Διαυλ. Salmas. in Vopisc. p. 469. — [a] *Voyez* la note XVI à la fin du volume.

Tout dépend du hasard dans les jeux précédens, et de l'intelligence du joueur dans le suivant. Sur une table où l'on a tracé des lignes ou des cases [1], on range de chaque côté des dames ou des pions de couleurs différentes [2]. L'habileté consiste à les soutenir l'un par l'autre, à enlever ceux de son adversaire lorsqu'ils s'écartent avec imprudence, à l'enfermer au point qu'il ne puisse plus avancer [3]. On lui permet de revenir sur ses pas quand il a fait une fausse marche [4 a].

Quelquefois on réunit ce dernier jeu à celui des dés. Le joueur règle la marche des pions ou des dames sur les points qu'il amène. Il doit prévoir les coups qui lui sont avantageux ou funestes; et c'est à lui de profiter des faveurs du sort ou d'en corriger les caprices [5]. Ce jeu, ainsi que le précédent, exige beaucoup de combinaisons: on doit les apprendre dès l'enfance [6]; et quelques-uns s'y rendent si habiles, que personne n'ose lutter contre eux, et qu'on les cite pour exemples [7].

[1] Sophocl. ap. Poll. lib. 9, cap. 7, § 97. — [2] Poll. ibid. § 98. — [3] Plat. de rep. lib. 6, t. 2, p. 487. — [4] Id. in Hipparch. t. 2, p. 229. Hesych. et Suid. in Ἄναβ. — [a] On présume que ce jeu avait du rapport avec le jeu des dames ou celui des échecs; et le suivant, avec celui du trictrac. On peut voir Meurs. de lud. græc. in Πεττ. Buleng. de lud. veter. Hyde, hist. Nerd. Salmas. in Vopisc. p. 459. — [5] Plat. de rep. lib. 10, t. 2, p. 604. Plut. in Pyrrh. t. 1, p. 400. — [6] Plat. ibid. lib. 2, p. 374. — [7] Athen. lib. 1, cap. 14, p. 16.

Dans les intervalles de la journée, surtout le matin avant midi, et le soir avant souper, on va sur les bords de l'Ilissus et tout autour de la ville jouir de l'extrême pureté de l'air et des aspects charmans qui s'offrent de tous côtés [1]; mais pour l'ordinaire on se rend à la place publique, qui est l'endroit le plus fréquenté de la ville [2]. Comme c'est là que se tient souvent l'assemblée générale, et que se trouvent le palais du sénat et le tribunal du premier des archontes, presque tous y sont entraînés par leurs affaires ou par celles de la république [3]. Plusieurs y viennent aussi, parce qu'ils ont besoin de se distraire, et d'autres parce qu'ils ont besoin de s'occuper. A certaines heures, la place, délivrée des embarras du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle.

Autour de la place sont des boutiques de parfumeurs [a], d'orfévres, de barbiers, etc., ouvertes à tout le monde [4], où l'on discute avec bruit les

[1] Plat in Phædr. t. 3, p. 227 et 229. — [2] Meurs. in Ceram. cap. 16. — [3] Demosth. in Aristog. p. 836. — [a] Au lieu de dire, Aller chez les parfumeurs, on disait, Aller au parfum, comme nous disons Aller au café. Poll. lib 10, cap. 2, § 19. Schol. Aristoph. in equit. v. 1372. Spanh. et Kuster. ibid. Tayl. lect. lysiac. p. 720. — [4] Aristoph. ibid. Lys. in delat. p. 413. Demosth. in Mid. p. 606; id. in Phorm. p. 942. Theophr. charact. cap. 11. Casaub. et Duport. ibid. Terent. in Phorm. act. 1, scen. 2, v. 39.

intérêts de l'état, les anecdotes des familles, les vices et les ridicules des particuliers. Du sein de ces assemblées, qu'un mouvement confus sépare et renouvelle sans cesse, partent mille traits ingénieux ou sanglans contre ceux qui paraissent à la promenade avec un extérieur négligé[1], ou qui ne craignent pas d'y étaler un faste révoltant[2]; car ce peuple, railleur à l'excès, emploie une espèce de plaisanterie d'autant plus redoutable, qu'elle cache avec soin sa malignité[3]. On trouve quelquefois une compagnie choisie et des conversations instructives aux différens portiques distribués dans la ville[4]. Ces sortes de rendez-vous ont dû se multiplier parmi les Athéniens. Leur goût insatiable pour les nouvelles, suite de l'activité de leur esprit et de l'oisiveté de leur vie, les force à se rapprocher les uns des autres.

Ce goût si vif, qui leur a fait donner le nom de bayeurs ou badauds[5], se ranime avec fureur pendant la guerre. C'est alors qu'en public, en particulier, leurs conversations roulent sur des expéditions militaires; qu'ils ne s'abordent point sans se demander avec empressement s'il y a quelque chose de nouveau[6]; qu'on voit de tous

[1] Theophr. charact. cap. 19. — [2] Id. cap. 21. — [3] Lucian. de gymn. t. 2, p. 897. — [4] Theophr. ibid. cap. 2. — [5] Aristoph. in equit. v. 1260. — [6] Demosth. philipp. 1, p. 49.

côtés des essaims de nouvellistes tracer sur le terrain ou sur le mur la carte du pays où se trouve l'armée [1], annoncer des succès à haute voix, des revers en secret [2], recueillir et grossir des bruits qui plongent la ville dans la joie la plus immodérée ou dans le plus affreux désespoir [3].

Des objets plus doux occupent les Athéniens pendant la paix. Comme la plupart font valoir leurs terres, ils partent le matin à cheval; et, après avoir dirigé les travaux de leurs esclaves, ils reviennent le soir à la ville [4].

Leurs momens sont quelquefois remplis par la chasse [5] et par les exercices du gymnase [6]. Outre les bains publics où le peuple aborde en foule, et qui servent d'asile aux pauvres contre les rigueurs de l'hiver [7], les particuliers en ont dans leurs maisons [8]. L'usage leur en est devenu si nécessaire, qu'ils l'ont introduit jusque sur leurs vaisseaux [9]. Ils se mettent au bain souvent après la promenade, presque toujours avant le repas [10]. Ils en sortent parfumés d'essences; et ces odeurs se mêlent avec celles dont ils ont soin de péné-

[1] Plut. in Alcib. t. 1, p. 199; id. in Nic. p. 531. — [2] Theophr. charact. cap. 8. — [3] Plut. in Nic. t. 1, p. 542; id. in garrul. t. 2, p. 509. — [4] Xenoph. memor. lib. 5, p. 831. — [5] Id. ibid. Plat. de rep. lib. 2, p. 373. Aristoph. in av. v. 1082. — [6] Plat. ibid. lib. 5, t. 2, p. 452. — [7] Aristoph. in Plut. v. 535. Schol. ibid. — [8] Plat. in Phædon. t. 1, p. 116. Demosth. in Conon. p. 1110. Theophr. ibid. cap. 28. — [9] Spanh. in Aristoph. nub. v. 987. — [10] Id. ibid.

trer leurs habits, qui prennent divers noms, suivant la différence de leurs formes et de leurs couleurs[1].

La plupart se contentent de mettre, par-dessus une tunique qui descend jusqu'à mi-jambe[2], un manteau qui les couvre presqu'en entier. Il ne convient qu'aux gens de la campagne, ou sans éducation, de relever au-dessus des genoux les diverses pièces de l'habillement[3].

Beaucoup d'entre eux vont pieds nus[4]; d'autres, soit dans la ville, soit en voyage, quelquefois même dans les processions[5], couvrent leur tête d'un grand chapeau à bords détroussés.

Dans la manière de disposer les parties du vêtement, les hommes doivent se proposer la décence, les femmes y joindre l'élégance et le goût. Elles portent, 1° une tunique blanche, qui s'attache avec des boutons sur les épaules, qu'on serre au-dessous du sein avec une large ceinture[6], et qui descend à plis ondoyans jusqu'aux talons[7]; 2° une robe plus courte, assujettie sur les reins par un large ruban[8], terminée dans sa partie inférieure, ainsi que la tunique, par des

[1] Poll. lib. 7, cap. 13. Winck. hist. de l'art, liv. 4, chap. 5. — [2] Thucyd. lib. 1, cap. 61. — [3] Theophr. charact. cap. 4. Casaub. ibid. Athen. lib. 1, cap. 18, p. 21. — [4] Plat. in Phædr. t. 3, p. 229. Athen. lib. 13, cap. 5, p. 583. — [5] Dessins de Nointel, conservés à la bibliothèque du roi. — [6] Achil. Tat. de Clitoph. et Leucip. amor. lib. 1, cap. 1. — [7] Poll. ibid. cap. 16. — [8] Id. ibid. cap. 14, § 65.

bandes ou raies de différentes couleurs[1], garnie quelquefois de manches qui ne couvrent qu'une partie des bras; 3° un manteau qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se déployant sur le corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour le dessiner. On le remplace très-souvent par un léger mantelet[2]. Quand elles sortent, elles mettent un voile sur leur tête.

Le lin[3], le coton[4], et surtout la laine, sont les matières le plus souvent employées pour l'habillement des Athéniens. La tunique était autrefois de lin[5]; elle est maintenant de coton. Le peuple est vêtu d'un drap qui n'a reçu aucune teinture, et qu'on peut reblanchir[6]. Les gens riches préfèrent des draps de couleur. Ils estiment ceux que l'on teint en écarlate, par le moyen de petits grains rougeâtres qu'on recueille sur un arbrisseau[7]; mais ils font encore plus de cas des teintures en pourpre[8], surtout de celles qui présentent un rouge très-foncé et tirant sur le violet[9].

On fait pour l'été des vêtemens très-légers[10]. En

[1] Poll. lib. 7, cap. 13, § 52; cap. 14, § 6. — [2] Winck. hist. de l'art, liv. 4, chap. 5, p. 185. — [3] Poll. ibid. — [4] Id. ibid. cap. 17. Pausan. lib. 5, p. 384, et lib. 7, p. 578. Goguet, de l'origine des lois, etc. t. 1, p. 120. — [5] Thucyd. lib. 1, cap. 6. — [6] Ferrar. de re vest. lib. 4, cap. 13. — [7] Goguet, ibid. p. 105. — [8] Plut. in Alcib. t. 1, p. 198. — [9] Goguet, ibid. p. 100. — [10] Schol. Aristoph. in av. v. 716.

hiver, quelques-uns se servent de grandes robes qu'on fait venir de Sardes, et dont le drap, fabriqué à Ecbatane en Médie, est hérissé de gros flocons de laine propres à garantir du froid [1].

On voit des étoffes que rehausse l'éclat de l'or [2], d'autres où se retracent les plus belles fleurs avec leurs couleurs naturelles [3]; mais elles ne sont destinées qu'aux vêtemens dont on couvre les statues des dieux [4], ou dont les acteurs se parent sur le théâtre [5]. Pour les interdire aux femmes honnêtes, les lois ordonnent aux femmes de mauvaise vie de s'en servir [6].

Les Athéniennes peignent leurs sourcils en noir, et appliquent sur leur visage une couche de blanc de céruse avec de fortes teintes de rouge [7]. Elles répandent sur leurs cheveux couronnés de fleurs [8] une poudre de couleur jaune [9]; et, suivant que leur taille l'exige, elles portent des chaussures plus ou moins hautes [10].

Renfermées dans leur appartement, elles sont

[1] Aristoph. in vesp. v. 1132. — [2] Poll. lib. 4, cap. 18, § 116. — [3] Plat. de rep. lib. 8, t. 2, p. 557. — [4] Aristot. œcon. t. 1, p. 511. Ælian. var. hist. lib. 1, cap. 20. — [5] Poll. ibid. — [6] Pet. leg. attic. p. 477. — [7] Xenoph. memor. lib. 5, p. 847. Lys. in Eratosth. p. 8. Eubul. ap. Athen. lib. 13, p. 557. Alex. ap. Athen. p. 568. Etymol. magn. in Ἔψιμ. — [8] Simon. ap. Stob. serm. 71, p. 436. — [9] Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 88. Hesych. in Θάψ. Salm. in Plin. p. 1163. — [10] Lys. in Simon. p. 72. Xenoph. memor. lib. 5, p. 847. Alex. ap. Athen. lib. 13, p. 558.

privées du plaisir de partager et d'augmenter l'agrément des sociétés que leurs époux rassemblent. La loi ne leur permet de sortir pendant le jour que dans certaines circonstances, et pendant la nuit qu'en voiture et avec un flambeau qui les éclaire [1]. Mais cette loi, défectueuse en ce qu'elle ne peut être commune à tous les états, laisse les femmes du dernier rang dans une entière liberté [2], et n'est devenue pour les autres qu'une simple règle de bienséance; règle que des affaires pressantes ou de légers prétextes font violer tous les jours [3]. Elles ont d'ailleurs bien des motifs légitimes pour sortir de leurs retraites : des fêtes particulières, interdites aux hommes, les rassemblent souvent entre elles [4]: dans les fêtes publiques, elles assistent aux spectacles, ainsi qu'aux cérémonies du temple. Mais en général elles ne doivent paraître qu'accompagnées d'eunuques [5] ou de femmes esclaves qui leur appartiennent, et qu'elles louent même pour avoir un cortége plus nombreux [6]. Si leur extérieur n'est pas décent, des magistrats chargés de veiller sur elles les soumettent à une forte amende, et font inscrire leur sentence sur une tablette qu'ils sus-

[1] Plut. in Solon. t. 1, p. 90. — [2] Aristot. de rep. lib. 4, cap. 15, t. 2, p. 383. — [3] Plut. in Pericl. t. 1, p. 157 et 160. — [4] Aristoph. in Lysistr. v. 1. Schol. ibid. — [5] Terent. in eunuch. act. 1, scen. 2, v. 87. — [6] Theoph. charact. cap. 22. Casaub. ibid.

pendent à l'un des platanes de la promenade publique [1].

Des témoignages d'un autre genre les dédommagent quelquefois de la contrainte où elles vivent. Je rencontrai un jour la jeune Leucippe, dont les attraits naissans et jusqu'alors ignorés brillaient à travers un voile que le vent soulevait par intervalles. Elle revenait du temple de Cérès avec sa mère et quelques esclaves. La jeunesse d'Athènes, qui suivait ses pas, ne l'aperçut qu'un instant; et le lendemain je lus sur la porte de sa maison, au coin des rues, sur l'écorce des arbres, dans les endroits les plus exposés, ces mots tracés par des mains différentes : « Leucippe est belle, « rien n'est si beau que Leucippe [2]. »

Les Athéniens étaient autrefois si jaloux, qu'ils ne permettaient pas à leurs femmes de se montrer à la fenêtre [3]. On a reconnu depuis que cette extrême sévérité ne servait qu'à hâter le mal qu'on cherchait à prévenir [4]. Cependant elles ne doivent pas recevoir des hommes chez elles en l'absence de leurs époux [5]; et si un mari surprenait son rival au moment que celui-ci le désho-

[1] Poll. lib. 8, cap. 9, § 112. Not. Jungerm. ibid. — [2] Eurip. ap. Eustath. in lib. 6 iliad. t. 2, p. 632. Callim. ap. schol. Aristoph. in Acharn. v. 144. Kuster. ibid. Suid. in Καλ. — [3] Aristoph. in Thesmoph. v. 797 et 804. — [4] Menandr. ap. Stob. serm. 72, p. 440. — [5] Demosth. in Everg. p. 1057 et 1060.

nore, il serait en droit de lui ôter la vie [1], ou de l'obliger par des tourmens à la racheter [2]; mais il ne peut en exiger qu'une amende décernée par les juges, si la femme n'a cédé qu'à la force. On a pensé, avec raison, que dans ces occasions la violence est moins dangereuse que la séduction [3].

Le premier éclat d'une infidélité de cette espèce n'est pas l'unique punition réservée à une femme coupable et convaincue. On la répudie sur-le-champ : les lois l'excluent pour toujours des cérémonies religieuses [4]; et si elle se montrait avec une parure recherchée, tout le monde serait en droit de lui arracher ses ornemens, de déchirer ses habits, et de la couvrir d'opprobres [5].

Un mari obligé de répudier sa femme doit auparavant s'adresser à un tribunal auquel préside un des principaux magistrats [6]. Le même tribunal reçoit les plaintes des femmes qui veulent se séparer de leurs maris. C'est là qu'après de longs combats entre la jalousie et l'amour, comparut autrefois l'épouse d'Alcibiade, la vertueuse et trop sensible Hipparète. Tandis que d'une main tremblante elle présentait le placet qui contenait ses griefs, Alcibiade survint tout à coup. Il la

[1] Lys. in Eratosth. p. 15. — [2] Aristoph. in Plut. v. 168. Schol. ibid. — [3] Lys. ibid. p. 18. — [4] Demosth. in Neær. p. 875. — [5] Æschin. in Timarch. p. 289. — [6] Pet. leg. attic. p. 457 et 459.

prit sous le bras sans qu'elle fît la moindre résistance; et traversant avec elle la place publique, aux applaudissemens de tout le peuple, il la ramena tranquillement dans sa maison [1]. Les écarts de cet Athénien étaient si publics, qu'Hipparète ne faisait aucun tort à la réputation de son mari, ni à la sienne. Mais, en général, les femmes d'un certain état n'osent pas demander le divorce; et, soit faiblesse ou fierté, la plupart aimeraient mieux essuyer en secret de mauvais traitemens que de s'en délivrer par un éclat qui publierait leur honte ou celle de leurs époux [2]. Il est inutile d'avertir que le divorce laisse la liberté de contracter un nouvel engagement.

La sévérité des lois ne saurait éteindre dans les cœurs le désir de plaire, et les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'enflammer. Les Athéniennes, éloignées des affaires publiques par la constitution du gouvernement, et portées à la volupté par l'influence du climat, n'ont souvent d'autre ambition que celle d'être aimées, d'autre soin que celui de leur parure, d'autre vertu que la crainte du déshonneur. Attentives, pour la plupart, à se couvrir de l'ombre du mystère, peu d'entre elles se sont rendues fameuses par leurs galanteries.

Cette célébrité est réservée aux courtisanes.

[1] Andoc. in Alcib. p. 30. Plut. in Alcib. t. 1, p. 195. — [2] Eurip. in Med. v. 236.

Les lois les protégent pour corriger peut-être des vices plus odieux [1]; et les mœurs ne sont pas assez alarmées des outrages qu'elles en reçoivent: l'abus va au point de blesser ouvertement la bienséance et la raison. Une épouse n'est destinée qu'à veiller sur l'intérieur de la maison, et qu'à perpétuer le nom d'une famille, en donnant des enfans à la république [2]. Les jeunes gens qui entrent dans le monde, des hommes d'un certain âge, des magistrats, des philosophes, presque tous ceux qui jouissent d'un revenu honnête, réservent leurs complaisances et leurs attentions pour des maîtresses qu'ils entretiennent, chez qui ils passent une partie de la journée, et dont quelquefois ils ont des enfans qu'ils adoptent et qu'ils confondent avec leurs enfans légitimes [3].

Quelques-unes, élevées dans l'art de séduire par des femmes qui joignent l'exemple aux leçons [4], s'empressent à l'envi de surpasser leurs modèles. Les agrémens de la figure et de la jeunesse, les grâces touchantes répandues sur toute leur personne, l'élégance de la parure, la réunion de la musique, de la danse, et de tous les talens agréables, un esprit cultivé, des saillies heureuses, l'artifice du langage et du sentiment [5], elles met-

[1] Athen. lib. 13, p. 569. — [2] Demosth. in Neær. p. 881. — [3] Athen. ibid. p. 576 et 577. Pet. leg. attic. p. 141. — [4] Alex. ap. Athen. lib. 13, p. 568. Demosth. ibid. p. 863. — [5] Athen. ibid. p. 577, 583, etc.

tent tout en usage pour retenir leurs adorateurs. Ces moyens ont quelquefois tant de pouvoir, qu'ils dissipent auprès d'elles leur fortune et leur honneur, jusqu'à ce qu'ils en soient abandonnés, pour traîner le reste de leur vie dans l'opprobre et dans les regrets.

Malgré l'empire qu'exercent les courtisanes, elles ne peuvent paraître dans les rues avec des bijoux précieux [1], et les gens en place n'osent se montrer en public avec elles [2].

Outre cet écueil, les jeunes gens ont encore à regretter le temps qu'ils passent dans ces maisons fatales, où l'on donne à jouer, où se livrent des combats de coqs [3], qui souvent occasionent de gros paris. Enfin ils ont à craindre les suites mêmes de leur éducation, dont ils méconnaissent l'esprit. A peine sortent-ils du gymnase, qu'animés du désir de se distinguer dans les courses de chars et de chevaux, qui se font à Athènes et dans les autres villes de la Grèce, ils s'abandonnent sans réserve à ces exercices. Ils ont de riches équipages; ils entretiennent un grand nombre de chiens et de chevaux [4]; et ces dépenses, jointes

[1] Terent. in eunuch. act. 4, scen. 1, v. 13. Meurs. Therm. attic. lib. 1, cap. 6. — [2] Terent. ibid. act. 3, scen. 2, v. 42. — Isocr. areop. t. 1, p. 335. Æschin. in Timarch. p. 268. — [3] Plut. in Alcib. t. 1, p. 196. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 28.

au faste de leurs habits, détruisent bientôt entre leurs mains l'héritage de leurs pères [1].

On va communément à pied, soit dans la ville, soit aux environs. Les gens riches, tantôt se servent de chars et de litières, dont les autres citoyens ne cessent de blâmer et d'envier l'usage [2]; tantôt se font suivre par un domestique qui porte un pliant, afin qu'ils puissent s'asseoir dans la place publique [3] et toutes les fois qu'ils sont fatigués de la promenade. Les hommes paraissent presque toujours avec une canne à la main [4]; les femmes très-souvent avec un parasol [5]. La nuit, on se fait éclairer par un esclave qui tient un flambeau orné de différentes couleurs [6].

Dans les premiers jours de mon arrivée, je parcourais les écriteaux placés au-dessus des portes des maisons. On lit sur les uns : MAISON A VENDRE [7], MAISON A LOUER; sur d'autres : C'EST LA MAISON D'UN TEL, QUE RIEN DE MAUVAIS N'ENTRE CÉANS [8]. Il m'en coûtait pour satisfaire cette petite curiosité. Dans les principales rues, on est continuellement heurté, pressé, foulé par quantité de gens

[1] Aristoph. in nub v. 13. — [2] Demosth. in Mid. p. 628; id. in Phænip. p. 1025. Dinarch in Demosth. p. 177. — [3] Aristoph. in equit. v. 1381. Hesych. in Ὀκλαδ. — [4] Plat. in Protag. t. 1, p. 310. Aristoph. in eccles. v. 74. — [5] Id. equit. v. 1345. Schol. ibid. Poll. lib. 7, § 174. — [6] Aristoph. in nub. v. 614; id. in Lysistr. v. 1219. Schol. in vesp. v. 1364. — [7] Diog. Laert. in Diog. lib. 6, § 47. — [8] Id. ibid. § 39. Clem. Alex. strom. lib. 7, p. 843.

à cheval, de charretiers [1], de porteurs d'eau [2], de crieurs d'édits [3], de mendians [4], d'ouvriers et d'autres gens du peuple. Un jour que j'étais avec Diogène à regarder de petits chiens que l'on avait dressés à faire des tours [5], un de ces ouvriers, chargé d'une grosse poutre, l'en frappa rudement, et lui cria : Prenez garde! Diogène lui répondit sur-le-champ : « Est-ce que tu veux me » frapper une seconde fois [6] ? »

Si la nuit on n'est accompagné de quelques domestiques, on risque d'être dépouillé par les filous [7], malgré la vigilance des magistrats obligés de faire leur ronde toutes les nuits [8]. La ville entretient une garde de Scythes [9] pour prêter main-forte à ces magistrats, exécuter les jugemens des tribunaux, maintenir le bon ordre dans les assemblées générales et dans les cérémonies publiques [10]. Ils prononcent le grec d'une manière si barbare, qu'on les joue quelquefois sur le théâtre [11]; et ils aiment le vin au point que, pour dire : Boire

[1] Plut. in Alcib. t. 1, p. 192. — [2] Ælian. var. hist. lib. 9, cap. 17. — [3] Aristoph. in Av, v. 1038. — [4] Isocr. areop. t. 1, p. 353 et 354. — [5] Xenoph. memor. lib. 5, p. 855. — [6] Diog. Laert. ibid. § 41. — [7] Aristoph. in eccles. v. 664. — [8] Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 650. — [9] Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid. Suid. in Τοξότ. Meurs. ceram. gem. cap. 16. Jungerm. in Pol. lib. 8, cap. 10, § 132. — [10] Aristoph. in Lysistr. v. 434. — [11] Id. in Thesmoph. v. 1016. Schol. ibid. Demetr. de elocut. cap. 96.

à l'excès, on dit : Boire comme un Scythe [1].

Le peuple est naturellement frugal; les salaisons et les légumes font sa principale nourriture. Tous ceux qui n'ont pas de quoi vivre, soit qu'ils aient été blessés à la guerre, soit que leurs maux les rendent incapables de travailler, reçoivent tous les jours du trésor public, une ou deux oboles [2], que leur accorde l'assemblée de la nation. De temps en temps on examine dans le sénat le rôle de ceux qui reçoivent ce bienfait, et l'on en exclut ceux qui n'ont plus le même titre pour le recevoir [3]. Les pauvres obtiennent encore d'autres soulagemens à leur misère : à chaque nouvelle lune, les riches exposent dans les carrefours, en l'honneur de la déesse Hécate, des repas qu'on laisse enlever au petit peuple [4].

J'avais pris une note exacte de la valeur des denrées, je l'ai perdue : je me rappelle seulement que le prix ordinaire du blé [5] était de cinq drachmes par médimne [a]. Un bœuf de la première qualité [6] valait environ quatre-vingts drachmes [b]; un

[1] Herodot. lib. 6, cap. 84. Aristot. probl. sect. 3, t. 2, p. 695. Athen. lib. 10, cap. 7, p. 427. — [2] Lys. in delat. p. 414 et 416. Aristid. panath. t. 1, p. 331. Hesych. et Harpocr. in Ἀδύν. — [3] Æschin. in Timarch. p. 276. — [4] Aristoph. in Plut. v. 594. Schol. ibid. Demosth. in Conon. p. 1114. — [5] Id. in Phorm. p. 946. — [a] Quatre livres dix sous. En mettant la drachme à dix-huit sous, et le médimne à un peu plus de quatre boisseaux (Goguet, orig. des lois, t. 3, p. 260), notre setier de blé aurait valu environ treize de nos livres. — [6] Marm. Sandwic. p. 35. — [b] Environ soixante-douze livres.

mouton, la cinquième partie d'un bœuf[1], c'est-à-dire environ seize drachmes[c]; un agneau, dix drachmes[b][2].

On conçoit aisément que ces prix haussent dans les temps de disette. On a vu quelquefois le médimne de froment monter de cinq drachmes, qui est son prix ordinaire, jusqu'à seize drachmes; et celui de l'orge, jusqu'à dix-huit[3]. Indépendamment de cette cause passagère, on avait observé, lors de mon séjour à Athènes, que, depuis environ soixante-dix ans, les denrées augmentaient successivement de prix, et que le froment en particulier valait alors deux cinquièmes de plus qu'il n'avait valu pendant la guerre du Péloponèse[4].

On ne trouve point ici des fortunes aussi éclatantes que dans la Perse; et quand je parle de l'opulence et du faste des Athéniens, ce n'est que relativement aux autres peuples de la Grèce. Cependant quelques familles, en petit nombre, se sont enrichies par le commerce; d'autres par les mines d'argent qu'elles possèdent à Laurium, montagne de l'Attique. Les autres citoyens croient

[1] Demetr. Phal. ap. Plut. in Solon. t. 1, p. 91. — [c] Environ quatorze livres huit sous. — [b] Neuf livres. *Voyez* la note XVII à la fin du volume. — [2] Menand. ap. Athen. lib. 4, p. 146, et lib. 8, p. 464. — [3] Demosth. in Phorm. p. 946; id. in Phænip. p. 1025. — [4] Aristoph. in eccles. v. 380 et 543.

jouir d'une fortune honnête lorsqu'ils ont en bien-fonds quinze ou vingt talens[a], et qu'ils peuvent donner cent mines de dot à leurs filles[1,b].

Quoique les Athéniens aient l'insupportable défaut d'ajouter foi à la calomnie avant que de l'éclaircir[2], ils ne sont méchans que par légèreté; et l'on dit communément que quand ils sont bons, ils le sont plus que les autres Grecs, parce que leur bonté n'est pas une vertu d'éducation[3].

Le peuple est ici plus bruyant qu'ailleurs. Dans la première classe des citoyens règnent cette bienséance qui fait croire qu'un homme s'estime lui-même, et cette politesse qui fait croire qu'il estime les autres. La bonne compagnie exige de la décence dans les expressions et dans l'extérieur[4]: elle sait proportionner au temps et aux personnes les égards par lesquels on se prévient mutuellement[5], et regarde une démarche affectée ou précipitée comme un signe de vanité ou de légèreté[6]; un ton brusque, sentencieux, trop élevé, comme une preuve de mauvaise éducation ou de

[a] Le talent valait cinq mille quatre cents livres. — [1] Demosth. in Steph. 1, p. 978. — [b] Neuf mille livres. *Voyez* la note XVIII à la fin du volume. — [2] Plut. præc. ger. reip. t. 2, p. 799. — [3] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 642. — [4] Aristot. de rep. lib. 7, cap. 17, t. 2, p. 448. Theophr. charact. cap. 4. — [5] Aristot. de mor. lib. 4, cap. 12, t. 2, p. 54. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 325. — [6] Demosth. in Pantæn. p. 995.

rusticité [1]. Elle condamne aussi les caprices de l'humeur [2], l'empressement affecté, l'accueil dédaigneux, et le goût de la singularité.

Elle exige une certaine facilité de mœurs, également éloignée de cette complaisance qui approuve tout, et de cette austérité chagrine qui n'approuve rien [3]. Mais ce qui la caractérise le plus est une plaisanterie fine et légère [4], qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres et se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. Elle consiste.... Non, je ne le dirai pas. Ceux qui la connaissent me comprennent assez, et les autres ne me comprendraient pas. On la nomme à présent adresse et dextérité, parce que l'esprit n'y doit briller qu'en faveur des autres, et qu'en lançant des traits, il doit plaire et ne pas offenser [5] : on la confond souvent avec la satire, les facéties ou la bouffonnerie [6]; car chaque société a son ton particulier. Celui de la bonne compagnie s'est formé presque de notre temps. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'ancien théâtre avec le

[1] Demosth. in Pantæn. p. 995. Aristot. rhet. lib. 2, cap. 21, t. 2, p. 572. Theophr. charact. cap. 4. — [2] Id. ibid. cap. 13, 15 et 17. — [3] Aristot. de mor. lib. 4, cap. 12, t. 2, p. 54; id. rhet. lib. 2, cap. 4, t. 2, p. 552. — [4] Id. magn. moral. lib. 1, cap. 31, t. 2, p. 164; id. rhet. p. 552. — [5] Id. de mor. lib. 4, cap. 14, t. 2, p. 56. — [6] Isocr. areop. t. 1, p. 336.

nouveau. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que les comédies étaient pleines d'injures grossières et d'obscénités révoltantes, qu'on ne souffrirait pas aujourd'hui dans la bouche des acteurs [1].

On trouve dans cette ville plusieurs sociétés dont les membres s'engagent à s'assister mutuellement. L'un d'eux est-il traduit en justice, est-il poursuivi par des créanciers; il implore le secours de ses associés. Dans le premier cas, ils l'accompagnent au tribunal, et lui servent, quand ils en sont requis, d'avocats ou de témoins [2]; dans le second, ils lui avancent les fonds nécessaires, sans en exiger le moindre intérêt, et ne lui prescrivent d'autre terme pour le remboursement que le retour de sa fortune ou de son crédit [3]. S'il manque à ses engagemens, pouvant les remplir, il ne peut être traduit en justice; mais il est déshonoré [4]. Ils s'assemblent quelquefois, et cimentent leur union par des repas où règne la liberté [5]. Ces associations, que formèrent autrefois des motifs nobles et généreux, ne se soutiennent aujourd'hui que par l'injustice et par l'intérêt. Le riche s'y mêle avec les pauvres, pour

[1] Aristot. de mor. lib. 4, cap. 14, t. 2, p. 56. — [2] Lys. delat. in obtrect. p. 159. — [3] Theophr. charact. cap. 15 et 17. Casaub. in Theophr, cap. 15. Pet. leg. attic. p. 429. — [4] Herald. animadv. in Salmas. lib. 6, cap. 3, p. 414. — [5] Æschin. in Ctesiph. p. 468. Duport, in Theophr. cap. 10, p. 351.

les engager à se parjurer en sa faveur [1]; le pauvre avec les riches, pour avoir quelque droit à leur protection.

Parmi ces sociétés, il s'en est établi une dont l'unique objet est de recueillir toutes les espèces de ridicules, et de s'amuser par des saillies et des bons mots. Ils sont au nombre de soixante, tous gens fort gais et de beaucoup d'esprit; ils se réunissent de temps en temps dans le temple d'Hercule, pour y prononcer des décrets en présence d'une foule de témoins attirés par la singularité du spectacle. Les malheurs de l'état n'ont jamais interrompu leurs assemblées [2].

Deux sortes de ridicules, entre autres, multiplient les décrets de ce tribunal. On voit ici des gens qui outrent l'élégance attique, et d'autres la simplicité spartiate. Les premiers ont soin de se raser souvent, de changer souvent d'habits, de faire briller l'émail de leurs dents, de se couvrir d'essences [3]. Ils portent des fleurs aux oreilles [4], des cannes torses à la main [5], et des souliers à l'Alcibiade. C'est une espèce de chaussure dont Alcibiade a donné la première idée, et dont l'usage subsiste encore parmi les jeunes gens jaloux de leur parure [6]. Les seconds affectent les mœurs des

[1] Demosth. ap. Harpocr. in Ἔρρ. — [2] Athen. lib. 14, p. 614. — [3] Theophr. charact. cap. 5. — [4] Cratin. ap. Athen. lib. 12, p. 553. — [5] Theophr. ibid. — [6] Athen. lib. 12, p. 534.

Lacédémoniens, et sont en conséquence taxés de laconomanie [1]. Leurs cheveux tombent confusément sur leurs épaules; ils se font remarquer par un manteau grossier, une chaussure simple, une longue barbe, un gros bâton, une démarche lente [2], et, si je l'ose dire, par tout l'appareil de la modestie. Les efforts des premiers, bornés à s'attirer l'attention, révoltent encore moins que ceux des seconds, qui en veulent directement à notre estime. J'ai vu des gens d'esprit traiter d'insolence cette fausse simplicité [3]. Ils avaient raison. Toute prétention est une usurpation; car nous avons pour prétentions les droits des autres.

[1] Aristoph. in av. v. 1281. Plat. in Protag. t. 1, p. 342. Demosth. in Conon. p. 1113. — [2] Demosth. ibid. Plut. in Phoc. p. 746. — [3] Aristot. de mor. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 56.

FIN DU CHAPITRE VINGTIÈME.

CHAPITRE XXI.

De la Religion, des Ministres sacrés, des principaux Crimes contre la religion.

Il ne s'agit ici que de la religion dominante: nous rapporterons ailleurs les opinions des philosophes à l'égard de la Divinité.

Le culte public est fondé sur cette loi : « Honorez » en public et en particulier les dieux et les héros » du pays. Que chacun leur offre tous les ans, » suivant ses facultés et suivant les rites établis, » les prémices de ses moissons [1]. »

Dès les plus anciens temps, les objets du culte s'étaient multipliés parmi les Athéniens. Les douze principales divinités [2] leur furent communiquées par les Égyptiens [3], et d'autres par les Libyens et par différens peuples [4]. On défendit ensuite, sous peine de mort, d'admettre des cultes étrangers sans un décret de l'Aréopage, sollicité par les orateurs publics [5]. Depuis un siècle, ce tribunal étant devenu plus facile, les dieux de la

[1] Porphyr. de abstin. lib. 4, § 22, p. 380. — [2] Pind. olymp. 10, v. 59. Aristoph. in av. v. 95. Thucyd. lib. 6, cap. 54. — [3] Herodot. lib. 2, cap. 4. — [4] Id. ibid. cap. 50; lib. 4, cap. 188. — [5] Joseph. in Appion. lib. 2, p. 491 et 493. Harpocr. in Ἐπώνυ.

Thrace, de la Phrygie, et de quelques autres nations barbares, ont fait une irruption dans l'Attique [1], et s'y sont maintenus avec éclat malgré les plaisanteries dont le théâtre retentit contre ces étranges divinités, et contre les cérémonies nocturnes célébrées en leur honneur [2].

Ce fut anciennement une belle institution de consacrer, par des monumens et par des fêtes, le souvenir des rois et des particuliers qui avaient rendu de grands services à l'humanité. Telle est l'origine de la profonde vénération que l'on conserve pour les héros. Les Athéniens mettent dans ce nombre Thésée, premier auteur de leur liberté; Érechthée, un de leurs anciens rois [3]; ceux qui méritèrent de donner leurs noms aux dix tribus [4]; d'autres encore, parmi lesquels il faut distinguer Hercule, qu'on range indifféremment dans la classe des dieux et dans celle des héros [5].

Le culte de ces derniers diffère essentiellement de celui des dieux, tant par l'objet qu'on se propose que par les cérémonies qu'on y pratique. Les Grecs se prosternent devant la Divinité pour reconnaître leur dépendance, implorer sa pro-

[1] Plat. de rep. lib. 1, t. 1, p. 327 et 354. Demosth. de cor. p. 516. Strab. lib. 10, p. 471. Hesych. in Θεοὶ ξένικ. — [2] Aristoph. in vesp. v. 9; in Lysistr. v. 389, etc. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 15, t. 3, p. 159. — [3] Meurs. de reg. Athen. lib. 2, cap. 12. — [4] Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 13. — [5] Herodot. lib. 2, cap. 44. Pausan. ibid. cap. 15, p. 37; lib. 2, cap. 10, p. 133.

tection, ou la remercier de ses bienfaits. Ils consacrent des temples, des autels, des bois, et célèbrent des fêtes et des jeux en l'honneur des héros [1], pour éterniser leur gloire et rappeler leurs exemples. On brûle de l'encens sur leurs autels, en même temps qu'on répand sur leurs tombeaux des libations destinées à procurer du repos à leurs âmes. Aussi les sacrifices dont on les honore ne sont, à proprement parler, adressés qu'aux dieux des enfers.

On enseigne des dogmes secrets dans les mystères d'Éleusis, de Bacchus, et de quelques autres divinités. Mais la religion dominante consiste toute dans l'extérieur. Elle ne présente aucun corps de doctrine, aucune instruction publique; point d'obligation étroite de participer, à des jours marqués, au culte établi. Il suffit, pour la croyance, de paraître persuadé que les dieux existent, et qu'ils récompensent la vertu, soit dans cette vie, soit dans l'autre; pour la pratique, de faire par intervalles quelques actes de religion, comme, par exemple, de paraître dans les temples aux fêtes solennelles, et de présenter ses hommages sur les autels publics [2].

Le peuple fait uniquement consister la piété dans la prière, dans les sacrifices et dans les purifications.

[1] Thucyd. lib. 5, cap. 11. — [2] Xenoph. apol. Socrat. p. 703.

Les particuliers adressent leurs prières aux dieux au commencement d'une entreprise[1]. Ils leur en adressent le matin, le soir, au lever et au coucher du soleil et de la lune[2]. Quelquefois ils se rendent au temple les yeux baissés et l'air recueilli[3]; ils y paraissent en supplians. Toutes les marques de respect, de crainte et de flatterie que les courtisans témoignent aux souverains en approchant du trône, les hommes les prodiguent aux dieux en approchant des autels. Ils baisent la terre[4]; ils prient debout[5], à genoux[6], prosternés[7], tenant des rameaux dans leurs mains[8] qu'ils élèvent vers le ciel, ou qu'ils étendent vers la statue du dieu, après les avoir portées à leur bouche[9]. Si l'hommage s'adresse aux dieux des enfers, on a soin, pour attirer leur attention, de frapper la terre avec les pieds ou avec les mains[10]. Des Prières.

Quelques-uns prononcent leurs prières à voix basse. Pythagore voulait qu'on les récitât tout haut, afin de ne rien demander dont on eût à rougir[11]. En effet, la meilleure de toutes les règles

[1] Plat. in Tim. t. 3, p. 27. — [2] Id. de leg. lib. 10, t. 2, p. 887. — [3] Id. in Alcib. 2, t. 2, p. 138. — [4] Potter. archæol. lib. 2. cap. 5. — [5] Philostr. in Apollon. vit. lib. 6, cap. 4, p. 233. — [6] Theophr. charact. cap. 16. — [7] Diog. Laert. lib. 6, § 37. — [8] Sophocl. in Œdip. tyr. v. 3. Schol. ibid. — [9] Lucian. in encom. Demosth. § 49, t. 3, p. 526. — [10] Homer. iliad. lib. 9, v. 564. Schol. ibid. Cicer. tuscul. lib. 2, cap. 25, t. 2, p. 297. — [11] Clem. Alex. strom. lib. 4, p. 641.

serait de parler aux dieux comme si on était en présence des hommes, et aux hommes comme si on était en présence des dieux.

Dans les solennités publiques, les Athéniens prononcent en commun des vœux pour la prospérité de l'état et pour celle de leurs alliés[1]; quelquefois pour la conservation des fruits de la terre, et pour le retour de la pluie ou du beau temps; d'autres fois, pour être délivrés de la peste, de la famine[2].

J'étais souvent frappé de la beauté des cérémonies. Le spectacle en est imposant. La place qui précède le temple, les portiques qui l'entourent, sont remplis de monde. Les prêtres s'avancent sous le vestibule près de l'autel. Après que l'officiant a dit d'une voix sonore : « Faisons » les libations et prions[3], » un des ministres subalternes, pour exiger de la part des assistans l'aveu de leurs dispositions saintes, demande : « Qui sont ceux qui composent cette assemblée? » — Des gens honnêtes, » répondent-ils de concert. « Faites donc silence, » ajoute-t-il. Alors on récite les prières assorties à la circonstance. Bientôt des chœurs de jeunes gens chantent des

[1] Theopomp. ap. schol. Aristoph. in av. v. 881. Liv. lib. 31, cap. 44. — [2] Eurip. in supplic. v. 28. Procl. in Tim. lib. 2, p. 65. Thom. Gale, not. in Jambl. myst. p. 283. — [3] Aristoph. in pac. v. 434 et 965.

hymnes sacrés. Leurs voix sont si touchantes, et tellement secondées par le talent du poëte, attentif à choisir des sujets propres à émouvoir, que la plupart des assistans fondent en larmes [1]. Mais pour l'ordinaire les chants religieux sont brillans, et plus capables d'inspirer la joie que la tristesse. C'est l'impression que l'on reçoit aux fêtes de Bacchus, lorsqu'un des ministres ayant dit à haute voix, « Invoquez le dieu, » tout le monde entonne soudain un cantique qui commence par ces mots : « O fils de Sémélé [2]! ô » Bacchus, auteur des richesses! »

Les particuliers fatiguent le ciel par des vœux indiscrets. Ils le pressent de leur accorder tout ce qui peut servir à leur ambition et à leurs plaisirs. Ces prières sont regardées comme des blasphèmes par quelques philosophes [3], qui, persuadés que les hommes ne sont pas assez éclairés sur leurs vrais intérêts, voudraient qu'ils s'en rapportassent uniquement à la bonté des dieux, ou du moins qu'ils ne leur adressassent que cette espèce de formule consignée dans les écrits d'un ancien poëte : « O vous qui êtes le roi du ciel! » accordez-nous ce qui nous est utile, soit que » nous le demandions, soit que nous ne le de- » mandions pas; refusez-nous ce qui nous serait

[1] Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 800. — [2] Schol. Aristoph. in ran. v. 482. — [3] Plat. in Alcib. 2, t. 2, p. 149.

» nuisible, quand même nous le demanderions [1]. »

Des Sacrifices.

Autrefois on ne présentait aux dieux que les fruits de la terre [2]; et l'on voit encore dans la Grèce plusieurs autels sur lesquels il n'est pas permis d'immoler des victimes [3]. Les sacrifices sanglans s'introduisirent avec peine. L'homme avait horreur de porter le fer dans le sein d'un animal destiné au labourage et devenu le compagnon de ses travaux [4] : une loi expresse le lui défendait sous peine de mort [5], et l'usage général l'engageait à s'abstenir de la chair des animaux [6].

Le respect qu'on avait pour les traditions anciennes est attesté par une cérémonie qui se renouvelle tous les ans. Dans une fête consacrée à Jupiter, on place des offrandes sur un autel, auprès duquel on fait passer des bœufs. Celui qui touche à ces offrandes doit être immolé. De jeunes filles portent de l'eau dans des vases; et les ministres du dieu, les instrumens du sacrifice. A peine le coup est-il frappé, que le victimaire, saisi d'horreur, laisse tomber la hache et prend la fuite. Cependant ses complices goûtent de la victime, en cousent la peau, la rem-

[1] Plat. in Alcib. 2, t. 2, p. 143. — [2] Porphyr. de abstin. lib. 2, § 6, etc. — [3] Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 62; lib. 8, cap. 2, p. 600; cap. 42, p. 688. — [4] Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 14. — [5] Varr. de re rustic. lib. 2, cap. 5. — [6] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782.

plissent de foin, attachent à la charrue cette figure informe, et vont se justifier devant les juges qui les ont cités à leur tribunal. Les jeunes filles qui ont fourni l'eau pour aiguiser les instrumens rejettent la faute sur ceux qui les ont aiguisés en effet; ces derniers, sur ceux qui ont égorgé la victime; et ceux-ci sur les instrumens, qui sont condamnés comme auteurs du meurtre, et jetés dans la mer [1].

Cette cérémonie mystérieuse est de la plus haute antiquité, et rappelle un fait qui se passa du temps d'Érechthée. Un laboureur, ayant placé son offrande sur l'autel, assomma un bœuf qui en avait dévoré une partie; il prit la fuite, et la hache fut traduite en justice [2].

Quand les hommes se nourrissaient des fruits de la terre, ils avaient soin d'en réserver une portion pour les dieux. Ils observèrent le même usage quand ils commencèrent à se nourrir de la chair des animaux; et c'est peut-être de là que viennent les sacrifices sanglans, qui ne sont en effet que des repas destinés aux dieux, et auxquels on fait participer les assistans.

La connaissance d'une foule de pratiques et de détails constitue le savoir des prêtres. Tantôt on répand de l'eau sur l'autel ou sur la tête de la

[1] Pausan. lib. 1, cap. 24, p. 57. Ælian. var. hist. lib. 8, cap. 3. Porphyr. de abstin. lib. 2, § 29, p. 154. — [2] Pausan. ibid. cap. 28, p. 70.

victime; tantôt c'est du miel ou de l'huile [1]. Plus communément on les arrose avec du vin; et alors on brûle sur l'autel du bois de figuier, de myrte ou de vigne [2]. Le choix de la victime n'exige pas moins d'attention. Elle doit être sans tache, n'avoir aucun défaut, aucune maladie [3]; mais tous les animaux ne sont pas également propres aux sacrifices. On n'offrit d'abord que les animaux dont on se nourrissait, comme le bœuf, la brebis, la chèvre, le cochon, etc. [4]. Ensuite on sacrifia des chevaux au soleil, des cerfs à Diane, des chiens à Hécate. Chaque pays, chaque temple a ses usages. La haine et la faveur des dieux sont également nuisibles aux animaux qui leur sont consacrés.

Pourquoi poser sur la tête de la victime un gâteau pétri avec de la farine d'orge et du sel [5], lui arracher le poil du front, et le jeter dans le feu [6]? pourquoi brûler ses cuisses avec du bois fendu [7]?

Quand je pressais les ministres des temples de s'expliquer sur ces rites, ils me répondaient comme le fit un prêtre de Thèbes à qui je demandais pourquoi les Béotiens offraient des anguilles

[1] Porphyr. de abstin. lib. 2, § 20, p. 138. — [2] Suid. in Νηφάλ. —[3] Homer. iliad. lib. 1, v. 66. Schol ibid. Aristot. ap. Athen. lib. 15, cap. 5, p. 674. Plut. de orac. def. t. 2, p. 437. — [4] Suid. in Θύειν. Homer. in iliad. et odyss. passim. — [5] Serv. ad Virgil. æneid. lib. 2, v. 133. — [6] Homer. odyss. lib. 3, v. 446. Eurip. in Elect. v. 810. — [7] Homer. iliad. lib. 1, v. 462.

aux dieux. « Nous observons, me dit-il, les cou-» tumes de nos pères, sans nous croire obligés de » les justifier aux yeux des étrangers [1]. »

On partage la victime entre les dieux, les prêtres, et ceux qui l'ont présentée. La portion des dieux est dévorée par la flamme; celle des prêtres fait partie de leur revenu; la troisième sert de prétexte à ceux qui la reçoivent, de donner un repas à leurs amis [2]. Quelques-uns, voulant se parer de leur opulence, cherchent à se distinguer par des sacrifices pompeux. J'en ai vu qui, après avoir immolé un bœuf, ornaient de fleurs et de rubans la partie antérieure de sa tête, et l'attachaient à leur porte [3]. Comme le sacrifice de bœuf est le plus estimé, on fait pour les pauvres de petits gâteaux auxquels on donne la figure de cet animal, et les prêtres veulent bien se contenter de cette offrande [4].

La superstition domine avec tant de violence sur notre esprit, qu'elle avait rendu féroce le peuple le plus doux de la terre. Les sacrifices humains étaient autrefois assez fréquens parmi les Grecs [5]; ils l'étaient chez presque tous les peuples; et ils le sont encore aujourd'hui chez quelques-

[1] Athen. lib. 7, cap. 13, p. 297. — [2] Xenoph. memor. lib. 2, p. 745. — [3] Theophr. charact. cap. 21. — [4] Suid. in Βῦς Ἐθέλ. — [5] Clem. Alex. cohort. ad gent. t. 1, p. 36. Porph. de abstin, lib. 2, § 54, p. 197, etc.

uns d'entre eux [1]. Ils cesseront enfin, parce que les cruautés absurdes et inutiles cèdent tôt ou tard à la nature et à la raison. Ce qui subsistera plus long-temps, c'est l'aveugle confiance que l'on a dans les actes extérieurs de religion. Les hommes injustes, les scélérats mêmes osent se flatter de corrompre les dieux par des présens, et de les tromper par les dehors de la piété [2]. En vain les philosophes s'élèvent contre une erreur si dangereuse : elle sera toujours chère à la plupart des hommes, parce qu'il sera toujours plus aisé d'avoir des victimes que des vertus.

Un jour les Athéniens se plaignirent à l'oracle d'Ammon de ce que les dieux se déclaraient en faveur des Lacédémoniens, qui ne leur présentaient que des victimes en petit nombre, maigres et mutilées. L'oracle répondit que tous les sacrifices des Grecs ne valaient pas cette prière humble et modeste par laquelle les Lacédémoniens se contentent de demander aux dieux les vrais biens [3]. L'oracle de Jupiter m'en rappelle un autre qui ne fait pas moins d'honneur à celui d'Apollon. Un riche Thessalien, se trouvant à Delphes, offrit, avec le plus grand appareil, cent bœufs dont les cornes étaient dorées. En même temps un pauvre citoyen d'Hermione tira de sa besace une pincée

[1] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782. — [2] Id. ibid. lib. 10, p. 885, 905 et 906. — [3] Plat. in Alcib. 2, t. 2, p. 148.

de farine qu'il jeta dans la flamme qui brillait sur l'autel. La Pythie déclara que l'hommage de cet homme était plus agréable aux dieux que celui du Thessalien [1].

Des Lustrations.

Comme l'eau purifie le corps, on a pensé qu'elle purifiait aussi l'âme; et qu'elle opérait cet effet de deux manières, soit en la délivrant de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. De là deux sortes de lustrations, les unes expiatoires, les autres préparatoires. Par les premières, on implore la clémence des dieux; par les secondes, leur secours.

On a soin de purifier les enfans d'abord après leur naissance [2]; ceux qui entrent dans les temples [3]; ceux qui ont commis un meurtre, même involontaire [4]; ceux qui sont affligés de certains maux, regardés comme des signes de la colère céleste; tels que la peste [5], la frénésie [6], etc., etc.; tous ceux enfin qui veulent se rendre agréables aux dieux.

Cette cérémonie s'est insensiblement appliquée aux temples, aux autels, à tous les lieux que la Divinité doit honorer de sa présence; aux villes, aux rues, aux maisons, aux champs, à tous les

[1] Porphyr. de abstin. lib. 2, § 15, p. 126. — [2] Suid. et Harpocr. in Ἀμφιδρ. — [3] Eurip. in Ion. v. 95. — [4] Demosth. in Aristocr. p. 736. — [5] Diog. Laert. lib. 1, § 110. — [6] Aristoph. in vesp. v. 118. Schol. ibid.

lieux que le crime a profanés, ou sur lesquels on veut attirer les faveurs du ciel [1].

On purifie tous les ans la ville d'Athènes, le 6 du mois thargélion [2]. Toutes les fois que le courroux des dieux se déclare par la famine, par une épidémie ou d'autres fléaux, on tâche de le détourner sur un homme et sur une femme du peuple, entretenus par l'état pour être, au besoin, des victimes expiatoires, chacun au nom de son sexe. On les promène dans les rues au son des instrumens ; et, après leur avoir donné quelques coups de verges, on les fait sortir de la ville. Autrefois on les condamnait aux flammes, et on jetait leurs cendres au vent [3].

Quoique l'eau de mer soit la plus convenable aux purifications [4], on se sert le plus souvent de celle qu'on appelle lustrale. C'est une eau commune, dans laquelle on a plongé un tison ardent pris sur l'autel lorsqu'on y brûlait la victime [5]. On en remplit les vases qui sont dans les vestibules des temples, dans les lieux où se tient l'assemblée générale, autour des cercueils où l'on expose les morts à la vue des passans [6].

[1] Lomey, de lustr. — [2] Diog. Laert. lib. 2, § 4. — [3] Aristoph. in equit. v. 1133. Schol. ibid. Id. in ran. v. 745. Schol. ibid. Hellad. ap. Phot. p. 1590. Meurs. Græc. fer. in thargel. — [4] Eurip. Iphig. in Taur. v. 1193. Eustath. in iliad. lib. 1, p. 108. — [5] Eurip. in Herc. fur. v. 928. Athen. lib. 9, cap. 18, p. 409. — [6] Casaub. in Theophr. charact. cap. 16, p. 126.

Comme le feu purifie les métaux, que le sel et le nitre ôtent les souillures et conservent les corps, que la fumée et les odeurs agréables peuvent garantir de l'influence du mauvais air, on a cru par degrés que ces moyens et d'autres encore devaient être employés dans les différentes lustrations. C'est ainsi qu'on attache une vertu secrète à l'encens qu'on brûle dans les temples [1] et aux fleurs dont on se couronne ; c'est ainsi qu'une maison recouvre sa pureté par la fumée du soufre et par l'aspersion d'une eau dans laquelle on a jeté quelques grains de sel [2]. En certaines occasions, il suffit de tourner autour du feu [3], ou de voir passer autour de soi un petit chien ou quelque autre animal [4]. Dans les lustrations des villes, on promène le long des murs les victimes destinées aux sacrifices [5].

Les rites varient, suivant que l'objet est plus ou moins important, la superstition plus ou moins forte. Les uns croient qu'il est essentiel de s'enfoncer dans la rivière ; d'autres, qu'il suffit d'y plonger sept fois sa tête : la plupart se contentent de tremper leurs mains dans l'eau lustrale, ou d'en recevoir l'aspersion par les mains d'un prêtre, qui se tient pour cet effet à la porte du temple [6].

[1] Plaut. Amphitr. act. 2, scen. 2, v. 107. — [2] Theocr. idyll. 24, v. 94. — [3] Harpocr. in Ἀμφιδρ. — [4] Lomey, de lustr. cap. 23. — [5] Athen. lib. 14, cap. 5, p. 626. — [6] Hesych. in Ὑδρ. Lomey, ibid. p. 120.

Chaque particulier peut offrir des sacrifices sur un autel placé à la porte de sa maison, ou dans une chapelle domestique [1]. C'est là que j'ai vu souvent un père vertueux, entouré de ses enfans, confondre leur hommage avec le sien, et former des vœux dictés par la tendresse et dignes d'être exaucés. Cette espèce de sacerdoce ne devant exercer ses fonctions que dans une seule famille, il a fallu établir des ministres pour le culte public.

Des Prêtres. Il n'est point de villes où l'on trouve autant de prêtres et de prêtresses qu'à Athènes, parce qu'il n'en est point où l'on ait élevé une si grande quantité de temples, où l'on célèbre un si grand nombre de fêtes [2].

Dans les différens bourgs de l'Attique et du reste de la Grèce, un seul prêtre suffit pour desservir un temple; dans les villes considérables, les soins du ministère sont partagés entre plusieurs personnes qui forment comme une communauté. A la tête est le ministre du dieu, qualifié quelquefois du titre de grand-prêtre. Au-dessous de lui sont le néocore, chargé de veiller à la décoration et à la propreté des lieux saints [3], et de jeter de l'eau lustrale sur ceux qui entrent dans le temple [4]; des sacrificateurs qui égorgent les

[1] Plat. de leg. lib. 10, t. 2, p. 910. — [2] Xenoph. de rep. Athen. p. 700. — [3] Suid. in Νεως. — [4] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 1, p. 61.

victimes; des aruspices qui en examinent les entrailles; des hérauts qui règlent les cérémonies et congédient l'assemblée [1]. En certains endroits, on donne le nom de père au premier des ministres sacrés, et celui de mère à la première des prêtresses [2].

On confie à des laïques des fonctions moins saintes et relatives au service des temples. Les uns sont chargés du soin de la fabrique et de la garde du trésor; d'autres assistent, comme témoins et inspecteurs, aux sacrifices solennels [3].

Les prêtres officient avec de riches vêtemens, sur lesquels sont tracés, en lettres d'or, les noms des particuliers qui en ont fait présent au temple [4]. Cette magnificence est encore relevée par la beauté de la figure, la noblesse du maintien, le son de la voix, et surtout par les attributs de la divinité dont ils sont les ministres. C'est ainsi que la prêtresse de Cérès paraît couronnée de pavots et d'épis [5], et celle de Minerve avec l'égide, la cuirasse et un casque surmonté d'aigrettes [6].

[1] Pott. archæol. lib. 2, cap. 3. — [2] Mém. de l'acad. t. 23, p. 411. — [3] Plat. de leg. lib. 6, t 2, p. 759. Aristot. de rep. lib. 6, cap. 8, t. 2, p. 423. Demosth. in Mid. p. 630. Ulpian. in Demosth. p. 686. Æschin. in Timarch. p. 276. — [4] Lib. in Demosth. orat. adv. Aristog. p. 843. — [5] Callim. hymn. in Cerer. v. 45. Spanh. ibid. t. 2, p. 694. Heliod. Æthiop. lib. 3, p. 134. Plut. in X rhet. vit. t. 2, p. 843. — [6] Polyæn. strateg. lib. 8, cap. 59.

Plusieurs sacerdoces sont attachés à des maisons anciennes et puissantes, où ils se transmettent de père en fils [1]. D'autres sont conférés par le peuple [2].

On n'en peut remplir aucun sans un examen qui roule sur la personne et sur les mœurs. Il faut que le nouveau ministre n'ait aucune difformité dans la figure [3], et que sa conduite ait toujours été irréprochable [4]. A l'égard des lumières, il suffit qu'il connaisse le rituel du temple auquel il est attaché, qu'il s'acquitte des cérémonies avec décence, et qu'il sache discerner les diverses espèces d'hommages et de prières que l'on doit adresser aux dieux [5].

Quelques temples sont desservis par des prêtresses; tel est celui de Bacchus aux Marais. Elles sont au nombre de quatorze, et à la nomination de l'archonte-roi [6]. On les oblige à garder une continence exacte. La femme de l'archonte, nommée la reine, les initie aux mystères qu'elles ont en dépôt, et en exige, avant de les recevoir, un serment par lequel elles attestent qu'elles ont toujours vécu dans la plus grande pureté et sans aucun commerce avec les hommes [7].

[1] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 759. Plut. in X rhet. vit. t. 2, p. 843. Hesych. Harpocr. et Suid. in Κυτίδ. — [2] Demosth. exord. conc. p. 239. — [3] Etym. magn. in Ἀφελ. — [4] Plat. ibid. Æschin. in Tim. p. 263. — [5] Plat. politic. t. 2, p. 290. — [6] Harpocr. Hesych. et Etym. magn. in Γέρας. Poll. lib. 8, § 108. — [7] Demosth. in Neær. p. 873.

A l'entretien des prêtres et des temples sont assignées différentes branches de revenus [1]. On prélève d'abord sur les confiscations et sur les amendes le dixième pour Minerve, et le cinquantième pour les autres divinités [2]. On consacre aux dieux le dixième des dépouilles enlevées à l'ennemi [3]. Dans chaque temple, deux officiers, connus sous le nom de parasites, ont le droit d'exiger une mesure d'orge des différens tenanciers du district qui leur est attribué [4]; enfin il est peu de temples qui ne possèdent des maisons et des portions de terrains [5].

Ces revenus, auxquels il faut joindre les offrandes des particuliers, sont confiés à la garde des trésoriers du temple [6]. Ils servent pour les réparations et la décoration des lieux saints, pour les dépenses qu'entraînent les sacrifices, pour l'entretien des prêtres, qui ont presque tous des honoraires [7], un logement, et des droits sur les victimes. Quelques-uns jouissent d'un revenu plus considérable : telle est la prêtresse de Mi-

[1] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 18, p. 66. — [2] Demosth. in Timocr. p. 791. Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 449. — [3] Demosth. ibid. Sophocl in Trach. v. 186. Harpocr. in Δεκατ. — [4] Crates, ap. Athen. lib. 6, cap. 6, p. 235. — [5] Plat. de leg. lib. 6, p. 759. Harpocr. in Ἀπὸ μιᾶ. Maussac. ibid. Taylor. in marm. Sandw. p. 64. Chandl. inscript. part. 2, p. 75. — [6] Aristot. politic. lib. 6, cap. 8, p. 423. Chandl. inscript. not. p. xv, etc. — [7] Æschin. in Ctesiph. p. 430.

nerve, à laquelle on doit offrir une mesure de froment, une autre d'orge, et une obole, toutes les fois qu'il naît ou qu'il meurt quelqu'un dans une famille [1].

Outre ces avantages, les prêtres sont intéressés à maintenir le droit d'asile, accordé non-seulement aux temples, mais encore aux bois sacrés qui les entourent, et aux maisons ou chapelles qui se trouvent dans leur enceinte [2]. On ne peut en arracher le coupable, ni même l'empêcher de recevoir sa subsistance. Ce privilége, aussi offensant pour les dieux qu'utile à leurs ministres, s'étend jusque sur les autels isolés [3].

En Égypte, les prêtres forment le premier corps de l'état, et ne sont pas obligés de contribuer à ses besoins, quoique la troisième partie des biens-fonds soit assignée à leur entretien. La pureté de leurs mœurs et l'austérité de leur vie leur concilient la confiance des peuples, et leurs lumières celles du souverain, dont ils composent le conseil, et qui doit être tiré de leur corps, ou s'y faire agréger dès qu'il monte sur le trône [4]. Interprètes des volontés des dieux, arbitres de celles des hommes, dépositaires des sciences, et

[1] Aristot. œcon. lib. 2, t. 2, p. 502. — [2] Thucyd. lib. 1, cap. 128 et 134. Strab. lib. 8, p. 374. Tacit. annal. lib. 4, cap. 14. — [3] Thucyd. ibid. cap. 126. — [4] Plat. politic. t. 2, p. 290. Diod. lib. 1, p. 66. Plut. de Isid. et Osir. t. 2, p. 354.

surtout des secrets de la médecine [1], ils jouissent d'un pouvoir sans bornes, puisqu'ils gouvernent à leur gré les préjugés et les faiblesses des hommes.

Ceux de la Grèce ont obtenu des honneurs, tels que des places distinguées au spectacle [2]. Tous pourraient se borner aux fonctions de leur ministère, et passer leurs jours dans une douce oisiveté [3]. Cependant plusieurs d'entre eux, empressés à mériter par leur zèle les égards dus à leur caractère, ont rempli les charges onéreuses de la république, et l'ont servie, soit dans les armées, soit dans les ambassades [4].

Ils ne forment point un corps particulier et indépendant [5]. Nulle relation d'intérêt entre les ministres des différens temples; les causes même qui les regardent personnellement sont portées aux tribunaux ordinaires.

Les neuf archontes ou magistrats suprêmes veillent au maintien du culte public, et sont toujours à la tête des cérémonies religieuses. Le second, connu sous le nom de Roi, est chargé de poursuivre les délits contre la religion, de présider aux sacrifices publics, et de juger les

[1] Clem. Alex. strom. lib. 6, p. 758. Diog. Laert. lib. 3, § 6. — [2] Chandl. inst. part. 2, p. 73. Schol. Aristoph. in ran. v. 299. — [3] Isocr. de permut. t. 2, p. 410. — [4] Herodot. lib. 9, cap. 85. Plut. in Aristid. p. 321. Xenoph. hist. græc. p. 590. Demosth. in Neær. p. 880. — [5] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 18, p. 72.

contestations qui s'élèvent dans les familles sacerdotales au sujet de quelque prêtrise vacante [1]. Les prêtres peuvent, à la vérité, diriger les sacrifices des particuliers; mais si, dans ces actes de piété, ils transgressaient les lois établies, ils ne pourraient se soustraire à la vigilance des magistrats. Nous avons vu de nos jours le grand-prêtre de Cérès puni par ordre du gouvernement, pour avoir violé ses lois dans des articles qui ne paraissaient être d'aucune importance [2].

Des Devins. A la suite des prêtres on doit placer ces devins dont l'état honore la profession, et qu'il entretient dans le Prytanée [3]. Ils ont la prétention de lire l'avenir dans le vol des oiseaux et dans les entrailles des victimes. Ils suivent les armées; et c'est de leurs décisions, achetées quelquefois à un prix excessif, que dépendent souvent les révolutions des gouvernemens et les opérations d'une campagne. On en trouve dans toute la Grèce; mais ceux de l'Élide sont les plus renommés. Là, depuis plusieurs siècles, deux ou trois familles se transmettent de père en fils l'art de prédire les événemens, et de suspendre les maux des mortels [4].

[1] Plat. politic. t. 2, p. 290. Poll. lib. 8, cap. 9, § 90. Sigon. — [2] Demosth. in Neær. p. 880. — [3] Aristoph. in pac. v. 1084. Schol. ibid. — [4] Herodot. lib. 9, cap. 33. Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 232; lib. 4, cap. 15, p. 317; lib. 6, cap. 2, p. 454. Cicer. de divinat. lib. 1, cap. 41, t. 3, p. 34.

Les devins étendent leur ministère encore plus loin. Ils dirigent les consciences; on les consulte pour savoir si certaines actions sont conformes ou non à la justice divine [1]. J'en ai vu qui poussaient le fanatisme jusqu'à l'atrocité, et qui, se croyant chargés des intérêts du ciel, auraient poursuivi en justice la mort de leur père coupable d'un meurtre [2].

Il parut il y a deux ou trois siècles des hommes qui, n'ayant aucune mission de la part du gouvernement, et s'érigeant en interprètes des dieux, nourrissaient parmi le peuple une crédulité qu'ils avaient eux-mêmes, ou qu'ils affectaient d'avoir; errant de nation en nation, les menaçant toutes de la colère céleste, établissant de nouveaux rites pour l'apaiser, et rendant les hommes plus faibles et plus malheureux par les craintes et par les remords dont ils les remplissaient. Les uns durent leur haute réputation à des prestiges, les autres à de grands talens. De ce nombre furent Abaris de Scythie, Empédocle d'Agrigente, Épiménide de Crète [3].

L'impression qu'ils laissèrent dans les esprits a perpétué le règne de la superstition. Le peuple découvre des signes frappans de la volonté des dieux en tous temps, en tous lieux, dans les

[1] Plat. in Euthyphr. t. 1, p. 4. — [2] Id. ibid. p. 5. — [3] Diog. Laert. lib. 1, § 109. Bruck. hist. philos. t. 1, p. 357.

éclipses, dans le bruit du tonnerre, dans les grands phénomènes de la nature, dans les accidens les plus fortuits. Les songes [1], l'aspect imprévu de certains animaux [2], le mouvement convulsif des paupières [3], le tintement des oreilles [4], l'éternument [5], quelques mots prononcés au hasard, tant d'autres effets indifférens, sont devenus des présages heureux ou sinistres. Trouvez-vous un serpent dans votre maison, élevez un autel dans le lieu même [6]. Voyez-vous un milan planer dans les airs, tombez vite à genoux [7]. Votre imagination est-elle troublée par le chagrin ou par la maladie; c'est Empusa qui vous apparaît, c'est un fantôme envoyé par Hécate, et qui prend toutes sortes de formes pour tourmenter les malheureux [8].

Dans toutes ces circonstances, on court aux devins, aux interprètes [9]. Les ressources qu'ils indiquent sont aussi chimériques que les maux dont on se croit menacé.

Quelques-uns de ces imposteurs se glissent dans les maisons opulentes, et flattent les préjugés des âmes faibles [10]. Ils ont, disent-ils, des

[1] Homer. iliad. lib. 1, v. 63. Sophocl. in Electr. v. 426. — [2] Theophr. charact. cap. 16. — [3] Theocr. idyll. 3, v. 37. — [4] Ælian. var. hist. lib. 4, cap. 17. — [5] Aristoph. in av. v. 721. — [6] Theophr. ibid. Terent. in Phorm. act. 4, scen. 4. — [7] Aristoph. in av. v. 501. — [8] Id. in ran. v. 295. — [9] Theophr. ibid. — [10] Plat. de rep. lib. 2, p. 364.

secrets infaillibles pour enchaîner le pouvoir des mauvais génies. Leurs promesses annoncent trois avantages dont les gens riches sont extrêmement jaloux, et qui consistent à les rassurer contre leurs remords, à les venger de leurs ennemis, à perpétuer leur bonheur au delà du trépas. Les prières et les expiations qu'ils mettent en œuvre sont contenues dans de vieux rituels qui portent les noms d'Orphée et de Musée [1].

Des femmes de la lie du peuple font le même trafic [2]. Elles vont dans les maisons des pauvres distribuer une espèce d'initiation; elles répandent de l'eau sur l'initié, le frottent avec de la boue et du son, le couvrent d'une peau d'animal, et accompagnent ces cérémonies de formules qu'elles lisent dans le rituel, et de cris perçans qui en imposent à la multitude.

Les personnes instruites, quoique exemptes de la plupart de ces faiblesses, n'en sont pas moins attachées aux pratiques de la religion. Après un heureux succès, dans une maladie, au plus petit danger, au souvenir d'un songe effrayant, elles offrent des sacrifices; souvent même elles construisent dans l'intérieur de leurs maisons des chapelles qui se sont tellement multipliées, que de pieux philosophes désireraient qu'on les sup-

[1] Plat. de rep. lib. 2, p. 364. — [2] Demosth. de cor. p. 516. Diog. Laert. lib. 10, § 4.

primât toutes, et que les vœux des particuliers ne s'acquittassent que dans les temples [1].

Mais comment concilier la confiance que l'on a pour les cérémonies saintes avec les idées que l'on a conçues du souverain des dieux? Il est permis de regarder Jupiter comme un usurpateur qui a chassé son père du trône de l'univers, et qui en sera chassé un jour par son fils. Cette doctrine, soutenue par la secte des prétendus disciples d'Orphée [2], Eschyle n'a pas craint de l'adopter dans une tragédie que le gouvernement n'a jamais empêché de représenter et d'applaudir [3].

Des crimes contre la Religion.

J'ai dit plus haut que, depuis un siècle environ, de nouveaux dieux s'étaient introduits parmi les Athéniens. Je dois ajouter que, dans le même intervalle de temps, l'incrédulité a fait les mêmes progrès. Dès que les Grecs eurent reçu les lumières de la philosophie, quelques-uns d'entre eux, étonnés des irrégularités et des scandales de la nature, ne le furent pas moins de n'en pas trouver la solution dans le système informe de religion qu'ils avaient suivi jusqu'alors. Les doutes succédèrent à l'ignorance, et produisirent des opinions licencieuses, que les jeunes

[1] Plat. de leg. lib. 10, p. 909. — [2] Procl. in Plat. lib. 5, p. 291. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 23, p. 265. — [3] Æschyl. in Prom. v. 200, 755 et 947.

gens embrassèrent avec avidité [1]; mais leurs auteurs devinrent l'objet de la haine publique. Le peuple disait qu'ils n'avaient secoué le joug de la religion que pour s'abandonner plus librement à leurs passions [2]; et le gouvernement se crut obligé de sévir contre eux. Voici comment on justifie son intolérance.

Le culte public étant prescrit par une des lois fondamentales [3], et se trouvant par-là même étroitement lié avec la constitution, on ne peut l'attaquer sans ébranler cette constitution. C'est donc aux magistrats qu'il appartient de le maintenir et de s'opposer aux innovations qui tendent visiblement à le détruire. Ils ne soumettent à la censure ni les histoires fabuleuses sur l'origine des dieux, ni les opinions philosophiques sur leur nature, ni même les plaisanteries indécentes sur les actions qu'on leur attribue; mais ils poursuivent et font punir de mort ceux qui parlent ou qui écrivent contre leur existence, ceux qui brisent avec mépris leurs statues, ceux enfin qui violent le secret des mystères avoués par le gouvernement.

Ainsi, pendant que l'on confie aux prêtres le soin de régler les actes extérieurs de piété, et aux magistrats l'autorité nécessaire pour le soutien

[1] Plat. de leg. lib. 10, p. 886. — [2] Id. ibid. — [3] Porphyr. de abstin. lib. 4, p. 380.

de la religion, on permet aux poëtes de fabriquer ou d'adopter de nouvelles généalogies des dieux [1], et aux philosophes d'agiter des questions si délicates sur l'éternité de la matière et sur la formation de l'univers [2], pourvu toutefois qu'en les traitant ils évitent deux grands écueils : l'un, de se rapprocher de la doctrine enseignée dans les mystères; l'autre, d'avancer sans modification des principes d'où résulterait nécessairement la ruine du culte établi de temps immémorial. Dans l'un et dans l'autre cas, ils sont poursuivis comme coupables d'impiété.

Cette accusation est d'autant plus redoutable pour l'innocence, qu'elle a servi plus d'une fois d'instrument à la haine, et qu'elle enflamme aisément la fureur d'un peuple dont le zèle est plus cruel encore que celui des magistrats et des prêtres.

Tout citoyen peut se porter pour accusateur, et dénoncer le coupable devant le second des archontes [3], qui introduit la cause à la cour des héliastes, l'un des principaux tribunaux d'Athènes. Quelquefois l'accusation se fait dans l'assemblée du peuple [4]. Quand elle regarde les mystères de Cérès, le sénat en prend connaissance, à moins

[1] Herodot. lib. 2, cap. 156. Joseph. in Appion. lib. 2, p. 491. — [2] Plat. Aristot., etc. — [3] Poll lib. 8, cap. 9, § 90. — [4] Andoc. de myst. p. 2. Plut. in Alcib. t. 1, p. 200.

que l'accusé ne se pourvoie devant les Eumolpides [1] : car cette famille sacerdotale, attachée de tout temps au temple de Cérès, conserve une juridiction qui ne s'exerce que sur la profanation des mystères, et qui est d'une extrême sévérité. Les Eumolpides procèdent suivant des lois non écrites, dont ils sont les interprètes, et qui livrent le coupable non-seulement à la vengeance des hommes, mais encore à celle des dieux [2]. Il est rare qu'il s'expose aux rigueurs de ce tribunal.

Il est arrivé qu'en déclarant ses complices, l'accusé a sauvé ses jours; mais on ne l'a pas moins rendu incapable de participer aux sacrifices, aux fêtes, aux spectacles, aux droits des autres citoyens [3]. A cette note d'infamie se joignent quelquefois des cérémonies effrayantes. Ce sont des imprécations que les prêtres de différens temples prononcent solennellement, et par ordre des magistrats [4]. Ils se tournent vers l'occident, et, secouant leurs robes de pourpre, ils dévouent aux dieux infernaux le coupable et sa postérité [5]. On est persuadé que les furies s'emparent alors de son cœur, et que leur rage n'est assouvie que lorsque sa race est éteinte.

[1] Demosth. in Androt. p. 703. Ulpian. p. 718. — [2] Lys. in Andoc. p. 108. — [3] Id. ibid. p. 115. — [4] Liv, lib. 31, cap. 44. — [5] Lys. ibid. p. 129.

La famille sacerdotale des Eumolpides montre plus de zèle pour le maintien des mystères de Cérès, que n'en témoignent les autres prêtres pour la religion dominante. On les a vus plus d'une fois traduire les coupables devant les tribunaux de justice [1]. Cependant il faut dire à leur louange qu'en certaines occasions, loin de seconder la fureur du peuple prêt à massacrer sur-le-champ des particuliers accusés d'avoir profané les mystères, ils ont exigé que la condamnation se fît suivant les lois [2]. Parmi ces lois, il en est une qu'on a quelquefois exécutée, et qui serait capable d'arrêter les haines les plus fortes, si elles étaient susceptibles de frein. Elle ordonne que l'accusateur ou l'accusé périsse: le premier, s'il succombe dans son accusation; le second, si le crime est prouvé [3].

Il ne me reste plus qu'à citer les principaux jugemens que les tribunaux d'Athènes ont prononcés contre le crime d'impiété depuis environ un siècle.

Le poëte Eschyle fut dénoncé pour avoir, dans une de ses tragédies, révélé la doctrine des mystères. Son frère Aminias tâcha d'émouvoir les juges en montrant les blessures qu'il avait reçues à la bataille de Salamine. Ce moyen n'aurait peut-

[1] Andoc. de myst. p. 15. — [2] Lys. in Andoc. p. 130. — [3] Andoc. ibid. p. 4.

être pas suffi, si Eschyle n'eût prouvé clairement qu'il n'était pas initié. Le peuple l'attendait à la porte du tribunal pour le lapider [1].

Le philosophe Diagoras de Mélos, accusé d'avoir révélé les mystères et nié l'existence des dieux, prit la fuite. On promit des récompenses à ceux qui le livreraient mort ou vif, et le décret qui le couvrait d'infamie fut gravé sur une colonne de bronze [2].

Protagoras, un des plus illustres sophistes de son temps, ayant commencé un de ses ouvrages par ces mots : « Je ne sais s'il y a des dieux ou » s'il n'y en a point, » fut poursuivi criminellement, et prit la fuite. On rechercha ses écrits dans les maisons des particuliers, et on les fit brûler dans la place publique [3].

Prodicus de Céos fut condamné à boire la ciguë pour avoir avancé que les hommes avaient mis au rang des dieux les êtres dont ils retiraient de l'utilité, tels que le soleil, la lune, les fontaines, etc. [4].

La faction opposée à Périclès, n'osant l'atta-

[1] Aristot. de mor. lib. 3, cap. 2, t. 2, p. 29. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 19. Clem. Alex. strom. lib. 2, cap. 4, t. 1, p. 461. — [2] Lys. in Andoc. p. 111. Schol. Aristoph. in ran. v. 323; id. in av. v. 1073. Schol. ibid. — [3] Diog. Laert. lib. 9, § 52. Joseph. in Appion. lib. 2, t. 2, p. 493. Cicer. de nat. deor. lib. 1, cap. 23, t. 2, p. 416. — [4] Id. ibid. cap. 42, t. 2, p. 432. Sext. Empir. adv. phys. lib. 9, p. 552. Suid. in Πρόδ.

quer ouvertement, résolut de le perdre par une voie détournée. Il était ami d'Anaxagore, qui admettait une intelligence suprême. En vertu d'un décret porté contre ceux qui niaient l'existence des dieux, Anaxagore fut traîné en prison. Il obtint quelques suffrages de plus que son accusateur, et ne les dut qu'aux prières et aux larmes de Périclès, qui le fit sortir d'Athènes. Sans le crédit de son protecteur, le plus religieux des philosophes aurait été lapidé comme athée [1].

Lors de l'expédition de Sicile, au moment qu'Alcibiade faisait embarquer les troupes qu'il devait commander, les statues de Mercure, placées en différens quartiers d'Athènes, se trouvèrent mutilées en une nuit [2]. La terreur se répand aussitôt dans Athènes. On prête des vues plus profondes aux auteurs de cette impiété, qu'on regarde comme des factieux. Le peuple s'assemble : des témoins chargent Alcibiade d'avoir défiguré les statues, et de plus célébré, avec les compagnons de ses débauches, les mystères de Cérès dans des maisons particulières [3]. Cependant, comme les soldats prenaient hautement le parti de leur général, on suspendit le jugement : mais à peine fut-il arrivé en Sicile, que ses

[1] Hermipp. et Hieron. ap. Diog. Laert. lib. 2, § 13. Plut. de profect. t. 2, p. 84. Euseb. præp. evang. lib. 14, cap. 14. — [2] Plut. in Alcib. t. 1, p. 200. — [3] Andoc. de myst. p. 3.

ennemis reprirent l'accusation[1]; les délateurs se multiplièrent, et les prisons se remplirent de citoyens que l'injustice poursuivait. Plusieurs furent mis à mort; beaucoup d'autres avaient pris la fuite[2].

Il arriva, dans le cours des procédures, un incident qui montre jusqu'à quel excès le peuple porte son aveuglement. Un des témoins, interrogé comment il avait pu reconnaître pendant la nuit les personnes qu'il dénonçait, répondit : « Au clair de la lune. » On prouva que la lune ne paraissait pas alors. Les gens de bien furent consternés[3]; mais la fureur du peuple n'en devint que plus ardente.

Alcibiade, cité devant cet indigne tribunal dans le temps qu'il allait s'emparer de Messine, et peut-être de toute la Sicile, refusa de comparaître, et fut condamné à perdre la vie. On vendit ses biens; on grava sur une colonne le décret qui le proscrivait et le rendait infâme[4]. Les prêtres de tous les temples eurent ordre de prononcer contre lui des imprécations terribles. Tous obéirent, à l'exception de la prêtresse Théano, dont la réponse méritait mieux d'être gravée sur une colonne que le décret du peuple. « Je suis » établie, dit-elle, pour attirer sur les hommes les

[1] Plut. in Alcib. t. 1, p. 201. — [2] Andoc. de myst. p. 3. — [3] Plut. ibid. — [4] Nep. in Alcib. cap. 4.

» bénédictions, et non les malédictions du ciel [1]. »

Alcibiade, ayant offert ses services aux ennemis de sa patrie, la mit à deux doigts de sa perte. Quand elle se vit forcée de le rappeler, les prêtres de Cérès s'opposèrent à son retour [2]; mais ils furent contraints de l'absoudre des imprécations dont ils l'avaient chargé. On remarqua l'adresse avec laquelle s'exprima le premier des ministres sacrés : « Je n'ai pas maudit Alcibiade, s'il était » innocent [3]. »

Quelque temps après arriva le jugement de Socrate, dont la religion ne fut que le prétexte, ainsi que je le montrerai dans la suite.

Les Athéniens ne sont pas plus indulgens pour le sacrilége. Les lois attachent la peine de mort à ce crime, et privent le coupable des honneurs de la sépulture [4]. Cette peine, que des philosophes, d'ailleurs éclairés, ne trouvent pas trop forte [5], le faux zèle des Athéniens l'étend jusqu'aux fautes les plus légères. Croirait-on qu'on a vu des citoyens condamnés à périr, les uns pour avoir arraché un arbrisseau dans un bois sacré, les autres pour avoir tué je ne sais quel oiseau consacré à Esculape [6]? Je rapporterai un trait plus

[1] Plut. in Alcib. cap. 4, p. 202; id. quæst. Rom. t. 2, p. 275. — [2] Thucyd. lib. 8, cap. 53. — [3] Plut. in Alcib. t. 1. p. 210. — [4] Diod. lib. 16, p. 427. — [5] Plat. de leg. lib. 9, t. 2, p. 854. — [6] Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 17.

effrayant encore. Une feuille d'or était tombée de la couronne de Diane. Un enfant la ramassa. Il était si jeune, qu'il fallut mettre son discernement à l'épreuve. On lui présenta de nouveau la feuille d'or, avec des dés, des hochets, et une grosse pièce d'argent. L'enfant s'étant jeté sur cette pièce, les juges déclarèrent qu'il avait assez de raison pour être coupable, et le firent mourir [1].

[1] Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 16. Poll. lib. 9, cap. 6, § 75.

FIN DU CHAPITRE VINGT ET UNIÈME.

CHAPITRE XXII.

Voyage de la Phocide[a]. Les jeux pythiques. Le Temple et l'Oracle de Delphes.

Je parlerai souvent des fêtes de la Grèce; je reviendrai souvent à ces solennités augustes où se rassemblent les divers peuples de cet heureux pays. Comme elles ont entre elles beaucoup de traits de conformité, on me reprochera peut-être de retracer les mêmes tableaux. Mais ceux qui décrivent les guerres des nations n'exposent-ils pas à nos yeux une suite uniforme de scènes meurtrières? Et quel intérêt peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les convulsions de la fureur ou du désespoir? N'est-il pas plus utile et plus doux de les suivre dans le sein de la paix et de la liberté, dans ces combats où se déploient les talens de l'esprit et les grâces du corps; dans ces fêtes où le goût étale toutes ses ressources, et le plaisir tous ses attraits?

Ces instans de bonheur, ménagés adroitement pour suspendre les divisions des peuples[1], et arracher les particuliers au sentiment de leurs

[a] *Voyez* la Carte de la Phocide. — [1] Isocr. paneg. t. 1, p. 139.

peines : ces instans, goûtés d'avance par l'espoir de les voir renaître, goûtés, après qu'ils se sont écoulés, par le souvenir qui les perpétue, j'en ai joui plus d'une fois; et, je l'avouerai, j'ai versé des larmes d'attendrissement quand j'ai vu des milliers de mortels réunis par le même intérêt se livrer de concert à la joie la plus vive, et laisser rapidement échapper ces émotions touchantes, qui sont le plus beau des spectacles pour une âme sensible. Tel est celui que présente la solennité des jeux pythiques, célébrés de quatre en quatre ans à Delphes en Phocide.

Nous partîmes d'Athènes vers la fin du mois élaphébolion, dans la troisième année de la cent quatrième olympiade[a]. Nous allâmes à l'isthme de Corinthe; et, nous étant embarqués à Pagæ, nous entrâmes dans le golfe de Crissa le jour même où commençait la fête[b]. Précédés et suivis d'un grand nombre de bâtimens légers, nous abordâmes à Cirrha, petite ville située au pied du mont Cirphis. Entre ce mont et le Parnasse[c], s'étend une vallée où se font les courses des chevaux et des chars. Le Plistus y coule à travers des

[a] Au commencement d'avril de l'an 361 avant J. C. — [b] Ces jeux se célébraient dans la 3e année de chaque olympiade, vers les premiers jours du mois munychion, qui, dans l'année que j'ai choisie, commençait au 14 avril. (Corsin. diss. agonist. in Pyth.; id. fast. attic. t. 3, p. 287. Dodwell. de cycl. p. 719.) — [c] *Voyez* le Plan des environs de Delphes.

prairies riantes [1], que le printemps parait de ses couleurs. Après avoir visité l'Hippodrome [2], nous prîmes un des sentiers qui conduisent à Delphes. (*Atlas*, *pl.* 21 *et* 22.)

La ville se présentait en amphithéâtre sur le penchant de la montagne [3]. Nous distinguions déjà le temple d'Apollon, et cette prodigieuse quantité de statues qui sont semées sur différens plans, à travers les édifices qui embellissent la ville. L'or dont la plupart sont couvertes, frappé des rayons naissans du soleil, brillait d'un éclat qui se répandait au loin [4]. En même temps on voyait s'avancer lentement dans la plaine et sur les collines des processions composées de jeunes garçons et de jeunes filles qui semblaient se disputer le prix de la magnificence et de la beauté. Du haut des montagnes, des rivages de la mer, un peuple immense s'empressait d'arriver à Delphes; et la sérénité du jour, jointe à la douceur de l'air qu'on respire en ce climat, prêtait de nouveaux charmes aux impressions que nos sens recevaient de toutes parts.

Le Parnasse est une chaîne de montagnes qui se prolonge vers le nord, et qui, dans sa partie méridionale, se termine en deux pointes, au-des-

[1] Pind. Pyth. od. 10, v. 23. Argum. Pyth. p. 163. Pausan. lib. 10, cap. 9, p. 817. — [2] Pausan. ibid. cap. 37, p. 893. — [3] Strab. lib. 9, p. 418. — [4] Justin. lib. 24, cap. 7.

sous desquelles on trouve la ville de Delphes[a], qui n'a que seize stades de circuit[1 b]. Elle n'est point défendue par des murailles, mais par des précipices qui l'environnent de trois côtés[2]. On l'a mise sous la protection d'Apollon; et l'on associe au culte de ce dieu celui de quelques autres divinités qu'on appelle les assistantes de son trône. Ce sont Latone, Diane, et Minerve la prévoyante. Leurs temples sont à l'entrée de la ville.

Nous nous arrêtâmes un moment dans celui de Minerve : nous vîmes au dedans un bouclier d'or envoyé par Crœsus, roi de Lydie; au dehors, une grande statue de bronze, consacrée par les Marseillais des Gaules, en mémoire des avantages qu'ils avaient remportés sur les Charthaginois[3]. Après avoir passé près du Gymnase, nous nous trouvâmes sur les bords de la fontaine Castalie, dont les eaux saintes servent à purifier et les ministres des autels, et ceux qui viennent consulter l'oracle[4]. De là nous montâmes au temple d'Apollon, qui est situé dans la partie supérieure de la ville[5]. Il est entouré d'une enceinte vaste, et rempli d'offrandes précieuses faites à la divinité.

[a] *Voyez* la Vue de Delphes et des deux roches du Parnasse. — [1] Strab. lib. 9, p. 418. — [b] Quinze cent douze toises. — [2] Justin. lib. 24, cap. 6. — [3] Pausan. lib. 10, cap. 9, p. 817. — [4] Euripid. in Ion. v. 94. Heliod. Æthiop. lib. 2, p. 107. — [5] Pausan. ibid. p. 818.

Les peuples et les rois qui reçoivent des réponses favorables, ceux qui remportent des victoires, ceux qui sont délivrés des malheurs qui les menaçaient, se croient obligés d'élever dans ces lieux des monumens de reconnaissance. Les particuliers couronnés dans les jeux publics de la Grèce, ceux qui sont utiles à leur patrie par des services, ou qui l'illustrent par leurs talens, obtiennent dans cette même enceinte des monumens de gloire. C'est là qu'on se trouve entouré d'un peuple de héros; c'est là que tout rappelle les événemens les plus remarquables de l'histoire, et que l'art de la sculpture brille avec plus d'éclat que dans tous les autres cantons de la Grèce.

Comme nous étions sur le point de parcourir cette immense collection, un Delphien, nommé Cléon, voulut nous servir de guide. C'était un de ces interprètes du temple qui n'ont d'autre fonction que de satisfaire l'avide curiosité des étrangers [1]. Cléon, s'étendant sur les moindres détails, épuisa plus d'une fois son savoir et notre patience. J'abrégerai son récit, et j'en écarterai souvent le merveilleux dont il cherchait à l'embellir.

Un superbe taureau de bronze fut le premier

[1] Plut. de Pyth. oracl. t. 2, p. 395. Lucian. in philopseud. § 4, t. 3, p. 32; id. in calumn. p. 32.

objet que nous trouvâmes à l'entrée de l'enceinte [1]. Ce taureau, disait Cléon, fut envoyé par ceux de Corcyre; et c'est l'ouvrage de Théoprope d'Égine. Ces neuf statues que vous voyez ensuite furent présentées par les Tégéates, après qu'ils eurent vaincu les Lacédémoniens. Vous y reconnaîtrez Apollon, la Victoire et les anciens héros de Tégée. Celles qui sont vis-à-vis ont été données par les Lacédémoniens, après que Lysander eut battu près d'Éphèse la flotte d'Athènes. Les sept premières représentent Castor et Pollux, Jupiter, Apollon, Diane, et Lysander qui reçoit une couronne de la main de Neptune : la huitième est pour Abas, qui faisait les fonctions de devin dans l'armée de Lysander; et la neuvième pour Hermon, pilote de la galère que commandait ce général. Quelque temps après, Lysander ayant remporté sur les Athéniens une seconde victoire navale auprès d'Ægos-Potamos, les Lacédémoniens envoyèrent aussitôt à Delphes les statues des principaux officiers de leur armée, et celles des chefs des troupes alliées. Elles sont au nombre de vingt-huit, et vous les voyez derrière celles dont je viens de parler [2].

Ce cheval de bronze est un présent des Argiens. Vous lirez dans une inscription gravée sur

[1] Pausan. lib. 10, cap. 9, p. 818. — [2] Id. ibid. Plut. in Lysandr. t. 1, p. 443.

le piédestal, que les statues dont il est entouré proviennent de la dixième partie des dépouilles enlevées par les Athéniens aux Perses dans les champs de Marathon. Elles sont au nombre de treize, et toutes de la main de Phidias. Voyez sous quels traits il offre à nos yeux Apollon, Minerve, Thésée, Codrus, et plusieurs de ces anciens Athéniens qui ont mérité de donner leurs noms aux tribus d'Athènes. Miltiade, qui gagna la bataille, brille au milieu de ces dieux et de ces héros [1].

Les nations qui font de pareilles offrandes ajoutent souvent aux images de leurs généraux celles des rois et des particuliers qui, dès les temps les plus anciens, ont éternisé leur gloire. Vous en avez un nouvel exemple dans ce groupe de vingt-cinq ou trente statues que les Argiens ont consacrées en différens temps et pour différentes victoires. Celle-ci est de Danaüs, le plus puissant des rois d'Argos; celle-là, d'Hypermnestre sa fille; cette autre, de Lyncée son gendre. Voici les principaux chefs qui suivirent Adraste, roi d'Argos, à la première guerre de Thèbes; voici ceux qui se distinguèrent dans la seconde; voilà Diomède, Sthénélus, Amphiaraüs dans son char, avec Baton son parent, qui tient les rênes des chevaux [2].

[1] Pausan. lib. 10, cap. 10, p. 821. — [2] Id. ibid.

Vous ne pouvez faire un pas sans être arrêté par des chefs-d'œuvre de l'art. Ces chevaux de bronze, ces captives gémissantes sont de la main d'Agéladas d'Argos : c'est un présent des Tarentins d'Italie. Cette figure représente Triopas, fondateur des Cnidiens en Carie. Ces statues de Latone, d'Apollon et de Diane, qui lancent des flèches contre Tityus, sont une offrande du même peuple.

Ce portique, où sont attachés tant d'éperons de navires et de boucliers d'airain, fut construit par les Athéniens [1]. Voici la roche sur laquelle une ancienne sibylle, nommée Hérophile, prononçait, dit-on, ses oracles [2]. Cette figure, couverte d'une cuirasse et d'une cotte d'armes, fut envoyée par ceux d'Andros, et représente Andreus leur fondateur. Les Phocéens ont consacré cet Apollon, ainsi que cette Minerve et cette Diane; ceux de Pharsale en Thessalie, cette statue équestre d'Achille; les Macédoniens, cet Apollon qui tient une biche; les Cyrénéens, ce char dans lequel Jupiter paraît avec la majesté qui convient au maître des dieux [3]; enfin les vainqueurs de Salamine, cette statue de douze coudées [a], qui tient un ornement de navire, et que vous voyez

[1] Pausan. lib. 10, cap. 10, p. 825. — [2] Id. ibid. cap. 12, p. 825. — [3] Id. ibid. cap. 13, p. 829. — [a] Dix-sept pieds.

auprès de la statue dorée d'Alexandre, roi de Macédoine [1] [a].

Parmi ce grand nombre de monumens on a construit plusieurs petits édifices, où les peuples et les particuliers ont porté des sommes considérables, soit pour les offrir au dieu, soit pour les mettre en dépôt, comme dans un lieu de sûreté. Quand ce n'est qu'un dépôt, on a soin d'y tracer le nom de ceux à qui il appartient, afin qu'ils puissent le retirer en cas de besoin [2].

Nous parcourûmes les trésors des Athéniens, des Thébains, des Cnidiens, des Syracusains, etc. [3]; et nous fûmes convaincus qu'on n'avait point exagéré en nous disant que nous trouverions plus d'or et d'argent à Delphes qu'il n'y en a peut-être dans le reste de la Grèce.

Le trésor des Sicyoniens nous offrit, entre autres singularités, un livre en or qu'avait présenté une femme nommée Aristomaque, qui avait remporté le prix de poésie aux jeux isthmiques [4]. Nous vîmes dans celui des Siphniens une grande quantité d'or provenu des mines qu'ils exploitaient autrefois dans leur île [5]; et dans celui des

[1] Herodot. lib. 8, cap. 121. — [a] C'est Alexandre premier, un des prédécesseurs d'Alexandre-le-Grand.— [2] Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, p. 349. — [3] Pausan. lib. 10, cap. 11, p. 823. — [4] Plut. sympos. lib. 5, t. 2, p. 675. — [5] Herodot. lib. 3, cap. 57. Pausan. ibid.

habitans d'Acanthe, des obélisques de fer présentés par la courtisane Rhodope [1]. Est-il possible, m'écriai-je, qu'Apollon ait agréé un pareil hommage? Étranger, me dit un Grec que je ne connaissais pas, les mains qui ont élevé ces trophées étaient-elles plus pures? Vous venez de lire sur la porte de l'asile où nous sommes : LES HABITANS D'ACANTHE VAINQUEURS DES ATHÉNIENS [2]; ailleurs : LES ATHÉNIENS VAINQUEURS DES CORINTHIENS; LES PHOCÉENS, DES THESSALIENS; LES ORNÉATES, DES SICYONIENS, etc. Ces inscriptions furent tracées avec le sang de plus de cent mille Grecs; le dieu n'est entouré que des monumens de nos fureurs [3]; et vous êtes étonné que ses prêtres aient accepté l'hommage d'une courtisane!

Le trésor des Corinthiens est le plus riche de tous. On y conserve la principale partie des offrandes que différens princes ont faites au temple d'Apollon. Nous y trouvâmes les magnifiques présens de Gygès, roi de Lydie, parmi lesquels on distingue six grands cratères d'or [a], du poids de trente talens [4 b].

[1] Plut. de Pyth. oracl. t. 2, p. 400.— [2] Plut. in Lysandr. t. 1, p. 433. — [3] Id. de Pyth. oracl. t. 2, p. 400. — [a] Les cratères étaient de grands vases en forme de coupes, où l'on faisait le mélange du vin et de l'eau. — [4] Herodot. lib. 1, cap. 14. — [b] Voyez, tant pour cet article que pour les suivans, la note XIX qui se trouve à la fin du volume.

La libéralité de ce prince, nous dit Cléon, fut bientôt effacée par celle de Crœsus, un de ses successeurs. Ce dernier, ayant consulté l'oracle, fut si content de sa réponse, qu'il fit porter à Delphes, 1° cent dix-sept demi-plinthes [a] d'or épaisses d'un palme, la plupart longues de six palmes et larges de trois, pesant chacune deux talens, à l'exception de quatre, qui ne pesaient chacune qu'un talent et demi. Vous les verrez dans le temple. Par la manière dont on les avait disposées, elles servaient de base à un lion de même métal, qui tomba lors de l'incendie du temple, arrivé quelques années après. Vous l'avez sous vos yeux. Il pesait alors dix talens; mais, comme le feu l'a dégradé, il n'en pèse plus que six et demi [1].

2° Deux grands cratères, l'un en or, pesant huit talens et quarante-deux mines; le second en argent, et contenant six cents amphores. Vous avez vu le premier dans le trésor des Clazoméniens; vous verrez le second dans le vestibule du temple [2].

3° Quatre vases d'argent en forme de tonneaux et d'un volume très-considérable [3]. Vous les voyez tous quatre dans ce lieu [4].

[a] On entend communément par plinthe un membre d'architecture ayant la forme d'une petite table carrée. — [1] Herodot. lib. 1, cap. 50. Diod. lib. 16, p. 452. — [2] Herodot. ibid. cap. 51. — [3] Plut. in Syll. t. 1, p. 459. — [4] Herodot. ibid.

4° Deux grandes aiguières, l'une en or, et l'autre en argent [1].

5° Une statue en or représentant, à ce qu'on prétend, la femme qui faisait le pain de ce prince. Cette statue a trois coudées de hauteur, et pèse huit talens [2].

6° A ces richesses Crœsus ajouta quantité de lingots d'argent, les colliers et les ceintures de son épouse, et d'autres présens non moins précieux.

Cléon nous montra ensuite un cratère en or que la ville de Rome en Italie avait envoyé à Delphes [3]. On nous fit voir le collier d'Hélène [4]. Nous comptâmes, soit dans le temple, soit dans les différens trésors, trois cent soixante fioles d'or pesant chacune deux mines [5 a].

Tous ces trésors réunis avec ceux dont je n'ai point fait mention montent à des sommes immenses. On peut en juger par le fait suivant. Quelque temps après notre voyage à Delphes, les Phocéens s'emparèrent du temple; et les matières d'or et d'argent qu'ils firent fondre furent estimées plus de dix mille talens [6 b].

Après être sortis du trésor des Corinthiens,

[1] Herodot. lib. 1, cap. 51. — [2] Id. ibid. Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 401. — [3] Liv. lib. 5, cap. 28. Plut. in Camill. t. 1, p. 133. — [4] Diod. lib. 16, p. 458. — [5] Id. ibid. p. 452. — [a] Trois marcs trois onces trois gros trente-deux grains. — [6] Diod. ibid. p. 453. — [b] Plus de cinquante-quatre millions.

nous continuâmes à parcourir les monumens de l'enceinte sacrée. Voici, nous dit Cléon, un groupe qui doit fixer vos regards. Voyez avec quelle fureur Apollon et Hercule se disputent un trépied; avec quel intérêt Latone et Diane tâchent de retenir le premier, et Minerve le second [1]! Ces cinq statues, sorties des mains de trois artistes de Corinthe, furent consacrées en ce lieu par les Phocéens [2]. Ce trépied garni d'or, soutenu par un dragon d'airain, fut offert par les Grecs après la bataille de Platée [3]. Les Tarentins d'Italie, après quelques avantages remportés sur leurs ennemis, ont envoyé ces statues équestres et ces autres statues en pied; elles représentent les principaux chefs des vainqueurs et des vaincus [4]. Les habitans de Delphes ont donné ce loup de bronze que vous voyez près du grand autel [5]; les Athéniens, ce palmier et cette Minerve de même métal. La Minerve était autrefois dorée, ainsi que les fruits du palmier; mais, vers le temps de l'expédition des Athéniens en Sicile, des corbeaux présagèrent leur défaite en arrachant les fruits de l'arbre et en perçant le bouclier de la déesse [6].

Comme nous parûmes douter de ce fait, Cléon ajouta pour le confirmer: Cette colonne placée

[1] Pausan. lib. 10, cap. 13, p. 830. — [2] Herodot. lib. 8, cap. 27. — [3] Pausan. ibid. — [4] Id. ibid. — [5] Pausan. ibid. cap. 14, p. 832. — [6] Plut. in Nic. t. 1, p. 531. Pausan. ibid. cap. 15, p. 834.

auprès de la statue d'Hiéron, roi de Syracuse, ne fut-elle pas renversée le jour même de la mort de ce prince? Les yeux de la statue de ce Spartiate ne se détachèrent-ils pas quelques jours avant qu'il périt dans le combat de Leuctres [1]? Vers le même temps, ne disparurent-elles pas, ces deux étoiles d'or que Lysander avait consacrées ici en l'honneur de Castor et de Pollux [2]?

Ces exemples nous effrayèrent si fort, que, de peur d'en essuyer d'autres encore, nous prîmes le parti de laisser Cléon dans la paisible possession de ses fables. Prenez garde, ajouta-t-il, aux pièces de marbre qui couvrent le terrain sur lequel vous marchez. C'est ici le point milieu de la terre [3]; le point également éloigné des lieux où le soleil se lève et de ceux où il se couche. On prétend que, pour le connaître, Jupiter fit partir de ces deux extrémités du monde deux aigles qui se rencontrèrent précisément en cet endroit [4].

Cléon ne nous faisait grâce d'aucune inscription : il s'attachait, par préférence, aux oracles que la prêtresse avait prononcés, et qu'on a soin d'exposer aux regards du public [5]; il nous faisait

[1] Plut. de Pyth. oracl. t. 2, p. 397. — [2] Cicer. de divin. lib. 1, cap. 34, t. 3, p. 29. — [3] Æschyl. in Choeph. v. 1036. Eurip. in Orest. v. 330; in Phœniss. v. 244; in Ion. v. 223. Plat. de rep. lib. 4, t. 2, p. 427. — [4] Pausan. lib. 10, p. 835. Pindar. pyth. 4, v. 6. Schol. ibid. Strab. lib. 9, p. 419. Plut. de oracl. def. t. 2, p. 409. — [5] Diod. lib. 16, p. 428. Van Dale, de oracl. p. 138 et 175.

remarquer surtout ceux que l'événement avait justifiés.

Parmi les offrandes des rois de Lydie, j'ai oublié de parler d'un grand cratère d'argent qu'Alyatte avait envoyé, et dont la base excite encore l'admiration des Grecs [1], peut-être parce qu'elle prouve la nouveauté des arts dans la Grèce. Elle est de fer, en forme de tour, plus large par en bas que par en haut : elle est travaillée à jour, et l'on y voit plusieurs petits animaux se jouer à travers les feuillages dont elle est ornée. Ses différentes pièces ne sont point unies par des clous; c'est un des premiers ouvrages où l'on ait employé la soudure. On l'attribue à Glaucus de Chio, qui vivait il y a près de deux siècles, et qui le premier trouva le secret de souder le fer.

Une infinité d'autres monumens avaient fixé notre attention. Nous avions vu la statue du rhéteur Gorgias [2], et les statues sans nombre des vainqueurs aux différens jeux de la Grèce. Si l'œil est frappé de la magnificence de tant d'offrandes rassemblées à Delphes, il ne l'est pas moins de l'excellence du travail [3] : car elles ont presque toutes été consacrées dans le siècle dernier, ou

[1] Hérodot. lib. 1, cap. 25. Pausan. lib. 10, p. 834. Plut. de orac. def. t. 2, p. 436. Hegesand. ap. Athen. lib. 15, p. 210. — [2] Hermipp. ap. Athen. lib. 11, cap. 15, p. 505. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 32, t. 1, p. 310. Pausan. lib. 10, cap. 18, p. 842. Valer. Max. lib. 8, cap. 15, in extern. — [3] Strab. lib. 9, p. 419.

dans celui-ci; et la plupart sont des plus habiles sculpteurs qui ont paru dans ces deux siècles.

De l'enceinte sacrée nous entrâmes dans le temple, qui fut construit il y a environ cent cinquante ans [1] [a]. Celui qui subsistait auparavant ayant été consumé par les flammes, les Amphictyons [b] ordonnèrent de le rebâtir; et l'architecte Spintharus de Corinthe s'engagea de le terminer pour la somme de trois cents talens [c]. Les trois quarts de cette somme furent prélevés sur différentes villes de la Grèce, et l'autre quart sur les habitans de Delphes, qui, pour fournir leur contingent, firent une quête jusque dans les pays les plus éloignés. Une famille d'Athènes ajouta même, à ses frais, des embellissemens qui n'étaient pas dans le premier projet [2].

L'édifice est bâti d'une très-belle pierre; mais le frontispice est de marbre de Paros. Deux sculpteurs d'Athènes ont représenté sur le fronton, Diane, Latone, Apollon, les Muses, Bacchus, etc. [3]. Les chapiteaux des colonnes sont chargés de plu-

[1] Mém de l'acad. des bell. lettr. t. 3, p. 150.— [a] Vers l'an 413 avant J. C.— [b] C'étaient des députés de différentes villes, qui s'assemblaient tous les ans à Delphes, et qui avaient l'inspection du temple. J'en parlerai dans la suite. — [c] Un million six cent mille livres: mais, le talent étant alors plus fort qu'il ne le fut dans la suite, on peut ajouter quelque chose à cette évaluation. — [2] Herodot. lib. 2, p. 180; lib. 5, cap. 62. Pausan. lib. 10, p. 811. — [3] Pausan. ibid. cap. 19, p. 842.

sieurs espèces d'armes dorées, et surtout de boucliers qu'offrirent les Athéniens en mémoire de la bataille de Marathon [1].

Le vestibule est orné de peintures qui représentent le combat d'Hercule contre l'hydre, celui des géans contre les dieux, celui de Bellérophon contre la Chimère [2]. On y voit aussi des autels [3], un buste d'Homère [4], des vases d'eau lustrale [5], et d'autres grands vases où se fait le mélange du vin et de l'eau qui servent aux libations [6]. Sur le mur on lit plusieurs sentences, dont quelques-unes furent tracées, à ce qu'on prétend, par les sept sages de la Grèce. Elles renferment des principes de conduite, et sont comme des avis que donnent les dieux à ceux qui viennent les adorer [7]. Ils semblent leur dire : CONNAIS-TOI TOI-MÊME; RIEN DE TROP; L'INFORTUNE TE SUIT DE PRÈS.

Un mot de deux lettres, placé au-dessus de la porte, donne lieu à différentes explications ; mais les plus habiles interprètes y découvrent un sens profond. Il signifie, en effet, VOUS ÊTES. C'est l'aveu de notre néant, et un hommage digne de la Divinité, à qui seule l'existence appartient [8].

[1] Pausan. lib. 10, cap. 19, p. 842. Æschin. in Ctesiph. p. 446. — [2] Eurip. in Ion. v. 190. — [3] Id. ibid. v. 1186. — [4] Pausan. ibid. p. 857. — [5] Heliod. Æthiop. — [6] Herodot. lib. 1, cap. 51. — [7] Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 124 et 129; id. in Charm. p. 164. Xenoph. memor. lib. 4, p. 796. Pausan. ibid. Plin. lib. 7, cap. 32, p. 393. — [8] Plut. de EI, t. 2, p. 384.

Dans le même endroit nous lûmes, sur une tablette suspendue au mur, ces mots tracés en gros caractères : QUE PERSONNE N'APPROCHE DE CES LIEUX, S'IL N'A PAS LES MAINS PURES [1].

Je ne m'arrêterai point à décrire les richesses de l'intérieur du temple; on en peut juger par celles du dehors. Je dirai seulement qu'on y voit une statue colossale d'Apollon en bronze, consacrée par les Amphictyons [2]; et que, parmi plusieurs autres statues des dieux, on conserve et on expose au respect des peuples le siége sur lequel Pindare chantait des hymnes qu'il avait composés pour Apollon [3]. Je recueille de pareils traits pour montrer jusqu'à quel point les Grecs savent honorer les talens.

Dans le sanctuaire sont une statue d'Apollon en or [4], et cet ancien oracle dont les réponses ont fait si souvent le destin des empires. On en dut la découverte au hasard. Des chèvres qui erraient parmi les rochers du mont Parnasse, s'étant approchées d'un soupirail d'où sortaient des exhalaisons malignes, furent, dit-on, tout à coup agitées de mouvemens extraordinaires et convulsifs [5]. Le berger et les habitans des lieux voisins, ac-

[1] Lucian. de sacrif. § 13, t. 1, p. 536; id. in Hermot. § 11, t 1, p. 750. — [2] Diod. lib. 16, p. 433. — [3] Pausan. lib. 10, cap. 24, p. 858. — [4] Id. ibid. — [5] Plut. de orac. def. t. 2, p. 433. Pausan. ibid. cap. 5, p. 809. Diod ibid. p. 427.

courus à ce prodige, respirent la même vapeur, éprouvent les mêmes effets, et prononcent, dans leur délire, des paroles sans liaison et sans suite. Aussitôt on prend ces paroles pour des prédictions, et la vapeur de l'antre pour un souffle divin qui dévoile l'avenir [1] [a].

Plusieurs ministres sont employés dans le temple. Le premier qui s'offre aux yeux des étrangers, est un jeune homme, souvent élevé à l'ombre des autels, toujours obligé de vivre dans la plus exacte continence, et chargé de veiller à la propreté, ainsi qu'à la décoration des lieux saints [2]. Dès que le jour paraît, il va, suivi de ceux qui travaillent sous ses ordres, cueillir dans un petit bois sacré des branches de laurier pour en former des couronnes qu'il attache aux portes, sur les murs, autour des autels, et du trépied sur lequel la Pythie prononce ses oracles : il puise dans la fontaine Castalie de l'eau pour en remplir les vases qui sont dans le vestibule, et pour faire des aspersions dans l'intérieur du temple ; ensuite il prend son arc et son carquois pour écarter les oiseaux qui viennent se poser sur le toit de cet édifice, ou sur les statues qui sont dans l'enceinte sacrée.

Les prophètes exercent un ministère plus re-

[1] Plin. lib. 2, cap. 93, p. 116. — [a] *Voyez* la note XX à la fin du volume. — [2] Eurip. in Ion. v. 95, etc.

levé : ils se tiennent auprès de la Pythie [1], recueillent ses réponses, les arrangent, les interprètent, et quelquefois les confient à d'autres ministres qui les mettent en vers [2].

Ceux qu'on nomme les saints partagent les fonctions des prophètes. Ils sont au nombre de cinq. Ce sacerdoce est perpétuel dans leur famille, qui prétend tirer son origine de Deucalion [3]. Des femmes d'un certain âge sont chargées de ne laisser jamais éteindre le feu sacré [4], qu'elles sont obligées d'entretenir avec du bois de sapin [5]. Quantité de sacrificateurs, d'augures, d'aruspices et d'officiers subalternes augmentent la majesté du culte, et ne suffisent qu'à peine à l'empressement des étrangers qui viennent à Delphes de toutes les parties du monde.

Outre les sacrifices offerts en actions de grâces, ou pour expier des fautes, ou pour implorer la protection du dieu, il en est d'autres qui doivent précéder la réponse de l'oracle, et qui sont précédés par diverses cérémonies.

Pendant qu'on nous instruisait de ces détails, nous vîmes arriver au pied de la montagne, et

[1] Van Dale, de orac. p. 104. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 3, p. 186. — [2] Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 407. Strab. lib. 9, p. 419. — [3] Plut. quæst. græcl. t. 2, p. 292; et de orac. def. p. 438. — [4] Æschyl. in choeph. v. 1037. Plut. in Num. t. 1, p. 66. — [5] Plut. de [7]EI, t. 2, p. 385.

dans le chemin qu'on appelle la voie sacrée, une grande quantité de chariots remplis d'hommes, de femmes et d'enfans [1], qui, ayant mis pied à terre, formèrent leurs rangs, et s'avancèrent vers le temple en chantant des cantiques. Ils venaient du Péloponèse offrir au dieu les hommages des peuples qui l'habitent. La théorie ou procession des Athéniens les suivait de près, et était elle-même suivie des députations de plusieurs autres villes, parmi lesquelles on distinguait celle de l'île de Chio, composée de cent jeunes garçons [2].

Dans mon voyage de Délos, je parlerai plus au long de ces députations, de la magnificence qu'elles étalent, de l'admiration qu'elles excitent, de l'éclat qu'elles ajoutent aux fêtes qui les rassemblent. Celles qui vinrent à Delphes se rangèrent autour du temple, présentèrent leurs offrandes, et chantèrent en l'honneur d'Apollon des hymnes accompagnés de danses. Le chœur des Athéniens se distingua par la beauté des voix et par une grande intelligence dans l'exécution [3]. Chaque instant faisait éclore des scènes intéressantes et rapides. Comment les décrire? comment représenter ces mouvemens, ces concerts, ces cris, ces cérémonies augustes, cette joie tumul-

[1] Plut. quæst. græc. t. 2, p. 304. — [2] Herodot. lib. 6, cap. 27. — [3] Xenoph. memor. lib. 3, p. 765.

tueuse, cette foule de tableaux qui, rapprochés les uns des autres, se prêtaient de nouveaux charmes?

Nous fûmes entraînés au théâtre[1], où se donnaient les combats de poésie et de musique. Les Amphictyons y présidaient. Ce sont eux qui, en différens temps, ont établi les jeux qu'on célèbre à Delphes[2]. Ils en ont l'intendance; ils y entretiennent l'ordre, et décernent la couronne au vainqueur[3]. Plusieurs poëtes entrèrent en lice. Le sujet du prix est un hymne pour Apollon[4], que l'auteur chante lui-même en s'accompagnant de la cithare. La beauté de la voix, et l'art de la soutenir par des accords harmonieux, influent tellement sur les opinions des juges et des assistans, que pour n'avoir pas possédé ces deux avantages, Hésiode fut autrefois exclu du concours; et que pour les avoir réunis dans un degré éminent, d'autres auteurs ont obtenu le prix, quoiqu'ils eussent produit des ouvrages qu'ils n'avaient pas composés[5]. Les poëmes que nous entendîmes avaient de grandes beautés. Celui qui fut couronné reçut des applaudissemens si redoublés, que les hérauts furent obligés

[1] Plut. sympos. lib. 2, cap. 4, t. 2, p. 638. Pausan. lib. 10, cap. 31, p. 877. — [2] Pausan. ibid. cap. 7, p. 813. Strab. lib. 9, p. 421. — [3] Pind. pyth. 4, v. 118. Schol. ibid. — [4] Strab. lib. 9, p. 421. — [5] Pausan. ibid.

d'imposer silence. Aussitôt on vit s'avancer les joueurs de flûte.

Le sujet qu'on a coutume de leur proposer est le combat d'Apollon contre le serpent Python. Il faut qu'on puisse distinguer dans leur composition les cinq principales circonstances de ce combat [1]. La première partie n'est qu'un prélude; l'action s'engage dans la seconde; elle s'anime et se termine dans la troisième; dans la quatrième on entend les cris de victoire, et dans la cinquième les sifflemens du monstre avant qu'il expire [2]. Les Amphictyons eurent à peine adjugé le prix, qu'ils se rendirent au stade, où les courses à pied allaient commencer. On proposa une couronne pour ceux qui parcourraient le plus tôt cette carrière; un autre pour ceux qui la fourniraient deux fois; une troisième pour ceux qui la parcourraient jusqu'à douze fois sans s'arrêter [3]: c'est ce qu'on appelle la course simple, la double course, la longue course. A ces différens exercices nous vîmes succéder la course des enfans [4], celle des hommes armés, la lutte, le pugilat [5], et plusieurs de ces combats que nous détaillerons en parlant des jeux olympiques.

[1] Strab. lib. 9, p. 421. Argum. in Pyth. Pind. p. 163. Athen. lib. 14.—[2] Athen. ibid. Poll. lib. 4, cap. 10, § 84.—[3] Mem. de l'acad. des bell. lettr. t. 3, p. 308; t. 9, p. 886.—[4] Pausan. lib. 10, cap. 7, p. 814.—[5] Pind. nem. od. 6, v. 60. Heliod. Æthiop. lib. 4, p. 159.

Autrefois on présentait aux vainqueurs une somme d'argent [1]. Quand on a voulu les honorer davantage, on ne leur a donné qu'une couronne de laurier.

Nous soupâmes avec les théores ou députés des Athéniens. Quelques-uns se proposaient de consulter l'oracle. C'était le lendemain qu'il devait répondre à leurs questions : car on ne peut en approcher que dans certains jours de l'année ; et la Pythie ne monte sur le trépied qu'une fois par mois [2]. Nous résolûmes de l'interroger à notre tour par un simple motif de curiosité, et sans la moindre confiance dans ses décisions.

Pendant toute la nuit, la jeunesse de Delphes, distribuée dans les rues, chantait des vers à la gloire de ceux qu'on venait de couronner [3] ; tout le peuple faisait retentir les airs d'applaudissemens longs et tumultueux ; la nature entière semblait participer au triomphe des vainqueurs. Ces échos sans nombre qui reposent aux environs du Parnasse, éveillés tout à coup au bruit des trompettes, et remplissant de leurs cris les antres et les vallées [4], se transmettaient et portaient au loin les expressions éclatantes de la joie publique.

Le jour suivant nous allâmes au temple ; nous

[1] Pausan. lib. 10, cap. 7, p. 814. — [2] Plut. quæst. græc. t. 2, p. 292. — [3] Pind. nem. od. 6. v. 66. Schol. ibid. — [4] Justin. lib. 24, cap. 6.

donnâmes nos questions par écrit [1], et nous attendîmes que la voix du sort eût décidé du moment que nous pourrions approcher de la Pythie [2]. A peine en fûmes-nous instruits, que nous la vîmes traverser le temple [3], accompagnée de quelques-uns des prophètes, des poëtes et des saints, qui entrèrent avec elle dans le sanctuaire. Triste, abattue, elle semblait se traîner comme une victime qu'on mène à l'autel. Elle mâchait du laurier [4]; elle en jeta en passant sur le feu sacré quelques feuilles, mêlées avec de la farine d'orge [5]; elle en avait couronné sa tête, et son front était ceint d'un bandeau [6].

Il n'y avait autrefois qu'une Pythie à Delphes: on en établit trois lorsque l'oracle fut plus fréquenté [7], et il fut décidé qu'elles seraient âgées de plus de cinquante ans, après qu'un Thessalien eut enlevé une de ces prêtresses [8]. Elles servent à tour de rôle. On les choisit parmi les habitans de Delphes [9], et dans la condition la plus obscure. Ce sont pour l'ordinaire des filles pauvres, sans éducation, sans expérience, de mœurs très-pures et d'un esprit très-borné [10]. Elles doivent s'habiller

[1] Aristoph. schol. in Plut. v. 39. Van Dale, de oracl. p. 116. — [2] Eurip. in Ion. v. 419. Æschyl. in eumd. v. 32. — [3] Eurip. ibid. v. 42. — [4] Lucian. in bis accus. § 1, t. 2, p. 792. — [5] Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 397; id. de EI, p. 385. — [6] Lucan. pharsal. lib. 5, p. 143 et 170. — [7] Plut. de orac. def. t. 2, p. 414. — [8] Diod. lib. 16, p. 428. — [9] Eurip. ibid. v. 92. — [10] Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 405.

simplement, ne jamais se parfumer d'essences [1], et passer leur vie dans l'exercice des pratiques religieuses.

Quantité d'étrangers se disposaient à consulter l'oracle. Le temple était entouré de victimes qui tombaient sous le couteau sacré, et dont les cris se mêlaient au chant des hymnes. Le désir impatient de connaître l'avenir se peignait dans tous les yeux, avec l'espérance et la crainte qui en sont inséparables.

Un des prêtres se chargea de nous préparer. Après que l'eau sainte nous eut purifiés, nous offrîmes un taureau et une chèvre. Pour que ce sacrifice fût agréable aux dieux, il fallait que le taureau mangeât sans hésiter la farine qu'on lui présentait; il fallait qu'après avoir jeté de l'eau froide sur la chèvre, on vît frissonner ses membres pendant quelques instans [2]. On ne nous rendit aucune raison de ces cérémonies; mais plus elles sont inexplicables, plus elles inspirent de respect. Le succès ayant justifié la pureté de nos intentions, nous rentrâmes dans le temple la tête couronnée de laurier, et tenant dans nos mains un rameau entouré d'une bandelette de laine blanche [3]. C'est avec ce symbole que les supplians approchent des autels.

[1] Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 397. — [2] Id. de orac. def. t. 2, p. 435 et 437. — [3] Van Dale, de orac. p. 114.

On nous introduisit dans une chapelle où, dans des momens qui ne sont, à ce qu'on prétend, ni prévus ni réglés par les prêtres, on respire tout à coup une odeur extrêmement douce [1]. On a soin de faire remarquer ce prodige aux étrangers.

Quelque temps après, le prêtre vint nous chercher, et nous mena dans le sanctuaire, espèce de caverne profonde [2] dont les parois sont ornées de différentes offrandes. Il venait de s'en détacher une bandelette sur laquelle on avait brodé des couronnes et des victoires [3]. Nous eûmes d'abord de la peine à discerner les objets; l'encens et les autres parfums qu'on y brûlait continuellement le remplissaient d'une fumée épaisse [4]. Vers le milieu est un soupirail d'où sort l'exhalaison prophétique. On s'en approche par une pente insensible [5]; mais on ne peut pas le voir, parce qu'il est couvert d'un trépied tellement entouré de couronnes et de rameaux de laurier [6], que la vapeur ne saurait se répandre au dehors.

La Pythie, excédée de fatigue, refusait de répondre à nos questions. Les ministres dont elle était environnée employaient tour à tour les menaces et la violence. Cédant enfin à leurs efforts,

[1] Plut. de orac. def. t. 2, p. 437. — [2] Strab. lib. 9, p. 419. — [3] Plut. in Timol. t. 1, p. 239. — [4] Lucian. in Jov. trag. t. 2, p. 675. [5] Lucan. pharsal. lib. 5, v. 159. — [6] Aristoph. in Plut, v. 39. Schol. ibid.

elle se plaça sur le trépied, après avoir bu d'une eau qui coule dans le sanctuaire, et qui sert, dit-on, à dévoiler l'avenir [1].

Les plus fortes couleurs suffiraient à peine pour peindre les transports dont elle fut saisie un moment après. Nous vîmes sa poitrine s'enfler, et son visage rougir et pâlir : tous ses membres s'agitaient de mouvemens involontaires [2]; mais elle ne faisait entendre que des cris plaintifs et de longs gémissemens. Bientôt, les yeux étincelans, la bouche écumante, les cheveux hérissés, ne pouvant ni résister à la vapeur qui l'opprimait, ni s'élancer du trépied où les prêtres la retenaient, elle déchira son bandeau; et au milieu des hurlemens les plus affreux, elle prononça quelques paroles que les prêtres s'empressèrent de recueillir. Ils les mirent tout de suite en ordre, et nous les donnèrent par écrit. J'avais demandé si j'aurais le malheur de survivre à mon ami. Philotas, sans se concerter avec moi, avait fait la même question. La réponse était obscure et équivoque : nous la mîmes en pièces en sortant du temple.

Nous étions alors remplis d'indignation et de pitié; nous nous reprochions avec amertume

[1] Pausan. lib. 10, p. 859. Lucian. in bis accus. t. 2, p. 792. — [2] Lucan. pharsal. lib. 5, v. 170. Lucian. in Jov. trag. § 30, t. 2, p. 676. Van Dale, de orac. p. 154.

l'état funeste où nous avions réduit cette malheureuse prêtresse. Elle exerce des fonctions odieuses, qui ont déjà coûté la vie à plusieurs de ses semblables [1]. Les ministres le savent; cependant nous les avons vus multiplier et contempler de sang-froid les tourmens dont elle était accablée. Ce qui révolte encore, c'est qu'un vil intérêt endurcit leurs âmes. Sans les fureurs de la Pythie, elle serait moins consultée, et les libéralités des peuples seraient moins abondantes: car il en coûte pour obtenir la réponse du dieu. Ceux qui ne lui rendent qu'un simple hommage doivent au moins déposer sur les autels des gâteaux et d'autres offrandes [2]; ceux qui veulent connaître l'avenir doivent sacrifier des animaux. Il en est même qui, dans ces occasions, ne rougissent pas d'étaler le plus grand faste. Comme il revient aux ministres du temple une portion des victimes, soit qu'ils les rejettent, soit qu'ils les admettent, la moindre irrégularité qu'ils y découvrent leur suffit pour les exclure; et l'on a vu des aruspices mercenaires fouiller dans les entrailles d'un animal, en enlever des parties intégrantes, et faire recommencer le sacrifice [3].

Cependant ce tribut, imposé pendant toute

[1] Plut. de orac. def. t. 2, p. 438. Lucan. pharsal. lib. 5, v. 116. — [2] Eurip. in Ion. v. 226. — [3] Euphr. ap. Athen. lib. 9, cap. 6, p. 380. Van Dale, de orac. cap. 5, p. 106.

l'année à la crédulité des hommes, et sévèrement exigé par les prêtres, dont il fait le principal revenu [1]; ce tribut, dis-je, est infiniment moins dangereux que l'influence de leurs réponses sur les affaires publiques de la Grèce et du reste de l'univers. On doit gémir sur les maux du genre humain quand on pense qu'outre les prétendus prodiges dont les habitans de Delphes font un trafic continuel [2], on peut obtenir à prix d'argent les réponses de la Pythie [3], et qu'ainsi un mot dicté par des prêtres corrompus, et prononcé par une fille imbécile, suffit pour susciter des guerres sanglantes [4], et porter la désolation dans tout un royaume.

L'oracle exige qu'on rende aux dieux les honneurs qui leur sont dus, mais il ne prescrit aucune règle à cet égard; et quand on lui demande quel est le meilleur des cultes, il répond toujours : conformez-vous à celui qui est reçu dans votre pays [5]. Il exige aussi qu'on respecte les temples, et il prononce des peines très-sévères contre ceux qui les violent ou qui usurpent les biens qui en dépendent. Je vais en citer un exemple.

[1] Lucian. in phalar. 2, § 8, t. 2, p. 204. — [2] Plut. in Nic. t. 1, p. 532. — [3] Herodot. lib. 6, cap. 66. Plut. in Demosth. t. 1, p. 854. Pausan. lib. 3, p. 213. Polyæn. strateg. lib. 1, cap. 16. — [4] Herodot. lib. 1, cap. 53. — [5] Xenoph. memor. lib. 4, p. 803.

La plaine qui du mont Parnasse s'étend jusqu'à la mer appartenait, il y a deux siècles environ, aux habitans de Cirrha; et la manière dont ils en furent dépouillés montre assez quelle espèce de vengeance on exerce ici contre les sacriléges. On leur reprochait de lever des impôts sur les Grecs qui débarquaient chez eux pour se rendre à Delphes; on leur reprochait d'avoir fait des incursions sur les terres qui appartenaient au temple [1]. L'oracle, consulté par les Amphictyons sur le genre de supplice que méritaient les coupables, ordonna de les poursuivre jour et nuit, de ravager leur pays, et de les réduire en servitude. Aussitôt plusieurs nations coururent aux armes. La ville fut rasée, et le port comblé; les habitans furent égorgés ou chargés de fers; et leurs riches campagnes ayant été consacrées au temple de Delphes, on jura de ne point les cultiver, de ne point y construire de maisons, et l'on prononça cette imprécation terrible : « Que » les particuliers, que les peuples qui oseront » enfreindre ce serment, soient exécrables aux » yeux d'Apollon et des autres divinités de Del- » phes! que leurs terres ne portent point de fruits! » que leurs femmes et leurs troupeaux ne pro- » duisent que des monstres! qu'ils périssent dans » les combats! qu'ils échouent dans toutes leurs

[1] Pausan. lib. 10, p. 894.

» entreprises ! que leurs races s'éteignent avec » eux ! et que, pendant leur vie, Apollon et les » autres divinités de Delphes rejettent avec hor- » reur leurs vœux et leurs sacrifices [1] ! »

Le lendemain nous descendîmes dans la plaine pour voir les courses des chevaux et des chars [2]. L'hippodrome (c'est le nom qu'on donne à l'espace qu'il faut parcourir) est si vaste, qu'on y voit quelquefois jusqu'à quarante chars se disputer la victoire [3]. Nous en vîmes partir dix à la fois de la barrière [4] : il n'en revint qu'un très-petit nombre, les autres s'étant brisés contre la borne ou dans le milieu de la carrière.

Les courses étant achevées, nous remontâmes à Delphes pour être témoins des honneurs funèbres que la théorie des Énianes devait rendre aux mânes de Néoptolème, et de la cérémonie qui devait les précéder. Ce peuple, qui met Achille au nombre de ses anciens rois, et qui honore spécialement la mémoire de ce héros et de son fils Néoptolème, habite auprès du mont Œta, dans la Thessalie. Il envoie tous les quatre ans une députation à Delphes, non-seulement pour offrir des sacrifices aux divinités de ces lieux, mais encore pour faire des libations et des prières

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 445. — [2] Pausan. lib. 10, cap. 37, p. 893. Sophocl. in Electr. v. 700 et 731. — [3] Pind. pyth. 4, v. 65. — [4] Sophocl. ibid. v. 703.

sur le tombeau de Néoptolème, qui périt ici au pied des autels, par la main d'Oreste, fils d'Agamemnon [1]. Elle s'était acquittée la veille du premier de ses devoirs, elle allait s'acquitter du second.

Polyphron, jeune et riche Thessalien, était à la tête de la théorie. Comme il prétendait tirer son origine d'Achille, il voulut paraître avec un éclat qui pût, aux yeux du peuple, justifier de si hautes prétentions. La marche s'ouvrait par une hécatombe composée effectivement de cent bœufs [2], dont les uns avaient les cornes dorées, et dont les autres étaient ornés de couronnes et de guirlandes de fleurs. Ils étaient conduits par autant de Thessaliens vêtus de blanc et tenant des haches sur leurs épaules. D'autres victimes suivaient, et l'on avait placé par intervalles des musiciens qui jouaient de divers instrumens. On voyait paraître ensuite des Thessaliennes dont les attraits attiraient tous les regards. Elles marchaient d'un pas réglé, chantant des hymnes en l'honneur de Thétis, mère d'Achille, et portant dans leurs mains ou sur leurs têtes des corbeilles remplies de fleurs, de fruits et d'aromates précieux : elles étaient suivies de cinquante jeunes Thessaliens montés sur des chevaux superbes, qui blanchissaient leurs mors d'écume. Poly-

[1] Heliod. Æthiop. lib. 2, p. 123. — [2] Id. ibid. lib. 3, p. 127.

phron se distinguait autant par la noblesse de sa figure que par la richesse de ses habits. Quand ils furent devant le temple de Diane, on en vit sortir la prêtresse, qui parut avec les traits et les attributs de la déesse, ayant un carquois sur l'épaule, et dans ses mains un arc et un flambeau allumé. Elle monta sur un char, et ferma la marche, qui continua dans le même ordre jusqu'au tombeau de Néoptolème, placé dans une enceinte, à la gauche du temple [1].

Les cavaliers thessaliens en firent trois fois le tour. Les jeunes Thessaliennes poussèrent de longs gémissemens; et les autres députés, des cris de douleur. Un moment après on donna le signal, et toutes les victimes tombèrent autour de l'autel. On en coupa les extrémités, que l'on plaça sur un grand bûcher. Les prêtres, après avoir récité des prières, firent des libations sur le bûcher, et Polyphron y mit le feu avec le flambeau qu'il avait reçu des mains de la prêtresse de Diane. Ensuite on donna aux ministres du temple les droits qu'ils avaient sur les victimes, et l'on réserva le reste pour un repas où furent invités les prêtres, les principaux habitans de Delphes, et les théores ou députés des autres villes de la Grèce [2]. Nous y fûmes admis; mais,

[1] Pausan. lib. 10, cap. 24, p. 858. — [2] Eurip. in Ion. v. 1131 Heliod. Æthiop. lib. 3, p. 133 et 134.

avant que de nous y rendre, nous allâmes au Lesché, que nous avions sous nos yeux.

C'est un édifice ou portique, ainsi nommé parce qu'on s'y assemble pour converser ou pour traiter d'affaires [1]. Nous y trouvâmes plusieurs tableaux qu'on venait d'exposer à un concours établi depuis environ un siècle [2]. Mais ces ouvrages nous touchèrent moins que les peintures qui décorent les murs. Elles sont de la main de Polygnote de Thasos, et furent consacrées en ce lieu par les Cnidiens [3].

Sur le mur à droite, Polygnote a représenté la prise de Troie, ou plutôt les suites de cette prise; car il a choisi le moment où presque tous les Grecs, rassasiés de carnage, se disposent à retourner dans leur patrie. Le lieu de la scène embrasse non-seulement la ville, dont l'intérieur se découvre à travers les murs que l'on achève de détruire, mais encore le rivage, où l'on voit le pavillon de Ménélas, que l'on commence à détendre, et son vaisseau prêt à mettre à la voile. Quantité de groupes sont distribués dans la place publique, dans les rues et sur le rivage de la mer. Ici, c'est Hélène accompagnée de deux de ses femmes, entourée de plusieurs Troyens blessés dont elle a causé les malheurs, et de plusieurs

[1] Pausan. lib. 10, cap. 25, p. 859. — [2] Plin. lib. 35, cap. 9, t. 2, p. 690. — [3] Pausan. et Plin. ibid. Plut. de orac. def. t. 2, p. 412.

Grecs qui semblent contempler encore sa beauté. Plus loin, c'est Cassandre assise par terre au milieu d'Ulysse, d'Ajax, d'Agamemnon et de Ménélas, immobiles et debout auprès d'un autel : car, en général, il règne dans le tableau ce morne silence, ce repos effrayant dans lequel doivent tomber les vainqueurs et les vaincus lorsque les uns sont fatigués de leur barbarie, et les autres de leur existence. Néoptolème est le seul dont la fureur ne soit pas assouvie, et qui poursuive encore quelques faibles Troyens. Cette figure attire surtout les regards du spectateur; et c'était sans doute l'intention de l'artiste, qui travaillait pour un lieu voisin du tombeau de ce prince.

On éprouve fortement les impressions de la terreur et de la pitié, quand on considère le corps de Priam et ceux de ses principaux chefs, étendus, couverts de blessures, et abandonnés au milieu des ruines d'une ville autrefois si florissante : on les éprouve à l'aspect de cet enfant qui, entre les bras d'un vieil esclave, porte sa main devant ses yeux pour se cacher l'horreur dont il est environné; de cet autre enfant qui, saisi d'épouvante, court embrasser un autel; de ces femmes troyennes qui, assises par terre et presque entassées les unes sur les autres, paraissent succomber sous le poids de leur destinée. Du nombre de ces captives sont deux filles de

Priam, et la malheureuse Andromaque tenant son fils sur ses genoux. Le peintre nous a laissé voir la douleur de la plus jeune des princesses. On ne peut juger de celle des deux autres; leur tête est couverte d'un voile.

En ce moment nous nous rappelâmes qu'on faisait un mérite à Timanthe d'avoir, dans son sacrifice d'Iphigénie, voilé la tête d'Agamemnon. Cette image avait déjà été employée par Euripide [1], qui l'avait sans doute empruntée de Polygnote. Quoi qu'il en soit; dans un des coins du tableau que je viens de décrire, on lit cette inscription de Simonide : POLYGNOTE DE THASOS, FILS D'AGLAOPHON, A REPRÉSENTÉ LA DESTRUCTION DE TROIE [2]. Cette inscription est en vers, comme le sont presque toutes celles qui doivent éterniser les noms ou les faits célèbres.

Sur le mur opposé, Polygnote a peint la descente d'Ulysse aux enfers, conformément aux récits d'Homère et des autres poëtes. La barque de Caron, l'évocation de l'ombre de Tirésias, l'Élysée, peuplé de héros, le Tartare rempli de scélérats, tels sont les principaux objets qui frappent le spectateur. On peut y remarquer un genre de supplice terrible et nouveau que Polygnote destine aux enfans dénaturés; il met un de ces en-

[1] Eurip. Iphig. in Aul. v. 1550. — [2] Pausan. lib. 10, cap. 27, p. 866.

fans sur la scène, et il le fait étrangler par son père [1]. J'observerai encore qu'aux tourmens de Tantale il en ajoutait un qui tient ce malheureux prince dans un effroi continuel : c'est un rocher énorme toujours près de tomber sur sa tête ; mais cette idée, il l'avait prise du poëte Archiloque [2].

Ces deux tableaux, dont le premier contient plus de cent figures, et le second plus de quatre-vingts, produisent un grand effet, et donnent une haute idée de l'esprit et des talens de Polygnote. Autour de nous, on en relevait les défauts et les beautés [3] ; mais on convenait en général que l'artiste avait traité des sujets si grands et si vastes avec tant d'intelligence, qu'il en résultait pour chaque tableau un riche et magnifique ensemble. Les principales figures sont reconnaissables à leurs noms tracés auprès d'elles : usage qui ne subsiste plus depuis que l'art s'est perfectionné.

Pendant que nous admirions ces ouvrages, on vint nous avertir que Polyphron nous attendait dans la salle du festin. Nous le trouvâmes au milieu d'une grande tente carrée, couverte et fermée de trois côtés par des tapisseries peintes,

[1] Pausan. lib. 10, cap. 28, p. 866. — [2] Id. ibid. p. 876. — [3] Quintil. lib. 12, cap. 10. Lucian. in imag. t. 2, p. 465. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 27, hist. p. 49. Œuvr. de Falconn. t. 5, p. 1.

que l'on conserve dans les trésors du temple, et que Polyphron avait empruntées. Le plafond représentait d'un côté le soleil près de se coucher; de l'autre, l'aurore qui commençait à paraître; dans le milieu, la nuit sur son char, vêtue de crêpes noirs, accompagnée de la lune et des étoiles. On voyait sur les autres pièces de tapisseries, des centaures, des cavaliers qui poursuivaient des cerfs et des lions, des vaisseaux qui combattaient les uns contre les autres [1].

Le repas fut très-somptueux et très-long. On fit venir des joueuses de flûtes. Le chœur des Thessaliennes fit entendre des concerts ravissans, et les Thessaliens nous présentèrent l'image des combats dans des danses savamment exécutées [2].

Quelques jours après, nous montâmes à la source de la fontaine Castalie, dont les eaux pures, et d'une fraîcheur délicieuse, forment de belles cascades sur la pente de la montagne. Elle sort à gros bouillons entre les deux cimes de rochers qui dominent sur la ville de Delphes [3].

De là, continuant notre chemin vers le nord, après avoir fait plus de soixante stades [a], nous

[1] Eurip. in Ion. v. 1141. — [2] Heliod. Æthiop. lib. 3, p. 144. — [3] Pausan. lib. 10, cap. 8, p. 817. Spon, voyag. de Grèce, t. 2, p. 37. Whel. a journ. book 4, p. 314. — [a] Environ deux lieues et demie.

arrivâmes à l'antre Corycius, autrement dit l'antre des nymphes, parce qu'il leur est consacré, ainsi qu'aux dieux Bacchus et Pan [1]. L'eau qui découle de toutes parts y forme de petits ruisseaux intarissables : quoique profond, la lumière du jour l'éclaire presque en entier [2]. Il est si vaste, que, lors de l'expédition de Xerxès, la plupart des habitans de Delphes prirent le parti de s'y réfugier [3]. On nous montra aux environs quantité de grottes qui excitent la vénération des peuples; car dans ces lieux solitaires tout est sacré et peuplé de génies [4].

La route que nous suivions offrait successivement à nos yeux les objets les plus variés, des vallées agréables, des bouquets de pins, des terres susceptibles de culture, des rochers qui menaçaient nos têtes, des précipices qui semblaient s'ouvrir sous nos pas; quelquefois des points de vue, d'où nos regards tombaient à une très-grande profondeur sur les campagnes voisines. Nous entrevîmes auprès de Panopée, ville située sur les confins de la Phocide et de la Béotie, des chariots remplis de femmes qui mettaient pied à terre et dansaient en rond. Nos guides les reconnurent pour les thyades athéniennes. Ce sont

[1] Æschyl. in Eumen. v. 22. Pausan. lib. 10, cap. 32, p. 878. — [2] Pausan. ibid. — [3] Herodot. lib. 8, cap. 36. — [4] Æschyl. ibid. v. 23. Strab. lib. 9, p. 417. Lucan. pharsal. lib. 5, v. 73.

des femmes initiées aux mystères de Bacchus : elles viennent tous les ans se joindre à celles de Delphes pour monter ensemble sur les hauteurs du Parnasse, et y célébrer avec une égale fureur les orgies de ce dieu [1].

Les excès auxquels elles se livrent ne surprendront point ceux qui savent combien il est aisé d'exalter l'imagination vive et ardente des femmes grecques. On en a vu plus d'une fois un grand nombre se répandre comme des torrens dans les villes et dans des provinces entières, toutes échevelées et à demi nues, toutes poussant des hurlemens effroyables. Il n'avait fallu qu'une étincelle pour produire ces embrasemens. Quelques-unes d'entre elles, saisies tout à coup d'un esprit de vertige, se croyaient poussées par une inspiration divine, et faisaient passer ces frénétiques transports à leurs compagnes. Quand l'accès du délire était près de tomber, les remèdes et les expiations achevaient de ramener le calme dans leurs âmes [2]. Ces épidémies sont moins fréquentes depuis le progrès des lumières, mais il en reste encore des traces dans les fêtes de Bacchus.

En continuant de marcher entre des monta-

[1] Pausan. lib. 10, cap. 4, p. 806; cap. 6, p. 812; cap. 32, p. 876. — [2] Herodot. lib. 9, cap. 54. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 42. Theopomp. ap. Suid. in Βάκις, et ap. Schol. Aristoph. in av. v. 963.

gnes entassées les unes sur les autres, nous arrivâmes au pied du mont Lycorée, le plus haut de tous ceux du Parnasse, peut-être de tous ceux de la Grèce[1]. C'est là, dit-on, que se sauvèrent les habitans de ces contrées, pour échapper au déluge arrivé du temps de Deucalion[2]. Nous entreprîmes d'y monter; mais après des chutes fréquentes nous reconnûmes que, s'il est aisé de s'élever jusqu'à certaines hauteurs du Parnasse, il est très-difficile d'en atteindre le sommet; et nous descendîmes à Élatée, la principale ville de la Phocide. (*Atlas*, *pl.* 20 *et* 22.)

De hautes montagnes environnent cette petite province; on n'y pénètre que par des défilés, à l'issue desquels les Phocéens ont construit des places fortes. Élatée les défend contre les incursions des Thessaliens[3]; Parapotamies, contre celles des Thébains[4]. Vingt autres villes, la plupart bâties sur des rochers, sont entourées de murailles et de tours[5].

Au nord et à l'est du Parnasse on trouve de belles plaines arrosées par le Céphise, qui prend sa source au pied du mont Œta, au-dessus de la ville de Lilée. Ceux des environs disent qu'en

[1] Whel. a journ. book 4, p. 318. Spon, t. 2, p. 40. — [2] Marm. oxon. epoch. 4. Prid. ibid. Strab. lib. 9, p. 418. — [3] Strab. ibid. p. 424. — [4] Plut. in Syll. t. 1, p. 462. — [5] Demosth. de fals. legi p. 312.

certains jours, et surtout l'après-midi, ce fleuve sort de terre avec fureur et faisant un bruit semblable aux mugissemens d'un taureau [1]. Je n'en ai pas été temoin ; je l'ai vu seulement couler en silence, et se replier souvent sur lui-même [2] au milieu des campagnes couvertes de diverses espèces d'arbres, de grains et de pâturages [3]. Il semble qu'attaché à ses bienfaits, il ne peut quitter les lieux qu'il embellit.

Les autres cantons de la Phocide sont distingués par des productions particulières. On estime les huiles de Tithorée [4], et l'ellébore d'Anticyre, ville située sur la mer de Corinthe [5]. Non loin de là les pêcheurs de Bulis ramassent ces coquillages qui servent à faire la pourpre [6]. Plus haut nous vîmes dans la vallée d'Ambrissus de riches vignobles, et quantité d'arbrisseaux sur lesquels on recueille ces petits grains qui donnent à la laine une belle couleur rouge [7].

Chaque ville de la Phocide est indépendante, et a le droit d'envoyer ses députés à la diète générale, où se discutent les intérêts de la nation [8].

Les habitans ont un grand nombre de fêtes, de temples et de statues ; mais ils laissent à d'au-

[1] Pausan. lib. 10, cap. 33, p. 883. — [2] Hesiod. fragm. ap. Strab. lib. 9, p. 424. — [3] Pausan. ibid. — [4] Id. ibid. cap. 32, p. 881. — [5] Strab. ibid. p. 418. Plin. lib. 25, cap. 5, t. 2, p. 367. Pausan. ibid. cap. 36, p. 891. — [6] Pausan. ibid. cap. 37, p. 893. — [7] Id. ibid. cap. 36, p. 890. — [8] Id. ibid. cap. 4, p. 805 ; cap. 33, p. 882.

tres peuples l'honneur de cultiver les lettres et les arts. Les travaux de la campagne et les soins domestiques font leur principale occupation. Ils donnèrent dans tous les temps des preuves frappantes de leur valeur; dans une occasion particulière, un témoignage effrayant de leur amour pour la liberté.

Près de succomber sous les armes des Thessaliens, qui, avec des forces supérieures, avaient fait une irruption dans leur pays, ils construisirent un grand bûcher, auprès duquel ils placèrent les femmes, les enfans, l'or, l'argent, et les meubles les plus précieux; ils en confièrent la garde à trente de leurs guerriers, avec ordre, en cas de défaite, d'égorger les femmes et les enfans, de jeter dans les flammes les effets confiés à leurs soins, de s'entre-tuer eux-mêmes, ou de venir sur le champ de bataille périr avec le reste de la nation. Le combat fut long, le massacre horrible : les Thessaliens prirent la fuite, et les Phocéens restèrent libres [1].

[1] Pausan. lib. 10, cap. 1, p. 800.

FIN DU CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

CHAPITRE XXIII.

Événemens remarquables arrivés dans la Grèce (depuis l'an 361 jusqu'à l'an 357 avant J. C.). Mort d'Agésilas, roi de Lacédémone. Avénement de Philippe au trône de Macédoine. Guerre sociale.

Pendant que nous étions aux jeux pythiques, nous entendîmes plus d'une fois parler de la dernière expédition d'Agésilas : à notre retour, nous apprîmes sa mort [1 a].

Tachos, roi d'Égypte, prêt à faire une irruption en Perse, assembla une armée de quatre-vingt mille hommes, et voulut la soutenir par un corps de dix mille Grecs, parmi lesquels se trouvèrent mille Lacédémoniens commandés par Agésilas [2]. On fut étonné de voir ce prince, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, se transporter au loin pour se mettre à la solde d'une puissance étrangère. Mais Lacédémone voulait se venger de la protection que le roi de Perse accordait aux Messéniens; elle prétendait avoir des obligations

[1] Diod. lib. 15, p. 401. — [a] Dans la 3e année de la 104e olympiade, laquelle répond aux années 362 et 361 avant J. C. — [2] Plut. in Ages. t. 1, p. 616.

à Tachos; elle espérait aussi que cette guerre rendrait la liberté aux villes grecques de l'Asie [1].

A ces motifs, qui n'étaient peut-être que des prétextes pour Agésilas, se joignaient des considérations qui lui étaient personnelles. Comme son âme active ne pouvait supporter l'idée d'une vie paisible et d'une mort obscure, il vit tout à coup une nouvelle carrière s'ouvrir à ses talens; et il saisit avec d'autant plus de plaisir l'occasion de relever l'éclat de sa gloire, terni par les exploits d'Épaminondas, que Tachos s'était engagé à lui donner le commandement de toute l'armée [2].

Il partit. Les Égyptiens l'attendaient avec impatience. Au bruit de son arrivée, les principaux de la nation, mêlés avec la multitude, s'empressent de se rendre auprès d'un héros qui, depuis un si grand nombre d'années, remplissait la terre de son nom [3]. Ils trouvent sur le rivage un petit vieillard d'une figure ignoble, assis par terre au milieu de quelques Spartiates dont l'extérieur, aussi négligé que le sien, ne distinguait pas les sujets du souverain. Les officiers de Tachos étalent à ses yeux les présens de l'hospitalité : c'étaient diverses espèces de provisions. Agésilas choisit quelques alimens grossiers, et fait distribuer aux esclaves les mets les plus délicats, ainsi que les

[1] Xenoph. in Ages. p. 663. — [2] Id. ibid. — [3] Plut. in Ages. t. 1, p. 616.

parfums. Un rire immodéré s'élève alors parmi les spectateurs. Les plus sages d'entre eux se contentent de témoigner leur mépris, et de rappeler la fable de la montagne en travail [1].

Des dégoûts plus sensibles mirent bientôt sa patience à une plus rude épreuve. Le roi d'Égypte refusa de lui confier le commandement de ses troupes. Il n'écoutait point ses conseils, et lui faisait essuyer tout ce qu'une hauteur insolente et une folle vanité ont de plus offensant. Agésilas attendait l'occasion de sortir de l'avilissement où il s'était réduit. Elle ne tarda pas à se présenter. Les troupes de Tachos s'étant révoltées, formèrent deux partis qui prétendaient tous deux lui donner un successeur [2]. Agésilas se déclara pour Nectanèbe, l'un des prétendans au trône. Il le dirigea dans ses opérations; et, après avoir affermi son autorité, il sortit de l'Égypte comblé d'honneurs, et avec une somme de deux cent trente talens [a], que Nectanèbe envoyait aux Lacédémoniens. Une tempête violente l'obligea de relâcher sur une côte déserte de la Libye, où il mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans [3].

Deux ans après [b], il se passa un événement qui

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 616. Nep. in Ages. cap. 8. — [2] Xenoph. in Ages. p. 663. — [a] Un million deux cent quarante-deux mille livres. — [3] Plut. ibid. t. 1, p. 618; id. apophth. lacon. t. 2, p. 215. — [b] Sous l'archontat de Callimède, la première année de la 105e olympiade, qui répond aux années 360 et 359 avant J. C.

ne fixa point l'attention des Athéniens, et qui devait changer la face de la Grèce et du monde connu.

Les Macédoniens n'avaient eu jusqu'alors que de faibles rapports avec la Grèce, qui ne les distinguait pas des peuples barbares dont ils sont entourés, et avec lesquels ils étaient perpétuellement en guerre. Leurs souverains n'avaient été autrefois admis au concours des jeux olympiques qu'en produisant les titres qui faisaient remonter leur origine jusqu'à Hercule [1].

Archélaüs voulut ensuite introduire dans ses états l'amour des lettres et des arts. Euripide fut appelé à sa cour, et il dépendit de Socrate d'y trouver un asile.

Le dernier de ces princes, Perdiccas, fils d'Amyntas, venait de périr, avec la plus grande partie de son armée, dans un combat qu'il avait livré aux Illyriens. A cette nouvelle, Philippe son frère, que j'avais vu en otage chez les Thébains, trompa la vigilance de ses gardes, se rendit en Macédoine, et fut nommé tuteur du fils de Perdiccas [2].

L'empire était alors menacé d'une ruine prochaine. Des divisions intestines, des défaites multipliées l'avaient chargé du mépris des nations voisines, qui semblaient s'être concertées pour

[1] Herodot. lib. 5, cap. 22; lib. 9, cap. 45. — [2] Diod. lib. 16, p. 407. Justin. lib. 7, cap. 5.

accélérer sa perte. Les Péoniens infestaient les frontières; les Illyriens rassemblaient leurs forces, et méditaient une invasion. Deux concurrens également redoutables, tous deux de la maison royale, aspiraient à la couronne; les Thraces soutenaient les droits de Pausanias; les Athéniens envoyaient une armée avec une flotte pour défendre ceux d'Argée. Le peuple consterné voyait les finances épuisées, un petit nombre de soldats abattus et indisciplinés, le sceptre entre les mains d'un enfant, et à côté du trône un régent à peine âgé de vingt-deux ans.

Philippe, consultant encore plus ses forces que celles du royaume, entreprend de faire de sa nation ce qu'Épaminondas, son modèle, avait fait de la sienne. De légers avantages apprennent aux troupes à s'estimer assez pour oser se défendre; aux Macédoniens, à ne plus désespérer du salut de l'état. Bientôt on le voit introduire la règle dans les diverses parties de l'administration, donner à la phalange macédonienne une forme nouvelle, engager, par des présens et par des promesses, les Péoniens à se retirer, le roi de Thrace à lui sacrifier Pausanias. Il marche ensuite contre Argée, le défait, et renvoie sans rançon les prisonniers athéniens [1].

Quoique Athènes ne se soutînt plus que par le

[1] Diod. lib. 16, p. 408.

poids de sa réputation, il fallait la ménager : elle avait de légitimes prétentions sur la ville d'Amphipolis en Macédoine, et le plus grand intérêt à la ramener sous son obéissance. C'était une de ses colonies, une place importante pour son commerce ; c'était par-là qu'elle tirait de la haute Thrace des bois de construction, des laines, et d'autres marchandises. Après bien des révolutions, Amphipolis était tombée entre les mains de Perdiccas, frère de Philippe. On ne pouvait la restituer à ses anciens maîtres sans les établir en Macédoine, la garder sans y attirer leurs armes. Philippe la déclare indépendante, et signe avec les Athéniens un traité de paix où il n'est fait aucune mention de cette ville. Ce silence conservait dans leur intégrité les droits des parties contractantes [1].

Au milieu de ces succès, des oracles semés parmi le peuple annonçaient que la Macédoine reprendrait sa splendeur sous un fils d'Amyntas. Le ciel promettait un grand homme à la Macédoine : le génie de Philippe le montrait [2]. La nation, persuadée que, de l'aveu même des dieux, celui-là seul devait la gouverner qui pouvait la défendre, lui remit l'autorité souveraine, dont elle dépouilla le fils de Perdiccas.

[1] Diod. lib. 16, p. 408. Polyæn. strateg. lib. 4, cap. 2, § 17. — [2] Justin. lib. 7, cap. 6.

Encouragé par ce choix, il réunit une partie de la Péonie à la Macédoine, battit les Illyriens, et les renferma dans leurs anciennes limites [1].

Quelque temps après, il s'empara d'Amphipolis, que les Athéniens avaient, dans l'intervalle, vainement tâché de reprendre, et de quelques villes voisines où ils avaient des garnisons [2]. Athènes, occupée d'une autre guerre, ne pouvait ni prévenir ni venger des hostilités que Philippe savait colorer de prétextes spécieux.

Mais rien n'augmenta plus sa puissance que la découverte de quelques mines d'or qu'il fit exploiter, et dont il retira par an plus de mille talens [3] [a]. Il s'en servit dans la suite pour corrompre ceux qui étaient à la tête des républiques.

J'ai dit que les Athéniens furent obligés de fermer les yeux sur les premières hostilités de Philippe. La ville de Byzance, et les îles de Chio, de Cos et de Rhodes, venaient de se liguer pour se soustraire à leur dépendance [4] [b]. La guerre commença par le siége de Chio. Chabrias commandait la flotte, et Charès les troupes de terre [5].

[1] Diod. lib. 16, p. 409. — [2] Id. ibid. p. 412. Polyæn. strateg. lib. 4, cap. 2. — [3] Strab. lib. 7, p. 341. Senec. quæst. nat. lib. 5, cap. 15. Diod. ibid. p. 408 et 413. — [a] Plus de cinq millions quatre cent mille livres. — [4] Diod. ibid. p. 412. Demosth. pro Rhod. libert. p. 144. — [b] Dans la 3e année de la 105e olympiade, 358 et 357 avant J. C. — [5] Diod. ibid.

Le premier jouissait d'une réputation acquise par de nombreux exploits : on lui reprochait seulement d'exécuter avec trop de chaleur des projets formés avec trop de circonspection[1]. Il passa presque toute sa vie à la tête des armées et loin d'Athènes, où l'éclat de son opulence et de son mérite excitait la jalousie[2]. Le trait suivant donnera une idée de ses talens militaires. Il était sur le point d'être vaincu par Agésilas. Les troupes qui étaient à sa solde avaient pris la fuite, et celles d'Athènes s'ébranlaient pour les suivre. Dans ce moment, il leur ordonne de mettre un genou en terre et de se couvrir de leurs boucliers, les piques en avant. Le roi de Lacédémone, surpris d'une manœuvre inconnue jusqu'alors, et jugeant qu'il serait dangereux d'attaquer cette phalange hérissée de fer, donna le signal de la retraite. Les Athéniens décernèrent une statue à leur général, et lui permirent de se faire représenter dans l'attitude qui leur avait épargné la honte d'une défaite[3].

Charès, fier des petits succès[4] et des légères blessures[5] qu'il devait au hasard, d'ailleurs sans talens, sans pudeur, d'une vanité insupportable, étalait un luxe révoltant pendant la paix et pen-

[1] Plut. in Phoc. t. 1, p. 744. — [2] Theopomp. ap. Athen. lib. 12, p. 532. Nep. in Chabr. cap. 3. — [3] Nep. ibid. cap. 1. — [4] Diod. lib. 15, p. 385. — [5] Plut. in Pelop. t. 1, p. 278.

dant la guerre[1]; obtenait à chaque campagne le mépris des ennemis et la haine des alliés; fomentait les divisions des nations amies, et ravissait leurs trésors, dont il était avide et prodigue à l'excès[2]; poussait enfin l'audace jusqu'à détourner la solde des troupes pour corrompre les orateurs[3], et donner des fêtes au peuple, qui le préférait aux autres généraux[4].

A la vue de Chio, Chabrias, incapable de modérer son ardeur, fit force de rames; il entra seul dans le port, et fut aussitôt investi par la flotte ennemie. Après une longue résistance, ses soldats se jetèrent à la nage pour gagner les autres galères qui venaient à leur secours. Il pouvait suivre leur exemple; mais il aima mieux périr que d'abandonner son vaisseau[5].

Le siége de Chio fut entrepris et levé. La guerre dura pendant quatre ans[6]. Nous verrons dans la suite comment elle fut terminée.

[1] Theopomp. ap. Athen. lib. 12, p. 532. — [2] Plut. in Phoc. t. 1, p. 747. Diod. lib. 15, p. 403. — [3] Æschin. de fals. leg. p. 406. — [4] Theopomp. ibid. — [5] Diod. lib. 16, p. 412. Plut. in Phoc. t. 1, p. 744. Nep. in Chabr. cap. 4. — [6] Diod. ibid. p. 424.

FIN DU CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

CHAPITRE XXIV.

Des Fêtes des Athéniens. Les Panathénées. Les Dionysiaques.

Les premières fêtes des Grecs furent caractérisées par la joie et par la reconnaissance. Après avoir recueilli les fruits de la terre, les peuples s'assemblaient pour offrir des sacrifices, et se livrer aux transports qu'inspire l'abondance [1]. Plusieurs fêtes des Athéniens se ressentent de cette origine : ils célèbrent le retour de la verdure, des moissons, de la vendange et des quatre saisons de l'année [2] ; et comme ces hommages s'adressent à Cérès ou à Bacchus, les fêtes de ces divinités sont en plus grand nombre que celles des autres.

Dans la suite, le souvenir des événemens utiles ou glorieux fut fixé à des jours marqués, pour être perpétué à jamais. Parcourez les mois de l'année des Athéniens [3 a], vous y trouverez un abrégé de leurs annales et les principaux traits de leur gloire; tantôt la réunion des peuples de

[1] Aristot. de mor. lib. 8, cap. 11, t. 2, p. 110. — [2] Meurs. Græc. fer. Castellan. etc. — [3] Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 349. — [a] *Voyez* la table des mois attiques, t. 7.

l'Attique par Thésée, le retour de ce prince dans ses états, l'abolition qu'il procura de toutes les dettes; tantôt la bataille de Marathon, celle de Salamine, celle de Platée, de Naxos, etc. [1].

C'est une fête pour les particuliers lorsqu'il leur naît des enfans [2]; c'en est une pour la nation lorsque ces enfans sont inscrits dans l'ordre des citoyens [3], ou lorsque, parvenus à un certain âge, ils montrent en public les progrès qu'ils ont faits dans les exercices du gymnase [4]. Outre les fêtes qui regardent toute la nation, il en est de particulières à chaque bourg.

Les solennités publiques reviennent tous les ans, ou après un certain nombre d'années. On distingue celles qui, dès les plus anciens temps, furent établies dans le pays, et celles qu'on a récemment empruntées des autres peuples [5]. Quelques-unes se célèbrent avec une extrême magnificence. J'ai vu, en certaines occasions, jusqu'à trois cents bœufs traînés pompeusement aux autels [6]. Plus de quatre-vingts jours [7] enlevés à l'industrie et aux travaux de la campagne sont remplis par des spectacles qui attachent le peuple à la religion ainsi qu'au gouvernement. Ce sont des

[1] Meurs. Græc. fer. — [2] Id. ibid. in Amphidr. — [3] Id. ibid. in Apat. — [4] Id. ibid. in Oschoph. — [5] Harpocr. in Ἐπιδείκ. — [6] Isocr. areop. t. 1, p. 324. — [7] Id. paneg. t. 1, p. 142. *Voyez* la table des mois attiques.

sacrifices qui inspirent le respect par l'appareil pompeux des cérémonies; des processions où la jeunesse de l'un et de l'autre sexe étale tous ses attraits; des pièces de théâtre, fruits des plus beaux génies de la Grèce; des danses, des chants, des combats, où brillent tour à tour l'adresse et les talens.

Ces combats sont de deux espèces : les gymniques, qui se donnent au stade; et les scéniques, qui se livrent au théâtre [1]. Dans les premiers, on se dispute le prix de la course, de la lutte et des autres exercices du gymnase; dans les derniers, celui du chant et de la danse. Les uns et les autres font l'ornement des principales fêtes [2]. Je vais donner une idée des scéniques.

Chacune des dix tribus fournit un chœur, et le chef qui doit le conduire [3]. Ce chef, qu'on nomme chorége, doit être âgé au moins de quarante ans [4]. Il choisit lui-même ses acteurs, qui, pour l'ordinaire, sont pris dans la classe des enfans et dans celle des adolescens [5]. Son intérêt est d'avoir un excellent joueur de flûte pour diriger leurs voix, un habile maître pour régler leurs pas et leurs gestes [6]. Comme il est nécessaire d'établir la plus

[1] Poll. lib. 3, cap. 30, § 142. — [2] Lys. défens. mun. p. 374. — [3] Argum. orat. in Mid. p. 600. Demosth. ibid. p. 605; id. in Bœot. p. 1002. — [4] Æschin. in Timarch. p. 262. — [5] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 764. — [6] Demosth. in Mid. p. 606 et 612.

grande égalité entre les concurrens, et que ces deux instituteurs décident souvent de la victoire, un des premiers magistrats de la république les fait tirer au sort, en présence des différentes troupes et des différens chorèges [1].

Quelques mois avant les fêtes, on commence à exercer les acteurs. Souvent le chorége, pour ne les pas perdre de vue, les retire chez lui, et fournit à leur entretien [2] : il paraît ensuite à la fête, ainsi que ceux qui le suivent, avec une couronne dorée et une robe magnifique [3].

Ces fonctions, consacrées par la religion, se trouvent encore ennoblies par l'exemple d'Aristide, d'Épaminondas et des plus grands hommes, qui se sont fait un honneur de les remplir; mais elles sont si dispendieuses, qu'on voit plusieurs citoyens refuser le dangereux honneur de sacrifier une partie de leurs biens [4] à l'espérance incertaine de s'élever par ce moyen aux premières magistratures.

Quelquefois une tribu ne trouve point de chorége; alors c'est l'état qui se charge de tous les frais [5], ou qui ordonne à deux citoyens de s'asso-

[1] Demosth. in Mid. p. 605. — [2] Antiphon. orat. 16, p. 143. Ulpian. in Lept. p. 575. — [3] Demosth. ibid. p. 606 et 613. Antiphan. ap. Athen. lib. 3, p. 103. — [4] Lys. defens. mun. p. 375. Demosth. ibid. p. 605. Argum. ejusd. orat. p. 600. — [5] Inscript. antiq. ap. Spon, voyag. t. 2, p. 326.

cier pour en supporter le poids [1], ou qui permet au chorége d'une tribu de conduire le chœur de l'autre [2]. J'ajoute que chaque tribu s'empresse d'avoir le meilleur poëte pour composer les cantiques sacrés [3].

Les chœurs paraissent dans les pompes ou processions : ils se rangent autour des autels, et chantent les hymnes pendant les sacrifices [4]; ils se rendent au théâtre, où, chargés de soutenir l'honneur de leur tribu [5], ils s'animent de la plus vive émulation. Leurs chefs emploient les brigues et la corruptipn pour obtenir la victoire [6]. Des juges sont établis pour décerner le prix [7]. C'est, en certaines occasions, un trépied, que la tribu victorieuse a soin de consacrer dans un temple [8], ou dans un édifice qu'elle fait élever [9].

Le peuple, presque aussi jaloux de ses plaisirs que de sa liberté, attend la décision du combat avec la même inquiétude et le même tumulte que s'il s'agissait de ses plus grands intérêts. La gloire qui en résulte se partage entre le chœur qui a triomphé, la tribu dont il est tiré, le chorége

[1] Aristot. ap. schol. Aristoph. in ran. v. 408. — [2] Antiphon. orat. 16, p. 143.— [3] Aristoph. in av. v. 1404. Schol. ibid.— [4] Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 800. — [5] Aristoph. in nub. v. 311. — [6] Demosth. in Mid. p. 604 et 612. — [7] Id. ibid. p. 606. — [8] Id. ibid. p. 604; id. in Phænipp. p. 1025. Plut. in Aristid. t. 1, p. 318. Athen. lib. 1, p. 37. Suid. in Πυθ. Taylor, in marm. Sandwic. p. 67. — [9] Plut. in X rhet. vit. t. 2, p. 835. Chandl. inscript. p. 48.

qui est à sa tête, et les maîtres qui l'ont dressé [1].

Tout ce qui concerne les spectacles est prévu et fixé par les lois. Elles déclarent inviolables, pendant le temps des fêtes, la personne du chorége et celles des acteurs [2]; elles règlent le nombre des solennités où l'on doit donner au peuple les diverses espèces de jeux dont il est si avide [3]. Telles sont, entre autres, les panathénées et les grandes dionysiaques, ou dionysiaques de la ville.

Panathénées. Les premières tombent au premier mois, qui commence au solstice d'été. Instituées dans les plus anciens temps, en l'honneur de Minerve, rétablies par Thésée, en mémoire de la réunion de tous les peuples de l'Attique, elles reviennent tous les ans; mais, dans la cinquième année, elles se célèbrent avec plus de cérémonies et d'éclat [4]. Voici l'ordre qu'on y suit, tel que je le remarquai la première fois que j'en fus témoin.

Les peuples qui habitent les bourgs de l'Attique s'étaient rendus en foule à la capitale : ils avaient amené un grand nombre de victimes qu'on devait offrir à la déesse [5]. J'allai le matin

[1] Lucian. in Hermot. t. 1, p. 851. Inscript. antiq. ap. Spon, voyag. t. 2, p. 315 et 327; ap. Van Dale, de gymnas. cap. 5; ap. Taylor, in marm. Sandwic. p. 70. — [2] Demosth. in Mid. p. 612. — [3] Id. ibid. p. 604. — [4] Meurs. panathen. Corsin. fast. attic. t. 2, p. 357. Castell. de fest. græc. in panathen. — [5] Aristoph. in nub. v. 385. Schol. ibid.

sur les bords de l'Ilissus, et j'y vis les courses des chevaux, où les filles des premiers citoyens de la république se disputaient la gloire du triomphe [1]. Je remarquai la manière dont la plupart montaient à cheval : ils posaient le pied gauche sur une espèce de crampon attaché à la partie inférieure de leur pique, et s'élançaient avec légèreté sur leurs coursiers [2]. Non loin de là, je vis d'autres jeunes gens concourir pour le prix de la lutte et des différens exercices du corps [3]. J'allai à l'Odéum, et j'y vis plusieurs musiciens se livrer des combats plus doux et moins dangereux [4]. Les uns exécutaient des pièces sur la flûte ou sur la cithare; d'autres chantaient, et s'accompagnaient de l'un de ces instrumens [5]. On leur avait proposé pour sujet l'éloge d'Harmodius, d'Aristogiton et de Thrasybule, qui avaient délivré la république des tyrans dont elle était opprimée [6] : car, parmi les Athéniens, les institutions publiques sont des monumens pour ceux qui ont bien servi l'état, et des leçons pour ceux qui doivent le servir. Une couronne d'olivier, un vase rempli d'huile, furent les prix

[1] Xenoph. sympos. p. 872. Athen. lib. 4, p. 168. — [2] Xenoph. de re equestr. p. 942. Winckelm. descript. des pierres gravées de Stosch. p. 171. — [3] Demosth. de coron. p. 492. Xenoph. sympos. p. 872. — [4] Plut. in Per. t. 1, p. 160. — [5] Meurs. panathen. cap. 10. — [6] Philostr. vit. Apoll. lib. 7, cap. 4, p. 283.

décernés aux vainqueurs [1]. Ensuite on couronna des particuliers à qui le peuple, touché de leur zèle, avait accordé cette marque d'honneur [2].

J'allai aux Tuileries, pour voir passer la pompe qui s'était formée hors des murs [3], et qui commençait à défiler. Elle était composée de plusieurs classes de citoyens couronnés de fleurs [4], et remarquables par leur beauté. C'étaient des vieillards dont la figure était imposante, et qui tenaient des rameaux d'oliviers [5]; des hommes faits, qui, armés de lances et de boucliers, semblaient respirer les combats [6]; des garçons qui n'étaient âgés que de dix-huit à vingt ans, et qui chantaient des hymnes en l'honneur de la déesse [7]; de jolis enfans couverts d'une simple tunique [8], et parés de leurs grâces naturelles; des filles, enfin, qui appartenaient aux premières familles d'Athènes, et dont les traits, la taille et la démarche attiraient tous les regards [9]. Leurs mains soutenaient sur leurs têtes des corbeilles qui, sous un voile éclatant, renfermaient des instrumens sacrés, des gâteaux, et tout ce qui peut servir aux

[1] Aristot. ap. Schol. Sophocl. in Œdip. col. v. 750. Schol. Pind. nem. od. 10, v. 65. Meurs. panathen. cap. 11. — [2] Demosth. de coron. p. 492. — [3] Thucyd. lib. 6, cap. 57. — [4] Demosth. in Mid. p. 612. — [5] Xenoph. sympos. p. 863. Etymol. magn. et Hesych. in Θαλλοφ. — [6] Thucyd. ibid. cap. 58. — [7] Heliod. Æthiop. lib. 1, p. 18. — [8] Meurs. ibid. cap. 24. — [9] Hesych. et Harpocr. in Κανηφ. Ovid. metam. lib. 2, v. 711.

sacrifices [1]. Des suivantes attachées à leurs pas, d'une main étendaient un parasol au-dessus d'elles, et de l'autre tenaient un pliant [2]. C'est une servitude imposée aux filles des étrangers établis à Athènes ; servitude que partagent leurs pères et leurs mères. En effet, les uns et les autres portaient sur leurs épaules des vases remplis d'eau et de miel pour faire les libations [3].

Ils étaient suivis de huit musiciens, dont quatre jouaient de la flûte, et quatre de la lyre [4]. Après eux, venaient des rapsodes qui chantaient les poëmes d'Homère [5], et des danseurs armés de toutes pièces, qui, s'attaquant par intervalles, représentaient, au son de la flûte, le combat de Minerve contre les Titans [6].

On voyait ensuite paraître un vaisseau qui semblait glisser sur la terre au gré des vents et d'une infinité de rameurs, mais qui se mouvait par des machines renfermées dans son sein [7]. Sur le vaisseau se déployait un voile d'une étoffe légère [8], où de jeunes filles avaient représenté en broderie

[1] Aristoph. in pac. v. 948. — [2] Id. in av. v. 1550. Schol. ibid. Ælian. var. histor. lib. 6, cap. 1. — [3] Ælian. ibid. Harpocr. in Μέτοικ. Id. et Hesych. in Σκαφ. Poll. lib. 3, cap. 4, § 55. — [4] Dessins de Nointel, conservés à la bibliothèque du roi. — [5] Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 161. Plat. in Hipp. t. 2, p. 228. — [6] Aristoph. in nub. v. 984. Schol. ibid. Lys. in mun. accept. p. 374. Meurs. panath. cap. 12. — [7] Heliod. Æthiop. lib. 1, p. 17. Philostr. in sophist. lib. 2, p. 550. Meurs. ibid. cap. 19. — [8] Harpocr. in Πέπλ.

la victoire de Minerve contre ces mêmes Titans [1]. Elles y avaient aussi tracé, par ordre du gouvernement, les portraits de quelques héros dont les exploits avaient mérité d'être confondus avec ceux des dieux [2].

Cette pompe marchait à pas lents, sous la direction de plusieurs magistrats [3]. Elle traversa le quartier le plus fréquenté de la ville, au milieu d'une foule de spectateurs, dont la plupart étaient placés sur des échafauds qu'on venait de construire [4]. Quand elle fut parvenue au temple d'Apollon pythien [5], on détacha le voile suspendu au navire, et l'on se rendit à la citadelle, où il fut déposé dans le temple de Minerve [6].

Sur le soir, je me laissai entraîner à l'Académie, pour voir la course du flambeau. La carrière n'a que six à sept stades de longueur [7] : elle s'étend depuis l'autel de Prométhée, qui est à la porte de ce jardin, jusqu'aux murs de la ville [8]. Plusieurs jeunes gens sont placés dans cet intervalle à des distances égales [9]. Quand les cris de la multitude ont donné le signal [10], le premier allume le flam-

[1] Plat. in Euthyphr. t. 1, p. 6. Eurip. in Hecub. v. 466. Schol. ibid. Suid. in Πέπλ. — [2] Aristoph. in equit. v. 562. Schol. ibid. — [3] Poll. lib. 8, cap. 9, § 93. — [4] Athen. lib. 4, p. 167. — [5] Philostr. in Sophist. lib. 2, p. 580. — [6] Plat. in Euthyphr. t. 1, p. 6. — [7] Cicer. de fin. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 196. — [8] Pausan. lib. 1, cap. 30, p. 75. — [9] Herodot. lib. 8, cap. 98. — [10] Aristoph. in ran. v. 133.

beau sur l'autel [1], et le porte en courant au second, qui le transmet de la même manière au troisième, et ainsi successivement [2]. Ceux qui le laissent s'éteindre ne peuvent plus concourir [3]. Ceux qui ralentissent leur marche sont livrés aux railleries, et même aux coups de la populace [4]. Il faut, pour remporter le prix, avoir parcouru les différentes stations. Cette espèce de combat se renouvela plusieurs fois. Il se diversifie suivant la nature des fêtes [5].

Ceux qui avaient été couronnés dans les différens exercices invitèrent leurs amis à souper [6]. Il se donna dans le Prytanée, et dans d'autres lieux publics, de grands repas qui se prolongèrent jusqu'au jour suivant [7]. Le peuple, à qui on avait distribué les victimes immolées [8], dressait partout des tables, et faisait éclater une joie vive et bruyante.

Grandes Dionysiaques.

Plusieurs jours de l'année sont consacrés au culte de Bacchus [9]. Son nom retentit tour à tour dans la ville, au port du Pirée, dans la campagne et dans les bourgs. J'ai vu plus d'une fois la ville

[1] Plut. in Solon. t. 1, p. 79. — [2] Herodot. lib. 8, cap. 98. Æschyl. in Agam. v. 320. Meurs. græc. fer. lib. 5, in lampad. — [3] Pausan. lib. 1, cap. 30, p. 75. — [4] Aristoph. in ran. v. 1125. Schol. ibid. Hesych. in Κέρμα. — [5] Plat. de rep. lib. 1, t. 2, p. 328. — [6] Athen. lib. 4, p. 168. — [7] Heliod. Æthiop. lib. 1, p. 18. — [8] Aristoph. in nub. v. 385. Schol. ibid. — [9] Demosth. in Mid. p. 604.

entière plongée dans l'ivresse la plus profonde [1]; j'ai vu des troupes de bacchans et de bacchantes, couronnés de lierre, de fenouil, de peuplier, s'agiter, danser, hurler dans les rues, invoquer Bacchus par des acclamations barbares [2], déchirer de leurs ongles et de leurs dents les entrailles crues des victimes, serrer des serpens dans leurs mains, les entrelacer dans leurs cheveux, en ceindre leurs corps, et, par ces espèces de prestiges, effrayer et intéresser la multitude [3].

Ces tableaux se retracent en partie dans une fête qui se célèbre à la naissance du printemps. La ville se remplit alors d'étrangers [4]: ils y viennent en foule pour apporter les tributs des îles soumises aux Athéniens [5], pour voir les nouvelles pièces qu'on donne sur le théâtre [6], pour être témoins des jeux et des spectacles, mais surtout d'une procession qui représente le triomphe de Bacchus. On y voit le même cortége qu'avait, dit-on, ce dieu lorsqu'il fit la conquête de l'Inde; des satyres, des dieux Pans [7]; des hommes traînant des boucs pour les immoler [8]; d'autres montés sur des ânes, à l'imitation de Silène [9]; d'autres

[1] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637. — [2] Demosth. de coron. p. 516. — [3] Plut. in Alex. t. 1, p. 665. Clem. Alex. protrept. t. 1, p. 11. — [4] Demosth. in Mid. p. 637. — [5] Schol. Aristoph. in Acharn. v. 377. — [6] Plut. de exil. t. 2, p. 603. Schol. Aristoph. in nub. v. 311. — [7] Plut. in Anton. t. 1, p. 926. Athen. lib. 5, p. 197. — [8] Plut. de cup. divit. t. 2, p. 527. — [9] Ulpian. in Mid. p. 688.

déguisés en femmes [1]; d'autres, qui portent des figures obscènes suspendues à de longues perches [2], et qui chantent des hymnes dont la licence est extrême [3]; enfin, toutes sortes de personnes de l'un et de l'autre sexe, la plupart couvertes de peaux de faons [4], cachées sous un masque [5], couronnées de lierre, ivres ou feignant de le paraître [6]; mêlant sans interruption leurs cris au bruit des instrumens, les unes s'agitant comme des insensées, et s'abandonnant à toutes les convulsions de la fureur; les autres exécutant des danses régulières et militaires, mais tenant des vases au lieu de boucliers, et lançant, en forme de traits, des thyrses dont elles insultent quelquefois les spectateurs [7].

Au milieu de ces troupes d'acteurs forcenés, s'avancent dans un bel ordre les différens chœurs députés par les tribus [8] : quantité de jeunes filles, des plus distinguées de la ville, marchent les yeux baissés [9], parées de tous leurs ornemens, et tenant sur leurs têtes des corbeilles sacrées, qui, outre les prémices des fruits, renferment des gâteaux de différentes formes, des grains de sel, des

[1] Hesych. in Ἰθυφαλ. — [2] Herodot. lib. 2, cap. 49. Aristoph. in Acharn. v. 242. — [3] Aristoph. ibid. v. 260. — [4] Id. in ran. v. 1242. Athen. lib. 4, cap. 12, p. 148. — [5] Plut. ibid. Athen. lib. 14, p. 622. — [6] Demosth. in Mid. p. 632. — [7] Id. ibid. Athen. ibid. p. 631. — [8] Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 475. — [9] Aristoph. in Acharn. v. 241. Schol. ibid. Id. v. 253, etc.

feuilles de lierre, et d'autres symboles mystérieux [1].

Les toits, formés en terrasses, sont couverts de spectateurs, et surtout de femmes, la plupart avec des lampes et des flambeaux [2], pour éclairer la pompe, qui défile presque toujours pendant la nuit [3], et qui s'arrête dans les carrefours et les places, pour faire des libations et offrir des victimes en l'honneur de Bacchus [4].

Le jour est consacré à différens jeux. On se rend de bonne heure au théâtre [5], soit pour assister aux combats de musique et de danse que se livrent les chœurs, soit pour voir les nouvelles pièces que les auteurs donnent au public.

Le premier des neuf archontes préside à ces fêtes [6]; le second, à d'autres solennités [7] : ils ont sous eux des officiers qui les soulagent dans leurs fonctions [8], et des gardes pour expulser du spectacle ceux qui en troublent la tranquillité [9].

Tant que durent les fêtes, la moindre violence contre un citoyen est un crime, et toute poursuite contre un débiteur est interdite. Les jours

[1] Clem. Alex. protrept. t. 1, p. 19. Castellan. in Dionys. — [2] Aristoph. in Acharn. v. 261. Casaub. in Athen. lib. 4, cap. 12. — [3] Sophocl. in Antig. v. 1161. Schol. ibid. — [4] Demosth. in Mid. p. 611. — [5] Id. ibid. p. 615. — [6] Poll. lib. 8, cap. 9, § 89. Plut. in Cim. p. 483. — [7] Poll. ibid. § 90. — [8] Demosth. ibid. p. 605. — [9] Id. ibid. p. 631.

suivans, les délits et les désordres qu'on y a commis sont punis avec sévérité [1].

Les femmes seules participent aux fêtes d'Adonis [2], et à celles qui, sous le nom de thesmophories, se célèbrent en l'honneur de Cérès et de Proserpine [3] : les unes et les autres sont accompagnées de cérémonies que j'ai déjà décrites plus d'une fois. Je ne dirai qu'un mot des dernières; elles reviennent tous les ans au mois de puanepsion [4], et durent plusieurs jours.

Parmi les objets dignes de fixer l'attention, je vis les Athéniennes, femmes et filles, se rendre à Éleusis, y passer une journée entière dans le temple, assises par terre, et observant un jeûne austère [4]. Pourquoi cette abstinence? dis-je à l'une de celles qui avaient présidé à la fête. Elle me répondit : Parce que Cérès ne prit point de nourriture pendant qu'elle cherchait sa fille Proserpine [5]. Je lui demandai encore : Pourquoi, en allant à Éleusis, portiez-vous des livres sur vos têtes? — Ils contiennent les lois que nous croyons avoir reçues de Cérès [6]. — Pourquoi, dans cette pro-

[1] Demosth. in Mid. p. 604. — [2] Meurs. græc. fer. lib. 1. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 3, p. 98. — [3] Meurs. ibid. lib. 4. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 39, p. 203. — [4] Ce mois commençait, tantôt dans les derniers jours d'octobre, tantôt dans les premiers de novembre. — [4] Plut. de Is. et Osir. t. 2, p. 378. Athen. lib. 7, cap. 16, p. 307. — [5] Callim. hymn. in Cerer. v. 12. — [6] Schol. Theocr. idyll. 4, v. 25.

cession brillante où l'air retentissait de vos chants, conduisiez-vous une grande corbeille sur un char attelé de quatre chevaux blancs [1] ? — Elle renfermait, entre autres choses, des grains dont nous devons la culture à Cérès : c'est ainsi qu'aux fêtes de Minerve nous portons des corbeilles pleines de flocons de laine [2], parce que c'est elle qui nous apprit à la filer. Le meilleur moyen de reconnaître un bienfait est de s'en souvenir sans cesse, et de le rappeler quelquefois à son auteur.

[1] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 39, p. 224. — [2] Spanh. in Callim. v. 1, t. 2, p. 652.

FIN DU CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

CHAPITRE XXV.

Des Maisons et des Repas des Athéniens.

La plupart des maisons sont composées de deux appartemens, l'un en haut pour les femmes, l'autre en bas pour les hommes [1], et couvertes de terrasses [2], dont les extrémités ont une grande saillie [3]. On en compte plus de dix mille à Athènes [4].

On en voit un assez grand nombre qui ont sur le derrière un jardin [5], sur le devant une petite cour, et plus souvent une espèce de portique [6], au fond duquel est la porte de la maison, confiée quelquefois aux soins d'un eunuque [7]. C'est là qu'on trouve tantôt une figure de Mercure, pour écarter les voleurs [8]; tantôt un chien, qu'ils redoutent beaucoup plus [9]; et presque toujours un autel en l'honneur d'Apollon, où le maître

[1] Lys. de cæd. Eratosth. p. 6. — [2] Plin. lib. 36, cap. 25, p. 756. — [3] Aristot. œconom. lib. 2, t. 2, p. 502. Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, §. 30. — [4] Xenoph. memor. p. 774. — [5] Terent. in adelph. act. 5, scen. 5, v. 10. — [6] Plat. in Protag. t. 1, p. 311. Vitruv. lib. 6, cap. 10, p. 119. — [7] Plat. ibid. p. 314. — [8] Aristoph. in Plut. v. 1155. Schol. ibid. — [9] Id. in Lysistr. v. 1217. Theophr. charact. cap. 4. Apollod. ap. Athen. lib. 1, p. 3.

de la maison vient en certains jours offrir des sacrifices [1].

On montre aux étrangers les maisons de Miltiade, d'Aristide, de Thémistocle, et des grands hommes du siècle dernier. Rien ne les distinguait autrefois : elles brillent aujourd'hui par l'opposition des hôtels que des hommes sans nom et sans vertus ont eu le front d'élever auprès de ces demeures modestes [2]. Depuis que le goût des bâtimens s'est introduit, les arts font tous les jours des efforts pour le favoriser et l'étendre. On a pris le parti d'aligner les rues [3], de séparer les nouvelles maisons en deux corps de logis, d'y placer au rez-de-chaussée les appartemens du mari et de la femme, et de les rendre plus commodes par de sages distributions, et plus brillantes par les ornemens qu'on y multiplie.

Telle était celle qu'occupait Dinias, un des plus riches et des plus voluptueux citoyens d'Athènes. Il étalait un faste qui détruisit bientôt sa fortune. Trois ou quatre esclaves marchaient toujours à sa suite [4]. Sa femme Lysistrate ne se montrait que sur un char attelé de quatre chevaux blancs de Sicyone [5]. Ainsi que d'autres Athéniens, il se

[1] Aristoph. in vesp. v. 870. Schol. ibid. Plat. de rep. lib. 1, t. 2, p. 328. — [2] Xenoph. memor. lib. 3, p. 825. Demosth. olynth. 3, p. 38 et 39; id. de rep. ordin. p. 127; id. in Aristocr. p. 758. — [3] Aristot. de rep. lib. 7, cap. 11, t. 2, p. 438. — [4] Demosth. pro Phorm. p. 965. — [5] Id. in Mid. p. 628.

faisait servir par une femme de chambre qui partageait les droits de son épouse[1]; et il entretenait en ville une maîtresse, qu'il avait la générosité d'affranchir ou d'établir avant de la quitter[2]. Pressé de jouir et de faire jouir ses amis, il leur donnait souvent des repas et des fêtes.

Je le priai un jour de me montrer sa maison. J'en dressai ensuite le plan, et je le joins ici[a]. (*Atlas, pl.* 23.) On y verra qu'une allée longue et étroite conduisait directement à l'appartement des femmes: l'entrée en est interdite aux hommes, excepté aux parens et à ceux qui viennent avec le mari. Après avoir traversé un gazon entouré de trois portiques, nous arrivâmes à une assez grande pièce, où se tenait Lysistrate, à qui Dinias me présenta.

Nous la trouvâmes occupée à broder une robe, plus occupée de deux colombes de Sicile, et d'un petit chien de Malte[3] qui se jouait autour d'elle. Lysistrate passait pour une des plus jolies femmes d'Athènes, et cherchait à soutenir cette réputation par l'élégance de sa parure. Ses cheveux noirs, parfumés d'essences[4], tombaient à grosses boucles sur ses épaules; des bijoux d'or se fai-

[1] Demosth. in Neær. p. 881. — [2] Id. pro Phorm. p. 881. — [a] *Voyez* la note XXI qui est à la fin du volume. — [3] Theophr. charact. cap. 5 et 21. — [4] Lucian. amor. t. 2, p. 441.

saient remarquer à ses oreilles [1], des perles à son cou et à ses bras [2], des pierres précieuses à ses doigts [3]. Peu contente des couleurs de la nature, elle en avait emprunté d'artificielles, pour paraître avec l'éclat des roses et des lis [4]. Elle avait une robe blanche, telle que la portent communément les femmes de distinction [5].

Dans ce moment nous entendîmes une voix qui demandait si Lysistrate était chez elle [6]. Oui, répondit une esclave qui vint tout de suite annoncer Eucharis. C'était une des amies de Lysistrate, qui courut au-devant d'elle, l'embrassa tendrement, s'assit à ses côtés, et ne cessa de la louer sur sa figure et sur son ajustement. Vous êtes bien jolie; vous êtes parfaitement mise. Cette étoffe est charmante; elle vous sied à merveille; combien coûte-t-elle [7]?

Je soupçonnai que cette conversation ne finirait pas sitôt, et je demandai à Lysistrate la permission de parcourir le reste de l'appartement. La toilette fixa d'abord mes regards. J'y vis des bassins et des aiguières d'argent, des miroirs de

[1] Lys. contr. Eratosth. p. 198. Diog. Laert. lib. 3, § 42. — [2] Anacr. od. 20. Xenoph. memor. lib. 5, p. 847. Theophr. de lapid. § 64. — [3] Aristoph. in nub. v. 331. — [4] Lys. de cæd. Eratosth. p. 8. Athen. lib. 13, cap. 3, p. 568. Etymol. magn. in Ἐψιμ. et in Ἔσχ. — [5] Aristoph. in Thesmoph. v. 848. Schol. ibid. — [6] Theocr. idyll. 15, v. 1. — [7] Aristoph. in Lysistr. v. 78. Theocr. ibid. v. 34.

différentes matières, des aiguilles pour démêler les cheveux, des fers pour les boucler [1], des bandelettes plus ou moins larges pour les assujettir, des réseaux pour les envelopper [2], de la poudre jaune pour les en couvrir [3]; diverses espèces de bracelets et de boucles d'oreilles; des boîtes contenant du rouge, du blanc de céruse, du noir pour teindre les sourcils, et tout ce qu'il faut pour tenir les dents propres, etc. [4].

J'examinais ces objets avec attention, et Dinias ne comprenait pas pourquoi ils étaient nouveaux pour un Scythe. Il me montrait ensuite son portrait et celui de sa femme [5]. Je parus frappé de l'élégance des meubles : il me dit qu'aimant à jouir de l'industrie et de la supériorité des ouvriers étrangers, il avait fait faire les siéges en Thessalie [6], les matelas du lit à Corinthe [7], les oreillers à Carthage [8]; et comme ma surprise augmentait, il riait de ma simplicité, et ajoutait, pour se justifier, que Xénophon paraissait à l'armée avec un bouclier d'Argos, une cuirasse d'Athènes, un casque de Béotie, et un cheval d'Épidaure [9].

[1] Lucian. amor. t. 2, § 39 et 40. Poll. lib. 5, cap. 16, § 95. not. var. ibid. — [2] Homer. iliad. lib. 22, v. 468. — [3] Hesych. in Θαψία. Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 88. — [4] Lucian. ibid. — [5] Theophr. charact. cap. 2. — [6] Crit. ap. Athen. lib. 1, p. 28. Poll. lib. 10, cap. 11, § 48. — [7] Antiph. ap. Athen. p. 27. — [8] Hermipp. ibid. p. 28. — [9] Ælian. var. hist. lib. 3, p. 24. Poll. lib. 1, cap. 10, § 149.

Nous passâmes à l'appartement des hommes, au milieu duquel nous trouvâmes une pièce de gazon [1], entourée de quatre portiques dont les murs étaient enduits de stuc, et lambrissés de menuiserie [2]. Ces portiques servaient de communication à plusieurs chambres ou salles, la plupart décorées avec soin. L'or et l'ivoire rehaussaient l'éclat des meubles [3] : les plafonds [4] et les murs étaient ornés de peintures [5] : les portières [6] et les tapis, fabriqués à Babylone, représentaient des Perses avec leurs robes traînantes, des vautours, d'autres oiseaux, et plusieurs animaux fantastiques [7].

Le luxe que Dinias étalait dans sa maison régnait aussi à sa table. Je vais tirer de mon journal la description du premier souper auquel je fus invité avec Philotas mon ami.

On devait s'assembler vers le soir, au moment où l'ombre du gnomon aurait douze pieds de longueur [8]. Nous eûmes l'attention de n'arriver ni trop tôt ni trop tard : c'est ce qu'exigeait la

[1] Plin. jun. lib. 7, epist. 27. — [2] Vitruv. lib. 6, cap. 10. — [3] Bacchyl. ap Athen. lib. 2, cap. 3, p. 39. — [4] Plat. de rep. lib. 7, t 2, p. 529. — [5] Andoc. in Alcib. part. 2, p. 31. Xenoph. memor. lib. 5, p. 844. — [6] Theophr. charact. cap. 5. — [7] Callixen. ap. Athen. lib. 5, cap. 6, p. 197. Hipparch. ap. eumd. lib. 11, cap. 7, p. 477. Aristoph. in ran. v. 969. Spanh. ibid. p. 312. — [8] Hesych. in Δοδίκ. Menand. ap. Athen. lib. 6, cap. 10, p. 243. Casaub. ibid.

politesse [1]. Nous trouvâmes Dinias s'agitant et donnant des ordres. Il nous présenta Philonide, un de ces parasites qui s'établissent chez les gens riches pour faire les honneurs de la maison et amuser les convives [2]. Nous nous aperçûmes qu'il secouait de temps en temps la poussière qui s'attachait à la robe de Dinias [3]. Un moment après arriva le médecin Nicoclès, excédé de fatigue : il avait beaucoup de malades; mais ce n'étaient, disait-il, que des enrouemens et des toux légères, provenant des pluies qui tombaient depuis le commencement de l'automne [4]. Il fut bientôt suivi par Léon, Zopyre et Théotime, trois Athéniens distingués, que le goût des plaisirs attachait à Dinias. Enfin, Démocharès parut tout à coup, quoiqu'il n'eût pas été prié [5]. Il avait de l'esprit, des talens agréables; il fut accueilli avec transport de toute la compagnie.

Nous passâmes dans la salle à manger : on y brûlait de l'encens et d'autres odeurs [6]. Sur le buffet, on avait étalé des vases d'argent et de vermeil, quelques-uns enrichis de pierres précieuses [7]. Des esclaves répandirent de l'eau pure

[1] Schol. Theocr. in idyll. 7, v. 24. Plut. sympos. lib. 8, quæst. 6, t. 2, p. 726. — [2] Theophr. charact. cap. 20. — [3] Id. ibid. cap. 2. — [4] Hippocr. aphorism. sect. 3, § 13. — [5] Plat. in conviv. t. 3, p. 174. — [6] Archestr. ap. Athen. lib. 3, cap. 21, p. 101. — [7] Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 417. Theophr. charact. cap. 23; id. de lapid. § 63. Plut. in Alcib. t. 1, p. 193.

sur nos mains [1], et posèrent des couronnes sur nos têtes [2]. Nous tirâmes au sort le roi du festin [3]. Il devait écarter la licence sans nuire à la liberté ; fixer l'instant où l'on boirait à longs traits, nommer les santés qu'il faudrait porter, et faire exécuter les lois établies parmi les buveurs [a]. Le sort tomba sur Démocharès.

Autour d'une table que l'éponge avait essuyée à plusieurs reprises [4], nous nous plaçâmes sur des lits [5] dont les couvertures étaient teintes en pourpre [6]. Après qu'on eut apporté à Dinias le menu du souper [7], nous en réservâmes les prémices pour l'autel de Diane [8]. Chacun de nous avait amené son domestique [9]. Dinias était servi par un nègre, par un de ces esclaves éthiopiens que les gens riches acquièrent à grands frais pour se distinguer des autres citoyens [10].

[1] Athen. lib. 9, cap. 1, p. 366. Duport. in Theophr. p. 454. — [2] Archestr. ap. Athen. lib. 3, cap. 21, p. 101. — [3] Aristoph. in Plut. v. 973. Diog. Laert. lib. 8, § 64. Plut. sympos. lib. 1, cap. 4, t. 2, p. 620. — [a] Par une de ces lois, il fallait ou boire, ou sortir de table (Cicer. tuscul. 5, cap. 41, t. 2, p. 395). On se contentait quelquefois de répandre sur la tête du coupable le vin qu'il refusait de boire (Diog. Laert. lib. 8, § 64). — [4] Homer. odyss. lib. 20, v. 151. Martial. epigr. 142, lib. 14. — [5] Xenoph. memor. lib. 5, p. 842. Aristot. de rep. lib. 7, cap. ultim. t. 2, p. 448. — [6] Athen. lib. 2, cap. 9, p. 48. — [7] Id. ibid. cap. 10, p. 49. — [8] Theophr. ibid. cap. 10. Duport. ibid. — [9] Theophr. ibid. cap. 9. — [10] Theophr. charact. cap. 21. Casaub. ibid. Terent. in eunuch. act. 1, scen. 2, v. 85.

Je ne ferai point le détail d'un repas qui nous fournissait à tous momens de nouvelles preuves de l'opulence et des prodigalités de Dinias; il suffira d'en donner une idée générale.

On nous présenta d'abord plusieurs espèces de coquillages; les uns, tels qu'ils sortent de la mer; d'autres cuits sur la cendre ou frits dans la poêle, la plupart assaisonnés de poivre et de cumin [1]. On servit en même temps des œufs frais, soit de poules, soit de paons : ces derniers sont plus estimés [2]; des andouilles [3], des pieds de cochon [4], un foie de sanglier [5], une tête d'agneau [6], de la fraise de veau [7]; le ventre d'une truie, assaisonné de cumin, de vinaigre et de silphium [8a]; de petits oiseaux, sur lesquels on jeta une sauce toute chaude, composée de fromage râpé, d'huile, de vinaigre et de silphium [9]. On donna au second service ce qu'on trouve de plus exquis en gibier, en volaille, et surtout en poissons. Des fruits composèrent le troisième service.

Parmi cette multitude d'objets qui s'offraient à nos yeux, chacun de nous eut la liberté de

[1] Athen. lib. 3, cap. 12, p. 90, etc. — [2] Triph. ap. Athen. lib. 2, p. 58. — [3] Aristoph. in equit. v. 161. Henric. Steph. in Ἀλλᾶς. — [4] Ecphant. et Pherecr. ap. Athen. lib. 3, cap. 7, p. 96. — [5] Eubul. ap. Athen. lib. 7, cap. 24, p. 330. — [6] Id. ibid. — [7] Id. ibid. Schol. Aristoph. in pac. v. 716. — [8] Archestr. ap. Athen. lib. 3, cap. 21, p. 101. — [a] Plante dont les anciens faisaient un grand usage dans leurs repas. — [9] Aristoph. in av. v. 532 et 1578.

choisir ce qui pouvait le plus flatter le goût de ses amis, et de le leur envoyer [1] : c'est un devoir auquel on ne manque guère dans les repas de cérémonie.

Dès le commencement du souper, Démocharès prit une coupe, l'appliqua légèrement à ses lèvres, et la fit passer de main en main. Nous goûtâmes de la liqueur chacun à notre tour. Ce premier coup est regardé comme le symbole et le garant de l'amitié qui doit unir les convives. D'autres le suivirent de près, et se réglèrent sur les santés que Démocharès portait tantôt à l'un, tantôt à l'autre [2], et que nous lui rendions sur-le-champ.

Vive et gaie, sans interruption et sans objet, la conversation avait insensiblement amené des plaisanteries sur les soupers des gens d'esprit et des philosophes, qui perdent un temps si précieux, les uns à se surprendre par des énigmes et des logogriphes [3], les autres à traiter méthodiquement des questions de morale et de métaphysique [4]. Pour ajouter un trait au tableau du ridicule, Démocharès proposa de déployer les connaissances que nous avions sur le choix des mets

[1] Aristoph. in Acharn. v. 1048. Theophr. charact. cap. 17. Casaub. ibid. p. 137. — [2] Homer. iliad. lib. 4, v. 3. Aristoph. in Lysistr. v. 204. Athen. lib. 10, p. 432 et 444. Feith. antiq. Homer. lib. 3, p. 306. — [3] Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 404. Athen. lib. 10, cap. 15, p. 448. — [4] Plat. conviv. t. 3, p. 172. Xenoph. ibid. p. 872. Plut. sept. sapient. conviv. t. 2, p. 146.

les plus agréables au goût, sur l'art de les préparer, sur la facilité de se les procurer à Athènes. Comme il s'agissait de représenter les banquets des sages, il fut dit que chacun parlerait à son tour, et traiterait son sujet avec beaucoup de gravité, sans s'appesantir sur les détails, sans les trop négliger.

C'était à moi de commencer; mais, peu familiarisé avec la matière qu'on allait discuter, j'étais sur le point de m'excuser lorsque Démocharès me pria de leur donner une idée des repas des Scythes. Je répondis en peu de mots qu'ils ne se nourrissaient que de miel et de lait de vache ou de jument [1]; qu'ils s'y accoutumaient si bien dès leur naissance, qu'ils se passaient de nourrices [2]; qu'ils recevaient le lait dans de grands seaux; qu'ils le battaient long-temps pour en séparer la partie la plus délicate, et qu'ils destinaient à ce travail ceux de leurs ennemis que le sort des armes faisait tomber entre leurs mains [3]: mais je ne dis pas que, pour ôter à ces malheureux la liberté de s'échapper, on les privait de la vue.

Après d'autres particularités que je supprime, Léon, prenant la parole, dit: On reproche sans cesse aux Athéniens leur frugalité [4]: il est vrai

[1] Justin. lib. 2, cap. 2.—[2] Antiphan. ap. Athen. lib. 6, cap. 2, p. 226. —[3] Herodot. lib. 4, cap. 2.—[4] Eubul. ap. Athen. lib. 2, cap. 8, p. 47.

que nos repas sont, en général, moins longs et moins somptueux que ceux des Thébains et de quelques autres peuples de la Grèce [1]; mais nous avons commencé à suivre leurs exemples, bientôt ils suivront les nôtres. Nous ajoutons tous les jours des raffinemens aux délices de la table, et nous voyons insensiblement disparaître notre ancienne simplicité, avec toutes ces vertus patriotiques que le besoin avait fait naître, et qui ne sauraient être de tous les temps. Que nos orateurs nous rappellent tant qu'ils voudront les combats de Marathon et de Salamine; que les étrangers admirent les monumens qui décorent cette ville : Athènes offre à mes yeux un avantage plus réel; c'est l'abondance dont on y jouit toute l'année; c'est ce marché où viennent chaque jour se réunir les meilleures productions des îles et du continent. Je ne crains pas de le dire, il n'est point de pays où il soit plus facile de faire bonne chère; je n'en excepte pas même la Sicile.

Nous n'avons rien à désirer à l'égard de la viande de boucherie et de la volaille. Nos basses-cours, soit à la ville, soit à la campagne, sont abondamment fournies de chapons [2], de pigeons [3],

[1] Diphyl. et Polyb. ap. Athen. lib. 4, p. 17 et 18. Eubul. ap. eumd. lib. 10, cap. 4, p. 417. — [2] Aristot. hist. animal. lib. 9, cap. 50, t. 1, p. 956. — [3] Id. ibid. lib. 1, cap. 1, p. 763. Athen. lib. 9, cap. 11, p. 393.

de canards [1], de poulets, et d'oies que nous avons l'art d'engraisser [2]. Les saisons nous ramènent successivement les bec-figues [3], les cailles [4], les grives [5], les alouettes [6], les rouges-gorges [7], les ramiers [8], les tourterelles [9], les bécasses [10], et les francolins [11]. Le Phase nous a fait connaître les oiseaux qui font l'ornement de ses bords, qui font à plus juste titre l'ornement de nos tables: ils commencent à se multiplier parmi nous, dans les faisanderies qu'ont formées de riches particuliers [12]. Nos plaines sont couvertes de lièvres et de perdrix [13]; nos collines, de thym, de romarin, et de plantes propres à donner au lapin du goût et du parfum. Nous tirons des forêts voisines des

[1] Athen. lib. 9, cap. 11, p. 395. Mnesim. ibid. cap. 15, p. 403. — [2] Athen. ibid. cap. 8, p. 384. Varr. de re rustic. lib. 3, cap. 8, § 9. Cicer. acad. lib. 2, cap. 18, t. 2, p. 26. Plin. lib. 10, cap. 50, t. 1, p. 571. — [3] Aristot. hist. animal. lib. 8, cap. 3, t. 1, p. 902. Athen. lib. 2, cap. 24, p. 65. Epicharm. ibid. lib. 9, p. 398. — [4] Athen. ibid. cap. 10, p. 392. — [5] Aristoph. in pac. v. 1149. Athen. ibid. p. 64. — [6] Aristot. ibid. lib. 9, cap. 25, t. 1, p. 935. — [7] Id. ibid. lib. 8, cap. 3, p. 902. Plin. lib. 10, cap. 9, p. 561. — [8] Aristot. ibid. Athen. lib. 9, p. 393. — [9] Aristot. ibid. Athen. ibid. p. 394. — [10] Aristot. ibid. cap. 26, p. 936. — [11] Aristoph. et Alexand. ap. Athen. lib. 9, p. 387. Phœnic. ap. eumd. lib. 14, cap. 18, p. 652. Aristot. ibid. lib. 9, cap. 49, p. 955. — [12] Aristoph. in nub. v. 109. Schol. ibid. Aristot. ibid. lib. 6, cap. 2, t. 1, p. 859. Philox. ap. Athen. lib. 4, cap. 2, p. 147. — [13] Athen. ibid. p. 388. Whel. a journ. book. 5, p. 352.

marcassins et des sangliers [1], et de l'île de Mélos les meilleurs chevreuils de la Grèce [2].

La mer, dit alors Zopyre, attentive à payer le tribut qu'elle doit à ses maîtres, enrichit nos tables de poissons délicats [3]. Nous avons la murène [4], la dorade [5], la vive [6], le xiphias [7] [a], le pagre [8], l'alose [9], et des thons en abondance [10].

Rien n'est comparable au congre qui nous vient de Sicyone [11], au glaucus que l'on pêche à Mégare [12], aux turbots, aux maquereaux, aux soles, aux surmulets et aux rougets qui fréquentent nos côtes [13]. Les sardines sont ailleurs l'aliment du peuple; celles que nous prenons aux environs de

[1] Xenoph. de venat. p. 991. Mnesim. ap. Athen. lib. 9, cap. 15, p. 403. Spon, voyag. t. 2, p. 56. — [2] Athen. lib. 1, cap. 4, p. 4. — [3] Spon, ibid. p. 147. Whel. a journ. book. 5, p. 352. — [4] Aristot. hist. animal. lib. 8, cap. 13, p. 909. Theophr. ap. Athen. lib. 7, cap. 18, p. 312. — [5] Epich. et Archestr. ap. Athen. lib. 7, cap. 24, p. 328. Aldrov. de pisc. lib. 2, cap. 15, p. 169. Gesn. de pisc. p. 128. — [6] Mnesim. ap. Athen. lib. 9, cap. 15, p. 403. Aldrov. ibid lib. 2, p. 255. — [7] Athen. lib. 7, cap. 7, p. 282. Aldrov. ibid. lib. 3, p. 330. — [a] C'est le poisson connu parmi nous sous le nom d'espadon; en Italie, sous celui de pesce spada. — [8] Athen. ibid. cap. 22, p. 327. Aldrov. ibid. lib. 2, p. 141. Gesn. ibid. p. 773. — [9] Aristot. ibid. lib. 9, cap. 37, t. 1, p. 941. Gesn. ibid. p. 21. Aldrov. ibid. p. 499. — [10] Gesn. ibid. p. 1147. — [11] Eudox. et Philem. ap. Athen. ibid. cap. 10, p. 288. Aldrov. ibid. p. 348. Gesn. ibid. p. 345. — [12] Archestr. ap. Athen. ibid. p. 295. — [13] Lync. Salm. ap. Athen. p. 285 et 330. Archestr. ibid. p. 288. Cratin. et Nausicr. ibid. p. 325.

Phalère mériteraient d'être servies à la table des dieux, surtout quand on ne les laisse qu'un instant dans l'huile bouillante [1].

Le vulgaire, ébloui par les réputations, croit que tout est estimable dans un objet estimé. Pour nous, qui analisons le mérite jusque dans les moindres détails, nous choisirons la partie antérieure du glaucus, la tête du bar et du congre, la poitrine du thon, le dos de la raie [2], et nous abandonnerons le reste à des goûts moins difficiles.

Aux ressources de la mer ajoutons celles des lacs de la Béotie. Ne nous apporte-t-on pas tous les jours des anguilles du lac Copaïs, aussi distinguées par leur délicatesse que par leur grosseur [3]? Enfin, nous pouvons mettre au rang de nos véritables richesses cette étonnante quantité de poissons salés qui nous viennent de l'Hellespont, de Byzance, et des côtes du Pont-Euxin.

Léon et Zopyre, dit Philotas, ont traité des alimens qui font la base d'un repas. Ceux du premier et du troisième services exigeraient des connaissances plus profondes que les miennes, et ne prouveraient pas moins les avantages de notre

[1] Athen. lib. 7, cap. 8, p. 285. Aldrov. de pisc. lib. 2, p. 212. Gesn. de pisc. p. 73; et alii. — [2] Plat. ap. Athen. ibid. p. 279. Antiphan. ibid. p. 295. Eriph. ibid. p. 302. — [3] Aristoph. in pac. v. 1004; id. in Lysistr. v. 36. Schol. ibid. Athen. ibid. p. 297.

climat. Les langoustes et les écrevisses [1] sont aussi communes parmi nous que les moules, les huîtres [2], les oursins ou hérissons de mer [3]. Ces derniers se préparent quelquefois avec l'oxymel, le persil et la menthe [4]. Ils sont délicieux quand on les pêche dans la pleine lune [5], et ne méritent en aucun temps les reproches que leur faisait un Lacédémonien qui, n'ayant jamais vu ce coquillage, prit le parti de le porter à sa bouche et d'en dévorer les pointes tranchantes [6].

Je ne parlerai point des champignons, des asperges [7], des diverses espèces de concombres [8], et de cette variété infinie de légumes qui se renouvellent tous les jours au marché; mais je ne dois pas oublier que les fruits de nos jardins ont une douceur exquise [9]. La supériorité de nos figues est généralement reconnue [10] : récemment cueillies, elles font les délices des habitans de l'Attique; séchées avec soin, on les transporte dans les pays éloignés, et jusque sur la table du roi de Perse [11]. Nos olives confites à la saumure

[1] Aristot hist. animal. lib. 4, cap. 2, p. 815. Athen. lib. 3, cap. 23, p. 104 et 105. Gesn. de loc. et de astac., etc. — [2] Athen. ibid. p. 90. Archestr. ibid. p. 92. — [3] Aristot. ibid. cap. 5, p. 822. Matron. ap. Athen. lib. 4, cap. 5, p. 135. — [4] Athen. ibid. p. 91. — [5] Id. ibid. p. 88. — [6] Demetr. scept. ap. Athen. p. 91. — [7] Athen. lib. 3, p. 60, 62, etc. — [8] Id. ibid. p. 67. — [9] Aristot. probl. sect. 20, t. 2, p. 774. — [10] Athen. lib. 14, p. 652. — [11] Dinon. ap. Athen. lib. 14, p. 652.

irritent l'appétit; celles que nous nommons colymbades [a] sont, par leur grosseur et par leur goût, plus estimées que celles des autres pays [1]. Les raisins connus sous le nom de nicostrate ne jouissent pas d'une moindre réputation [2]. L'art de greffer [3] procure aux poires et à la plupart de nos fruits les qualités que la nature leur avait refusées [4]. L'Eubée nous fournit de très-bonnes pommes [5], la Phénicie des dattes [6], Corinthe des coings, dont la douceur égale la beauté [7], et Naxos ces amandes si renommées dans la Grèce [8].

Le tour du parasite étant venu, nous redoublâmes d'attention. Il commença de cette manière :

Le pain que l'on sert sur nos tables, celui même que l'on vend au marché, est d'une blancheur éblouissante et d'un goût admirable [9]. L'art de le préparer fut, dans le siècle dernier, perfectionné en Sicile par Théarion [10]; il s'est maintenu parmi nous dans tout son éclat, et n'a pas peu contribué aux progrès de la pâtisserie. Nous avons

[a] Les Grecs d'Athènes les appellent encore aujourd'hui du même nom; et le grand seigneur les fait toutes retenir pour sa table (Spon, voyag. t. 2, p. 147). — [1] Athen. lib. 4, cap. 4, p. 133. — [2] Id. lib. 14, cap. 19, p. 654. — [3] Aristot. de plant. lib. 1, cap. 6, t. 1, p. 1016. — [4] Athen. ibid. p. 653. — [5] Hermipp. ap. Athen. lib. 1, cap. 21, p. 27. — [6] Id. ibid. p. 28. Antiphan. ibid. p. 47. — [7] Athen. lib. 3, p. 82. — [8] Id. ibid. p. 52. — [9] Archestr. et Antiph. ap. Athen. lib. 3, p. 112. — [10] Plat. in Gorg. t. 1, p. 518.

aujourd'hui mille moyens pour convertir toutes sortes de farines en une nourriture aussi saine qu'agréable. Joignez à la farine de froment un peu de lait, d'huile et de sel, vous aurez ces pains si délicats dont nous devons la connaissance aux Cappadociens [1]. Pétrissez-la avec du miel, réduisez votre pâte en feuilles minces et propres à se rouler à l'aspect du brasier, vous aurez ces gâteaux qu'on vient de vous offrir et que vous avez trempés dans le vin [a]; mais il faut les servir tout brûlans [2]. Ces globules si doux et si légers, qui les ont suivis de près [3], se font dans la poêle avec de la farine de sésame, du miel et de l'huile [b]. Prenez de l'orge mondé, brisez les grains dans un mortier, mettez-en la farine dans un vase, versez-y de l'huile, remuez cette bouillie pendant qu'elle cuit lentement sur le feu, nourrissez-la par intervalles avec du jus de poularde, ou de chevreau, ou d'agneau; prenez garde surtout qu'elle ne se répande au-dehors, et, quand elle est au juste degré de cuisson, servez [4]. Nous avons des gâteaux faits simplement avec du lait et du miel [5]; d'autres où l'on joint au miel la

[1] Athen. lib. 3, cap. 28, p. 113. — [a] C'étaient des espèces d'oublies (Casaub. in Athen. p. 131). — [2] Antidot ap. Athen. lib. 3, cap. 25, p. 109. — [3] Athen. lib 14, cap. 14, p. 646. — [b] Espèce de beignets. — [4] Athen. lib. 3, cap. 36, p. 126. Casaub. in Athen. p. 151. — [5] Eupol. ap. Athen. lib. 14, cap. 14, p. 646.

farine de sésame, et le fromage ou l'huile [1]. Nous en avons enfin dans lesquels on renferme des fruits de différentes espèces [2]. Les pâtés de lièvre sont dans le même genre [3], ainsi que les pâtés de bec-figues et de ces petits oiseaux qui voltigent dans les vignes [4].

En prononçant ces mots, Philonide s'empara d'une tourte de raisins et d'amandes [5] qu'on venait d'apporter, et ne voulut plus reprendre son discours.

Notre attention ne fut pas long-temps suspendue. Théotime prit aussitôt la parole.

Quantité d'auteurs, dit-il, ont écrit sur l'art de la cuisine, sur le premier des arts, puisque c'est celui qui procure des plaisirs plus fréquens et plus durables. Tels sont Mithæcus, qui nous a donné le Cuisinier sicilien [6]; Numénius d'Héraclée, Hégémon de Thasos, Philoxène de Leucade [7], Actidès de Chio, Tyndaricus de Sicyone [8]. J'en pourrais citer plusieurs autres, car j'ai tous leurs ouvrages dans ma bibliothéque, et celui que je préfère à tous est la Gastronomie d'Archestrate. Cet auteur, qui fut l'ami d'un des fils de

[1] Athen. lib. 14, cap. 14, p. 646. — [2] Id. ibid. p. 648. Poll. lib. 6, cap. 11, § 78. — [3] Telecl. ap. Athen. lib. 14, cap. 14, p. 647 et 648. — [4] Poll. ibid. — [5] Id. ibid. — [6] Plat. in Gorg. t. 1, p. 518. — [7] Athen. lib. 1, cap. 5, p. 5. — [8] Id. lib. 14, cap. 23, p. 662. Poll. ibid. cap. 10, § 71.

Périclès [1], avait parcouru les terres et les mers pour connaître par lui-même ce qu'elles produisent de meilleur [2]. Il s'instruisait dans ses voyages, non des mœurs des peuples, dont il est inutile de s'instruire, puisqu'il est impossible de les changer, mais il entrait dans les laboratoires où se préparent les délices de la table, et il n'eut de commerce qu'avec les hommes utiles à ses plaisirs. Son poëme est un trésor de lumières, et ne contient pas un vers qui ne soit un précepte.

C'est dans ce code que plusieurs cuisiniers ont puisé les principes d'un art qui les a rendus immortels [3], qui depuis long-temps s'est perfectionné en Sicile et dans l'Élide [4], que parmi nous Thimbron a porté au plus haut point de sa gloire [5]. Je sais que ceux qui l'exercent ont souvent, par leurs prétentions, mérité d'être joués sur notre théâtre [6]; mais s'ils n'avaient pas l'enthousiasme de leur profession, ils n'en auraient pas le génie.

Le mien, que j'ai fait venir tout récemment de Syracuse, m'effrayait l'autre jour par le détail des qualités et des études qu'exige son emploi. Après m'avoir dit en passant que Cadmus, l'aïeul de Bacchus, le fondateur de Thèbes, commença

[1] Athen. lib. 5, cap. 20, p. 220. — [2] Id. lib 7, cap. 5, p. 278. — [3] Id. ibid. p. 293. — [4] Id. lib. 14, p. 661. — [5] Id. lib. 7, p. 293. — [6] Damox. ap. Athen. lib. 3, cap. 21, p. 101. Philem. ibid lib. 7, cap. 19, p. 288. Hegesand. ibid. p. 290.

par être cuisinier du roi de Sidon [1] : Savez-vous, ajouta-t-il, que pour remplir dignement mon ministère, il ne suffit pas d'avoir des sens exquis et une santé à toute épreuve [2], mais qu'il faut encore réunir les plus grands talens aux plus grandes connaissances [3]? Je ne m'occupe point des viles fonctions de votre cuisine; je n'y parais que pour diriger l'action du feu, et voir l'effet de mes opérations. Assis, pour l'ordinaire, dans une chambre voisine, je donne des ordres qu'exécutent des ouvriers subalternes [4]; je médite sur les productions de la nature. Tantôt je les laisse dans leur simplicité; tantôt je les déguise ou les assortis suivant des proportions nouvelles, et propres à flatter votre goût. Faut-il, par exemple, vous donner un cochon de lait, ou une grosse pièce de bœuf? je me contente de les faire bouillir [5]. Voulez-vous un lièvre excellent? s'il est jeune, il n'a besoin que de son mérite pour paraître avec distinction; je le mets à la broche, et je vous le sers tout saignant [6] : mais c'est dans la finesse des combinaisons que ma science doit éclater.

Le sel, le poivre, l'huile, le vinaigre et le miel, sont les principaux agens que je dois mettre en

[1] Evemer. ap. Athen. lib. 14, cap. 22, p. 658. — [2] Poseid. ibid. lib. 14, p. 661. — [3] Damox. ibid. lib. 3, cap. 22, p. 102. — [4] Id. ibid. — [5] Athen. lib. 2, p. 63; lib. 9, p. 375. — [6] Archæst. ap. Athen. lib. 9, p. 375.

œuvre; et l'on n'en saurait trouver de meilleurs dans d'autres climats. Votre huile est excellente [1], ainsi que votre vinaigre de Décélie [2] : votre miel du mont Hymette [3] mérite la préférence sur celui de Sicile même. Outre ces matériaux, nous employons dans les ragoûts [4] les œufs, le fromage, le raisin sec, le silphium, le persil, le sésame, le cumin, les câpres, le cresson, le fenouil, la menthe, la coriandre, les carottes, l'ail, l'ognon, et ces plantes aromatiques dont nous faisons un si grand usage; telles que l'origan [a], et l'excellent thym du mont Hymette [5]. Voilà, pour ainsi dire, les forces dont un artiste peut disposer, mais qu'il ne doit jamais prodiguer. S'il me tombe entre les mains un poisson dont la chair est ferme, j'ai soin de le saupoudrer de fromage râpé, et de l'arroser de vinaigre; s'il est délicat, je me contente de jeter dessus une pincée de sel et quelques gouttes d'huile [6] : d'autres fois, après l'avoir orné de feuilles d'origan, je l'enveloppe dans une feuille de figuier, et le fais cuire sous les cendres [7].

Il n'est permis de multiplier les moyens que dans les sauces ou ragoûts. Nous en connaissons

[1] Spon, voyag. t. 2, p. 146. — [2] Athen. lib. 2, cap. 26, p. 67. — [3] Antiphan. ap. Athen. lib. 3, cap. 2, p. 74. Spon, ibid. p. 130. — [4] Athen. lib. 3, cap. 26, p. 68. Poll. lib. 6, cap. 10, § 66. — [a] Espèce de marjolaine sauvage. — [5] Antiphan. ap. Athen. lib. 1, p. 28. — [6] Archestr. ap. Athen. lib. 7, cap. 20, p. 321. — [7] Id. ibid. cap. 5, p. 278.

de plusieurs espèces, les unes piquantes, et les autres douces. Celles qu'on peut servir avec tous les poissons bouillis ou rôtis [1] est composée de vinaigre, de fromage râpé, d'ail, auquel on peut joindre du poireau et de l'ognon hachés menu [2]. Quand on la veut moins forte, on la fait avec de l'huile, des jaunes d'œufs, des poireaux, de l'ail et du fromage [3] : si vous la désirez encore plus douce, vous emploîrez le miel, les dattes, le cumin, et d'autres ingrédiens de même nature [4]. Mais ces assortimens ne doivent point être abandonnés au caprice d'un artiste ignorant.

Je dis la même chose des farces que l'on introduit dans le corps d'un poisson. Tous savent qu'il faut l'ouvrir, et qu'après en avoir ôté les arêtes, on peut le remplir de silphium, de fromage, de sel et d'origan [5] : tous savent aussi qu'un cochon peut être farci avec des grives, des bec-figues, des jaunes d'œufs, des huîtres, et plusieurs sortes de coquillages [6]; mais soyez sûr qu'on peut diversifier ces mélanges à l'infini, et qu'il faut de longues et profondes recherches pour les rendre aussi agréables au goût qu'utiles à la santé : car mon art tient à toutes les

[1] Anan. ap. Athen. lib. 7, p. 282. — [2] Schol. Aristoph. in vesp. v. 62. Dalech. not. in Athen. p. 747 et 750. — [3] Schol. Aristoph. in equit. v. 768. — [4] Hesych. in Ὑποτύρμα. — [5] Alex. ap. Athen. lib. 7, p. 322. — [6] Athen. lib. 4, p. 129.

sciences [a], et plus immédiatement encore à la médecine. Ne dois-je pas connaître les herbes qui, dans chaque maison, ont le plus de sève et de vertu? Exposerai-je en été sur votre table un poisson qui ne doit y paraître qu'en hiver? Certains alimens ne sont-ils pas plus faciles à digérer dans certains temps, et n'est-ce pas de la préférence qu'on donne aux uns sur les autres que viennent la plupart des maladies qui nous affligent [1]?

A ces mots, le médecin Nicoclès, qui dévorait en silence et sans distinction tout ce qui se présentait sous sa main, s'écrie avec chaleur: Votre cuisinier est dans les vrais principes. Rien n'est si essentiel que le choix des alimens; rien ne demande plus d'attention. Il doit se régler d'abord sur la nature du climat, sur les variations de l'air et des saisons, sur les différences du tempérament et de l'âge [2]; ensuite sur les facultés plus ou moins nutritives qu'on a reconnues dans les diverses espèces de viandes, de poissons, de légumes et de fruits. Par exemple, la chair de bœuf est forte et difficile à digérer; celle de veau

[a] On peut comparer les propos que les comiques grecs mettent dans la bouche des cuisiniers de leur temps à ceux que Montaigne rapporte, en peu de mots, du maître d'hôtel du cardinal Caraffe, liv. 1, chap. 51. — [1] Nicom. ap. Athen. lib. 7, cap. 11, p. 291. — [2] Hippocr. de diæt. lib. 3, cap. 1, etc. t. 1, p. 241.

l'est beaucoup moins : de même, celle d'agneau est plus légère que celle de brebis, et celle de chevreau que celle de chèvre [1]. La chair de porc, ainsi que celle de sanglier, dessèche, mais elle fortifie, et passe aisément. Le cochon de lait est pesant. La chair de lièvre est sèche et astringente [2]. En général, on trouve une chair moins succulente dans les animaux sauvages que dans les domestiques, dans ceux qui se nourrissent de fruits que dans ceux qui se nourrissent d'herbes, dans les mâles que dans les femelles, dans les noirs que dans les blancs, dans ceux qui sont velus que dans ceux qui ne le sont pas. Cette doctrine est d'Hippocrate [3].

Chaque boisson a de même ses propriétés. Le vin est chaud et sec : il a dans ses principes quelque chose de purgatif [4]. Les vins doux montent moins à la tête [5]; les rouges sont nourrissans; les blancs, apéritifs; les clairets, secs et favorables à la digestion [6]. Suivant Hippocrate, les vins nouveaux sont plus laxatifs que les vieux, parce qu'ils approchent plus de la nature du moût [7]; les aromatiques sont plus nourrissans que les autres [8]; les vins rouges et moelleux.....

[1] Hippocr. de diæt. lib. 2, p. 219, § 15. — [2] Id. ibid. lib. 2, p. 220. — [3] Id. ibid. p. 222, § 20. — [4] Id. ibid. p. 223, § 22. — [5] Diocl. et Praxag. ap. Athen. lib. 1, p. 32. — [6] Mnesith. ap. Athen. ibid. — [7] Hippocr. ibid. p. 224. — [8] Id. ibid. p. 223.

Nicoclès allait continuer; mais Dinias l'interrompant tout à coup : Je ne me règle pas sur de pareilles distinctions, lui dit-il; mais je bannis de ma table les vins de Zacynthe et de Leucade, parce que je les crois nuisibles, à cause du plâtre qu'on y mêle [1]. Je n'aime pas celui de Corinthe, parce qu'il est dur [2]; ni celui d'Icare, parce qu'outre ce défaut il a celui d'être fumeux [3]. Je fais cas du vin vieux de Corcyre, qui est très-agréable [4], et du vin blanc de Mendé, qui est très-délicat [5]. Archiloque comparait celui de Naxos au nectar [6]; c'est celui de Thasos que je compare à cette liqueur divine [7]. Je le préfère à tous, excepté à celui de Chio, quand il est de la première qualité; car il y en a de trois sortes [8].

Nous aimons en Grèce les vins doux et odoriférans [9]. En certains endroits, on les adoucit en jetant dans le tonneau de la farine pétrie avec du miel [10]; presque partout on y mêle de l'origan [11], des aromates, des fruits et des fleurs. J'aime, en ouvrant un de mes tonneaux, qu'à l'instant

[1] Athen. lib. 1, cap. 25, p. 33. Eustath. in Homer. odyss. lib. 7, t. 3, p. 1573, lin. 25. — [2] Alex. ap. Athen. lib. 1, p. 30. — [3] Id. ibid. — [4] Id. ibid. p. 33. — [5] Id. ibid. p. 29. — [6] Id. ibid. p. 30. — [7] Aristoph. in Plut. v. 1022. Schol. ibid. Id. in Lysistr. v. 196. Spanh. in Plut. Aristoph. v. 545. Plin. lib. 34, cap. 7, p. 717. — [8] Athen. ibid. p. 32. Hermip. ibid. p. 29. — [9] Athen. ibid. p. 30. — [10] Theophr. ap. Athen. p. 32. — [11] Aristot. problem. sect. 20, t. 2, p. 776. Spanh. in Plut. Aristoph. v. 809.

l'odeur des violettes et des roses s'exhale dans les airs et remplisse mon cellier[1]; mais je ne veux pas qu'on favorise trop un sens au préjudice de l'autre. Le vin de Byblos en Phénicie surprend d'abord par la quantité de parfums dont il est pénétré. J'en ai une bonne provision; cependant je le mets fort au-dessous de celui de Lesbos, qui est moins parfumé, et qui satisfait mieux le goût[2]. Désirez-vous une boisson agréable et salutaire, associez des vins odoriférans et moelleux avec des vins d'une qualité opposée. Tel est le mélange du vin d'Erythrée avec celui d'Héraclée[3].

L'eau de mer mêlée avec le vin aide, dit-on, à la digestion, et fait que le vin ne porte point à la tête; mais il ne faut pas qu'elle domine trop. C'est le défaut des vins de Rhodes : on a su l'éviter dans ceux de Cos[4]. Je crois qu'une mesure d'eau de mer suffit pour cinquante mesures de vin, surtout si l'on choisit, pour faire ce vin, de nouveaux plants préférablement aux anciens[5].

De savantes recherches nous ont appris la manière de mélanger la boisson. La proportion la plus ordinaire du vin à l'eau est de deux à cinq, ou de un à trois[6]; mais avec nos amis, nous pré-

[1] Hermipp. ap. Athen. ibid. p. 29. — [2] Archestr. ibid. lib. 1, p. 29. — [3] Theophr. ibid. p. 32. — [4] Athen. lib. 1, p. 29. — [5] Phan. Eres. ap. Athen. p. 31. — [6] Hesiod. oper. v. 596. Athen. lib. 10, p. 426 et 430. Casaub. in Athen. ibid. cap. 7, p. 454. Spanh. in Plut. Aristoph. v. 1133.

férons la proportion contraire; et sur la fin du repas, nous oublions ces règles austères. Solon nous défendait le vin pur. C'est de toutes ses lois peut-être la mieux observée, grâces à la perfidie de nos marchands, qui affaiblissent cette liqueur précieuse[1]. Pour moi, je fais venir mon vin en droiture; et vous pouvez être assurés que la loi de Solon ne cessera d'être violée pendant tout ce repas.

En achevant ces mots, Dinias se fit apporter plusieurs bouteilles d'un vin qu'il conservait depuis dix ans, et qui fut bientôt remplacé par un vin encore plus vieux[2].

Nous bûmes alors presque sans interruption. Démocharès, après avoir porté différentes santés, prit une lyre; et pendant qu'il l'accordait, il nous entretint de l'usage où l'on a toujours été de mêler le chant aux plaisirs de la table. Autrefois, disait-il, tous les convives chantaient ensemble et à l'unisson[3]. Dans la suite, il fut établi que chacun chanterait à son tour[4], tenant à la main une branche de myrte ou de laurier. La joie fut moins bruyante à la vérité, mais elle fut moins vive. On la contraignit encore lorsqu'on associa

[1] Alex. ap. Athen. lib. 10, cap. 8, p. 431. — [2] Athen. lib. 13, p. 584 et 585. — [3] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 9, p. 324. — [4] Athen. lib. 15, cap. 14, p. 694. Dicæarch. ap. schol. Aristoph. in ran. v. 1337.

la lyre à la voix [1] : alors plusieurs convives furent obligés de garder le silence. Thémistocle mérita autrefois des reproches pour avoir négligé ce talent; de nos jours, Épaminondas a obtenu des éloges pour l'avoir cultivé [2]. Mais dès qu'on met trop de prix à de pareils agrémens, ils deviennent une étude; l'art se perfectionne aux dépens du plaisir, et l'on ne fait plus que sourire au succès.

Les chansons de table ne renfermèrent d'abord que des expressions de reconnaissance, ou des leçons de sagesse. Nous y célébrions et nous y célébrons encore les dieux, les héros, et les citoyens utiles à leur patrie. A des sujets si graves on joignit ensuite l'éloge du vin; et la poésie, chargée de le tracer avec les couleurs les plus vives, peignit en même temps cette confusion d'idées, ces mouvemens tumultueux qu'on éprouve avec ses amis à l'aspect de la liqueur qui pétille dans les coupes. De là, tant de chansons bachiques semées de maximes, tantôt sur le bonheur et sur la vertu, tantôt sur l'amour et sur l'amitié. C'est en effet à ces deux sentimens que l'âme se plaît à revenir quand elle ne peut plus contenir la joie qui la pénètre.

Plusieurs auteurs se sont exercés dans ce genre

[1] Plut. sympos. lib. 1, quæst. 1, t. 2, p. 615. — [2] Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234.

de poésie; quelques-uns s'y sont distingués; Alcée et Anacréon l'ont rendu célèbre. Il n'exige point d'effort, parce qu'il est ennemi des prétentions. On peut employer, pour louer les dieux et les héros, la magnificence des expressions et des idées; mais il n'appartient qu'au délire et aux grâces de peindre le sentiment et le plaisir.

Livrons-nous au transport que cet heureux moment inspire, ajouta Démocharès; chantons tous ensemble ou tour à tour, et prenons dans nos mains des branches de laurier ou de myrte [1].

Nous exécutâmes aussitôt ses ordres; et après plusieurs chansons assorties à la circonstance, tout le chœur entonna celle d'Harmodius et d'Aristogiton [2] [a]. Démocharès nous accompagnait par intervalles; mais, saisi tout à coup d'un nouvel enthousiasme, il s'écrie : Ma lyre rebelle se refuse à de si nobles sujets; elle réserve ses accords pour le chantre du vin et des amours. Voyez comme, au souvenir d'Anacréon, ces cordes frémissent et rendent des sons plus harmonieux. O mes amis! que le vin coule à grands flots; unissez vos voix à la mienne, et prêtez-vous à la variété des modulations.

Buvons, chantons Bacchus; il se plaît à nos

[1] Schol. Aristoph. in nub. v. 1367; id. in vesp. v. 1217. — [2] Athen. lib. 15, cap. 15, p. 695. — [a] On la chantait souvent dans les repas : je l'ai rapportée dans la note IV de l'introduction.

danses, il se plaît à nos chants; il étouffe l'envie, la haine et les chagrins [1] : aux grâces séduisantes [2], aux amours enchanteurs il donna la naissance. Aimons, buvons, chantons Bacchus.

L'avenir n'est point encore; le présent n'est bientôt plus : le seul instant de la vie est l'instant où l'on jouit [3]. Aimons, buvons, chantons Bacchus.

Sages dans nos folies [4], riches de nos plaisirs, foulons aux pieds la terre et ses vaines grandeurs [5]; et dans la douce ivresse que des momens si beaux font couler dans nos âmes, buvons, chantons Bacchus.

Cependant nous entendîmes un grand bruit à la porte, et nous vîmes entrer Calliclès, Nicostrate, et d'autres jeunes gens qui nous amenaient des danseuses et des joueuses de flûte avec lesquelles ils avaient soupé [6]. Aussitôt la plupart des convives sortirent de table et se mirent à danser; car les Athéniens aiment cet exercice avec tant de passion, qu'ils regardent comme une impolitesse de ne pas s'y livrer quand l'occasion l'exige [7]. Dans le même temps on apporta plusieurs hors-

[1] Anacr. od. 26, 39, 42, etc. — [2] Id. od. 41. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 3, p. 11. — [3] Anacr. od. 4, 15, 24, etc. — [4] Id. od. 48. — [5] Id. od. 26. — [6] Plat. in conv. t. 3, p. 212; id. in Protag. t. 1, p. 347. — [7] Alex. ap. Athen. lib. 4, cap. 4, p. 134. Theophr. charact. cap. 15.

d'œuvres propres à exciter l'appétit, tels que des cercopes [a] et des cigales [1], des raves coupées par morceaux et confites au vinaigre et à la moutarde [2], des pois chiches rôtis [3], des olives qu'on avait tirées de leur saumure [4].

Ce nouveau service, accompagné d'une nouvelle provision de vin et de coupes plus grandes que celles dont on s'était servi d'abord [5], annonçait des excès qui furent heureusement réprimés par un spectacle inattendu. A l'arrivée de Callicles, Théotime était sorti de la salle. Il revint, suivi de joueurs de gobelets et de ces farceurs qui, dans les places publiques, amusent la populace par leurs prestiges [6].

On desservit un moment après. Nous fîmes des libations en l'honneur du Bon Génie et de Jupiter Sauveur [7]; et après que nous eûmes lavé nos mains dans une eau où l'on avait mêlé des odeurs [8], nos baladins commencèrent leurs tours. L'un arrangeait sous des cornets un certain nombre de coquilles ou de petites boules, et, sans découvrir son jeu, il les faisait paraître ou disparaître à son

[a] Petit animal semblable à la cigale (Athen. p. 133). — [1] Aristoph. ap. Athen. lib. 4, p. 133. — [2] Athen. ibid. Aristot. hist. animal. lib. 5, cap. 30, t. 1, p. 856. — [3] Schol. Aristoph. in eccles. v. 45. — [4] Athen. ibid. p. 133. — [5] Diog. Laert. lib. 1, § 104. Casaub. in Theophr. cap. 4, p. 39. — [6] Plat. de leg. lib. 2, t. 2, p. 658. Athen. lib. 4, cap. 1, p. 129. — [7] Aristoph. in av. v. 1212. Schol. ejusd. in pac. v. 299. — [8] Athen. lib. 9, cap. 18, p. 409.

gré [1]. Un autre écrivait ou lisait en tournant avec rapidité sur lui-même [2]. J'en vis dont la bouche vomissait des flammes, ou qui marchaient la tête en bas, appuyés sur leurs mains, et figurant avec leurs pieds les gestes des danseurs [3]. Une femme parut tenant à la main douze cerceaux de bronze: dans leur circonférence roulaient plusieurs petits anneaux de même métal: elle dansait, jetant en l'air et recevant successivement les douze cerceaux [4]. Une autre se précipitait au milieu de plusieurs épées nues [5]. Ces jeux, dont quelques-uns m'intéressaient sans me plaire, s'exécutaient presque tous au son de la flûte. Il fallait, pour y réussir, joindre la grâce à la précision des mouvemens.

[1] Casaub. in Athen. lib. 1, cap. 15; lib. 4, cap. 1. — [2] Xenoph. in conv. p. 893. — [3] Herodot. lib. 6, cap. 129. — [4] Xenoph. ibid. p. 876. Caylus, recueil d'antiquit. t. 1, p. 202. — [5] Xenoph. ibid. Athen. lib. 4, p. 129. Paciaud. de athlet. Κυβιστ. § 5, p. 18.

FIN DU CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

NOTES.

NOTE I, CHAP. I.

Sur les priviléges que Leucon et les Athéniens s'étaient mutuellement accordés. (Page 6.)

AFIN que ces priviléges fussent connus des commerçans, on les grava sur trois colonnes, dont la première fut placée au Pirée, la seconde au Bosphore de Thrace, la troisième au Bosphore cimmérien, c'est-à-dire, au commencement, au milieu, à la fin de la route que suivaient les vaisseaux marchands des deux nations[1].

NOTE II, CHAP. III.

Sur Sapho. (Page 64.)

L'ENDROIT où la chronique de Paros parle de Sapho est presque entièrement effacé sur le marbre[2]; mais on y lit distinctement qu'elle prit la fuite, et s'embarqua pour la Sicile. Ce ne fut donc pas, comme on l'a dit, pour suivre Phaon qu'elle alla dans cette île. Il est à présumer qu'Alcée l'engagea dans la conspiration contre Pittacus, et qu'elle fut bannie de Mitylène en même temps que lui et ses partisans.

NOTE III, CHAP. III.

Sur l'Ode de Sapho. (Page 67.)

EN lisant cette traduction libre, que je dois à l'amitié de M. l'abbé Delille, on s'apercevra aisément qu'il a cru devoir profiter de celle de Boileau, et qu'il ne s'est proposé autre

[1] Demosth. in Leptin. p. 546. — [2] Marm. oxon. epoch. 37.

chose que de donner une idée de l'espèce de rhythme que Sapho avait inventé, ou du moins fréquemment employé. Dans la plupart de ses ouvrages, chaque strophe était composée de trois vers hendécasyllabes, c'est-à-dire, de onze syllabes, et se terminait par un vers de cinq syllabes.

NOTE IV, CHAP. V.

Sur Épaminondas. (Page 82.)

CLÉARQUE de Solos, cité par Athénée[1], rapportait un fait propre à jeter des soupçons sur la pureté des mœurs d'Épaminondas; mais ce fait, à peine indiqué, contredirait les témoignages de toute l'antiquité, et ne pourrait nullemnt s'allier avec les principes sévères dont ce grand homme ne s'était point départi dans les circonstances même les plus critiques.

NOTE V, CHAP. IX.

Sur le temps où l'on célébrait les grandes Fêtes de Bacchus. (Page 163.)

ON présume que les grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville, commençaient le 12 du mois élaphébolion[2]. Dans la deuxième année de la cent quatrième olympiade, année dont il s'agit ici, le 12 du mois élaphébolion tomba au 8 avril de l'année julienne proleptique 362 avant Jésus-Christ.

NOTE VI, CHAP. XII.

Sur le plan d'Athènes. (Page 203.)

J'AI cru devoir mettre sous les yeux du lecteur l'esquisse d'un plan d'Athènes, relatif au temps où je place le voyage

[1] Athen. lib. 13, cap. 6, p. 590. — [2] Dodwell. de cycl. p. 298; id. annal. thucyd. p. 165. Corsin. fast. attic. t. 2, p. 326 et 385.

du jeune Anacharsis. Il est très-imparfait, et je suis fort éloigné d'en garantir l'exactitude.

Après avoir comparé ce que les anciens auteurs ont dit sur la topographie de cette ville, et ce que les voyageurs modernes ont cru découvrir dans ses ruines, je me suis borné à fixer, le mieux que j'ai pu, la position de quelques monumens remarquables. Pour y parvenir, il fallait d'abord déterminer dans quel quartier se trouvait la place publique que les Grecs nommaient Agora, c'est-à-dire, marché.

Dans toutes les villes de la Grèce, il y avait une principale place décorée de statues, d'autels, de temples et d'autres édifices publics, entourée de boutiques, couverte, en certaines heures de la journée, des provisions nécessaires à la subsistance du peuple. Les habitans s'y rendaient tous les jours. Les vingt mille citoyens d'Athènes, dit Démosthène [1], ne cessent de fréquenter la place, occupés de leurs affaires ou de celles de l'état.

Parmi les anciens auteurs, j'ai préféré les témoignages de Platon, de Xénophon, de Démosthène, d'Eschine, qui vivaient à l'époque que j'ai choisie. Si Pausanias [2] paraît ne pas s'accorder entièrement avec eux, j'avertis qu'il s'agit ici de la place qui existait de leur temps, et non de celle dont il a parlé. Je ferais la même réponse à ceux qui m'opposeraient des passages relatifs à des temps trop éloignés de mon époque.

Place publique, ou Agora. Sa position est déterminée par les passages suivans. Eschine dit [3] : « Transportez-vous » en esprit au Pœcile (c'était un célèbre portique); car c'est » dans la place publique que sont les monumens de vos grands » exploits. » Lucien introduit plusieurs philosophes dans un de ses dialogues [4], et fait dire à Platon : » Il n'est pas nécessaire

[1] Demosth. in Aristog. p. 836. — [2] Pausan. lib. 1. — [3] Æschin. in Ctesiph. p. 458. — [4] Lucian. in piscat. t. 1, p. 581.

» d'aller à la maison de cette femme (la Philosophie). A son » retour de l'Académie, elle viendra, suivant sa coutume, » au Céramique, pour se promener au Pœcile » ..... « A la » prise d'Athènes par Sylla, dit Plutarque [1], le sang versé » dans la place publique inonda le Céramique, qui est au- » dedans de la porte Dipyle ; et plusieurs assurent qu'il sortit » par la porte, et se répandit dans le faubourg. »

Il suit de là, 1° que cette place était dans le quartier du Céramique ; 2° qu'elle était près de la porte Dipyle ; c'est celle par où l'on allait à l'Académie ; 3° que le Pœcile était dans la place.

Eschine, dans l'endroit que je viens de citer, fait entendre clairement que le Métroon se trouvait dans la place. C'était une enceinte et un temple en l'honneur de la mère des dieux. L'enceinte renfermait aussi le palais du sénat ; et cela est confirmé par plusieurs passages [2].

Après le Métroon, j'ai placé les monumens indiqués tout de suite par Pausanias [3], comme le Tholus, les statues des Éponymes, etc. J'y ai mis, avec Hérodote [4], le temple d'Éacus ; et, d'après Démosthène [5], le Léocorion, temple construit en l'honneur de ces filles de Léos, qui se sacrifièrent autrefois pour éloigner la peste.

Portique du Roi. Je l'ai placé dans un point où se réunissaient deux rues qui conduisaient à la place publique : la première est indiquée par Pausanis [6], qui va de ce portique au Métroon ; la seconde, par un ancien auteur [7], qui dit

[1] Plut. in Syll. t. 1, p. 460. — [2] Æschin. ibid. Plut. X rhet. vit. t. 2, p. 842. Suid. in Μήτραγ. Harpocr. in Κάτοδον. — [3] Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 12. — [4] Herodot. lib. 5, cap. 89. — [5] Demosth. in Konon. p. 1109 et 1113. — [6] Pausan. ibid. cap. 3. — [7] Ap. Harpocr. in Ἑρμαῖ.

positivement que, depuis la Pœcile et le Portique du Roi, c'est-à-dire, depuis l'un de ces portiques jusqu'à l'autre, on trouve plusieurs Hermès ou statues de Mercure terminées en gaîne.

Pœcile et Portique des Hermès. D'après ce dernier passage, j'ai mis le Pœcile au bout d'une rue qui va du Portique du Roi jusqu'à la place publique. Il occupe sur la place un des coins de la rue. Au coin opposé devait se trouver un édifice nommé tantôt Portique des Hermès, et tantôt simplement les Hermès[1]. Pour prouver qu'il était dans la place publique, deux témoignages suffiront. Mnésimaque disait dans une de ses comédies : « Allez-vous-en à l'Agora, aux » Hermès[2], »..... « En certaines fêtes, dit Xénophon[3], il » convient que les cavaliers rendent des honneurs aux temples » et aux statues qui sont dans l'Agora. Ils commenceront aux » Hermès, feront le tour de l'Agora, et reviendront aux » Hermès. » J'ai pensé, en conséquence, que ce portique devait terminer la rue où se trouvait une suite d'Hermès.

Le Pœcile était dans la place, du temps d'Eschine; il n'y était plus du temps de Pausanias, qui parle de ce portique avant que de se rendre à la place[4] : il s'était donc fait des changemens dans ce quartier. Je suppose qu'au siècle où vivait Pausanias, une partie de l'ancienne place était couverte de maisons; que, vers sa partie méridionale, il ne restait qu'une rue, où se trouvaient le sénat, le tholus, etc.; que sa partie opposée s'était étendue vers le nord, et que la Pœcile en avait été séparé par des édifices : car les changemens dont je parle n'avaient pas transporté la place dans un autre quar-

[1] Æschin. in Ctesiph. p. 458. Lys. in Pancl. p. 398. Demosth. in Leptin. p. 557. Meurs. Athen. attic. lib. 1. cap. 3. — [2] Mnesim. ap. Athen. lib. 9, cap. 15, p. 402. — [3] Xenoph. de mag. equit. p. 959. — [4] Pausan. lib. 1, cap. 15, p. 36; cap. 17, p. 39.

tier. Pausanias la met auprès du Pœcile; et nous avons vu que, du temps de Sylla, elle était encore dans le Céramique, auprès de la porte Dipyle.

A la faveur de cet arrangement, il est assez facile de tracer la route de Pausanias. Du Portique du Roi, il suit une rue qui se prolonge dans la partie méridionale de l'ancienne place; il revient par le même chemin; il visite quelques monumens qui sont au sud-ouest de la citadelle, tels qu'un édifice qu'il prend pour l'ancien Odéum (p. 20), l'Eleusinium (p. 35), etc. Il revient au Portique du Roi (p. 36), et, prenant par la rue des Hermès, il se rend d'abord au Pœcile, et ensuite à la place qui existait de son temps (p. 39), laquelle avait, suivant les apparences, fait partie de l'ancienne, ou du moins n'en était pas fort éloignée. J'attribuerais volontiers à l'empereur Adrien la plupart des changemens qu'elle avait éprouvés.

En sortant de l'Agora, Pausanias va au Gymnase de Ptolémée (p. 39), qui n'existait pas à l'époque dont il s'agit dans mon ouvrage; et de là au temple de Thésée, qui existe encore aujourd'hui. La distance de ce temple à l'un des points de la citadelle m'a été donnée par M. Foucherot, habile ingénieur, qui avait accompagné en Grèce M. le comte de Choiseul-Gouffier, et qui depuis, ayant visité une seconde fois les antiquités d'Athènes, a bien voulu me communiquer les lumières qu'il avait tirées de l'inspection des lieux.

J'ai suivi Pausanias jusqu'au Prytanée (p. 41). De là il m'a paru remonter vers le nord-est. Il y trouve plusieurs temples, ceux de Sérapis, de Lucine, de Jupiter Olympien (p. 42). Il tourne à l'est et parcourt un quartier qui, dans mon plan, est au-dehors de la ville, et qui de son temps y tenait, puisque les murailles étaient détruites. Il y visite les jardins de Vénus, le Cynosarge, le Lycée (p. 44). Il passe l'Ilissus, et va au Stade (p. 45 et 46).

Je n'ai pas suivi Pausanias dans cette route, parce que plusieurs des monumens qu'on y rencontrait étaient postérieurs à mon époque, et que les autres ne pouvaient entrer dans le plan de l'intérieur de la ville : mais je le prends de nouveau pour guide, lorsque, de retour au Prytanée, il se rend à la citadelle par la rue des Trépieds.

Rue des Trépieds. Elle était ainsi nommée, suivant Pausanias [1], parce qu'on y voyait plusieurs temples où l'on avait placé des trépieds de bronze en l'honneur des dieux. Quel fut le motif de ces consécrations? Des victoires remportées par les tribus d'Athènes aux combats de musique et de danse. Or, au pied de la citadelle, du côté de l'est, on a découvert plusieurs inscriptions qui font mention de pareilles victoires [2]. Ce joli édifice, connu maintenant sous le nom de Lanterne de Démosthène, faisait un des ornemens de la rue. Il fut construit en marbre, à l'occasion du prix décerné à la tribu Acamantide, sous l'archontat d'Évænète [3], l'an 335 avant J. C., un an après qu'Anacharsis eut quitté Athènes. Près de ce monument, fut trouvée, dans ces derniers temps, une inscription rapportée parmi celles de M. Chandler [4]. La tribu Pandionide y prescrivait d'élever dans la maison qu'elle possédait en cette rue une colonne pour un Athénien nommé Nicias, qui avait été son chorége, et qui avait remporté le prix aux fêtes de Bacchus et à celles qu'on nommait Thargélies. Il y était dit encore que désormais (depuis l'archontat d'Euclide, l'an 403 avant J. C.), on inscrirait sur la même colonne les noms de ceux de la tribu qui, en certaines fêtes

[1] Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46. — [2] Chandl. travels in Greece, p. 99; id. inscript. in not. p. xxvii. — [3] Spon, t. 2, p. 200. Whel. book. 5, p. 397. Le Roi, ruines de la Grèce, part. 1, p. 20. Stuart, antiq. of Athens, chapt. 4, p. 27. — [4] Chandl. inscript. part. 2, p. 49. Ibid. in not. p. xxii.

mentionnées dans le décret, remporteraient de semblables avantages.

D'après ce que je viens de dire, il est visible que la rue des Trépieds longeait le côté oriental de la citadelle.

Odéum de Périclès. Au bout de la rue dont je viens de parler, et avant que de parvenir au théâtre de Bacchus, Pausanias trouva un édifice dont il ne nous apprend pas la destination. Il observe seulement qu'il fut construit sur le modèle de la tente de Xerxès, et qu'ayant été brûlé pendant le siége d'Athènes par Sylla, il fut refait depuis [1]. Rapprochons de ce témoignage les notions que d'autres auteurs nous ont laissées sur l'ancien Odéum d'Athènes. Cette espèce de théâtre [2] fut élevé par Périclès [3], et destiné au concours des pièces de musique [4] : des colonnes de pierre ou de marbre en soutenaient le comble, qui était construit des antennes et des mâts enlevés aux vaisseaux des Perses [5], et dont la forme imitait celle de la tente de Xerxès [6]. Cette forme avait donné lieu à des plaisanteries. Le poëte Cratinus, dans une de ses comédies, voulant faire entendre que la tête de Périclès se terminait en pointe, disait que Périclès portait l'Odéum sur sa tête [7]. L'Odéum fut brûlé au siége d'Athènes par Sylla [8], et réparé bientôt après par Ariobarzane, roi de Cappadoce [9].

Par ces passages réunis de différens auteurs, on voit clairement que l'édifice dont parle Pausanias est le même que l'Odéum de Périclès; et par le passage de Pausanias, que

[1] Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 47. — [2] Suid. in Ὠιδ. Schol. Aristoph. in vesp. v. 1104. — [3] Plut. in Per. t. 1, p. 160. Vitruv. lib. 5, cap. 9. Suid. ibid. — [4] Hesych. in Ὠιδ. — [5] Vitruv. ibid. Theophr. charact. cap. 3. — [6] Plut. ibid. — [7] Cratin. ap. Plut. ibid. — [8] Appian. de bell. Mithrid. p. 331. — [9] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 23, hist. p. 189.

cet Odéum était placé entre la rue des Trépieds et le théâtre de Bacchus. Cette position est encore confirmée par l'autorité de Vitruve, qui met l'Odéum à la gauche du théâtre[1]. Mais Pausanias avait déjà donné le nom d'Odéum à un autre édifice. Je répondrai bientôt à cette difficulté.

Théatre de Bacchus. A l'angle sud-ouest de la citadelle existent encore les ruines d'un théâtre qu'on avait pris jusqu'à présent pour celui de Bacchus, où l'on représentait des tragédies et des comédies. Cependant M. Chandler[2] a placé le théâtre de Bacchus à l'angle sud-est de la citadelle; et j'ai suivi son opinion, fondé sur plusieurs raisons.

1° A l'inspection du terrain, M. Chandler a jugé qu'on avait autrefois construit un théâtre en cet endroit; et M. Foucherot a depuis vérifié le fait.

2° Pausanias[3] rapporte qu'au-dessus du théâtre on voyait de son temps un trépied dans une grotte taillée dans le roc; et, justement au-dessus de la forme théâtrale reconnue par M. Chandler, est une grotte creusée dans le roc, et convertie depuis en une église, sous le titre de *Panagia spiliotissa*, qu'on peut rendre par *Notre-Dame de la Grotte*. Observons que le mot *spiliotissa* désigne clairement le mot σπηλαίου, que Pausanias donne à la caverne. Voyez ce que les voyageurs ont dit de cette grotte[4]. Il est vrai qu'au-dessus du théâtre du sud-ouest sont deux espèces de niches; mais elles ne sauraient en aucune manière être confondues avec la grotte dont parle Pausanias.

3° Xénophon[5], en parlant de l'exercice de la cavalerie, qui se faisait au Lycée, ou plutôt auprès du Lycée, dit :

[1] Vitruv. lib. 5, cap. 9. — [2] Chandl. travels in Greece, p. 64. — [3] Pausan. lib. 1, cap. 21, p. 49. — [4] Whel. a journ. p. 368. Spon, t. 2, p. 97. Chandl. ibid. p. 62. — [5] Xenoph. de magn. equit. p. 959.

« Lorsque les cavaliers auront passé l'angle du théâtre qui » est à l'opposite, etc. » Donc le théâtre était du côté du Lycée.

4° J'ai dit que, dans les principales fêtes des Athéniens, des chœurs tirés de chaque tribu se disputaient le prix de la danse et de la musique; qu'on donnait à la tribu victorieuse un trépied qu'elle consacrait aux dieux; qu'au-dessous de cette offrande on gravait son nom, celui du citoyen qui avait entretenu le chœur à ses dépens, quelquefois celui du poëte qui avait composé les vers, ou de l'instituteur qui avait exercé les acteurs[1]. J'ai dit aussi que, du temps de Pausanias, il existait un trépied dans la grotte qui était au-dessus du théâtre. Aujourd'hui même on voit à l'entrée de cette grotte une espèce d'arc de triomphe, chargé de trois inscriptions tracées en différens temps, en l'honneur de deux tribus qui avaient remporté le prix[2]. Une de ces inscriptions est de l'an 320 avant J. C., et n'est postérieure que de quelques années au voyage d'Anacharsis.

Dès qu'on trouve à l'extrémité de la citadelle, du côté du sud-est, les monumens élevés pour ceux qui avaient été couronnés dans les combats que l'on donnait communément au théâtre[3], on est fondé à penser que le théâtre de Bacchus était placé à la suite de la rue des Trépieds, et précisément à l'endroit où M. Chandler le suppose. En effet, comme je le dis dans ce douzième chapitre, les trophées des vainqueurs devaient être auprès du champ de bataille.

Les auteurs qui vivaient à l'époque que j'ai choisie ne parlent que d'un théâtre : celui dont on voit les ruines à l'angle sud-ouest de la citadelle n'existait donc pas de leur

[1] Plut. in Themisth. t. 1, p. 114. — [2] Whel. a journ. p. 368. Le Roi, ruines de la Grèce, t. 2, p. 5. — [3] Demosth. in Mid. p. 606 et 612.

temps. Je le prends, avec M. Chandler, pour l'Odéum qu'Hérode, fils d'Atticus, fit construire environ 500 ans après, et auquel Philostrate donne le nom de théâtre[1]. « L'Odéum de Patras, dit Pausanias[2], serait le plus beau de » tous, s'il n'était effacé par celui d'Athènes, qui surpasse » tous les autres en grandeur et en magnificence. C'est Hé- » rode l'Athénien qui l'a fait après la mort et en l'honneur » de sa femme. Je n'en ai pas parlé dans ma description » de l'Attique, parce qu'il n'était pas commencé quand je » composai cet ouvrage. » Philostrate remarque aussi que le théâtre d'Hérode était un des plus beaux ouvrages du monde[3].

M. Chandler suppose que l'Odéum ou théâtre d'Hérode avait été construit sur les ruines de l'Odéum de Périclès; je ne puis être de son avis. Pausanias, qui place ailleurs ce dernier édifice, ne dit pas, en parlant du premier, qu'Hérode le rebâtit, mais qu'il le fit, ἐποίησεν. Dans la supposition de M. Chandler, l'ancien Odéum aurait été à droite du théâtre de Bacchus, tandis que, suivant Vitruve, il était à gauche[4]. Enfin j'ai fait voir plus haut que l'Odéum de Périclès était à l'angle sud-est de la citadelle.

On conçoit à présent pourquoi Pausanias, en longeant le côté méridional de la citadelle, depuis l'angle sud-est, où il a vu le théâtre de Bacchus, ne parle ni de l'Odéum ni d'aucune espèce de théâtre : c'est qu'en effet il n'y en avait point dans l'angle sud-ouest quand il fit son premier livre, qui traite de l'Attique.

PNYX. Sur une colline peu éloignée de la citadelle on voit encore les restes d'un monument qu'on a pris tantôt pour

[1] Philostr. de vit. sophist. in Herod. lib. 2, p. 551. — [2] Pausan. lib. 7, cap. 20, p. 574. — [3] Philostr. ibid. — [4] Vitruv. lib. 5, cap. 9.

l'Aréopage[1], tantôt pour le Pnyx[2], d'autres fois pour l'Odéum[3]. C'est un grand espace dont l'enceinte est en partie pratiquée dans le roc, et en partie formée de gros quartiers de pierres taillées en pointes de diamant. Je le prends, avec M. Chandler, pour la place du Pnyx[4], où le peuple tenait quelquefois ses assemblées. En effet, le Pnyx était entouré d'une muraille[5]; il se trouvait en face de l'Aréopage[6] : de ce lieu on pouvait voir le port du Pirée[7]. Tous ces caractères conviennent au monument dont il s'agit. Mais il en est un encore plus décisif : « Quand le peuple est assis sur ce rocher, » dit Aristophane, etc. [8]; » et c'est du Pnyx qu'il parle. J'omets d'autres preuves qui viendraient à l'appui de celle-là.

Cependant Pausanias paraît avoir pris ce monument pour l'Odéum. Qu'en doit-on conclure? que de son temps le Pnyx, dont il ne parle pas, avait changé de nom, parce que le peuple ayant cessé de s'y assembler, on y avait établi le concours des musiciens. En rapprochant toutes les notions qu'on peut avoir sur cet article, on en conclura que ce concours se fit d'abord dans un édifice construit à l'angle sud-est de la citadelle ; c'est l'Odéum de Périclès : ensuite dans le Pnyx ; c'est l'Odéum dont parle Pausanias : enfin sur le théâtre, dont il reste encore une partie à l'angle sud-ouest de la citadelle; c'est l'Odéum d'Hérode, fils d'Atticus.

Temple de Jupiter Olympien. Au nord de la citadelle subsistent encore des ruines magnifiques qui ont fixé l'attention des voyageurs. Quelques-uns[9] ont cru y reconnaître les restes

[1] Spon, voyag. t. 2, p. 116. — [2] Chandl. travels in Greece, chap. 13, p. 68. — [3] Whel. book. 5, p. 382. Le Roi, ruines de la Grèce, t. 1, p. 18. — [4] Philochor. ap. schol. Aristoph. in av. v. 998. [5] Id. ibid. — [6] Lucian. in bis accus. t. 2, p. 801. — [7] Plut. in Themisth. t. 1, p. 121. — [8] Aristoph. in equit. v. 751. — [9] Whel. ibid. p. 392. Spon. voyag. t. 2, p. 108.

de ce superbe temple de Jupiter Olympien que Pisistrate avait commencé, qu'on tenta plus d'une fois d'achever, dont Sylla fit transporter les colonnes à Rome, et qui fut enfin rétabli par Adrien[1]. Ils s'étaient fondés sur le récit de Pausanias, qui semble en effet indiquer cette position[2] : mais Thucydide[3] dit formellement que ce temple était au sud de la citadelle; et son témoignage est accompagné de détails qui ne permettent pas d'adopter la correction que Valla et Paulmier proposent de faire au texte de Thucydide. M. Stuart[4] s'est prévalu de l'autorité de cet historien pour placer le temple de Jupiter Olympien au sud-est de la citadelle, dans un endroit où existent encore de grandes colonnes que l'on appelle communément Colonnes d'Adrien. Son opinion a été combattue par M. Le Roi[5], qui prend pour un reste du Panthéon de cet empereur les colonnes dont il s'agit. Malgré la déférence que j'ai pour les lumières de ces deux savans voyageurs, j'avais d'abord soupçonné que le temple de Jupiter Olympien, placé par Thucydide au sud de la citadelle, était un vieux temple qui, suivant une tradition rapportée par Pausanias[6], fut, dans les plus anciens temps, élevé par Deucalion, et que celui de la partie du nord avait été fondé par Pisistrate. De cette manière, on concilierait Thucydide avec Pausanias; mais, comme il en résulterait de nouvelles difficultés, j'ai pris le parti de tracer au hasard dans mon plan un temple de Jupiter Olympien au sud de la citadelle.

M. Stuart a pris les ruines qui sont au nord pour les restes du Pœcile[7]; mais je crois avoir prouvé que ce célèbre

[1] Meurs. Athen. attic. lib. 1, cap. 10. — [2] Pausan. lib. 1, cap. 18, p. 42. — [3] Thucyd. lib. 2, cap. 15. — [4] Stuart, antiq. of Athens, chap. 5, p. 38. — [5] Le Roi, ruines de la Grèce, t. 2, p. 21. — [6] Pausan. ibid. p. 43. — [7] Stuart, ibid. p. 40.

portique tenait à la place publique, située auprès de la porte Dipyle. D'ailleurs, l'édifice dont ces ruines faisaient partie paraît avoir été construit du temps d'Adrien[1], et devient par là étranger à mon plan.

Stade. Je ne l'ai pas figuré dans ce plan, parce que je le crois postérieur au temps dont je parle. Il paraît en effet qu'au siècle de Xénophon on s'exerçait à la course dans un espace, peut-être dans un chemin qui commençait au Lycée, et qui se prolongeait vers le sud, sous les murs de la ville[2]. Peu de temps après, l'orateur Lycurgue fit aplanir et entourer de chaussées un terrain qu'un de ses amis avait cédé à la république[3]. Dans la suite, Hérode, fils d'Atticus, reconstruisit et revêtit presque entièrement de marbre le Stade, dont les ruines subsistent encore[4].

Murs de la ville. Je supprime plusieurs questions qu'on pourrait élever sur les murailles qui entouraient le Pirée et Munychie, sur celles qui du Pirée et de Phalère aboutissaient aux murs d'Athènes. Je ne dirai qu'un mot de l'enceinte de la ville. Nous ne pouvons en déterminer la forme; mais nous avons quelques secours pour en connaître à peu près l'étendue. Thucydide[5], faisant l'énumération des troupes nécessaires pour garder les murailles, dit que la partie de l'enceinte qu'il fallait défendre était de quarante-trois stades (c'est-à-dire, quatre mille soixante-trois toises et demie), et qu'il restait une partie qui n'avait pas besoin d'être défendue : c'était celle qui se trouvait entre les deux points où

[1] Le Roi, ruines de la Grèce, t. 2, p. 16. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 476; id. de magist. equit. p. 959. — [3] Lycurg. ap. Plut. X rhet. vit. t. 2, p. 841. — [4] Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 46. Philostr. de vit. sophist. lib. 2, p. 550. — [5] Thucyd. lib. 2, cap. 13.

venaient aboutir d'un côté le mur de Phalère, et de l'autre celui du Pirée. Le scholiaste de Thucydide donne à cette partie dix-sept stades de longueur, et compte en conséquence, pour toute l'enceinte de la ville, soixante stades (c'est-à-dire, cinq mille six cent soixante-dix toises; ce qui ferait de tour à peu près deux lieues et un quart, en donnant à la lieue deux mille cinq cents toises). Si l'on voulait suivre cette indication, le mur de Phalère remonterait jusqu'auprès du Lycée; ce qui n'est pas possible. Il doit s'être glissé une faute considérable dans le scholiaste.

Je m'en suis rapporté à cet égard, ainsi que sur la disposition des longues murailles et des environs d'Athènes, aux lumières de M. Barbié, qui, après avoir étudié avec soin la topographie de cette ville, a bien voulu exécuter le faible essai que je présente au public. Comme nous différons sur quelques points principaux de l'intérieur, il ne doit pas répondre des erreurs qu'on trouvera dans cette partie du plan. Je pouvais le couvrir de maisons, mais il était impossible d'en diriger les rues.

NOTE VII, CHAP. XII.

Sur deux Inscriptions rapportées dans ce Chapitre. (Page 213.)

J'AI rendu le mot ΕΔΙΔΑΣΚΕ, qui se trouve dans le texte grec, par ces mots, *avait composé la pièce, avait fait la tragédie.* Cependant, comme il signifie quelquefois, *avait dressé les acteurs*, je ne réponds pas de ma traduction. On peut voir, sur ce mot, les notes de Casaubon sur Athénée (lib. 6. cap. 7, p. 260): celles de Taylor sur le marbre de Sandwich (p. 71): Van Dale, sur les Gymnases (p. 686); et d'autres encore.

NOTE VIII, CHAP. XII.

Sur la manière d'éclairer les Temples. (Page 222.)

Les temples n'avaient point de fenêtres : les uns ne recevaient de jour que par la porte ; en d'autres, on suspendait des lampes devant la statue principale [1]; d'autres étaient divisés en trois nefs par deux rangs de colonnes : celle du milieu était entièrement découverte, et suffisait pour éclairer les bas côtés, qui étaient couverts [2]. Les grandes arcades qu'on aperçoit dans les parties latérales d'un temple qui subsiste encore parmi les ruines d'Agrigente [3] ont été ouvertes longtemps après sa construction.

NOTE IX, IBID.

Sur les colonnes de l'intérieur des Temples. (Page 224.)

Il paraît que, parmi les Grecs, les temples furent d'abord très-petits. Quand on leur donna de plus grandes proportions, on imagina d'en soutenir le toit par un seul rang de colonnes placées dans l'intérieur, et surmontées d'autres colonnes qui s'élevaient jusqu'au comble. C'est ce qu'on avait pratiqué dans un de ces anciens temples dont j'ai vu les ruines à Pæstum.

Dans la suite, au lieu d'un seul rang de colonnes, on en plaça deux ; et alors les temples furent divisés en trois nefs. Tels étaient celui de Jupiter à Olympie, comme le témoigne Pausanias [4]; et celui de Minerve à Athènes, comme M Foucherot s'en est assuré. Le temple de Minerve à Tégée en Arcadie, construit par Scopas, était du même genre : Pausanias

[1] Strab. lib. 9, p. 396. Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 63. — [2] Strab. ibid. Vitruv. lib. 3, cap. 1, p. 41. — [3] D'Orville Sicula, cap. 5, p. 97. — [4] Pausan. lib. 5, cap. 10, p. 400.

dit[1] que, dans les colonnes de l'intérieur, le premier ordre était dorique, et le second corinthien.

NOTE X, CHAP. XII.

Sur les proportions du Parthénon. (Page 225.)

SUIVANT M. Le Roi[2], la longueur de ce temple est de deux cent quatorze de nos pieds dix pouces quatre lignes; et sa hauteur de soixante-cinq pieds. Évaluons ces mesures en pieds grecs; nous aurons pour la longueur environ deux cent vingt-sept pieds, et pour la hauteur environ soixante-huit pieds sept pouces. Quant à la largeur, elle paraît désignée par le nom d'Hécatompédon (cent pieds) que les anciens donnaient à ce temple. M. Le Roi a trouvé en effet que la frise de la façade avait quatre-vingt-quatorze de nos pieds et dix pouces; ce qui revient aux cent pieds grecs[3].

NOTE XI, IBID.

Sur la quantité de l'or appliqué à la statue de Minerve. (Page 227.)

THUCYDIDE dit[4] quarante talens; d'autres auteurs[5] disent quarante-quatre; d'autres enfin cinquante[6]. Je m'en rapporte au témoignage de Thucydide. En supposant que de son temps la proportion de l'or à l'argent était de un à treize, comme elle l'était du temps d'Hérodote, les quarante talens d'or donneraient cinq cent vingt talens d'argent, qui, à cinq mille quatre cents livres le talent, formeraient un total de deux millions huit cent huit mille livres. Mais, comme au siècle

[1] Pausan. lib. 8, cap. 45, p. 693. — [2] Le Roi, ruines de la Grèce, 1re part. p. 30; 2e part. pl. XX. — [3] Id. ibid. p. 29. — [4] Thucyd. lib. 2, cap. 13. — [5] Philochor. ap. schol. Aristoph. in pac. v. 604. — [6] Diod. lib. 12, p. 96.

de Périclès la drachme valait au moins dix-neuf sous, et le talent cinq mille sept cents livres (voyez la note qui accompagne la Table de l'évaluation des monnaies, à la fin de cet ouvrage), les quarante talens dont il s'agit valaient au moins deux millions deux cent soixante-quatre mille livres.

NOTE XII, CHAP. XII.

Sur la manière dont l'or était distribué sur la statue de Minerve.
(Page 230.)

La déesse était vêtue d'une longue tunique, qui devait être en ivoire. L'égide, ou la peau de la chèvre Amalthée, couvrait sa poitrine, et peut-être son bras gauche, comme on le voit sur quelques-unes de ses statues. Sur le bord de l'égide étaient attachés des serpens : dans le champ, couvert d'écailles de serpens, paraissait la tête de Méduse. C'est ainsi que l'égide est représentée dans les monumens et dans les auteurs anciens[1]. Or, Isocrate, qui vivait encore dans le temps où je suppose le jeune Anacharsis en Grèce, observe[2] qu'on avait volé le Gorgonium ; et Suidas[3], en parlant du même fait, ajoute qu'il avait été arraché de la statue de Minerve. Il parait, par un passage de Plutarque[4], que par ce mot il faut entendre l'égide.

Voyons à présent de quoi était faite l'égide enlevée à la statue. Outre qu'on ne l'aurait pas volée, si elle n'avait pas été d'une matière précieuse, Philochorus nous apprend[5] que le larcin dont on se plaignait concernait les écailles et les serpens. Il ne s'agit pas ici d'un serpent que l'artiste avait placé

[1] Virg. æneid. lib. 8, v. 436. — [2] Isocr. adv. Callim. t. 2, p. 511. — [3] Suid. in Φιλαΐας. — [4] Plut. in Themist. t. 1, p. 117. — [5] Philocor. ap. schol. Aristoph. in pac. v. 604.

aux pieds de la déesse. Ce n'était qu'un accessoire, un attribut qui n'exigeait aucune magnificence. D'ailleurs, Philochorus parle de serpens au pluriel.

Je conclus de ce que je viens de dire, que Phidias avait fait en or les écailles qui couvraient l'égide, et les serpens qui étaient suspendus tout autour. C'est ce qui est confirmé par Pausanias[1]. Il dit que Minerve avait sur sa poitrine une tête de Méduse en ivoire : remarque inutile si l'égide était de la même matière, et si sa tête n'était pas relevée par le fond d'or sur lequel on l'avait appliquée. Les ailes de la Victoire que Minerve tenait dans ses mains étaient aussi en or. Des voleurs qui s'introduisirent dans le temple trouvèrent les moyens de les détacher ; et, s'étant divisés pour en partager le prix, ils se trahirent eux-mêmes[2].

D'après différens indices que je supprime, on peut présumer que les bas-reliefs du casque, du bouclier, de la chaussure, et peut-être du piédestal, étaient du même métal. La plupart de ces ornemens subsistaient encore à l'époque que j'ai choisie. Ils furent enlevés quelque temps après par un nommé Lacharès[3].

NOTE XIII, CHAP. XIV.

Sur les Présidens du sénat d'Athènes. (Page 245.)

Tout ce qui regarde les officiers du sénat et leurs fonctions présente tant de difficultés, que je me contente de renvoyer aux savans qui les ont discutées, tels que Sigonius (de republ. Athen. lib. 2, cap. 4); Petavius (de doctrin. temp. lib. 2, cap. 1); Dodwel (de cycl. dissert. 3, §. 43); Samuel Petitus (leg. attic. p. 188); Corsini (fast. attic. t. 1, dissert. 6).

[1] Pausan. lib. 1. cap. 24, p. 58. — [2] Demosth. in Timocr. p. 792. Ulpian. ibid. p. 821. — [3] Pausan. lib. 1, cap. 25, p. 61.

NOTE XIV, CHAP. XIV.

Sur les Décrets du sénat et du peuple d'Athènes. (Page 252.)

Rien ne s'exécutait qu'en vertu des lois et des décrets[1]. Leur différence consistait en ce que les lois obligeaient tous les citoyens, et les obligeaient pour toujours; au lieu que les décrets, proprement dits, ne regardaient que les particuliers, et n'étaient que pour un temps. C'est par un décret qu'on envoyait des ambassadeurs, qu'on décernait une couronne à un citoyen, etc. Lorsque le décret embrassait tous les temps et tous les particuliers, il devenait une loi.

NOTE XV, CHAP. XVII.

Sur un Jugement singulier de l'Aréopage. (Page 288.)

Au fait que je cite dans le texte on peut en ajouter un autre qui s'est passé long-temps après, et dans un siècle où Athènes avait perdu toute sa gloire, et l'Aréopage conservé la sienne. Une femme de Sicyone, outrée de ce qu'un second mari, et le fils qu'elle en avait eu, venaient de mettre à mort un fils de grande espérance qui lui restait de son premier époux, prit le parti de les empoisonner. Elle fut traduite devant plusieurs tribunaux, qui n'osèrent ni la condamner ni l'absoudre. L'affaire fut portée à l'Aréopage, qui, après un long examen, ordonna aux parties de comparaître dans cent ans[2].

NOTE XVI, CHAP. XX.

Sur le Jeu des Dés. (Page 313.)

M. de Peiresc avait acquis un calendrier ancien, orné

[1] Demosth. ibid. p. 787. — [2] Valer. Max. lib. 8, cap. 1. Aul. Gell. lib. 12, cap. 7; et alii.

de dessins. Au mois de janvier était représenté un joueur qui tenait un cornet dans sa main, et en versait des dés dans une espèce de tour placée sur le bord du damier[1].

NOTE XVII, CHAP. XX.

Prix de diverses Marchandises. (Page 330.)

J'AI rapporté dans le texte le prix de quelques comestibles, tel qu'il était à Athènes du temps de Démosthène. Environ soixante ans auparavant, du temps d'Aristophane, la journée d'un manœuvre valait trois oboles (neuf sous)[2]; un cheval de course, douze mines ou mille deux cents drachmes (mille quatre-vingts livres)[3]; un manteau, vingt drachmes (dix-huit livres); une chaussure, huit drachmes (sept livres quatre sous)[4].

NOTE XVIII, IBID.

Sur les Biens que Démosthène avait eus de son père. (Page 331.)

LE père de Démosthène passait pour être riche[5]: cependant il n'avait laissé à son fils qu'environ quatorze talens, environ soixante-quinze mille six cents livres[6]. Voici quels étaient les principaux effets de cette succession :

1° Une manufacture d'épées où travaillaient trente esclaves[7]. Deux ou trois qui étaient à la tête valaient chacun cinq à six cents drachmes, environ cinq cents livres; les autres, au moins trois cents drachmes, deux cent soixante-dix livres : ils rendaient par an trente mines, ou deux mille sept cents livres, tous frais déduits. 2° Une manufacture de lits qui occupait vingt esclaves, lesquels valaient quarante

[1] Vales. in Harpocr. p. 79. — [2] Aristoph. in eccles. v. 310. — [3] Id. in nub. v. 1227. — [4] Id. in Plut. v. 983. — [5] Demosth. in Aphob. p. 896, 901, 904. — [6] Id. ibid. p. 895. — [7] Id. ibid. p. 896.

mines, ou trois mille six cents livres : ils rendaient par an douze mines, ou mille quatre-vingts livres. 3° De l'ivoire, du fer, du bois [1]; quatre-vingts mines, ou sept mille deux cents livres. L'ivoire servait, soit pour les pieds des lits [2], soit pour les poignées et les fourreaux des épées [3]. 4° Noix de galle et cuivre ; soixante-dix mines, ou six mille trois cents livres. 5° Maison ; trente mines, ou deux mille sept cents livres. 6° Meubles, vases, coupes, bijoux d'or, robes, et toilette de la mère de Démosthène ; cent mines, ou neuf mille livres. 7° De l'argent prêté ou mis dans le commerce, etc. [4].

NOTE XIX, CHAP. XXII.

Sur le Poids et la Valeur de quelques Offrandes en or, envoyées au temple de Delphes par les rois de Lydie, et décrites dans Hérodote (lib. 1, cap. 14, 50, etc.); et dans Diodore de Sicile (lib. 16, p. 452). (Page 385.)

Pour réduire les talens d'or en talens d'argent, je prendrai la proportion de un à treize, comme elle était du temps d'Hérodote [5]; et pour évaluer les talens d'argent, je suivrai les tables que j'ai données à la fin de cet ouvrage. Elles ont été dressées pour le talent attique, et elles supposent que la drachme d'argent pesait soixante-dix-neuf grains. Il est possible que, du temps de cet historien, elle fût plus forte de deux ou trois grains : il suffit d'en avertir. Voici les offrandes d'or dont Hérodote nous a conservé le poids :

[1] Demosth. in Aphob. p. 896. — [2] Plat. ap. Athen. lib. 2, cap. 9, p. 48. — [3] Demosth. in Aphorb. p. 898. Diog. Laert. lib. 6, § 65. — [4] Demosth. ibid. p. 896. — [5] Herodot. lib. 3, cap. 95.

Six grands cratères pesant trente talens, qui valaient trois cent quatre-vingt-dix talens d'argent, et de notre monnaie.....	2,106,000 liv.
Cent dix-sept demi-plinthes pesant deux cent trente-deux talens, qui valaient trois mille seize talens d'argent ; de notre monnaie.....	16,286,400
Un lion pesant dix talens, valant cent trente talens d'argent ; de notre monnaie.....	702,000
Une statue pesant huit talens, valant cent quatre talens d'argent ; de notre monnaie	561,600
Un cratère pesant huit talens et quarante-deux mines, valant cent treize talens six mines d'argent ; de notre monnaie.....	610,740
A ces offrandes Diodore de Sicile[1] ajoute trois cent soixante fioles d'or, pesant chacune deux mines ; ce qui fait douze talens pesant d'or, qui valaient cent cinquante-six talens en argent ; de notre monnaie	842,400
TOTAL.....	21,109,140 liv.

Au reste, on trouve quelques différences dans les calculs d'Hérodote et de Diodore de Sicile ; mais cette discussion me menerait trop loin.

NOTE XX, CHAP. XXII.

Sur la Vapeur de l'antre de Delphes. (Page. 388.)

CETTE vapeur était du genre des moufettes : elle ne s'éle-

[1] Diod. lib. 16, p. 452.

» *basse-cours;* et que Vitruve appelle simplement *equilia.* Ni » Perrault, ni le marquis Galiani, faute d'espace, ne l'ont » exprimé sur leurs plans ; ils se sont contentés d'y marquer » la place d'une écurie, encore si petite, que vous convien- » drez avec moi de son insuffisance pour une maison de cette » conséquence.

» Sur l'autre côté de l'allée, je poserai, avec Vitruve, les » loges des portiers, et j'y placerai encore les beaux vesti- » bules qui donnaient entrée dans cette maison de parade » que j'ai annoncée, laquelle couvrira, dans mon plan, l'es- » pace de terrain correspondant à celui qu'occupent les écu- » ries. Je suis contraint d'avouer que Vitruve se tait sur ce » point ; mais ne semble-t-il pas l'insinuer ? car il ne quitte » point l'allée en question, sans faire remarquer qu'elle était » le centre où aboutissaient les différentes portes par où l'on » arrivait dans l'intérieur des édifices qu'il décrit : *Statimque* » *januæ interiores finiuntur.*

» Ce vestibule et les pièces qu'il précédait, se trouvant » ainsi sous la clef de la première porte d'entrée, n'avaient » pas besoin d'un portier particulier ; aussi ne voit-on pas » que Vitruve leur en assigne aucun : ce qu'il n'aurait pas » manqué de faire si le vestibule eût été sur la voie publique, » et tel que l'a figuré sur son plan le marquis Galiani.

» Arrivé à la seconde porte, après s'être fait ouvrir, on » passait dans un péristyle ou cloître n'ayant que trois cor- » ridors ou portiques, un sur le devant, et deux sur les côtés. » *Le prostas*, ou ce que nous nommons *vestibule*, pour mieux » répondre à nos idées, quoique ce fût une autre chose chez » les anciens, se présentait en face aux personnes qui en- » traient. C'était un lieu tout ouvert par-devant, d'un tiers » moins profond que la largeur de sa baie, et flanqué de » chaque côté de son ouverture par deux *antes* ou pilastres, » servant de supports aux poutres ou poitrail qui en fer-

» maient carrément par le haut l'ouverture, comme un linteau » ferme celle d'une porte ou d'une fenêtre.

» Quoique Vitruve n'en parle point, il devait y avoir trois » portes de chambres dans le dit *prostas ;* l'une au fond, qui » donnait accès dans de grandes et spacieuses salles, *œci* » *magni*, où les femmes grecques, même les plus qualifiées, » ne rougissaient point de travailler la laine en compagnie de » leurs domestiques, et de l'employer à des ouvrages utiles. » Une porte sur la droite du *prostas*, et une autre à l'opposite, » étaient celles de deux chambres, *cubicula*, l'une nommée » *thalamus*, l'autre *amphithalamus*. Perrault a lu *antithala-* » *mus*, pour se procurer une antichambre dont je ne crois » pourtant pas que les Grecs aient jamais fait usage ; et d'ail- » leurs, si c'en eût été une, elle aurait dû, pour remplir sa » destination, précéder la pièce appelée *thalamus*, et n'en » être pas séparée par le *prostas*, ainsi que Vitruve le dit » positivement ; et que Perrault l'a observé lui-même, obligé » de se conformer en cela au récit de son auteur.

» Le marquis Galiani en a fait comme moi l'observation. » Mais par quelle raison veut-il que l'*amphithalamus* soit un » cabinet dépendant du *thalamus ?* Pourquoi, faisant aller » ces deux pièces ensemble, en compose-t-il deux apparte- » mens pareils, qu'il met l'un à droite et l'autre à gauche du » *prostas* et de la salle de travail ? N'a-t-il pas aperçu que » Vitruve ne compte que deux chambres uniques, une de » chaque côté du *prostas ?* ce qui est plus simple, et plus dans » les mœurs des anciens Grecs. Elles ne portent pas les mêmes » noms, preuve que chacune avait un usage particulier qui » obligeait de les éloigner l'une de l'autre.

» S'il m'était permis de hasarder un sentiment, j'estimerais » que par *thalamus* Vitruve entend la chambre du lit, où » couchent le maître et la maîtresse de la maison ; et par *am-* » *phithalamus* la chambre où la maîtresse de maison reçoit

» ses visites, et autour de laquelle (*ἀμφί*, *circùm*) règnent » des lits en manière d'estrades, pour y placer son monde. » J'ai dans l'idée que les anciennes maisons des Grecs avaient, » quant à la partie de la distribution, beaucoup de rapport » avec celles qu'habitent aujourd'hui les Turcs, maîtres du » même pays. Vous me verrez bientôt suivre le parallèle dans » un plus grand détail.

» Je ne crains pas que vous me refusiez, dans une maison où » rien ne doit manquer, une pièce aussi essentiellement né- » cessaire qu'est une salle destinée aux visites. Voudriez-vous » que la maîtresse du logis en fût privée, tandis que la maison » du maître, dont il sera question dans un instant, en sura- » bonde? Que si vous ne me l'accordez pas en cet endroit, » où la placerez-vous? Déjà les autres pièces de la même » maison, qui toutes sont disposées autour du cloître ou » péristyle, et qui ont leurs entrées sous les corridors dudit » cloître, sont occupées chacune à sa destination. Vitruve » nous dit que dans une on prenait journellement le repas, » *triclinia quotidiana*, c'est-à-dire, que le maître du *logis* y » mangeait ordinairement avec sa femme et ses enfans lors- » qu'il n'avait pas compagnie; dans les autres, les enfans » ou les domestiques y logeaient et y couchaient, *cubicula*; » ou bien elles servaient de garde-meubles, de dépenses, » d'offices, même de cuisine : car il faut bien qu'il y en ait au » moins une dans une maison, et c'est ce que Vitruve com- » prend sous la dénomination générale de *cellæ familiaricæ*. » Voilà pour ce qui regarde la maison appelée par les Grecs » *gynæconitis*, *appartement de la femme*.

» Perrault fait traverser cet édifice pour arriver dans un » autre plus considérable que le maître de la maison habitait, » et dans lequel, séparé de sa famille, il vivait avec la splen- » deur qu'exigeaient son état et sa condition. Cette disposition » répugne avec raison au marquis Galiani : et en effet il est

» démontré que les femmes grecques, reléguées pour ainsi dire » dans la partie le plus reculée de la maison, n'avaient aucune » communication avec les hommes de dehors ; et par consé- » quent le quartier qui leur était assigné devait être absolu- » ment séparé de celui que fréquentaient les hommes. Il n'était » donc pas convenable qu'il fût ouvert, et qu'il servît conti- » nuellement de passage à ces derniers. Pour éviter cet incon- » vénient, le marquis Galiani, dont j'adopte le sentiment, » a jugé à propos de rejeter sur un des côtés le bâtiment que » Perrault avait placé sur le front de l'habitation des femmes.

» A prendre à la lettre les paroles de Vitruve, les bâtimens » réservés pour le seul usage du maître de la maison étaient » au nombre de deux. Vitruve, en les désignant, emploie les » mots *domus* et *peristylia* au pluriel, et dit que ces corps-de- » logis, beaucoup plus vastes que ne l'était la maison des » femmes dont il vient de parler, y étaient adhérens. Mais » cela ne paraîtra ni nouveau ni extraordinaire à ceux qui » ont étudié et qui connaissent le style peu correct de cet » écrivain, qui ne se piquait pas d'être un grand grammai- » rien. C'est assez sa coutume de se servir du pluriel dans une » infinité de cas qui requièrent le singulier. Ainsi Perrault et » le marquis Galiani ont très-bien fait de prendre sur cela » leur parti, et de s'en tenir à un seul corps de bâtiment. J'en » fais autant, et ne vois pas qu'on puisse penser autrement.

» Le second bâtiment, plus orné que le premier, n'était » proprement, ainsi que je l'ai déjà fait observer, qu'une » maison d'apparat et faite pour figurer. On n'y rencontrait » que des salles d'audience et de conversation, des galeries ou » cabinets de tableaux, des bibliothéques, des salles de fes- » tins ; aucune chambre pour l'habitation. C'était là que le » maître de la maison recevait les personnes distinguées qui » le visitaient, et qu'il faisait les honneurs de chez lui ; qu'il » conversait avec ses amis, qu'il traitait d'affaires, qu'il don-

» nait des festins et des fêtes ; et dans toutes ces occasions, » surtout dans la dernière (Vitruve y est formel), les femmes » ne paraissaient point.

» Pour arriver à ces différentes pièces, il fallait, avant tout, » traverser de magnifiques vestibules, *vestibula egregia*. Le » marquis Galiani, qui les réduit à un seul, range le sien sur » la voie publique, sans l'accompagner d'aucune loge de » portier, qui, dans ce cas-là, y devenait nécessaire. Les » miens n'en auront pas besoin : ils sont renfermés sous la » même clef que la première porte de la maison, et, comme » j'ai déjà déduit les raisons sur lesquelles je me suis fondé » pour en agir ainsi, je me crois dispensé de les répéter.

» Chaque pièce avait sa porte qui lui était propre, et qui » était ornée, ou, si l'on veut, meublée avec dignité : *januas* » *proprias cum dignitate*. Je préférerais, puisqu'il faut sup- » pléer un mot, celui de meublé, par la raison que les portes » dans l'intérieur des maisons, chez les anciens, n'étaient » fermées qu'avec de simples portières ou morceaux d'étoffes » qu'on levait ou baissait suivant le besoin. Celles-ci avaient » leurs issues sous les portiques d'un péristyle bien autrement » étendu que ne l'était celui de l'autre maison : il occupait seul » presque la moitié du terrain qu'occupait l'édifice entier ; et » c'est ce qui fait que Vitruve, prenant la partie pour le tout, » donne en quelques endroits de sa description, le nom de » *péristyle* à tout l'ensemble de l'édifice. Quelquefois ce péris- » tyle avait cela de particulier, que le portique qui regardait » le midi, et auquel était appliquée la grande salle des festins, » soutenu par de hautes colonnes, était plus exhaussé que les » trois autres portiques du même péristyle. Alors on lui » donnait le nom de *portique rhodien*. Ces portiques, pour » plus de richesse, avaient leurs murailles enduites de stuc, » et leurs plafonds lambrissés de menuiserie. Les hommes s'y » promenaient, et pouvaient s'y entretenir et parler d'affaires,

» sans crainte d'être troublés par l'approche des femmes. Cela » leur avait fait donner le nom d'*Andronitides*.

» Pour vous faire prendre une idée assez juste d'un sem- » blable péristyle, je vous transporterai pour un moment » dans un magnifique cloître de moines, tel qu'il y en a en » plusieurs monastères d'Italie. Je le ferai soutenir dans tout » son pourtour par un rang de colonnes; j'adosserai aux mu- » railles de grandes pièces qui auront leurs issues sous les por- » tiques du péristyle; j'en ouvrirai quelques-unes par-devant, » de toute leur étendue, comme vous avez pu voir plusieurs » chapitres de moines. Je ferai de ces pièces, ainsi ouvertes, » de grandes salles de festins et des salles d'audiences : car » c'est ainsi que je les suppose chez les Grecs, et que m'aident » à les concevoir celles de même genre qui nous sont demeu- » rées dans les thermes des Romains. Je donnerai à la princi- » pale de ces salles de festins, à laquelle je ferai regarder le » midi, le plus d'étendue que le terrain me le permettra. Je » la disposerai de manière qu'on y puisse dresser commo- » dément les quatre tables à manger, à trois lits chacune, qui » sont demandées par Vitruve : un grand nombre de domes- » tiques pourront y faire le service sans confusion, et il » restera encore assez de place aux acteurs qu'on appellera » pour y donner des spectacles. Voilà, si je ne me trompe, » un tableau tracé avec assez de fidélité, du superbe péristyle » dont Vitruve fait la description.

» Mais vous n'imaginez pas plus que moi que toutes les » maisons des Grecs fussent distribuées ni qu'elles fussent » toutes orientées de la même manière que l'était celle que » je vous ai représentée d'après Vitruve, et qu'il propose pour » exemple. Il faudrait, pour être en état d'en construire une » semblable, être maître d'un terrain aussi vaste que régulier, » pouvoir tailler ce qu'on appelle en plein drap. Et qui peut » l'espérer, surtout si c'est dans une ville déjà bâtie, où

» chaque édifice prend nécessairement une tournure singu-
» lière, et où tout propriétaire est contraint de s'assujettir
» aux alignemens que lui prescrivent ses voisins ? Ce que
» Vitruve a donné ne doit donc s'entendre que de la maison
» d'un grand, d'un Grec voluptueux que la fortune a favo-
» risé, *delicatior et ab fortuna opulentior*, ainsi que Vitruve le
» qualifie ; qui, non content d'avoir édifié pour lui, fait encore
» élever séparément, et dans les dehors de sa maison, deux
» petits logemens assez commodes pour que les étrangers
» qu'il y hébergera y trouvent leurs aisances, et puissent,
» pendant le temps qu'ils les occuperont, y vivre en pleine
» liberté, comme s'ils étaient dans leur propre demeure ; y
» entrer, en sortir, sans être obligés de troubler le repos de
» celui qui les loge ; avoir pour cela des portes à eux, et une
» rue entre leur domicile et celui de leur hôte.

» Encore aujourd'hui, les Turcs se font un devoir d'exercer
» l'hospitalité dans des *caravanserails*, ou hôtelleries cons-
» truites en forme de cloîtres qu'ils établissent sur les chemins,
» et où les voyageurs sont reçus gratuitement : ce que l'on peut
» regarder comme un reste de ce qui se pratiquait anciennе-
» ment en Grèce. Quant à ce que j'ai laissé entrevoir de la
» persuasion où j'étais, que les maisons actuelles des Turcs
» avaient de la ressemblance, pour la disposition générale,
» avec celles des anciens Grecs leurs prédécesseurs, je persiste
» dans le même sentiment : et j'ajoute que cela ne peut guère
» être autrement dans un pays qui n'est pas, comme le nôtre,
» sujet au caprice et aux vicissitudes de la mode. Lorsque les
» Turcs ont envahi la Grèce, ils se sont en même temps em-
» parés des bâtimens qu'occupaient ceux qu'ils venaient d'as-
» servir. Ils s'y établirent : ils trouvèrent des logemens tels
» qu'ils pouvaient les désirer, puisque les femmes y avaient
» des appartemens particuliers, et tout-à-fait séparés du
» commerce des hommes. Ils n'ont eu presque rien à y ré-

» former. Il faut supposer, au contraire, qu'une nation » guerrière, et peu exercée dans la culture des arts, se sera » modelée sur ces anciens édifices, lorsqu'elle en aura cons- » truit de nouveaux. C'est pour cela même que dans leurs » maisons, ainsi que dans celles des Grecs décrites par Vitruve, » on trouve tant de cloîtres où, de même que dans les anciens » portiques ou péristyles, la plupart des chambres ont leurs » issues, et y aboutissent.

» M. le marquis Galiani dit, dans une de ses notes, qu'il » avait été tenté de placer la maison du maître au-devant de » celle des femmes, et non sur le côté, de façon que l'on » entrât de la première dans la seconde. S'il l'eût fait, » et il le pouvait, il se serait conformé à la disposition ac- » tuelle des maisons des Turcs : car c'est sur le devant de l'ha- » bitation que se tient le maître du logis ; c'est en cet endroit » qu'il met ordre à ses affaires et qu'il reçoit ses visites. Les » femmes sont gardées dans un appartement plus reculé, » et inaccessible à tout autre homme qu'à celui qui a le droit » d'y entrer. Quelque resserrées que soient les femmes » turques, elles reçoivent cependant les visites des dames de » leur connaissance ; elles les font asseoir sur des sofas rangés » contre la muraille, autour d'une chambre uniquement des- » tinée pour ces visites. Convenez que cela répond assez bien » à l'*amphithalamus* des maisons des Grecs, dans le point de » vue que je vous l'ai fait envisager. Je vous puis conduire » encore, s'il est nécessaire, dans d'autres chambres où je » vous ferai voir les femmes turques travaillant avec leurs » esclaves à différens ouvrages, moins utiles à la vérité que » ceux dont s'occupaient les femmes grecques ; mais cela ne » fait rien au parallèle : il ne s'agit que de disposition de » chambres et de bâtimens, et je crois l'avoir suffisamment » suivi. »

Je ne prétends pas qu'à l'époque où je fixe le voyage du

jeune Anacharsis, plusieurs Athéniens eussent des maisons si vastes et si magnifiques ; mais, comme Démosthène assure qu'on en élevait, de son temps, qui surpassaient en beauté [1] ces superbes édifices dont Périclès avait embelli Athènes, je suis en droit de supposer, avec M. Mariette, que ces maisons ne différaient pas essentiellement de celle que Vitruve a décrite.

[1] Demosth. olynth. 3, p. 38 et 39; Id. de rep. ord. p. 127; Id. in Aristocr. p. 758.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

DD NOV 18 1914